



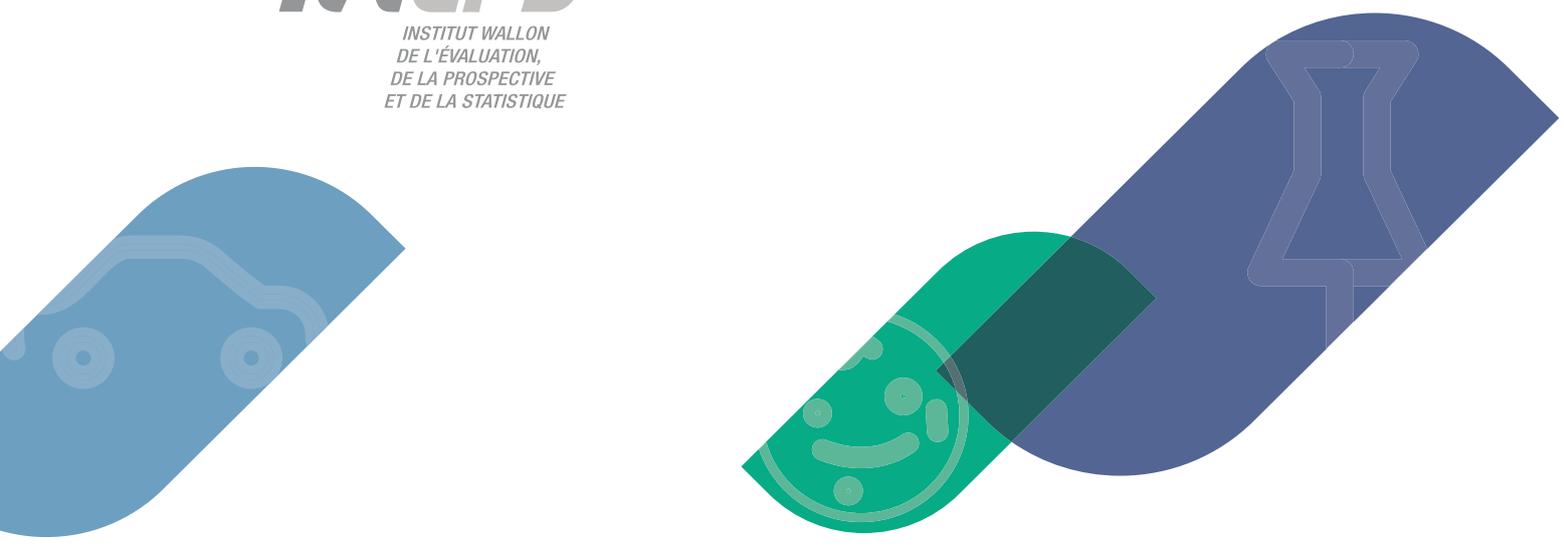
Les chiffres-clés de la Wallonie

Edition

2016

INEPS

INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics.

Depuis le 1er janvier 2016, il fait partie de l'Institut interfédéral de statistique. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.



Coordinateurs

Sébastien Brunet
Frédéric Vesentini

Auteurs

Frédéric Caruso
Julien Charlier
Marc Debuisson
Claire Dujardin
Francois Ghesquiere
Julien Juprelle
Christine Mainguet
Yves Tilman
Annick Vandenhooft
Laurence Vanden Dooren
Valérie Vander Stricht

Mise en page

Aurélie Hendrickx

Cartographie

Julien Charlier



CONCEPTION GRAPHIQUE : Culture Drops Sprl division Deligraph, Bruxelles

IMPRESSION : IPM Printing SA, Bruxelles

ÉDITEUR RESPONSABLE : Sébastien Brunet

DÉPÔT LÉGAL : D/2016/10158/4

N°ISSN : 1780-3802

N°ISSN électronique : 2506-8164

Préface

Cela fait maintenant 15 ans que l'IWEPS propose annuellement *Les chiffres-clés de la Wallonie*. Pour les chercheurs qui y participent, l'exercice relève, dans une certaine mesure, d'un délicat numéro d'équilibriste. La publication ambitionne en effet de donner une vision la plus large et complète possible de l'état de la situation sociale, économique et environnementale de notre région, tout en veillant à garantir une grande lisibilité aux informations rassemblées.

Cette année, l'IWEPS a porté une attention particulière à ses lecteurs en procédant à une analyse de leurs besoins. De nouveaux principes sous-tendent désormais la publication. Afin de faciliter l'accès à l'information recherchée, chaque indicateur-clé dispose dorénavant d'une fiche autonome. Cette autonomie des fiches a plusieurs conséquences pratiques. Tout d'abord, elle conditionne la reliure, qui délaisse le collage pour un système à anneau. L'idée est de permettre une utilisation qui puisse aller de l'extraction de l'une ou l'autre fiche au reclassement complet de l'ensemble, en fonction des préoccupations de chacun. Parallèlement, chaque fiche est structurée de manière identique. Les mêmes informations reposent donc systématiquement aux mêmes endroits. Les rubriques ont quant à elles été conçues pour permettre une lecture à plusieurs niveaux, avec comme point d'entrée un chiffre et une information systématiquement mis en avant pour chaque indicateur.

Un second défi de taille pour *Les chiffres-clés* consiste à gérer la tension entre temporalité inhérente à l'édition papier et la volonté de livrer des données « à jour ». Les données présentées dans ce classeur sont les plus récentes à notre disposition au 1er juin 2016. Mais, au moment d'écrire ces lignes, de nouvelles données sont déjà annoncées et il ne sera matériellement pas possible de les intégrer. A cet égard, le système des fiches détachables offre un avantage supplémentaire : celui de permettre des mises à jour au fil de l'eau. Pratiquement, toutes les fiches présentes dans ces *Chiffres-clés* seront mises à jour de manière trimestrielle et diffusées sur le site internet de l'IWEPS. Ces mises à jour permettront aux lecteurs de disposer en continu des données les plus récentes, jusqu'à la livraison de la rentrée prochaine.

Et pourtant, malgré ces modifications structurelles survenues dans la présentation de l'information, les contenus sélectionnés dans les pages qui suivent demeurent fort similaires aux éditions antérieures. Soulignant cette filiation forte, la table des thématiques abordées reste ainsi quasi inchangée :

- 1) Territoire
- 2) Population et santé
- 3) Economie et revenus
- 4) Marché du travail
- 5) Education et formation
- 6) Mobilité
- 7) Energie et environnement

Nous formulons le vœu que cette publication synthétique à propos de la Wallonie puisse vous fournir des clés de compréhension utiles dans le cadre de vos activités.

Bonne découverte !

Sébastien BRUNET
Administrateur général

Frédéric VESENTINI
Directeur scientifique

Territoire

La Wallonie est une des trois régions qui composent la Belgique. Les deux autres régions, situées au nord, sont la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale.

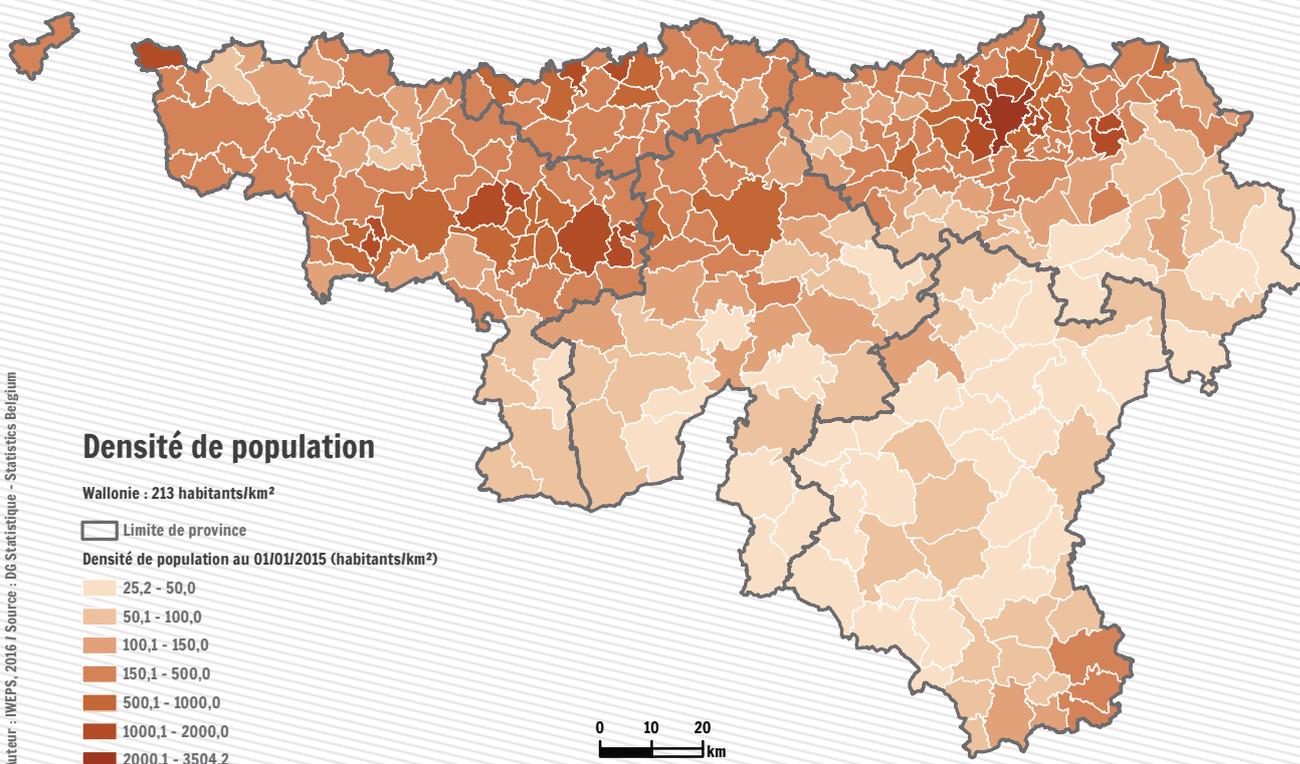
La Wallonie couvre une superficie de 16 844,3 km², soit 55,2% du territoire belge. Elle est composée de 5 provinces : le Hainaut, le Brabant wallon, Namur, Liège et le Luxembourg. Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en 20 arrondissements administratifs et 262 communes. Les 262 communes wallonnes sont de tailles fort différentes puisque leur étendue varie de 6,8 km² pour Saint-Nicolas (Liège) à 213,7 km² pour Tournai (Hainaut).

La fiche *Densité de population* met en évidence la répartition de la population sur le territoire et fait ressortir certains éléments de la structuration spatiale wallonne, notamment une forte concentration de la population sur la dorsale wallonne qui s'étend d'ouest en est, de Mouscron-Tournai en passant par Mons pour rejoindre le sillon Sambre-et-Meuse, Liège et Verviers. Elle réunit les principales régions urbaines de Wallonie constituées d'une commune centrale et d'une périphérie polarisée (fiche *Régions urbaines*). Cette structuration est également mise en évidence par la répartition des principales utilisations du sol sur le territoire (fiche *Utilisation du sol*).

Le chapitre « Population et santé » souligne la croissance démographique wallonne et sa répartition spatiale. Cette croissance a évidemment un impact sur le territoire et son artificialisation. L'évolution récente de l'artificialisation du sol (fiche *Artificialisation du sol*) montre une baisse de la croissance par rapport aux années 1990, en raison notamment d'une production d'habitat plus parcimonieuse du sol (maisons unifamiliales sur plus petites parcelles, augmentation des logements créés en appartements, rénovation...). Au total cependant, chaque habitant consomme en moyenne toujours plus de superficie de territoire d'année en année (fiche *Consommation résidentielle du territoire*).

Le résultat est une diminution de l'espace juridiquement destiné à l'habitat en Wallonie (fiche *Potentiel foncier en zones d'habitat au plan de secteur*). Dans certaines sous-régions, les disponibilités foncières sont encore très abondantes, ce qui peut favoriser une urbanisation peu parcimonieuse du sol, alors que dans d'autres, les disponibilités se font rares et entraînent une forte pression sur les marchés immobiliers (fiche *Prix moyen du terrain à bâtir / immobilier*).

213 hab/km² Au 1er janvier 2015, la densité de population wallonne était de 213 habitants au km²



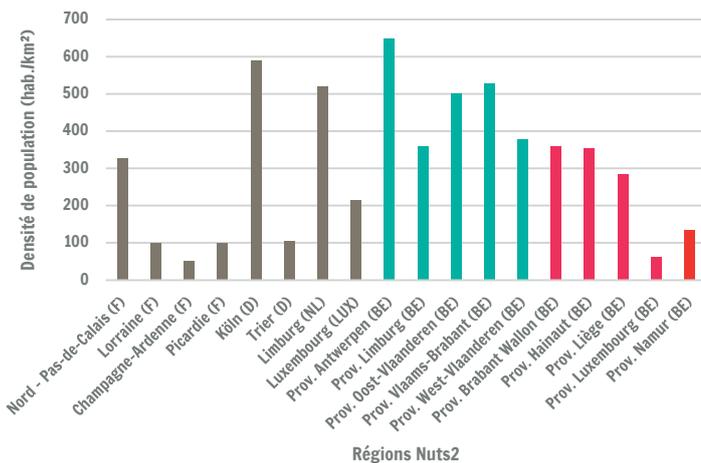
Au 1er janvier 2015, la Wallonie compte 3 589 744 habitants (32% de la population de Belgique) sur un territoire de 16 844 km², ce qui correspond à une densité de population de 213 habitants au km². La Wallonie est la région la moins dense de Belgique puisque la densité de la Région flamande est de 477 habitants/km² et celle de la Région de Bruxelles-Capitale s'élève à 7 282.

La population wallonne n'est pas uniformément répartie sur son territoire. La carte des densités de population par commune met en évidence une forte concentration de la population sur la dorsale wallonne. Cette zone part de Mouscron-Tournai en passant par Mons pour rejoindre le sillon Sambre-et-Meuse, Liège et Verviers. Elle réunit les principales villes existantes avant l'époque moderne et les villes industrielles du 19^e siècle. Un autre ensemble de communes à forte densité se distingue sur la carte au centre et nord du Brabant wallon, ce sont les premières communes wallonnes touchées par la périurbanisation de Bruxelles dès les années 1950. Une zone de plus forte densité se développe également à l'extrême sud de la province de Luxembourg en raison de l'attractivité des pôles d'emploi du Grand-Duché de Luxembourg.

La partie sud de la Wallonie est beaucoup moins dense avec de nombreuses communes de densité inférieure à 50 habitants/km². Cette occupation du territoire est également clairement identifiée dans la fiche relative à l'utilisation du sol.

Densité de population

Densité de population des unités NUTS2 belges et limitrophes au 01/01/2014



La densité de population des provinces wallonnes montre une variabilité importante entre celle de Luxembourg et celle de Brabant Wallon. La densité des unités statistiques voisines présente de forte valeur pour les provinces flamandes et le Limburg néerlandais, de même que pour le district de Köln. A l'exception du Nord-Pas-de-Calais, les (anciennes) régions françaises limitrophes ont des densités plus comparables à la province de Luxembourg.

Source / Eurostat

Définitions et sources

La densité de population est le rapport entre la population habitant un territoire et la superficie de ce territoire.

Le mot périurbanisation traduit le mouvement de « retour » ou « fuite » des populations urbaines vers les campagnes, qui provoque une extension progressive de l'urbain sur le territoire, en créant des « cités dortoirs » de plus en plus éloignées des centres d'emploi.

Sources : DG Statistique - Statistics Belgium et Registre national

Pertinences et limites

La densité de population permet de mettre en évidence les territoires les plus peuplés par unité de surface.

Sa mesure par commune dépend du découpage des limites communales qui détermine la superficie prise en compte au dénominateur. La valeur de densité correspond alors à une moyenne sur l'ensemble du territoire communal et peut cacher de fortes concentrations d'habitants plus locales.

C'est pourquoi des approches plus locales, notamment par pixel de 1 km², sont développées par l'IWEPS (<http://www.iweps.be/degre-de-densite-de-la-population-des-communes-belges-methode-dg-regio>).

Pour en savoir plus :

Degré de densité de la population des communes belges :

<http://www.iweps.be/degre-de-densite-de-la-population-des-communes-belges-methode-dg-regio>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **octobre 2016**

<http://www.iweps.be/cc2016>

Fiche T007-DENS.POP - dernières données régionales disponibles au 01/06/2016

54,1%

Au 1er janvier 2015, 54,1% de la population wallonne habite au sein d'une région urbaine

Population des régions urbaines en Wallonie (agglomération + banlieue) au 1er janvier 2015

	Commune centrale	Agglomération opérationnelle		Région urbaine	
	Population	Population	Nombre de communes	Population	Nombre de communes
Bruxelles	-	69 324	2	273 241	15
Charleroi	202 480	291 206	5	410 865	13
Liège	195 968	496 475	13	665 831	35
Mons	95 231	193 325	6	239 891	10
Namur	110 646	110 646	1	161 430	7
Tournai	69 756	69 756	1	90 763	4
Verviers	55 356	80 308	3	100 939	5
Total	729 437	1 311 040	31	1 942 960	89

Note - La région urbaine de Bruxelles s'étend sur les trois régions belges. Dans le tableau, seule la population des communes wallonnes est comptabilisée.

Source / SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique - Registre national, population au 1er janvier 2015; Luyten et Van Hecke, 2007- Calculs IWEPS, 2015

La Wallonie dispose de quelques villes moyennes et de pôles locaux qui desservent les populations pour leurs besoins courants. La Wallonie dispose aussi, en haut de la hiérarchie urbaine, de plus grandes villes dont la fonctionnalité urbaine s'étend sur ce que l'on appelle la région urbaine (agglomération + banlieue). Grâce à une méthodologie basée sur des données statistiques, il est possible de délimiter spatialement les régions urbaines (Luyten & Van Hecke, 2007).

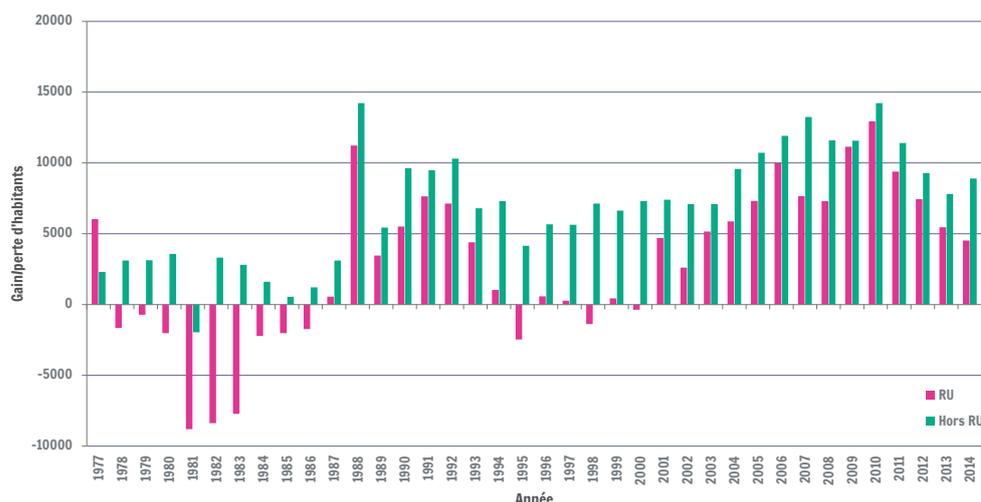
Cette méthodologie a permis de définir six régions urbaines en Wallonie, qui sont Liège, Charleroi, Mons, Namur, Verviers et Tournai. La région urbaine bruxelloise s'étend largement en Wallonie avec les communes d'agglomération de Waterloo et Braine-l'Alleud et pas moins de 13 communes de banlieue, principalement dans le Brabant wallon.

Au 1er janvier 2015, les communes wallonnes des régions urbaines rassemblent 1 942 960 habitants soit 54,1% des 3 589 744 habitants que compte la Wallonie. Si Charleroi est la commune la plus peuplée de Wallonie, Liège est largement la plus peuplée des agglomérations wallonnes, avec près de 500 000 habitants. La région urbaine de Liège est la plus peuplée et englobe pas moins de 35 communes.

De 2005 à 2015, les communes de régions urbaines ont gagné 83 136 habitants (+4,2%) alors que les autres communes wallonnes ont connu une augmentation de 110 666 habitants (7,2%). Depuis la fin des années 1970, les territoires situés hors des régions urbaines gagnent plus (ou perdent moins) d'habitants que les régions urbaines.

Régions urbaines

Variation annuelle de population dans et en dehors des régions urbaines sur le territoire wallon



L'évolution annuelle de la population montre que les territoires hors régions urbaines connaissent une croissance plus poussée que les régions urbaines depuis au moins les années 1980 impliquant un rééquilibrage du poids des populations au profit des territoires hors régions urbaines. Les régions urbaines ont connu des pertes de population essentiellement dans les années 1980 et à la fin des années 1990. Depuis 2001, elles ont retrouvé la croissance. En 1980, les régions urbaines accueillaient 56,9% de la population wallonne. Au 01/01/2015, elles n'accueillent plus que 54,1%.

Source / SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique - Registre national, population 1977-2015; Luyten et Van Hecke, 2007 - Calculs IWEPS, 2015

Définitions et sources

La région urbaine (RU) est « l'entité spatiale élargie où sont déployées la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c'est-à-dire : habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté dans une large mesure vers la ville centrale traditionnelle. ».

Elle est spatialement structurée en différentes zones, déterminées sur la base de plusieurs critères. De manière simplifiée, elle est composée de l'agglomération et de la banlieue.

Source : Luyten & Van Hecke, 2007, De Belgische Stadsgewesten 2001, SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, 84p.; Registre national.

Pertinences et limites

L'objectif de l'indicateur est de mettre en évidence la part de la population wallonne habitant dans une des 5 grandes villes wallonnes et leur aire d'influence (+ aire d'influence de Bruxelles).

A côté de ces grandes villes, des centres urbains de plus petites tailles complètent le réseau urbain wallon et offrent également de l'emploi, des biens et des services à leur proche environnement.

Pour en savoir plus :

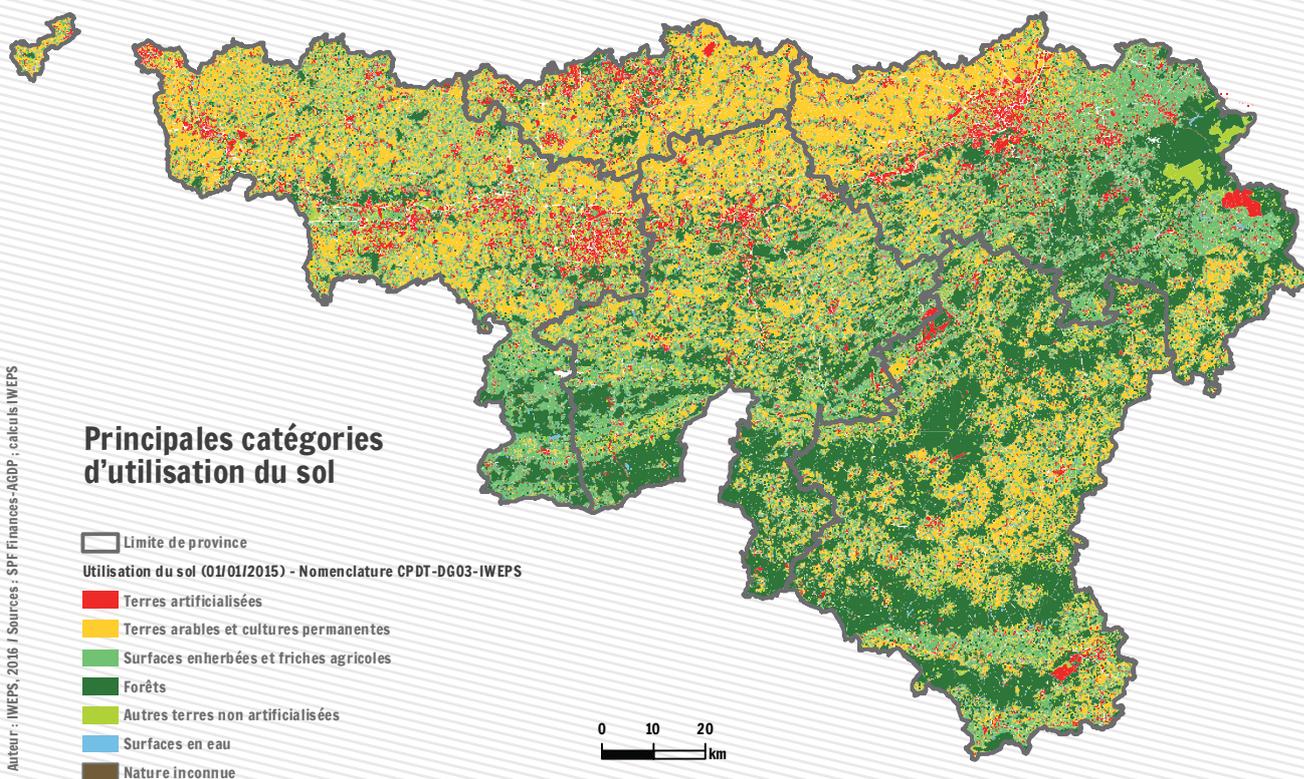
Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **octobre 2016**

15,3%

En 2015, les terrains artificialisés couvrent près de 15% du territoire wallon



Auteur : IWEPS, 2016 | Sources : SPF Finances-AGDP ; calculs IWEPS

En 2015, la forêt occupe 29,4% du territoire contre 28,8% pour les terres arables et cultures permanentes et 23,4% pour les surfaces enherbées et friches agricoles. Les terrains artificialisés couvrent quant à eux près de 15% de la superficie de la Wallonie.

La manière dont se répartissent ces différentes utilisations du sol varie notamment selon les régions géographiques. Les terrains boisés sont dominants dans le Sud et l'Est (Ardenne, Lorraine) accompagnés de surfaces enherbées (prairies...) ou de cultures. Les cultures sont plus largement représentées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, dans la région de Hesbaye. A l'ouest d'un axe Charleroi-Bruxelles, les surfaces enherbées se mêlent aux cultures.

Au niveau de l'artificialisation, la carte montre une Wallonie à 2 visages dont la limite correspond au sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de Liège à la frontière française (Valenciennes). Au sud du sillon, l'artificialisation des terres est faible : les paysages ruraux dominent avec une forte présence de terres boisées et de pâtures. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des superficies urbanisées fréquemment inférieures à 5%. Le sillon marque une véritable rupture avec son urbanisation fortement développée. Il regroupe les noyaux centraux des 4 plus grandes régions urbaines wallonnes : Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, les territoires les plus urbanisés correspondent à la banlieue bruxelloise au nord et centre du Brabant wallon. A l'est et à l'ouest, les communes conservent une dominance agricole.

Utilisation du sol

Evolution des principales catégories d'utilisation du sol entre 1985 et 2015

	Surface 2015 (km ²)	Part de la superficie wallonne 2015 (%)	Evolution 1985-2015 (km ²)	Evolution 1985-2015 (%)	Evolution 1985-2015 (km ² /an)
Terres artificialisées (y compris non cadastré)	2.582	15	536	26	18
Terres arables et cultures permanentes	4.848	29	-289	-6	-10
Surfaces enherbées et friches agricoles	3.934	23	-258	-6	-9
Forêts	4.951	29	-22	0	-1
Autres terres non artificialisées	529	3	33	7	1
Total	16.844	100			

Entre 1985 et 2015, les terres artificialisées ont connu une forte croissance de 535,9 km², soit + 26,2%. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 547 km² entre 1985 et 2015 (soit - 5,9 % en 30 ans). Pour leur part, les forêts n'ont perdu que quelques kilomètres carrés.

Source / SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 2015 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2015.

Définitions et sources

L'occupation du sol correspond à ce qui recouvre le sol, ce qu'on y trouve : un bois, une culture, une maison, un édifice public. Il s'agit des caractéristiques biophysiques du sol.

Elle doit être distinguée de son utilisation qui précise la fonction ou l'usage d'un type d'occupation. Ainsi, une occupation du sol qui serait "pelouse" pourrait correspondre à plusieurs utilisations comme par exemple un jardin résidentiel ou un pâturage. De même, un type d'utilisation du sol peut recouvrir plusieurs catégories biophysiques : une zone résidentielle se compose de pelouses, bâtiments, surfaces imperméabilisées...

Sources des données : SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2015 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2016.

Pertinences et limites

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » des matrices cadastrales. Dans ce cadre, elles sont soumises aux limites liées à l'utilisation de la nature cadastrale pour caractériser l'occupation/utilisation du sol.

Les superficies non cadastrées qui représentent en 2015 4,9% du territoire ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles ont été incluses dans les terrains artificialisés car environ 85% de leur superficie correspond à des routes ou chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond à des voies d'eau.

Elles permettent cependant de se faire une idée de l'utilisation du sol en Wallonie et de suivre son évolution.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures » : http://www.iweps.be/sites/default/files/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

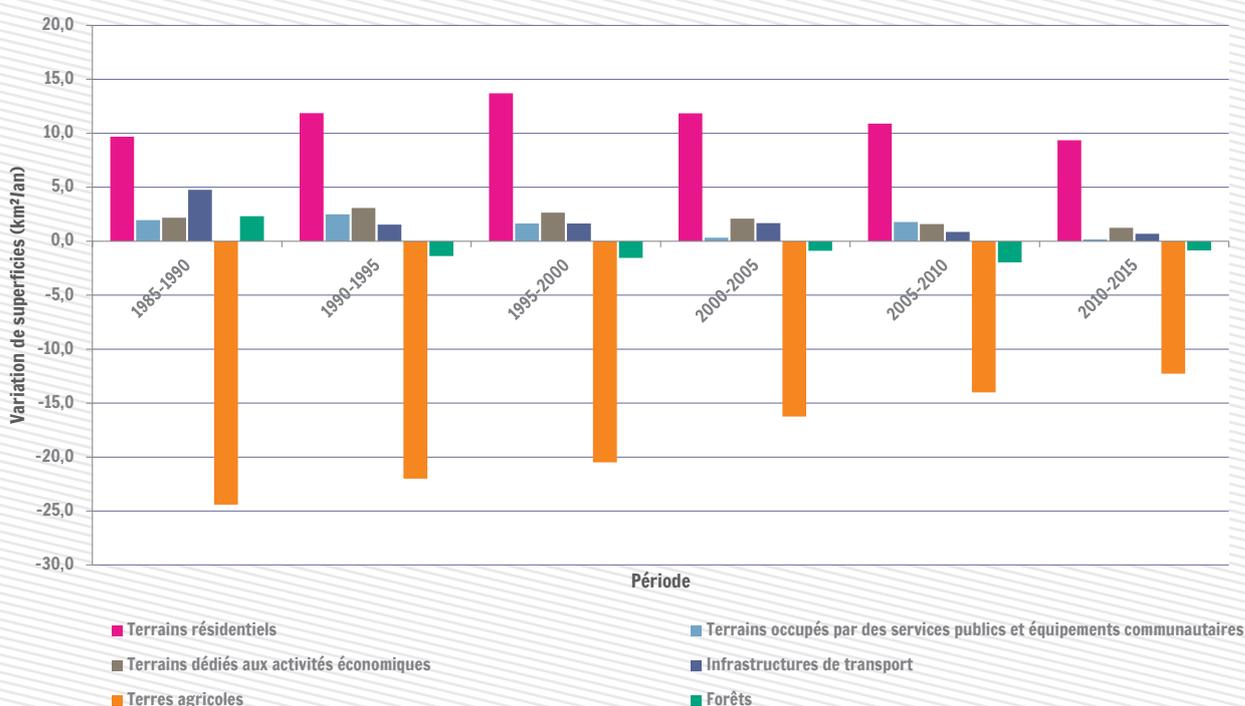
Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **octobre 2016**

Artificialisation du sol

17,9 km²/an

En 30 ans, les terres artificialisées ont connu une croissance de 536 km² (soit + 26,2%) en Wallonie ou une artificialisation moy. de +17,9 km²/an

Gain/perte de superficies (annuelles) des principales utilisations du sol par période



Source / SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2015 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2016

La construction de bâtiments, d'infrastructures et d'équipements entraîne une artificialisation du territoire wallon. En 2015, les terrains artificialisés (cours d'eau non cadastré compris) couvraient 2582 km², soit 15,3% du territoire contre 2046 km² en 1985. Entre 1985 et 2015, les terres artificialisées ont connu une croissance de 535,9 km², soit + 26,2%, ce qui correspond à une artificialisation moyenne de 17,9 km²/an. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 547 km² entre 1985 et 2015 (soit - 5,9% en 30 ans).

Durant cette période de 1985 à 2015, la croissance des terrains artificialisés a été la plus intense entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, avec une artificialisation moyenne de plus de 18 km²/an. Durant les années 2000, l'artificialisation est tombée à 16 km²/an et elle baisse encore entre 2010 et 2015 à 12,8 km²/an.

Artificialisation du sol

Evolution des principales catégories artificialisées d'utilisation du sol entre 1985 et 2015

Catégorie principale	Surface 2015 (km ²)	Part de la superficie wallonne 2015	Evolution 1985-2015 (km ²)	Evolution 1985-2015 (%)	Evolution 1985-2015 (km ² /an)
Terrains résidentiels	1.060	41	337	47	11
Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	47	2	16	52	1
Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	182	7	42	30	1
Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	99	4	12	14	0
Terrains occupés par des bâtiments agricoles	99	4	27	38	1
Terrains à usage industriel et artisanal	172	7	48	39	2
Carrières, décharges et espaces abandonnés	29	1	-3	-9	0
Infrastructures de transport	894	35	56	7	2
Autres espaces artificialisés	2	0	1	42	0
Total	2.582	100	536	26	18

En 2015, les terrains artificialisés occupaient 2582 km² du territoire, dont 41% étaient utilisés par la résidence. Depuis 1985, l'artificialisation du territoire est essentiellement due à l'expansion du résidentiel, dont la superficie est passée de 723 km² à 1060 km² (soit une augmentation de 46,6%). L'accroissement de la superficie dédiée aux terrains à usage industriel et artisanal et aux terrains occupés par des services publics et équipements communautaires a également contribué à la progression de l'artificialisation, mais dans une moindre mesure.

Source / SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2015 ; Nomenclature CPDT-DGO3-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2016.

Définitions et sources

On entend par « terrain artificialisé » toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).

Sources des données : SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2015 ; Nomenclature CPDT-DGO3-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2016.

Pertinences et limites

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » des matrices cadastrales. Dans ce cadre, elles sont soumises aux limites liées à l'utilisation de la nature cadastrale pour caractériser l'occupation/utilisation du sol (voir note référencée ci-dessous). Les superficies non cadastrées qui représentent, en 2015, 4,9% du territoire ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles ont été incluses dans les terrains artificialisés car environ 85% de leur superficie correspond à des routes ou chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond à des voies d'eau.

Elles permettent cependant de se faire une idée assez fiable de l'évolution de l'artificialisation des terres en Wallonie. L'artificialisation a de nombreux impacts au niveau environnemental et également sur le secteur agricole.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures » : http://www.iweps.be/sites/default/files/140827_noteoccupsolcadastre_wallonie_0.pdf

Fiche de développement territorial :

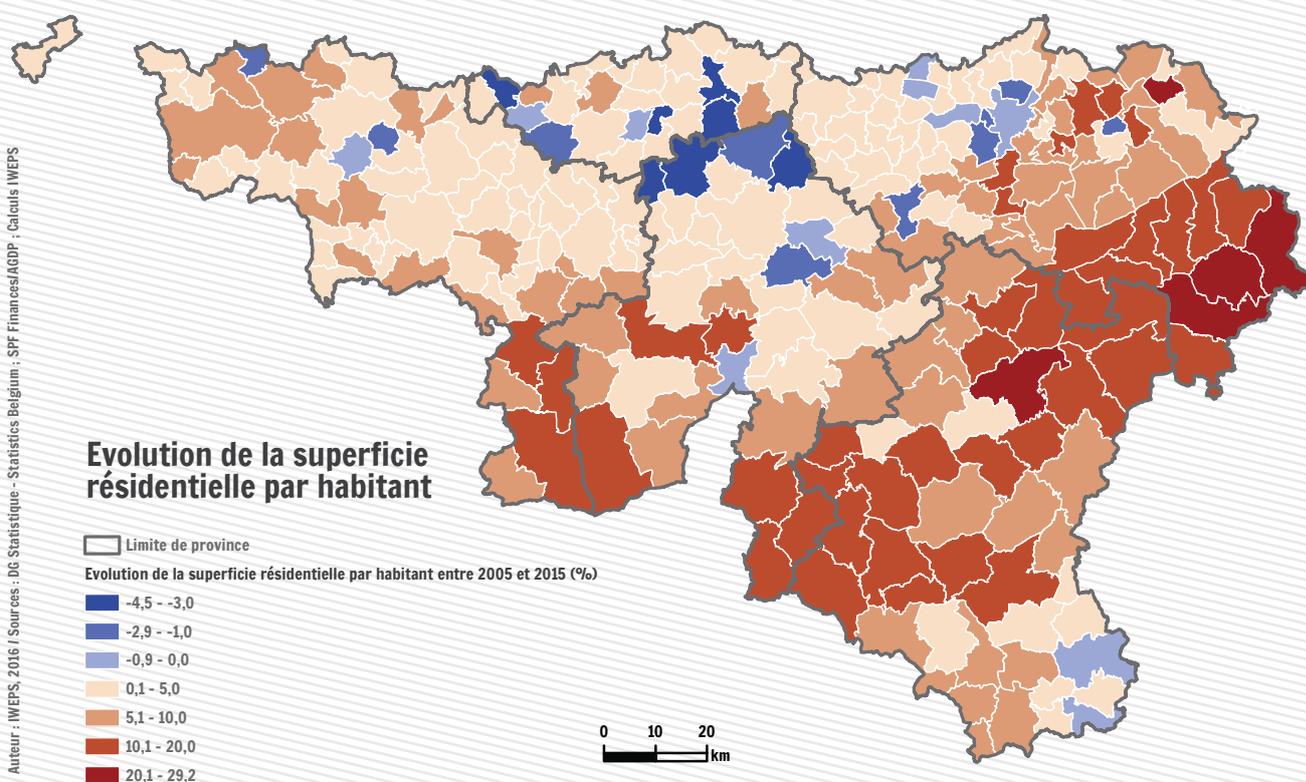
<http://www.iweps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **octobre 2016**

Consommation résidentielle du territoire

295 m²/hab.

En 2015, en Wallonie, chaque habitant consommait en moyenne 295m² au sol pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.)



Auteur : IWEPS, 2016 / Sources : DG Statistique - Statistics Belgium ; SPF Finances/AGDP ; Calculs IWEPS

La consommation d'espace par la résidence est liée à l'accroissement de la population et du nombre de ménages mais elle dépend aussi des modes de production de l'habitat. Rapportée au nombre d'habitants, l'utilisation résidentielle d'espace en Wallonie montre une tendance continue au desserrement (à l'opposé d'une densification). La superficie résidentielle moyenne par habitant est en effet passée de 225 m²/habitant en 1985 à 295 m²/habitant en 2015, ce qui signifie que chaque habitant a en moyenne consommé plus d'espace au sol pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.). Cette augmentation découle du fait que la croissance démographique wallonne a connu une hausse de 11,9% pendant que, au cours de la même période, l'espace urbanisé résidentiel augmentait de 46,6%. Ces moyennes régionales cachent toutefois de fortes disparités entre les communes wallonnes : ces dernières années (2005 à 2015), quelques-unes d'entre elles (28 sur 262) affichent une évolution allant vers une densification, alors qu'une grande partie du territoire, surtout au sud de la Wallonie, montre une tendance au desserrement du résidentiel (moyenne wallonne +4,6%). Cette dernière dynamique peut s'expliquer par différents facteurs : des prix fonciers faibles, de larges disponibilités dans les zones d'habitats aux plans de secteur, une demande pour des parcelles résidentielles de grande superficie, une gestion communale inadaptée par rapport à la problématique et une réduction de la taille des ménages.

Cependant, il faut noter que cette croissance de la superficie résidentielle moyenne par habitant a tendance à s'atténuer ces dernières années par rapport aux décennies précédentes (autrement dit, cette croissance est moins forte). Ceci est notamment lié à des modes de production de l'habitat plus parcimonieux du sol (voir VERSO).

Consommation résidentielle du territoire

Evolution de la superficie au sol moyenne des parcelles bâties pour les maisons unifamiliales en Wallonie



L'évolution des superficies utilisées par les maisons unifamiliales montre un usage quelque peu plus parcimonieux ces dernières années par rapport aux années 1990. Depuis les années 50, la superficie moyenne par maison unifamiliale a globalement augmenté, pour atteindre dans les années 1990 un niveau qui a plus que doublé (d'environ 500m² à environ 1300m²). Mais depuis les années 2000, la taille moyenne des parcelles a plutôt tendance à se stabiliser voire même à baisser ces dernières années. Le ralentissement récent de la consommation résidentielle de sol peut également s'expliquer par une amplification de la création de logements en appartements et en rénovation. En 2014 par exemple, plus de 60% des nouveaux logements créés en Wallonie étaient des logements en appartements.

Source / SPF Finances-AGDP ; calculs IWEPS

Définitions et sources

La superficie résidentielle par habitant est le rapport entre la superficie des terrains utilisés par la fonction résidentielle et le nombre d'habitants.

Sources : SPF Finances/AGDP, matrice cadastrale, informations sur la nature cadastrale des parcelles ; SPF Economie/DGStatistique

Pertinences et limites

La superficie résidentielle par habitant donne une indication sur la parcimonie avec laquelle la fonction résidentielle utilise la ressource « sol ». Son évolution permet de mettre en évidence les territoires qui connaissent une densification, ou au contraire, un desserement.

Les données d'utilisation du sol présentées ici sont issues de traitements réalisés à partir de la donnée « nature » des matrices cadastrales. Dans ce cadre, elles sont soumises aux limites liées à l'utilisation de la nature cadastrale pour caractériser l'occupation/utilisation du sol et leur interprétation doit se faire avec prudence.

Pour en savoir plus :

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweeps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

Discussion Paper 1001 « Evolution de la superficie résidentielle moyenne par habitant » :

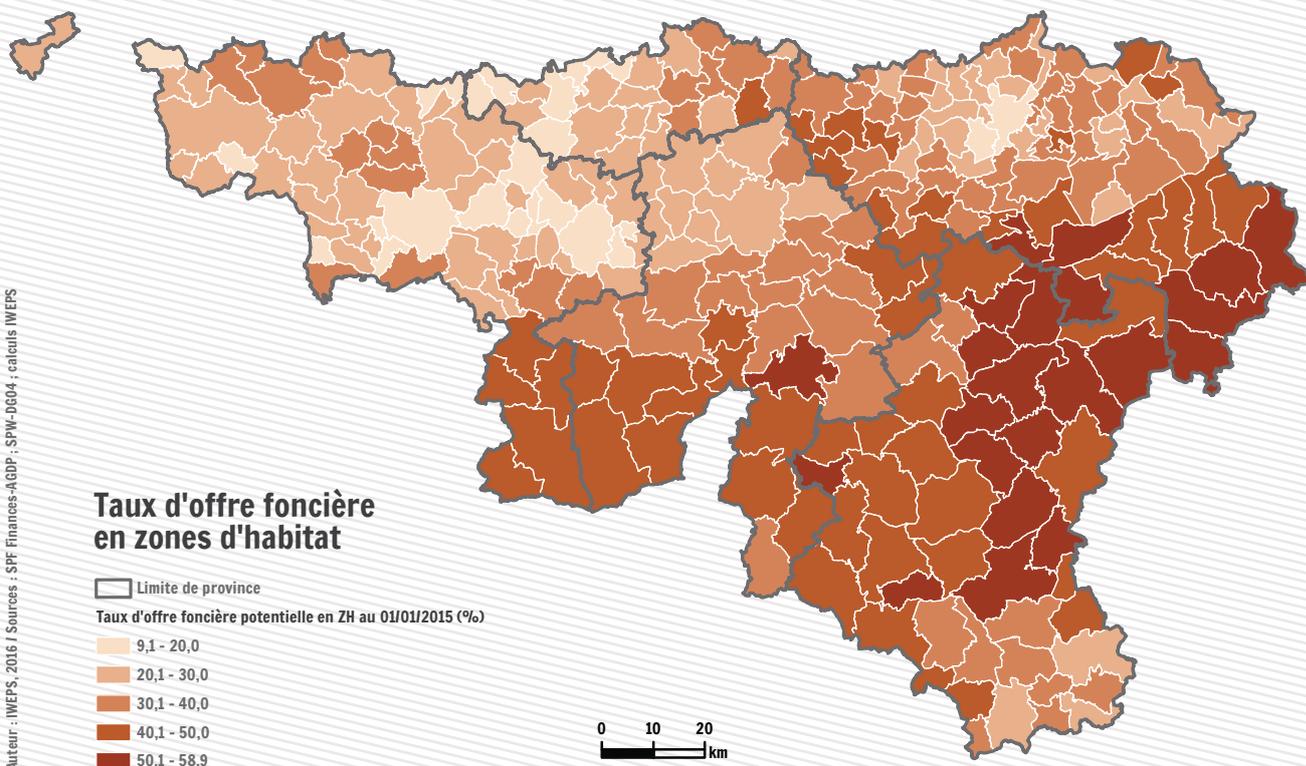
<http://www.iweeps.be/discussion-papers-1001>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **octobre 2016**

Potentiel foncier en zones d'habitat au plan de secteur

31,7%

En 2015, l'offre foncière potentielle wallonne pour l'habitat est estimée à +/- 57 250 ha, soit 31,7% du total des zones d'habitat



Depuis +/- 30 ans, l'urbanisation du territoire wallon s'effectue en respectant le plan d'affectation du sol appelé plan de secteur. Les zones d'habitat et zones d'habitat à caractère rural sont, d'après le CWATUPE (article 26 et 27), les zones du plan de secteur destinées principalement à l'habitat. Elles s'urbanisent d'année en année, réduisant l'offre foncière pour l'habitat et pouvant ainsi créer des tensions sur les marchés fonciers.

La carte ci-dessus montre que les zones d'habitat de certaines communes présentent moins de 20% de terrains non artificialisés. Il s'agit notamment de certaines communes urbaines centrales et leur agglomération ou banlieue proches (Liège, Charleroi et Mons), de communes de l'agglomération et de la banlieue bruxelloise et de leur prolongation le long de l'axe autoroutier R0-E19 vers Mons (Nivelles, Seneffe, La Louvière). Un autre axe venant de Bruxelles est visible le long de l'autoroute E429 vers Tubize. A l'ouest, Tournai, Antoing et Mouscron disposent aussi de faibles disponibilités. Les communes qui présentent moins de 30% de disponibilités foncières sont essentiellement situées au nord du sillon Sambre et Meuse, surtout dans un triangle compris entre Bruxelles, Namur et Mons mais aussi dans la zone d'influence de Luxembourg avec Arlon et quelques communes voisines.

Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) du plan de secteur (article 33 du CWATUPE) peuvent également être mises en œuvre pour l'habitat. L'offre potentielle théorique est estimée dans ces zones à 16 750 ha au 01/01/2015.

Potentiel foncier en zones d'habitat au plan de secteur

Définitions et sources

Les données d'offre foncière reprises sur cette fiche correspondent aux terrains non urbanisés (terrains qui sont toujours à l'état naturel, forestier ou agricole) situés au sein des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural du plan de secteur (CWATUPE, Articles 26 et 27).

Le CWATUPE est le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie.

Les terrains non urbanisés situés en zones urbanisables constituent donc une offre foncière juridiquement urbanisable. Cette offre foncière potentielle est une estimation maximale des terrains disponibles puisqu'il se peut que certaines parcelles :

- soient situées en zones de contraintes (inondations, glissement de terrains, captages d'eau...);
- soient inaptes à l'urbanisation car trop petites et/ou étroites ou enclavées;
- ne soient pas en vente car leur propriétaire ne le veut pas (rétention foncière);
- soient soumises à des plans communaux qui y empêchent l'urbanisation.

L'offre foncière effective, c'est-à-dire l'offre qui est réellement disponible sur le marché foncier à un instant t, peut s'écarter plus ou moins fortement de l'offre potentielle en fonction de l'importance de la rétention foncière.

Sources : SPF Finances/AGDP, données cadastrales et CadMap au 01/01/2015 et SPW-DGO4, plan de secteur vectoriel au 01/01/2015

Pertinences et limites

L'objectif de l'indicateur est de mettre en évidence les terrains que l'on peut considérer comme potentiellement à bâtir pour l'habitat et leur importance relative par commune.

Ses limites sont qu'il est basé sur les données de nature cadastrale pas toujours à jour, ainsi que sur le croisement entre deux géodonnées de précisions géométriques différentes, à savoir le CadMap et le plan de secteur vectoriel.

Le CadMap est le plan parcellaire cadastral informatisé. Il est géré par le SPF Finances.

Pour en savoir plus :

Note de l'IWEP sur les terrains non urbanisés en zones urbanisables (potentiel foncier) en Wallonie :

http://www.iweps.be/sites/default/files/notemethodo_tnu_versiondec2014_2.pdf

Fiche de développement territorial :

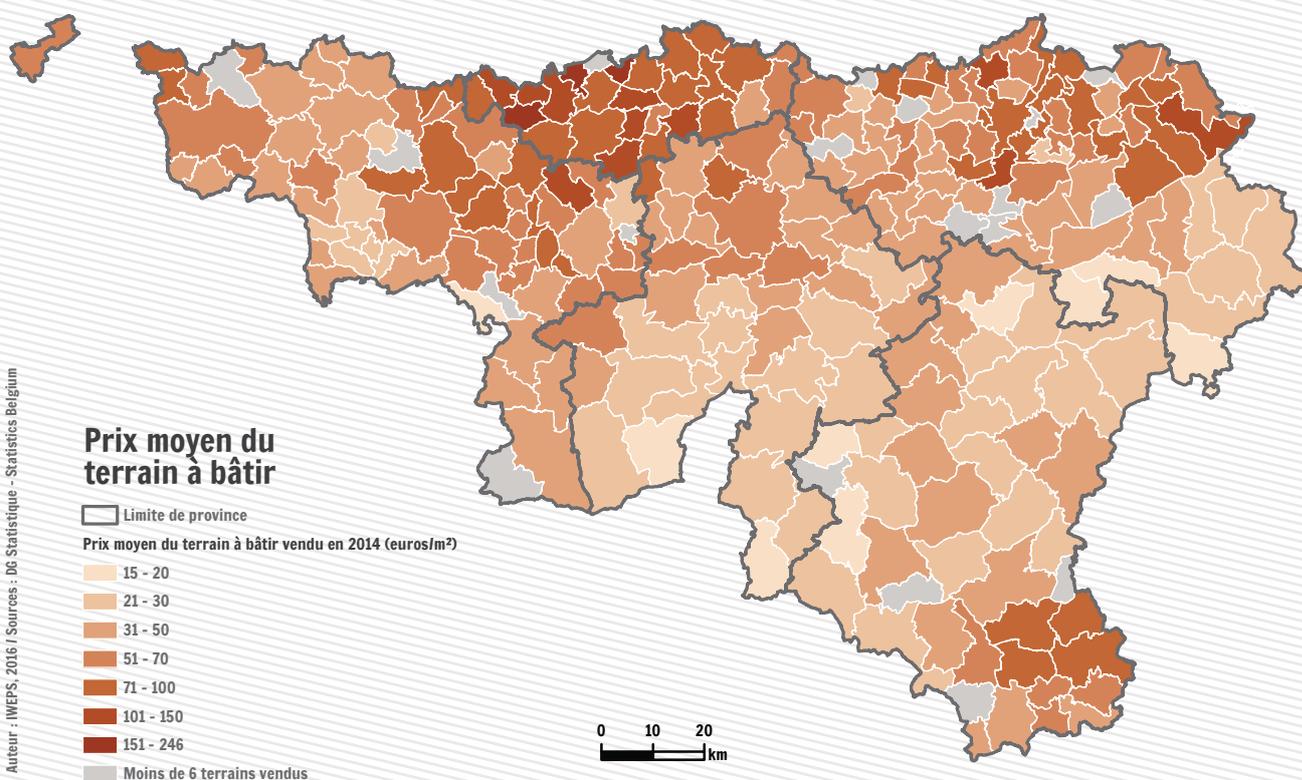
<http://www.iweps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **octobre 2016**

Prix moyen du terrain à bâtir / immobilier

51€/m²

En 2014, le prix moyen du terrain à bâtir vendu en Wallonie s'élève à 51 €/m²



Auteur : iWEPS, 2016 / Sources : DG Statistique - Statistics Belgium

La valeur moyenne du prix de vente de 51€/m² pour la Wallonie cache de fortes disparités au niveau local. La distribution spatiale des prix moyens des terrains à bâtir vendus montre clairement l'influence des agglomérations de Bruxelles et de Luxembourg. Des valeurs plus élevées que la moyenne s'observent dans le Brabant Wallon et plus particulièrement dans le nord de celui-ci. Ce sont également des zones où l'offre foncière est faible. Des valeurs plus élevées s'observent aussi dans certaines zones frontalières avec la Flandre et le Grand-Duché de Luxembourg et dans l'est de la Wallonie.

La rencontre entre l'offre et la demande en terrains impacte directement les prix des terrains à bâtir mais aussi de l'immobilier en général. Les territoires où le taux d'offre foncière en zones d'habitat est faible sont généralement ceux où les prix de l'immobilier sont les plus élevés.

L'évolution temporelle et la présentation des distributions spatiales des prix pour l'achat de logements ou terrains à bâtir donnent une idée des difficultés d'accès à la propriété d'un logement dans certaines sous-régions.

Prix moyen du terrain à bâtir / immobilier

Ventes de biens immobiliers: évolution du nombre de ventes et du prix moyen en Wallonie

		2000	2010	2014
Maisons d'habitation ordinaires	nombre de ventes	27.361	23.871	22.109
	prix moyen ¹	68.559	139.735	149.808
Villas, bungalows, maisons de campagne	nombre de ventes	1.932	5.772	5.838
	prix moyen ¹	224.126	255.939	262.793
Appartements, flats, studios	nombre de ventes	3.767	6.650	6.296
	prix moyen ¹	68.640	148.657	165.058
Terrains à bâtir	nombre de ventes	10.440	7.025	5.461
	prix moyen ²	18	47	51

(1) En Euro par unité de vente

(2) En Euro par m²

Le prix des terrains à bâtir vendus en Wallonie augmente de manière constante pour atteindre la valeur de 51 euros/m² en 2014 alors qu'elle était de 18 €/m² en 2000. Parallèlement, le nombre de ventes a diminué fortement. Au niveau des prix, les différents types de logement suivent les mêmes tendances. Au niveau des ventes, on note une augmentation importante des ventes d'appartements. Ceci est bien sûr lié à la hausse importante de nouvelles constructions de ce type durant les années 2000 et 2010.

Source / SPF Economie - Direction générale Statistiques

Définitions et sources

La statistique des prix immobiliers se base sur toutes les transactions immobilières sur lesquelles des droits d'enregistrement ont dû être payés. Les données proviennent du Cadastre du SPF Finances. La statistique complète donne le nombre de transactions, le prix total, la superficie totale des parcelles et le prix moyen des maisons d'habitation, des villas, des appartements et les terrains à bâtir.

Sources des données : SPF Economie - Direction générale Statistiques à partir de données du SPF Finances -AGDP

Pertinences et limites

La statistique permet de voir l'évolution temporelle et spatiale des prix immobiliers en Wallonie et en Belgique. Elle permet de mettre en évidence les communes où les prix sont les plus élevés et les logements plus difficiles à accéder pour un certain nombre de ménages.

La statistique est basée sur les biens vendus en cours d'année. Cela implique que certaines communes disposent de trop peu de biens vendus pour obtenir une statistique annuelle significative et que les prix des biens en vente, mais non vendus, ne sont pas pris en compte. Les valeurs réelles peuvent être sous-estimées car la statistique est basée sur ce qui est déclaré.

Pour en savoir plus :

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/le-developpement-territorial-wallon-en-fiches>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **octobre 2016**

Population et santé

La population est un élément constitutif de la société. L'économie d'une région se déploie sur un territoire en interaction avec sa population. Élément prépondérant en matière de santé et de solidarité intergénérationnelle, elle intervient également dans la sphère économique sous différentes facettes. Par sa structure, elle est un déterminant des flux financiers intergénérationnels (voir fiche *Pyramides des âges*). Par son agrégation en ménages (voir fiche *Nombre et taille des ménages*), elle forme un des trois agents agissant sur l'économie dans une optique « dépense ». Les ménages, par leur évolution, ont un impact sur la transformation de notre société. Ainsi, par exemple, l'augmentation des ménages d'isolé va de pair avec une fragilisation de la structure sociale. Elle intervient aussi dans le marché du travail en structurant la population en âge d'activité.

La population, contrairement à une idée reçue, n'est pas immobile. Elle ne cesse d'évoluer entraînant des conséquences dans toutes les sphères de la société. Ces dernières années, la croissance de la population wallonne est élevée (voir fiche *Accroissement de la population*), poussée surtout par les migrations externes (voir fiche *Migrations externes*).

L'évolution annuelle de la population dépend de quatre facteurs : le nombre de naissances (voir fiche *Indice conjoncturel de fécondité et natalité*), le nombre de décès, le nombre de personnes venues s'installer sur notre territoire et enfin, à l'inverse, le nombre de personnes parties résider en-dehors de celui-ci (voir fiche *Migrations internes* et fiche *Migrations externes*). Chacun de ces quatre phénomènes modifie progressivement le total de la population et sa structure par âge. On parlera de mouvement naturel pour les évolutions de population dépendantes du nombre de naissances et de décès, le solde naturel étant la différence entre les naissances et les décès. Pour expliquer le mouvement naturel, il convient de se tourner vers les facteurs qui le déterminent, soit la structure par âge (voir fiche *Pyramides des âges* et fiche *Population des 65 ans et plus*), la fécondité (voir fiche *Indice conjoncturel de fécondité et natalité*) et l'espérance de vie (voir fiche *Espérance de vie et mortalité*). De même, le mouvement migratoire couvre le nombre d'entrées et de sorties d'un territoire, le solde migratoire étant la différence entre le nombre d'entrées et celui des sorties. Les migrations se décomposent également en mouvements migratoires internes (migrations à l'intérieur de la Belgique) et externes (migrations en provenance ou à destination de l'étranger). Le mouvement total de la population, c'est-à-dire son accroissement, est donc l'addition du mouvement naturel et du mouvement migratoire.

Enfin, les perspectives du Bureau fédéral du Plan (fiche *Perspectives de population régionale*) et celles du Centre de recherche en démographie de l'UCL (fiche *Perspectives de population communale*) permettent d'anticiper le devenir de la population au cours des prochaines décennies. La Wallonie, comme les autres régions belges, sera confrontée au vieillissement de sa population dans les prochaines décennies (fiche *Population 65 ans et plus*, fiche *Population 65 ans et plus communale*). Ce bouleversement dans la structure par âge de la population appelle une nécessaire adaptation de notre société.

Ajoutons que la population, sa structure et son espérance de vie sont étroitement liées avec sa santé. Les premières informations exploitables sur la santé d'une population ont été les données sur l'âge et les causes de décès (fiche *Causes de mortalité*). Ces informations nous permettent toujours actuellement de comprendre dans quelles circonstances les décès sont survenus et le cas échéant, permettent des actions de prévention.

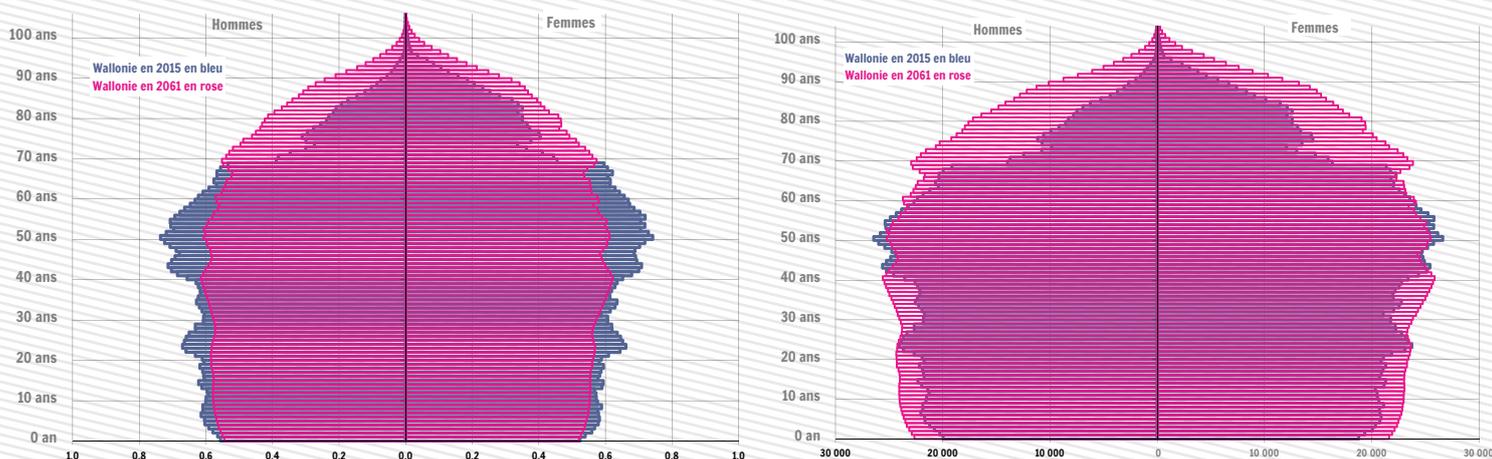
L'état de santé quant à lui nous permet d'appréhender un aspect des conditions de vie des personnes en lien, bien entendu, avec la structure de la population et les causes de décès (fiche *Etat de santé*). Outre les caractéristiques démographiques de la population, l'état de santé dépend naturellement des facteurs de santé, ces facteurs de santé présentés dans ce document (Fiche *Facteurs de santé*) sont autant de leviers pour améliorer l'état de santé d'une population. Enfin, la consommation de soins permet de comprendre le recours au système de soins de santé de la population (Fiche *Consommation de soins*).

Pyramides des âges

Âge moyen
de **40,9** ans en 2015
à **44,1** ans en 2061

L'âge moyen de la pop. wallonne devrait croître de 3,2 ans d'ici à 2061 par une augmentation importante de la population âgée mais aussi par une diminution relative des jeunes classes d'âge

Pyramide des âges de la Wallonie en 2015 et en 2061 (en chiffres absolus et relatifs ou tranches d'âge exprimées en part de population)



Sources / Bureau fédéral du Plan ; SPF Economie - Direction générale statistique - Statistics Belgium - Calculs IWEPS

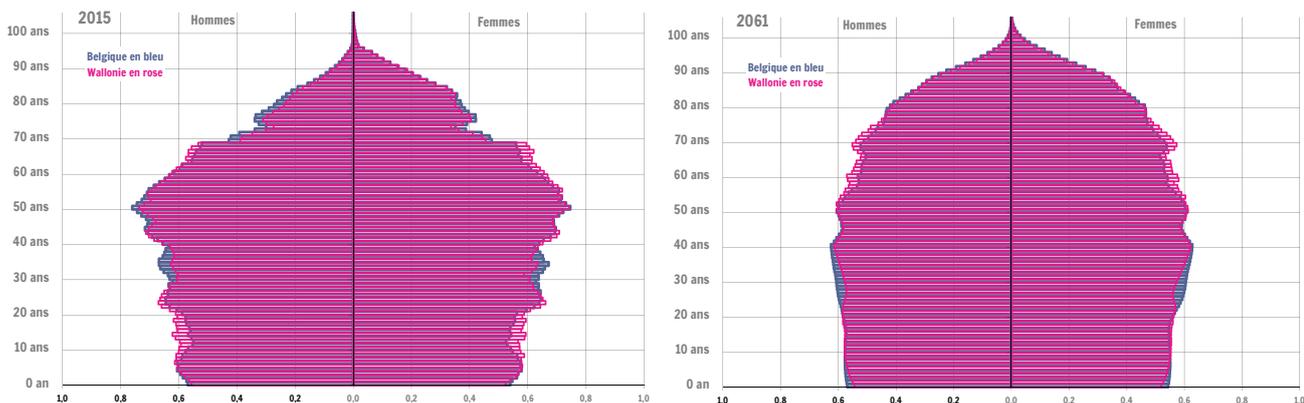
La pyramide des âges de la Wallonie au 1^{er} janvier 2015 traduit les évolutions démographiques survenues au 20^e siècle.

La Deuxième Guerre mondiale a marqué la pyramide par la diminution des naissances durant cette période troublée. Le baby-boom, qui s'étend de l'après-guerre à 1964, redonne une place plus importante aux classes d'âge du bas de la pyramide pour une courte durée seulement. Le rétrécissement du pied de la structure par âge s'accroît ensuite pour former progressivement, non plus une pyramide, mais une silhouette que les démographes appellent « meule de foin », caractérisée par une base évidée et un gonflement du sommet.

A l'opposé du bas, le haut de la pyramide des âges, c'est-à-dire les personnes âgées, connaît un gonflement de son effectif en engrangeant les progrès continus dans la survie à des âges de plus en plus élevés. Résultat de ces deux phénomènes, des modifications importantes vont apparaître dans la part des 15-64 ans, qui sont assimilés à la main-d'œuvre potentiellement disponible sur le marché du travail.

Pyramides des âges

Pyramides des âges de la Wallonie et de la Belgique en 2015 et en 2061



Si les âges élevés étaient, au cours du 20^e siècle, proportionnellement plus présents dans la population wallonne que dans celle de la Belgique, la situation s'inverse au début du 21^e siècle. Dans la pyramide de 2015, la Belgique accuse une surreprésentation pour tous les âges de chaque sexe au-delà de 69 ans. En 2061, cette surreprésentation belge ne touche plus que les 77 ans et plus, les 50-76 ans étant proportionnellement plus présents en Wallonie. Aujourd'hui, la part des jeunes de moins de 25 ans est proportionnellement plus élevée dans la structure d'âge wallonne que dans la structure d'âge belge. Cette tendance devrait s'inverser au cours des prochaines décennies. La Wallonie a en effet depuis 2008 une fécondité qui s'aligne sur celle de l'ensemble de la Belgique, mais qui devrait être légèrement inférieure dans le futur étant donné la fécondité élevée attendue à Bruxelles.

Source / DG Statistique; Calculs IWEPS

Définitions et sources

L'âge moyen est le nombre d'années vécues en moyenne par les individus d'une population.

Soit la somme de chaque effectif de population à un âge donné multiplié par 0,5 + l'âge, le tout divisé par la population.

Pertinences et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographiques des universités et des institutions statistiques régionales de Belgique. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de mars 2016 couvrent la période s'étalant de 2015 à 2061.

Pour en savoir plus :

Bureau fédéral du Plan - <http://www.plan.be/>

BFP-DGS (2016), Perspectives démographiques 2015-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, mars 2016.

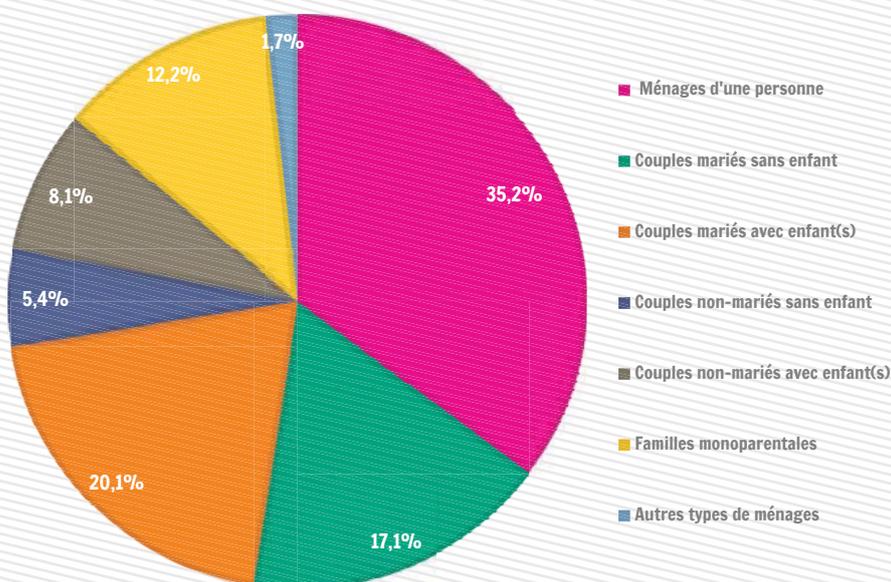
Personne de contact : [Marc Debuisson](mailto:m.debuisson@iweeps.be) (m.debuisson@iweeps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Nb et taille des ménages

2,3

En Wallonie, en 2015, le nombre moyen de personnes dans un ménage est de 2,3 individus. Cette moyenne tend à diminuer progressivement

Répartition des ménages privés wallons selon le type au 1^{er} janvier 2015 (en pourcentage)



Source / DG Statistique - Calculs : IWEPS

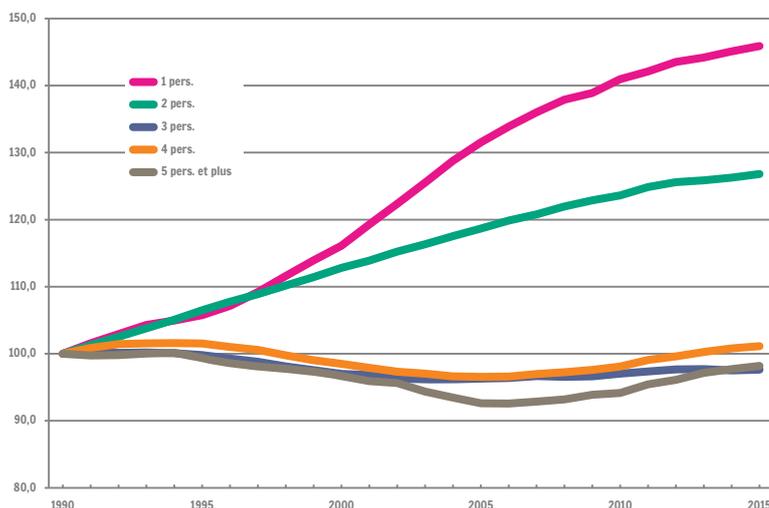
Au 1^{er} janvier 2015, le nombre de ménages privés en Wallonie s'élevait à 1 548 312, contre 1 886 ménages collectifs.

Parmi les ménages privés, plus du tiers est constitué de personnes isolées (35,2%). Les couples sans enfant mariés ou non mariés représentent 22,6% des ménages wallons, contre 28,2% pour les couples avec enfant(s). Un pourcentage important des ménages wallons concerne des familles monoparentales. On en dénombrait 189 343 au 1^{er} janvier 2015, soit 12,2% des ménages privés.

Selon le Bureau fédéral du Plan, au cours des dix dernières années (2005-2015), le nombre de ménages de cohabitants a augmenté de +20,0% alors que le nombre de couples mariés reculait de -9,3%. Durant la même période, les ménages isolés et les monoparentaux étaient en augmentation de respectivement +10,8% et +9,9%. Parmi les ménages d'isolés et de monoparentaux, se retrouvent une proportion importante de ménages socialement et financièrement fragilisés.

Nb et taille des ménages

Evolution de la taille des ménages privés en Wallonie (indice 1990=100)



Le nombre total de ménages augmente à la suite de la forte évolution à la hausse du nombre de ménages composés de personnes isolées, mais également de ménages de deux personnes, ce qui aboutit à une diminution très progressive de la taille moyenne des ménages privés en Wallonie, qui atteint 2,3 personnes en 2015.

Après une période de léger recul, le nombre de ménages de plus de deux personnes est resté quasiment stable entre 1990 et 2015, quel que soit leur type (trois, quatre ou cinq personnes et plus).

Source / DG Statistique; Calculs IWEPS

Définitions et sources

La notion de ménage correspond à la définition reprise par la DGS : un ménage se définit comme l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté. La notion de logement se réfère ainsi à la résidence principale d'un individu telle qu'enregistrée au Registre National des personnes physiques (RN).

Par ménage collectif, on entend : les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons.

Pertinences et limites

Une nouvelle typologie des ménages a été adoptée en 2015 par la DGS. Cette typologie, proche de celle de LIPRO élaborée au Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute (NIDI), permet de reconstituer par algorithme les ménages de cohabitants même si, dans le Registre national, ces derniers ne sont pas déclarés comme tels. La définition d'un ménage diffère quelque peu de celle utilisée dans les perspectives de population communales de DEMO-UCL où notamment les personnes isolées habitant à la même adresse qu'un autre ménage sont réintégrées dans celui-ci (voir Fiche Perspectives de population communales).

Les données sur les ménages sont issues du Registre national (RN) par la DG Statistique et ont comme base la population officielle de la Belgique (voir Pertinences et limites de la Fiche *Taux d'accroissement de la population*).

Pour en savoir plus :

Direction générale Statistique – Statistics Belgium :

<http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/menages/>

Bureau fédéral du Plan :

Bureau fédéral du Plan, 2014, Une méthodologie de projection des ménages: le modèle HPRM, Working Paper 9-14. BFP-DGS (2016), Perspectives démographiques 2015-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, mars 2016.

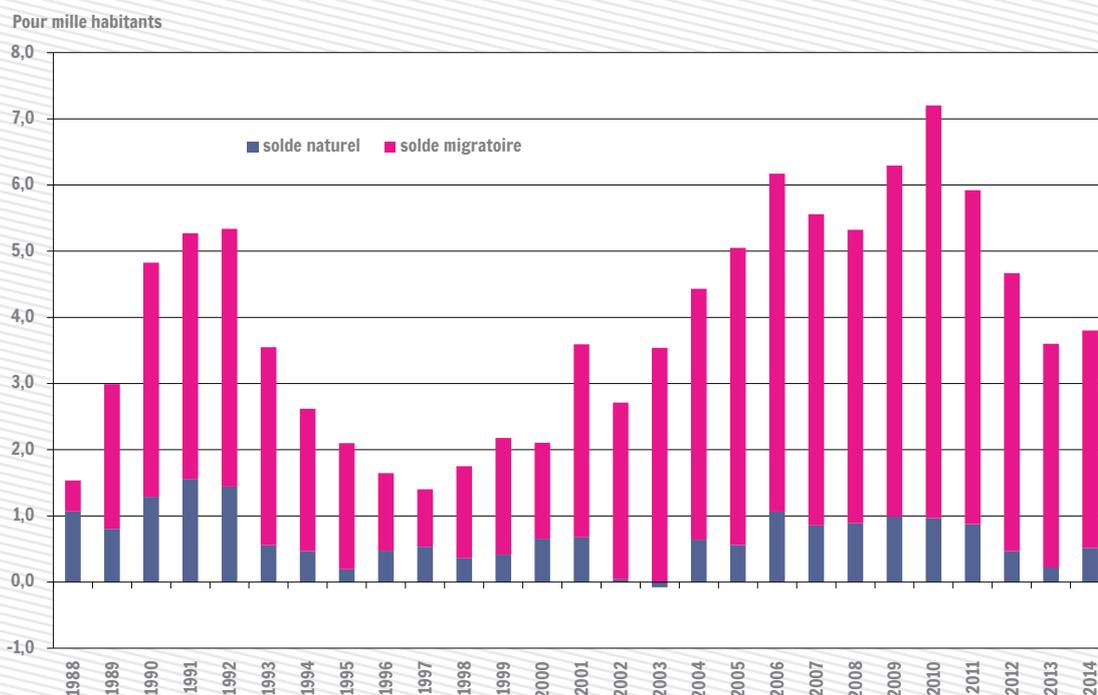
Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2016**

Taux d'accroissement de la population

+3,8‰

Le taux d'accroissement de la population wallonne s'élève à +3,8‰ en 2014, en légère augmentation par rapport à 2013

Mouvement de la population wallonne pour mille habitants entre 1988 et 2014



Source / DG Statistique - Calculs : IWEPS

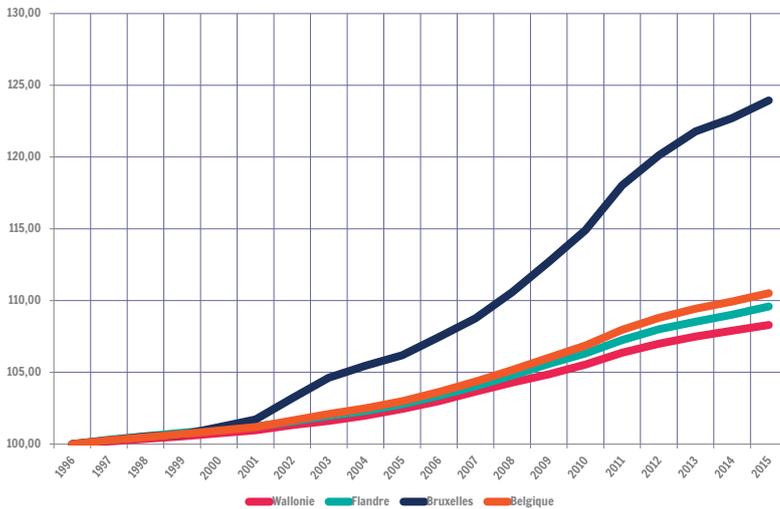
Au 1^{er} janvier 2015, la Wallonie comptait 3 589 744 habitants, soit 32,0% de la population de Belgique.

La population wallonne n'a cessé de croître ces dernières années, mais à un rythme qui s'est ralenti au cours des années 90. Entre 1998 et 2010, la tendance s'accélère à nouveau. La croissance annuelle dépasse largement la barre des +5,0‰ entre 2006 et 2010, pour se réduire ensuite (+3,8‰ en 2014).

C'est le mouvement migratoire qui soutient la croissance, le mouvement naturel y apportant même une contribution légèrement négative en 2003. Depuis, cette contribution s'est quelque peu redressée, mais reste très faible, surtout ces dernières années.

Taux d'accroissement de la population

Evolution des populations des régions belges (1996-2015) (indice 1996=100)



Au cours de ces dix dernières années, la population wallonne s'est accrue de + de 193 802 personnes, soit une hausse de +5,7%, inférieure à la croissance belge, qui atteint +7,3% sur la même période. Malgré une forte progression, la population de la Wallonie ne connaît pas une croissance aussi soutenue que dans les deux autres Régions. Depuis 2005, si la population de la Wallonie suit de près l'évolution de la Flandre (+6,6%), elle reste loin des croissances enregistrées par la Région de Bxl-Capitale au cours de la même période (+16,7%). C'est la contribution importante des migrations externes à la Belgique, liée à une forte fécondité, qui est le moteur de la croissance de la population bruxelloise.

Source / DG Statistique; Calculs IWEPS

Définitions et sources

Le taux d'accroissement de la population se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle en début de période rapportée à la population moyenne (somme de la population en début de période et de la population de fin de période divisée par deux). Il ne faut pas confondre avec le taux de croissance de la population qui se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle de début de période rapportée à la population en début de période.

Le solde total pour mille habitants est l'équivalent du taux d'accroissement. Il est le cumul du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties par migration plus les ajustements statistiques).

Pertinences et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par la DG Statistique. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : le registre de population (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir - en Belgique), le registre d'attente et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. Mais la population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques est comptabilisée à partir du seul registre de population en excluant les autres registres.

Pour en savoir plus : Walstat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

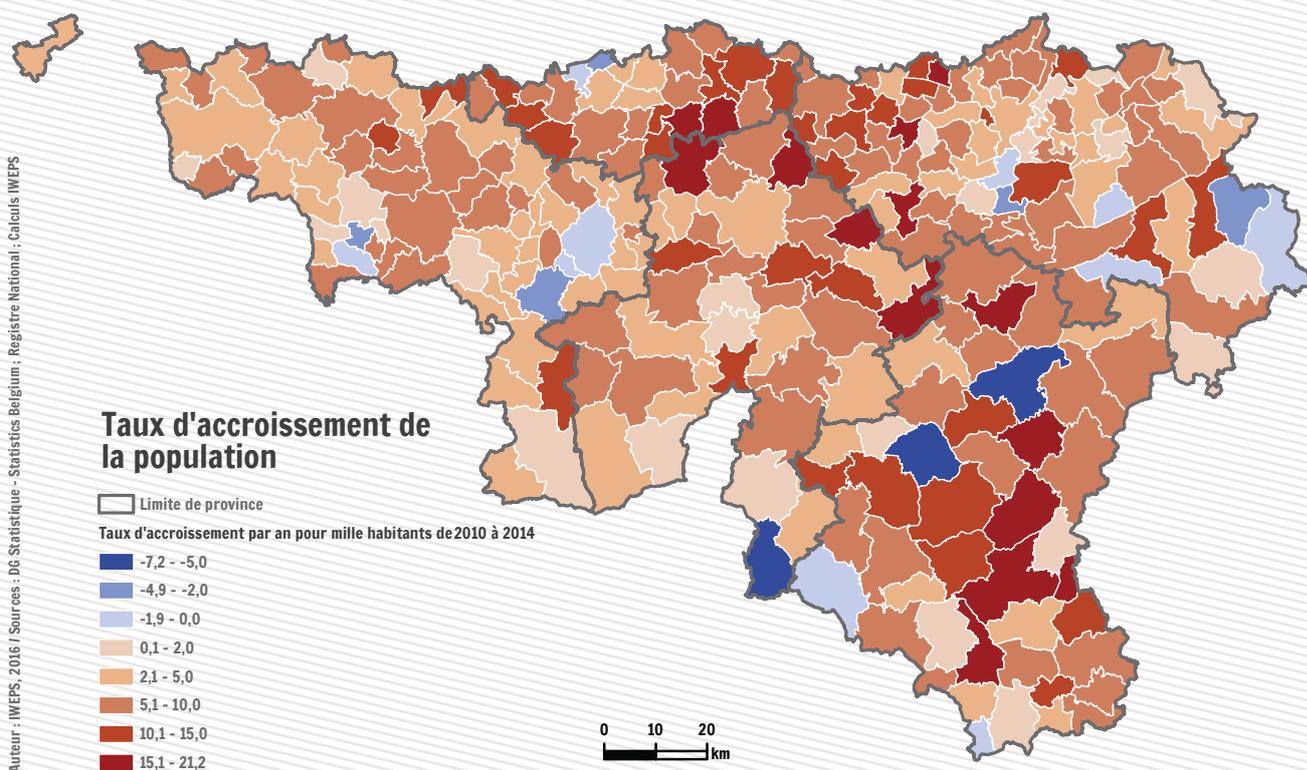
DG Statistique du SPF Economie : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement/>

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2016**

Taux d'accroissement de la population communale

-7‰ à +21‰

Accroissement annuel des communes wallonnes de -7‰ à +21‰ entre 2010 et 2015



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un accroissement de +3,8‰ entre 2010 et 2015, les évolutions dans les communes se sont réparties sur un large éventail de -7‰ à +21‰.

Au cours des cinq dernières années, la grande majorité des communes wallonnes connaît une croissance de population résultant d'un solde migratoire positif (voir fiche *Migrations*), seules quelques communes dispersées sur le territoire ont perdu de la population. Epinglons les principales zones présentant les croissances plus importantes : le cœur de la province de Luxembourg et également un ensemble de communes presque contiguës à une première zone, à l'est et au nord de l'arrondissement de Namur, avec des extensions au Brabant wallon (exception faite de son cœur), et à l'ouest de la province de Liège. Cet ensemble de communes fait émerger un axe Bruxelles-Luxembourg dans lequel toutefois la commune urbaine de Namur affiche une croissance plus faible.

Taux d'accroissement de la population des communes

Définitions et sources

Le taux d'accroissement de la population se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle en début de période rapportée à la population moyenne (somme de la population en début de période et de la population de fin de période divisée par deux). Il ne faut pas confondre avec le taux de croissance de la population qui se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle de début de période rapportée à la population en début de période.

Le solde total pour mille habitants est l'équivalent du taux d'accroissement. Il est le cumul du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties par migration plus les ajustements statistiques).

Pertinences et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par la DG Statistique. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : le registre de population (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir - en Belgique), le registre d'attente et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. Mais la population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques est comptabilisée à partir du seul registre de population en excluant les autres registres.

Pour en savoir plus : Walstat - IWEPS : <http://walstat.iweeps.be>

DG Statistique du SPF Economie : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement/>

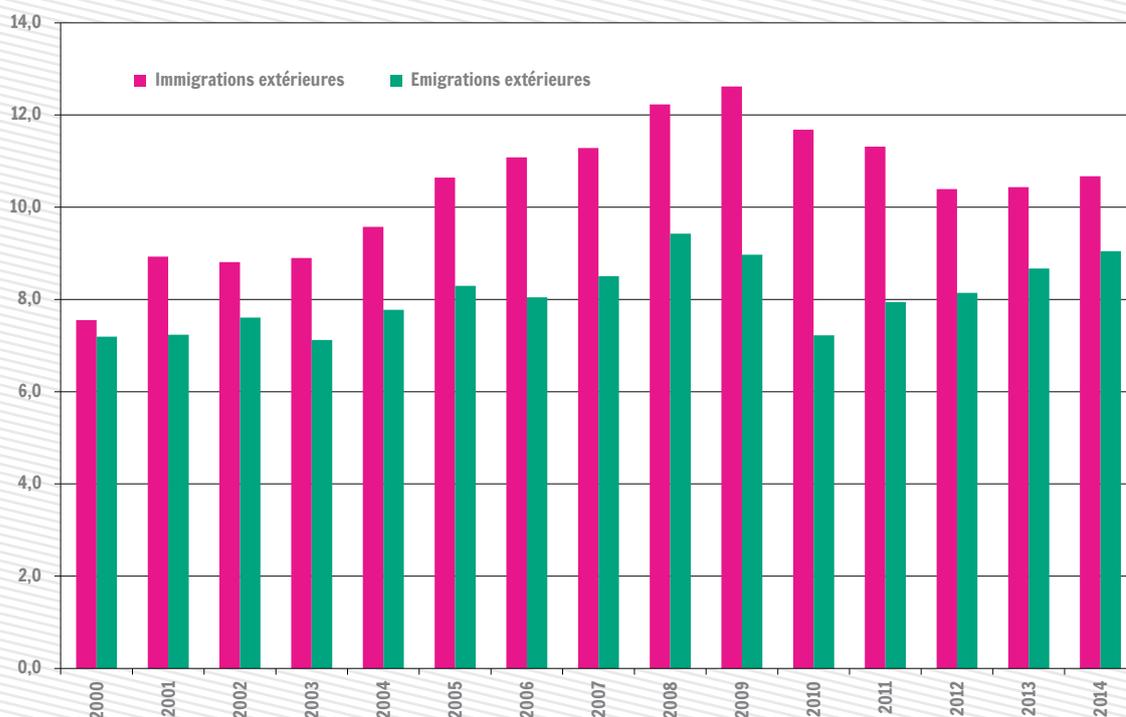
Personne de contact : **Marc Debuisson** (m.debuisson@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2016**

Migrations externes

+ 5 826

En Wallonie, les flux migratoires avec l'étranger ont permis à la population d'y accueillir 5 826 personnes en plus en 2014, soit +1,6 migrant pour 1000 habitants

Migrations extérieures en Wallonie pour mille habitants



Source / DG Statistique - Calculs : IWEPS

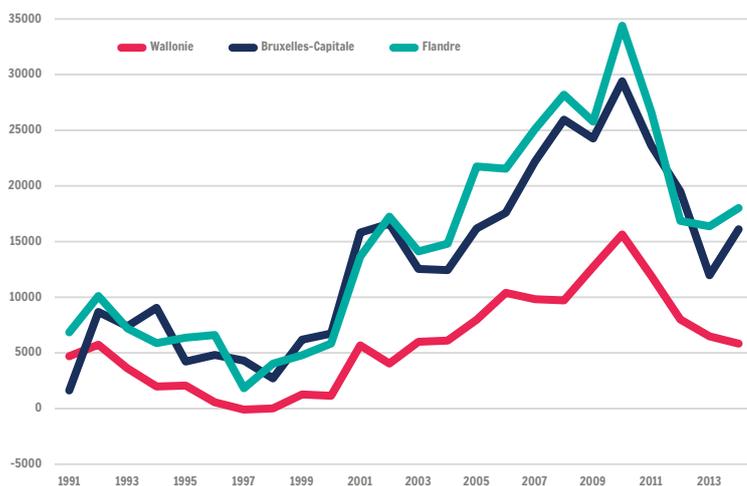
Durant les années 2011 à 2014, le nombre de personnes arrivant de l'étranger, ou l'immigration extérieure, a baissé alors qu'inversement les départs de personnes vers l'étranger, ou l'émigration extérieure, étaient en croissance. En 2014, le solde migratoire extérieur de la Wallonie n'était plus que de 5 826 personnes.

En 2000, les autorités ont mis en place un processus de régularisation des « sans papiers », ces derniers entrant en compte dans le nombre d'immigrations, ceci alimentait le nombre d'immigrants dans les années suivantes. Cependant, depuis 2000, l'immigration a continué de s'amplifier. En 2009, elle atteignait, pour la Wallonie, 43 993 entrées contre 31 271 sorties selon la méthode statistique appliquée (voir Définitions et sources de cette fiche). En 2014, l'immigration était revenue à 38 242 entrées.

Le mouvement de hausse des immigrations internationales depuis 2000 en Wallonie a été poussé notamment par une forte hausse de l'immigration en provenance de la France. Le nombre de ressortissants français résidant en Wallonie a enregistré une hausse de 40,3% en 15 ans, atteignant 78 329 habitants en 2015. Par ailleurs, des flux plus importants en provenance des nouveaux pays de l'Union européenne comme la Roumanie se sont développés ces dernières années. Hors UE, le nombre de réfugiés politiques peut être estimé dans les statistiques avec les changements de registre qui comptabilisent essentiellement les dossiers de candidats qui aboutissent au statut de réfugié. Ces derniers représentaient 3 262 personnes en 2014, en diminution par rapport aux 6 080 changements de registre observés en 2010 en Wallonie.

Migrations externes

Solde des migrations externes dans les régions (1991-2014)



Suite à une immigration internationale plus nombreuse à destination surtout de Bruxelles, mais également ces dernières années, de la Flandre, la différence entre les soldes migratoires extérieurs de la Wallonie et de la Belgique s'est accrue entre 2000 et 2010. Depuis 2011, toutefois, ces soldes migratoires s'inscrivent dans un mouvement tendanciel à la baisse suite notamment à des modifications dans la législation sur le regroupement familial, mais également par une reprise des émigrations qui avaient fortement fléchi en 2010.

Source / DG Statistique; Calculs IWEPS

Définitions et sources

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits (personnes qui ont été rayées alors qu'elles étaient encore présentes sur la territoire belge) et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire externe d'une population pour 1000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations externes et d'émigrations externes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinences et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par la DG Statistique. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique selon différents registres : le registre de population (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir - en Belgique), le registre d'attente et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. Mais la population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs ici est comptabilisée à partir du seul registre de population en excluant les autres registres.

Pour en savoir plus : Walstat - IWEPS : <http://walstat.iweeps.be>

DG Statistique du SPF Economie : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement/>

CHARLIER J., DEBUISSON M., DUPREZ J.-P., REGINSTER I. (2016), Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014), Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21)

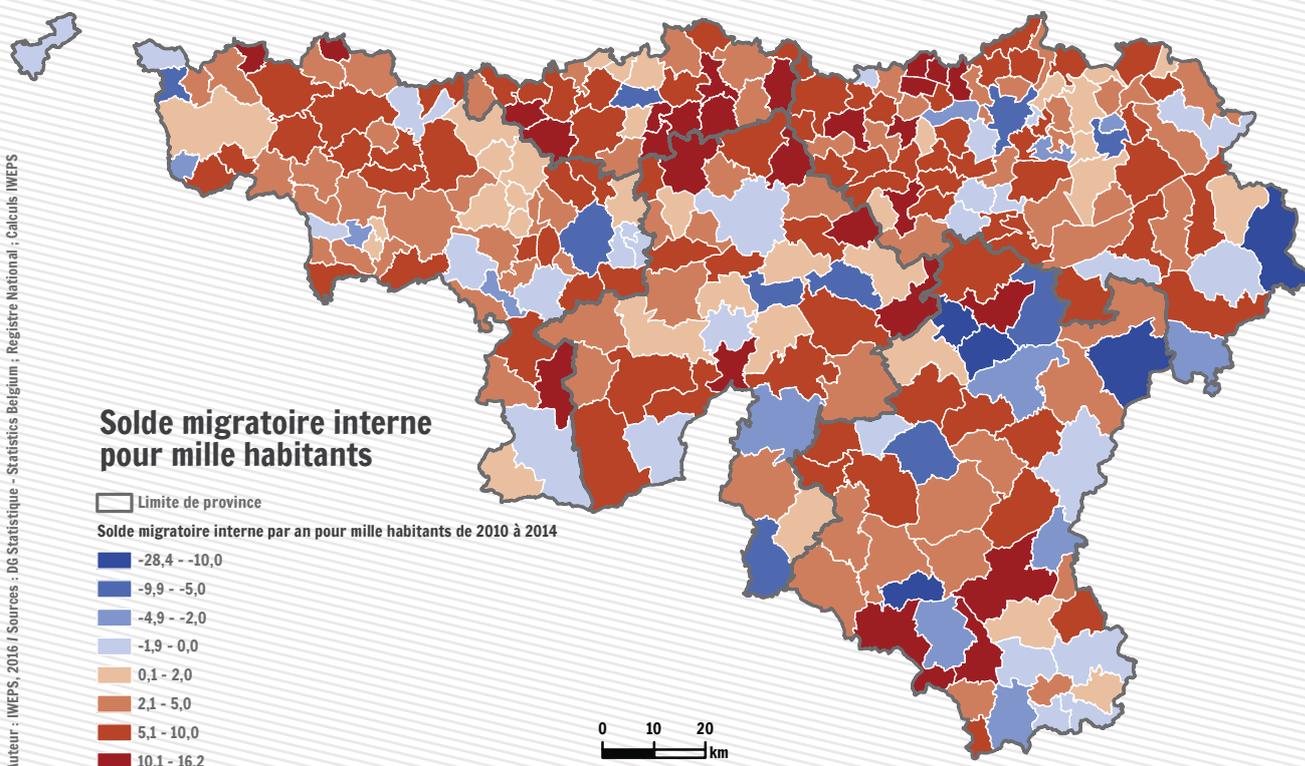
<http://www.iweeps.be/working-paper-de-liweeps-ndeg21>

Personne de contact : **Marc Debuisson** (m.debuisson@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2016**

Migrations internes / externes dans les communes wallonnes

-5‰ à +17‰

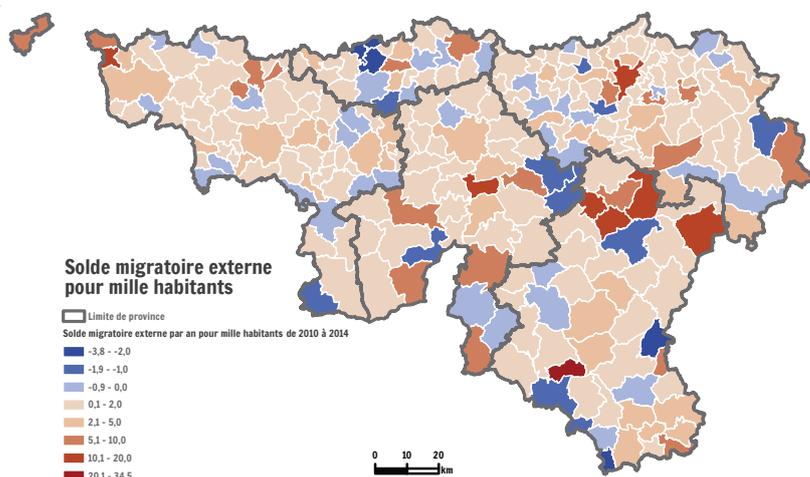
Solde migratoire des communes wallonnes de -5‰ à +17‰ entre 2010 et 2015



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un solde migratoire de +4,5 pour mille habitants entre 2010 et 2015, ce solde migratoire dans les communes s'est étalé de -5‰ à +17‰. Cette variation est aussi bien imputable à la migration interne (-28‰ à +16‰) qu'à la migration externe (-4‰ à +34‰).

Les communes wallonnes affichent en grande majorité un solde migratoire interne positif entre 2010 et 2014, seules 55 communes sur 262 ont des soldes négatifs. Parmi celles-ci, certaines villes dont les trois plus grosses : Liège, Namur, Charleroi qui continuent à subir un processus de périurbanisation, la population quittant la ville pour gagner des communes rurales toujours plus loin. Les soldes négatifs se localisent aussi à la frontière luxembourgeoise, dans des communes où la pression immobilière est importante.

Migrations internes / externes dans les communes wallonnes



Les communes wallonnes affichent en grande majorité un solde migratoire externe positif entre 2010 à 2015, seules 47 communes sur 262 ont des soldes négatifs. Parmi les soldes les plus élevés, Liège mais aussi toutes les grandes villes. D'autres soldes très positifs apparaissent là où se localisent des centres d'accueil pour réfugiés, surtout dans les communes rurales peu peuplées. Ceux-ci se réinstallant dans une autre commune une fois acquis leur statut, ils influencent à la hausse le solde migratoire externe et à la baisse le solde interne de la commune.

Source / DGStatistique - Calculs IWEPS

Définitions et sources

Les migrations internes interrégionales concernent toutes les migrations entre régions de Belgique alors que les migrations internes communales reprennent tous les déménagements à partir ou à destination de la commune vers ou à partir d'une autre commune belge.

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Les ajustements statistiques y ont également été ajoutés. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire (interne ou externe) d'une population se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations (internes ou externes) et d'émigrations (internes ou externes) sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1er janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Le solde migratoire externe communal comprend les ajustements statistiques.

Pertinences et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par la DG Statistique. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique selon différents registres : le registre de population (les Belges et les étrangers domiciliés (autorisés à s'établir) en Belgique), le registre d'attente et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. Mais la population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs ici est comptabilisée à partir du seul registre de population en excluant les autres registres.

Pour en savoir plus :

Charlier J., Debuissou M., Duprez J.-P., Reginster I., Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014) : analyses des migrations intercommunales et construction de bassins résidentiels, Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21), 2016.

Vandresse M., Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale pour la Belgique, Working paper 2-15, Bureau fédéral du Plan, mars 2015.

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2016**

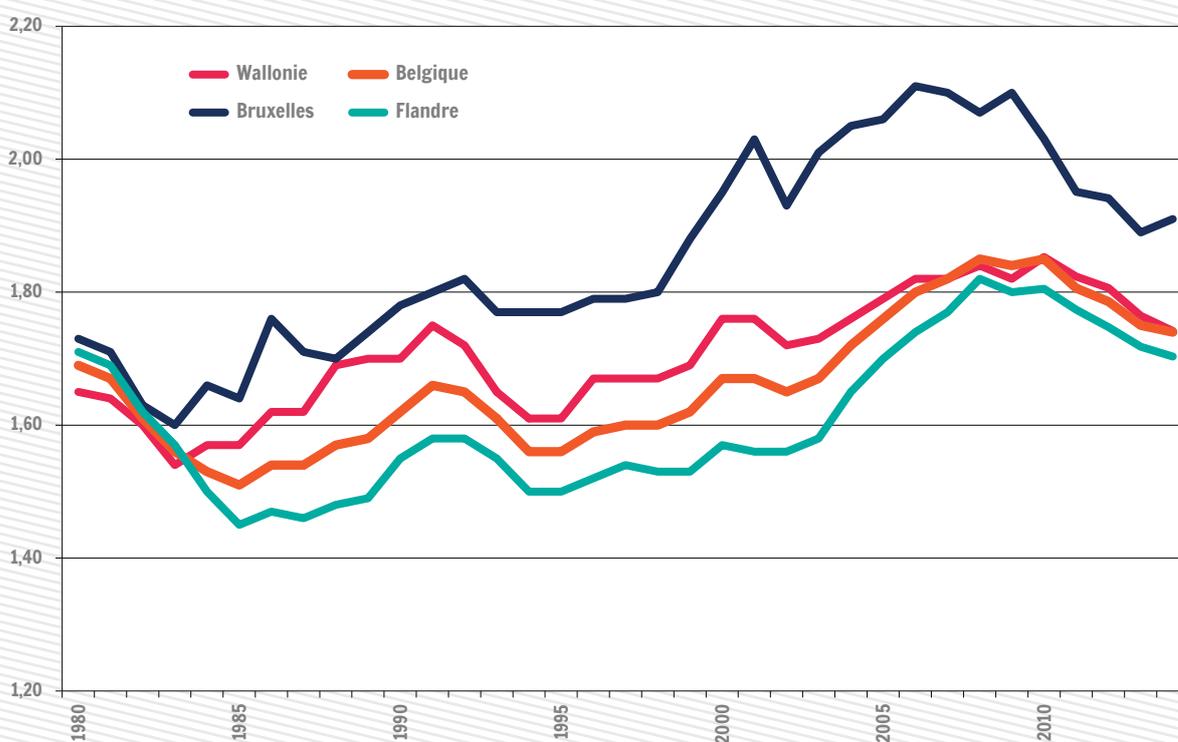
Fécondité et natalité

indice conjoncturel

1,74

L'indice conjoncturel de fécondité en Wallonie est de 1,74 enfant par femme, en retrait par rapport à son sommet de 2008

Taux de fécondité (nombre d'enfants par femme) par Région wallonne entre 1979 et 2014



Source / DG Statistique - Calculs: IWEPS

En Wallonie, l'indice conjoncturel de fécondité atteint 1,74 enfant par femme en 2014 en retrait par rapport au sommet de 1,87 enfant par femme atteint en 2008 qui restait néanmoins inférieur au seuil de remplacement des générations fixé à 2,1.

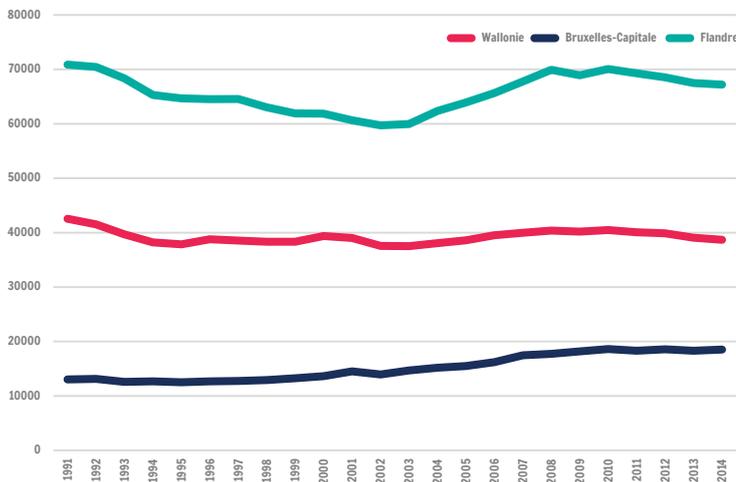
Rappelons que l'indice conjoncturel de fécondité est indépendant de la structure par âge. Lorsque l'on compare les fécondités belge et wallonne au cours des dernières années, on remarque que depuis 1984 la fécondité wallonne était systématiquement supérieure à celle de la Belgique jusqu'en 2007, 2008 marquant un quasi alignement des fécondités nationale et wallonne. Le nombre moyen d'enfants par femme connaît une légère diminution ces dernières années dans toutes les régions.

Une analyse par région met en évidence un double phénomène : une fécondité très élevée à Bruxelles, qui a atteint ces dernières années le seuil de remplacement des générations (2003-2010), et une convergence depuis 2004 entre les fécondités wallonne et flamande.

Fécondité et natalité

indice conjoncturel

Evolution du nombre de naissances dans les régions (1991-2014)



Au cours de ces vingt dernières années, le nombre des naissances en Wallonie a tourné chaque année autour de 40 000 enfants par an. Si ce nombre est presque constant en Wallonie depuis plus de 20 ans, il est en augmentation à Bruxelles-Capitale, surtout depuis 2000. La population bruxelloise bénéficie à la fois d'une forte fécondité et d'une structure par âge plus jeune. Par contre, la natalité en Flandre a reculé durant la dernière décennie du 20^e siècle. Après s'être redressé entre 2003 et 2010, depuis le nombre de naissances en Flandre diminue de nouveau légèrement.

Source / DG Statistique; Calculs IWEPS

Définitions et sources

L'indice conjoncturel de fécondité est le nombre d'enfants auxquels les femmes de 15 ans donneraient vie si elles adoptaient la fécondité de toutes les générations de femmes observée cette année-là.

L'indice conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge. Le taux de fécondité par âge est le rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné à l'effectif moyen des femmes de cet âge. L'âge pris en compte ici est l'âge exact.

Pertinences et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par la DG Statistique. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique selon différents registres : le registre de population (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir - en Belgique), le registre d'attente et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. Mais la population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs ici est comptabilisée à partir du seul registre de population en excluant les autres registres.

Pour en savoir plus : Walstat - IWEPS : <http://walstat.iweeps.be>

DG Statistique du SPF Economie : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement/>

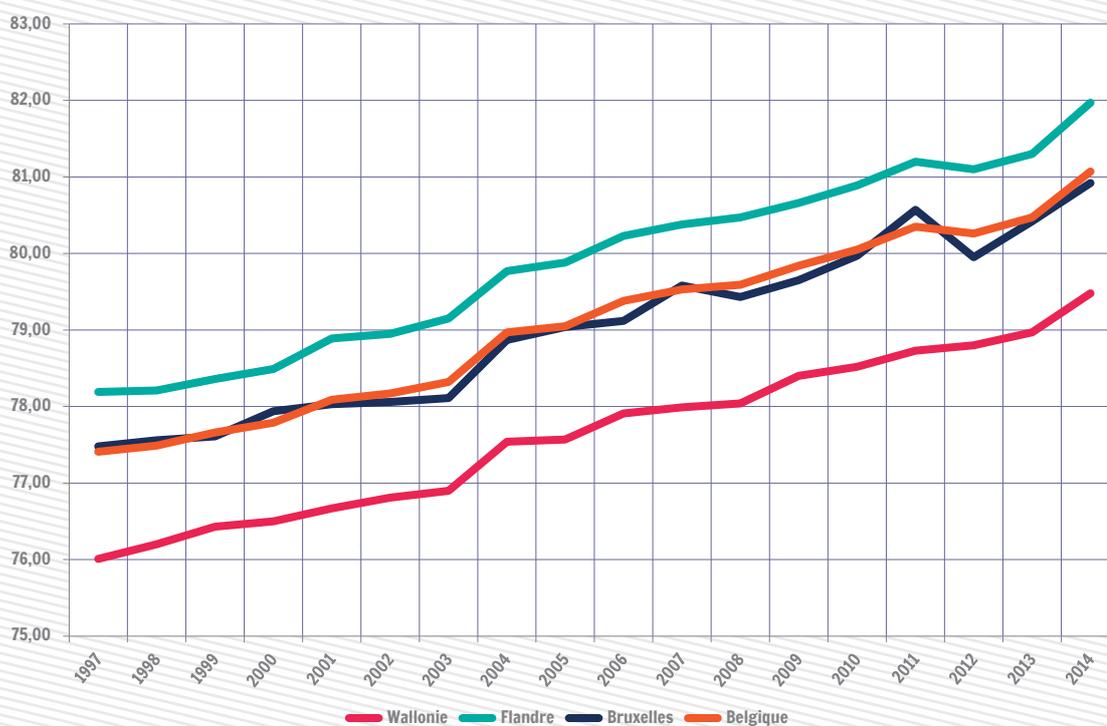
Personne de contact : [Marc Debuissou \(m.debuissou@iweeps.be\)](mailto:m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : mai 2017

Espérance de vie et mortalité

79,5 ans

En Wallonie, l'espérance de vie à la naissance (hommes et femmes) est de 79,5 ans en 2014, en progrès mais inférieure à celle de la Belgique

Evolution de l'espérance de vie à la naissance (Hommes - Femmes) selon les régions



Source / DG Statistique

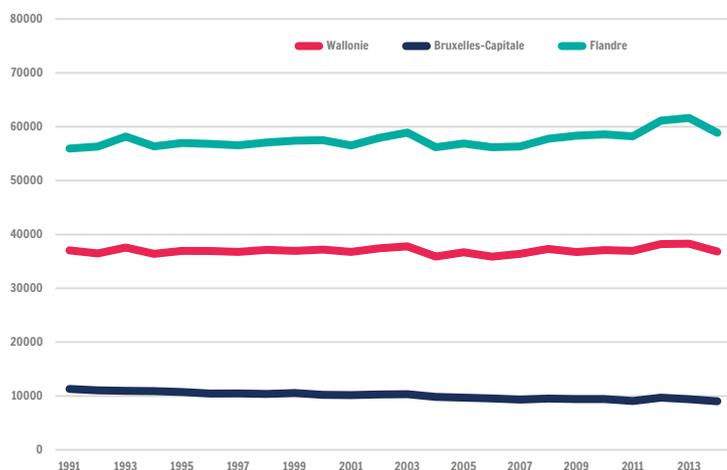
En Wallonie, l'espérance de vie des femmes à la naissance était de 82,2 ans en 2014, contre 76,7 ans pour les hommes. La différence entre les espérances de vie à la naissance des hommes et des femmes tend à se réduire ces dernières années : 6,8 ans en 1997 à 5,5 ans en 2014.

L'espérance de vie à la naissance en Wallonie reste en deçà de la moyenne belge. La différence entre la Belgique et la Wallonie, dans les dernières tables de 2014, est de 1,3 an pour les femmes et de 1,9 an pour les hommes. Cet écart entre la Wallonie et la Belgique tend à augmenter légèrement depuis la fin des années 1990.

Pour expliquer cette surmortalité wallonne, les spécialistes mettent en avant plusieurs causes, telles que les maladies cardio-vasculaires ou certains types de cancers liés à des habitudes alimentaires et au tabagisme (obésité, tabac, alcool) dont l'Enquête santé a confirmé les mauvaises pratiques plus fréquentes en Wallonie que dans le reste du pays (Enquête nationale de santé par interview 1997, 2001, 2004, 2008, 2013). Ces variables ont un lien avec les spécificités des contextes socio-économique et culturel mis en évidence depuis longtemps (Poulain et Vandermotten, 1984, p.141, Van Oyen et al., 2005). Une étude de Deboosere *et al.* conclut que si la situation socio-économique explique une grande partie des différences, « au niveau des entités régionales (...), interviennent également probablement des éléments de culture et de style de vie qui agissent indépendamment des facteurs socio-économiques » (Deboosere *et al.*, 2006, p.154- 55).

Espérance de vie et mortalité

Evolution du nombre de décès dans les régions (1991-2014)



Au cours de ces 20 dernières années, le nombre des décès en Wallonie a tourné chaque année autour de 40 000 morts par an. En Flandre, la mortalité se maintient autour de 60 000 décès par an. Comme en Wallonie, le vieillissement de la population est compensé par l'augmentation de l'espérance de vie. Contrairement aux deux autres régions, le nombre de décès est en légère diminution à Bruxelles-Capitale. La population bruxelloise bénéficie en effet d'une structure par âge plus jeune.

Source / DG Statistique; Calculs IWEPS

Définitions et sources

L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils adoptaient la mortalité observée pour chaque génération durant l'année retenue.

Le taux de mortalité d'une population se définit comme le rapport du nombre décès sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisée par deux).

Pertinences et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par la DG Statistique. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique selon différents registres : le registre de population (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir - en Belgique), le registre d'attente et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. Mais la population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs ici est comptabilisée à partir du seul registre de population en excluant les autres registres.

Pour en savoir plus : Walstat - IWEPS : <http://walstat.iweeps.be>

DG Statistique du SPF Economie : http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/deces_mort_esp_vie/

Deboosere P., Demarest S., Lorant V., Miermans P.J., Portet M.I. et Van Oyen H. (2006), Santé et soins informels, enquête socio-économique 2001, Monographies, DGS

Van Oyen H., Bossuyt N., Bellamammer L., Deboosere P., Demarest S., Lorant V. et Miermans P.J. (2005), « Composite health measures in Belgium based on the 2001 census », Arch. Pub. Health, 63, p.107-126.

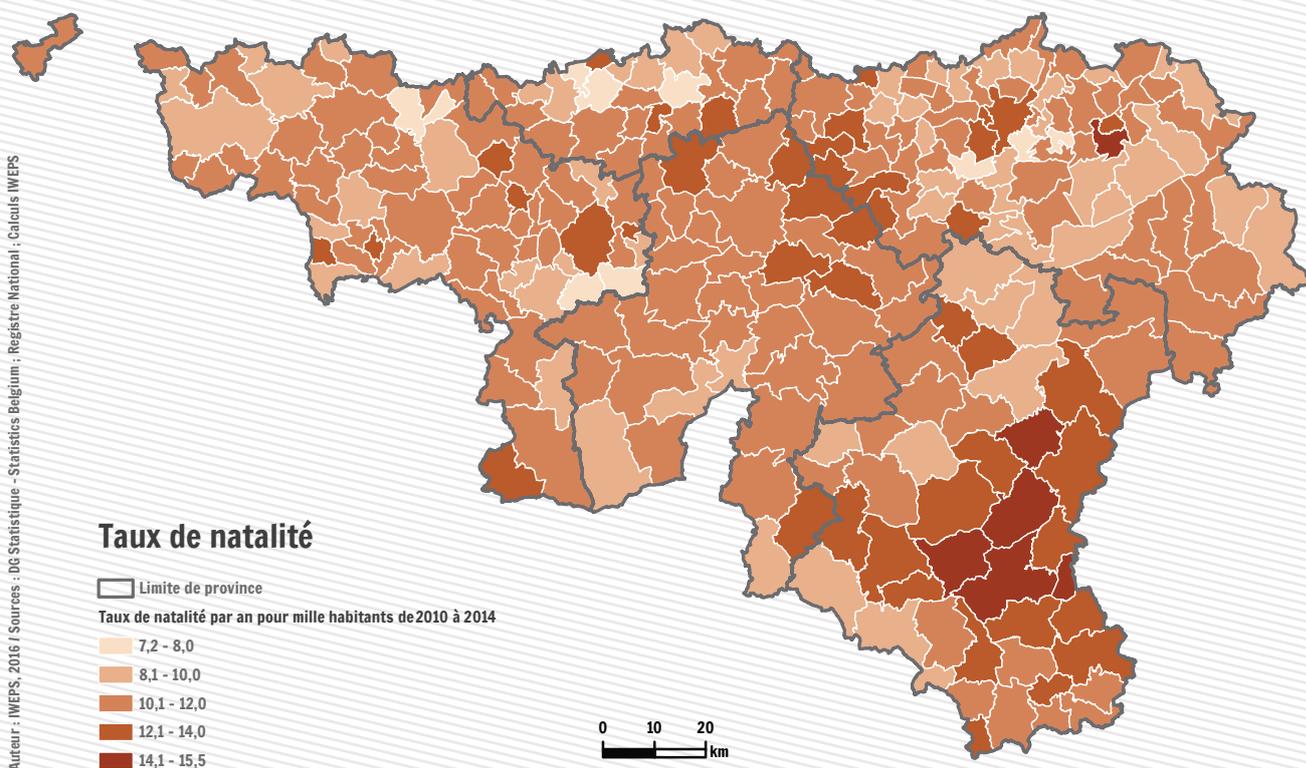
Poulain M. et Vandermotten C. (1984), « 150 ans de dualité démographique en Belgique », Espace, Population et Sociétés, 1, p. 137-154.

Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2016**

Taux de natalité /mortalité dans les communes wallonnes

-7‰ à +9‰

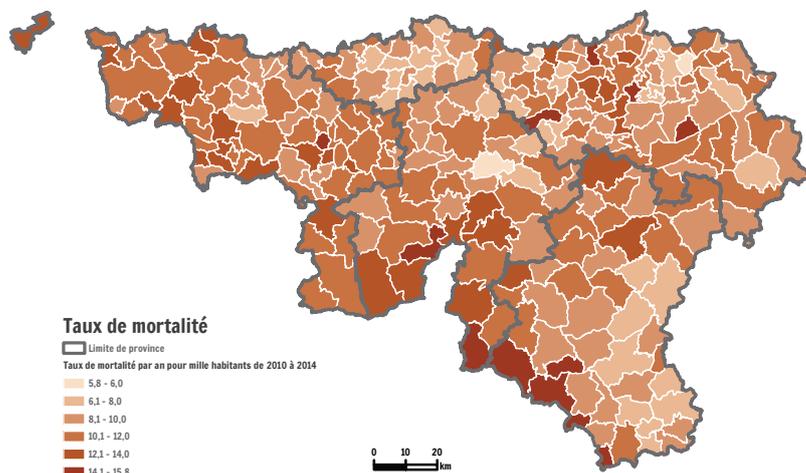
Solde naturel annuel (les naissances moins les décès) des communes wallonnes entre 2010 et 2015



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un solde naturel de +3,8 pour mille habitants entre 2010 et 2015, la différence entre les naissances et les décès dans chaque commune s'est répartie dans une fourchette de -7‰ à +9‰. Cette variation est aussi bien imputable à la natalité (-7‰ à +15‰) qu'à la mortalité (-6‰ à +16‰).

Les taux de natalité des communes wallonnes reflètent à la fois la structure par âge de ces communes et la fécondité des habitantes. Là où la population féminine en âge de procréer est importante et où la fécondité est élevée comme dans le Luxembourg, les taux de natalité dépassent les 12 naissances pour mille habitants. Parmi les communes qui affichent un taux élevé de natalité, épinglons des communes au nord et à l'est de la ville de Namur ainsi que les deux villes importantes wallonnes, Liège et Charleroi.

Taux de natalité /mortalité dans les communes wallonnes



Les taux de mortalité des communes wallonnes reflètent à la fois la structure par âge de ces communes et l'espérance de vie des populations. Là où la population âgée est importante et où l'espérance de vie est plus faible comme dans un ensemble de communes proches de la frontière française allant de Comines à Rouvroy (la commune la plus au sud de la Wallonie), les taux de mortalité peuvent dépasser 12 décès pour mille habitants. Parmi les communes qui affichent un taux élevé de mortalité, épinglons également certaines communes de l'agglomération de Liège.

Source / DGStatistique - Calculs IWEPS

Définitions et sources

Le taux de natalité d'une population se définit comme le rapport du nombre naissances sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux).

Le taux de mortalité d'une population se définit comme le rapport du nombre décès sur une année rapporté à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux).

Pertinences et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par la DG Statistique. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique selon différents registres : le registre de population (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir - en Belgique), le registre d'attente et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. Mais la population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs ici est comptabilisée à partir du seul registre de population en excluant les autres registres.

Pour en savoir plus :

Bourguignon M., Eggerickx T., Sanderson J.-P., Vieillissement démographique, offre et demande de services en Wallonie, Working paper de l'IWEPS n°17, octobre 2014.

Costa R., Eggerickx T., Sanderson J.-P., Les territoires de la fécondité en Belgique au 20^{ème} siècle, in Espace, populations, sociétés, 2011/2, p.353-375.

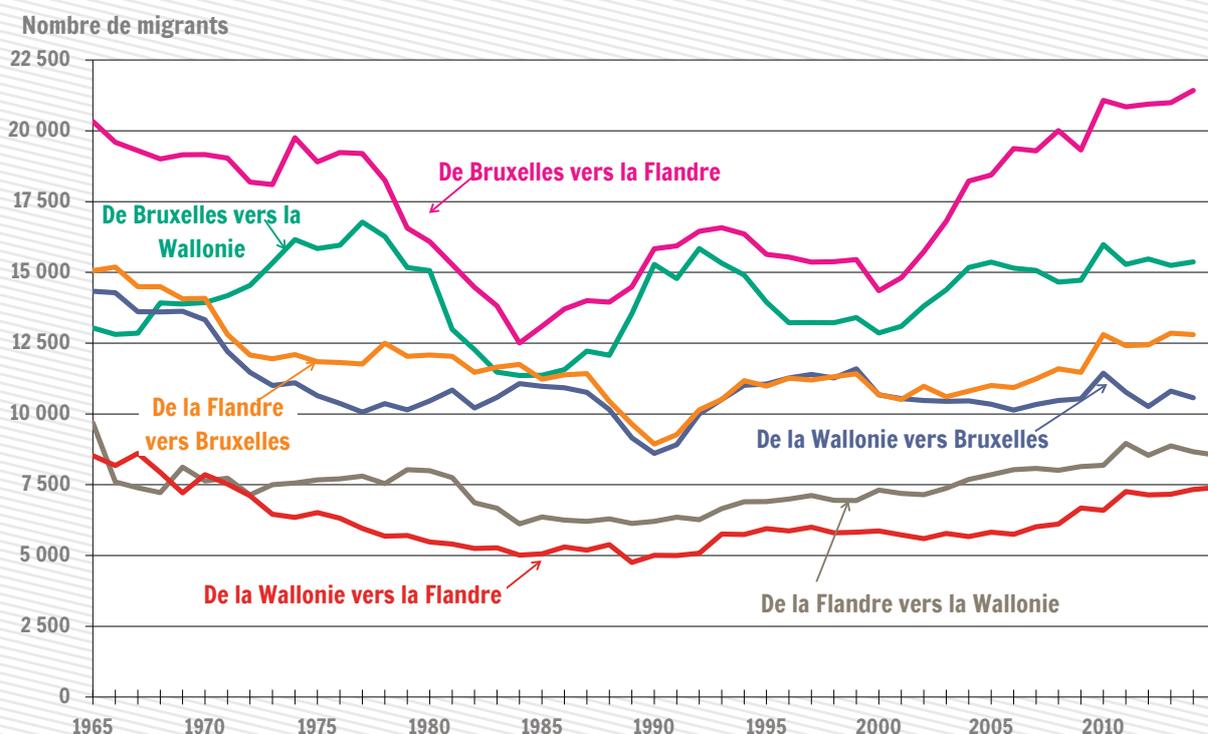
Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2016**

Migrations internes

+ 5 944

En 2014, en Wallonie, les flux migratoires avec les 2 autres régions ont permis à la population d'accueillir 5 944 personnes, soit +1,7 migrant pour 1000 habitants

Evolution des flux migratoires entre les régions



Source / DG Statistique - Calculs : IWEPS

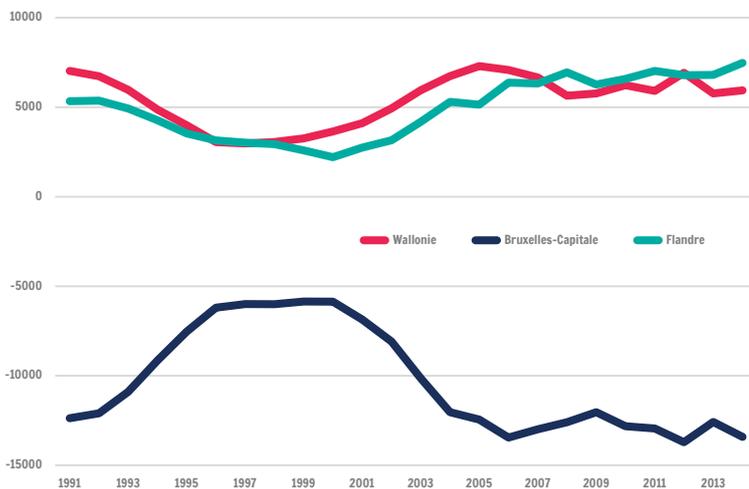
Les migrations entre Bruxelles et les deux autres régions concernent entre 45 000 et 65 000 personnes par an, alors que seulement 10 000 à 20 000 personnes migrent entre la Wallonie et la Flandre. La Wallonie enregistre plus d'entrées sur son territoire que de sorties, à la fois vis-à-vis de Bruxelles (+ 4 798 personnes en 2014) mais également de la Flandre (+ 1 146 personnes en 2014).

Bruxelles-Capitale joue le rôle d'une métropole urbaine qui attire une population en provenance de l'étranger et qui continue de connaître un exode urbain appelé « périurbanisation ». Ce schéma n'est pas seulement valable pour Bruxelles : il l'est également pour de nombreuses villes importantes. Mais, à la différence des autres métropoles belges, Bruxelles est également une entité fédérée et constitue donc un niveau d'agrégation statistique au même titre que la Flandre et la Wallonie.

Les populations flamande et wallonne bénéficient de l'émigration bruxelloise. Ce mouvement connaît régulièrement des renversements de tendance. Après une augmentation entre 1984 et 1992, les migrations partant de Bruxelles se sont quelque peu réduites au cours des années 1990. Les années 2000 marquent cependant une nouvelle inversion de cette tendance avec un regain des départs de la capitale. Depuis 2005, si ces derniers stagnent vers la Wallonie, ils ont poursuivi leur expansion vers la Flandre.

Migrations internes

Solde des migrations internes dans les régions (1991-2014)



Au cours de ces 20 dernières années, le solde migratoire de la Wallonie par rapport aux deux autres régions a très peu évolué, seule une légère baisse temporaire est apparue à la fin des années 90. Chaque année, environ 5 000 personnes de plus sont venues s'installer en Wallonie. Pour la Flandre par rapport à la Wallonie, le solde négatif de migration interne vis-à-vis de la Wallonie est compensé par un solde positif plus élevé envers Bruxelles. C'est Bruxelles-Capitale qui perd chaque année des habitants au profit des deux autres régions, bénéficiant elle-même d'un apport important de population extérieure à la Belgique. Après s'être réduit temporairement entre 1993 et 2003, ce solde annuel s'y est stabilisé depuis autour de -13 000 personnes.

Source / DG Statistique; Calculs IWEPS

Définitions et sources

Les migrations internes interrégionales concernent toutes les migrations entre régions de Belgique alors que les migrations internes communales reprennent tous les déménagements à partir ou à destination de la commune vers ou à partir d'une autre commune belge.

Le solde migratoire interne d'une population pour 1000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations internes et d'émigrations internes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinences et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par la DG Statistique. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique selon différents registres : le registre de population (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir - en Belgique), le registre d'attente et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. Mais la population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs ici est comptabilisée à partir du seul registre de population en excluant les autres registres.

Pour en savoir plus : Walstat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

DG Statistique du SPF Economie : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement/>

Charlier J., Debuison M., Duprez J.-P., Reginster I. (2016), Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014), Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21)

<http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg21>

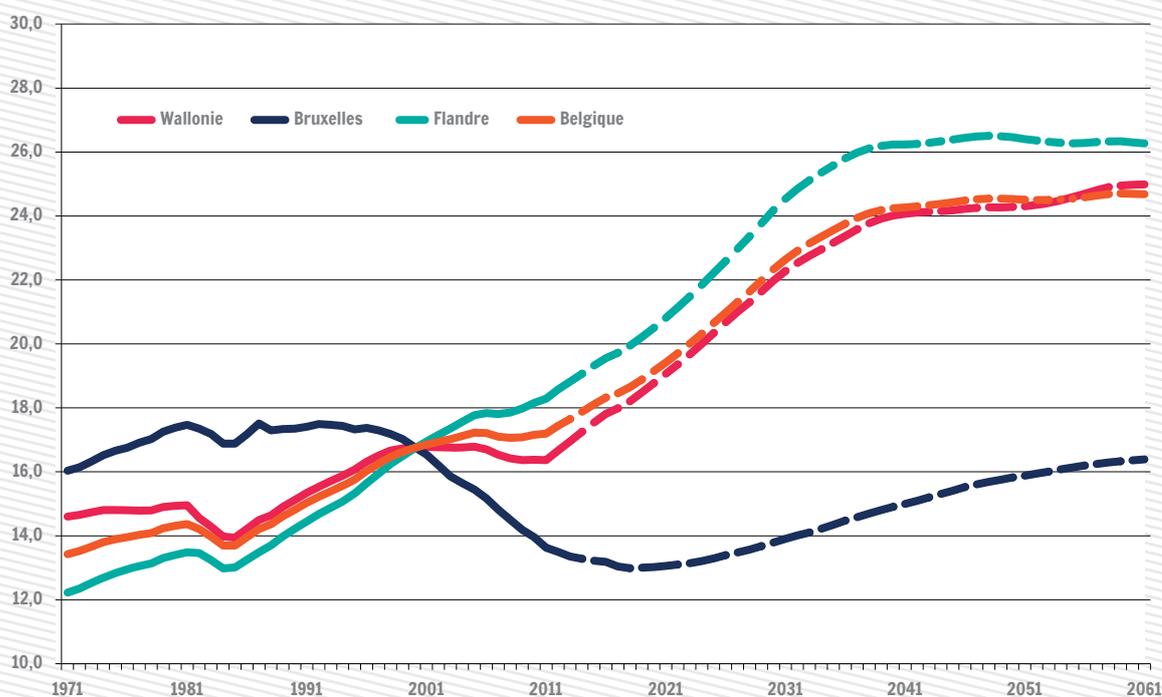
Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2016**

Population des 65 ans et +

17,5%

En Wallonie, selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan, la part des 65 ans et plus devrait atteindre 25,0% en 2061 contre 17,5% actuellement

Evolution de la part des 65 ans et plus dans la population selon les perspectives BFP - DGS (en pourcentage)



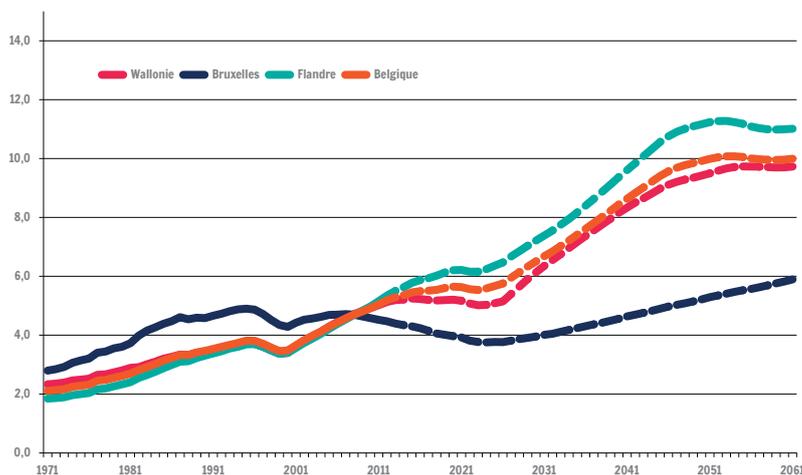
Source / Bureau fédéral du Plan - DG Statistique - Calculs IWEPS

Selon les dernières tables de mortalité calculées par la DGS pour 2014, la Flandre connaît une survie plus importante : l'espérance de vie à la naissance pour les femmes est de 84,3 ans en Flandre, 83,4 ans à Bruxelles et 82,2 ans en Wallonie. Pour les hommes, cette espérance de vie est de 79,6 ans en Flandre, 78,1 ans à Bruxelles et 76,6 ans en Wallonie.

Dès lors, à partir de l'année 2000, la part des 65 ans et plus est devenue plus importante en Flandre qu'en Wallonie. Ce groupe d'âge y représenterait 26,3% de la population flamande en 2061. En Wallonie, la part des 65 ans et plus dans la population atteindrait 25,0% de la population en 2061, contre 17,5% en 2015. Quant à la région de Bruxelles-Capitale, elle suivrait une évolution atypique liée à son caractère urbain, dans laquelle le rôle des migrations est très important (la part des 65 ans et plus passerait de 13,2% en 2015 à 16,4% en 2061).

Population des 65 ans et +

Evolution de la part des 80 ans et plus dans la population selon les perspectives BFP - DGS (en pourcentage)



Selon le scénario des perspectives du Bureau fédéral du Plan (BFP), l'évolution de la part des 80 ans et plus suit la même tendance que celle des 65 ans et plus. Pour la Wallonie, la part de ces derniers augmentera, passant de 5,2% en 2015 à 9,7% 2061. C'est donc ce groupe d'âge qui connaît la plus forte progression.

Source / Bureau fédéral du Plan (BFP) - DG Statistique -
Calculs IWEPS

Définitions et sources

L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils adoptaient la mortalité observée pour chaque génération durant l'année retenue.

Pertinences et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographiques des universités et des institutions de Belgique. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de mars 2016 couvrent la période s'étalant de 2015 à 2061.

Pour en savoir plus :

Bureau fédéral du Plan : <http://www.plan.be/>

BFP-DGS (2016), Perspectives démographiques 2015-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, mars 2016.

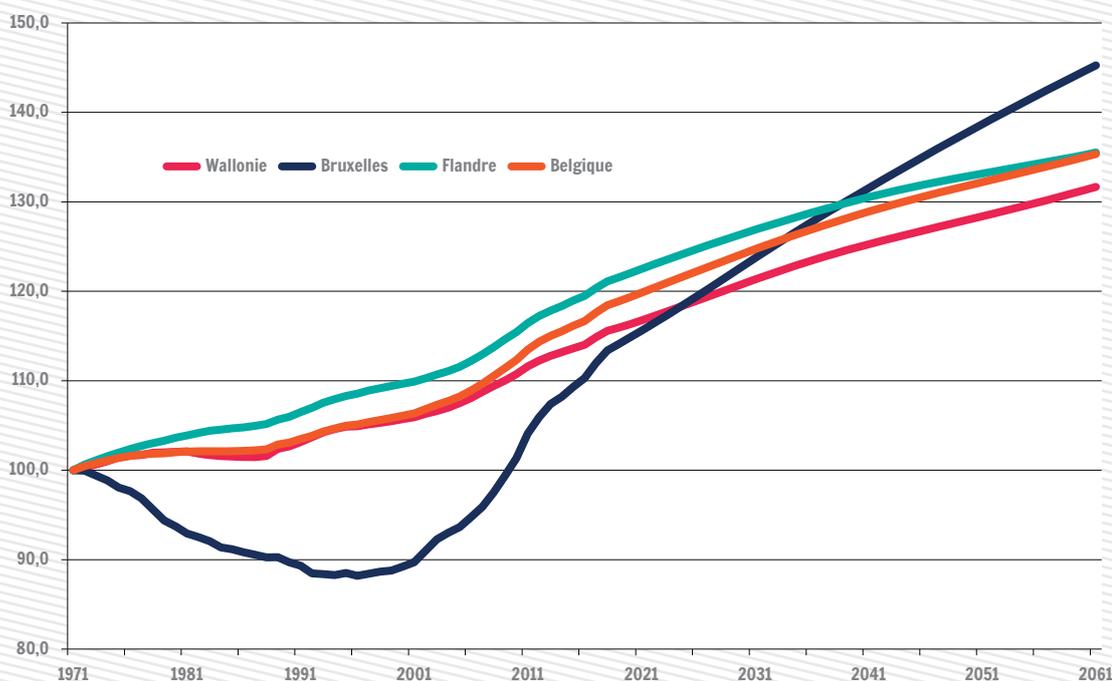
Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2017**

Perspectives de population régionales

+16%

En Wallonie, selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan de 2016, la population wallonne atteindra 4 159 287 en 2061 soit une hausse de 16% (ou +569 543 habitants)

Les populations de la Belgique et de ses régions depuis 1970 (indice 1971=100)



Source / Bureau fédéral du Plan - DG Statistique - Calculs IWEPS

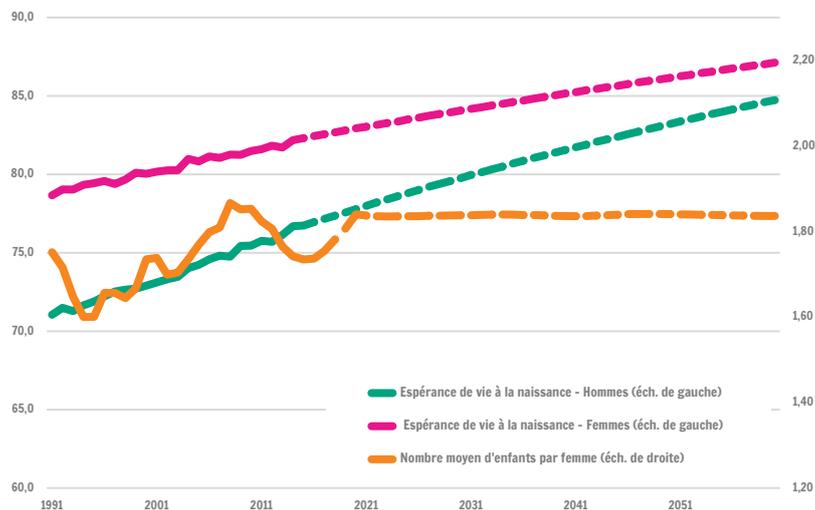
Entre 1971 et 2005, la population wallonne a évolué de manière similaire à celle de la Belgique. Mais à partir de cette date, selon les perspectives, elle va se différencier en adoptant un rythme de croissance moins soutenu. En 2060, par rapport à 1971, la croissance de la population de la Wallonie se situera au-dessous de celle de la Flandre et largement en dessous de celle de Bruxelles. Entre 1971 et 2015, la croissance annuelle en Wallonie atteignait 0,29%. Elle devrait s'élever à 0,32% entre 2015 et 2060, en restant dès lors toujours légèrement inférieure à la croissance belge.

Le profil d'évolution attendue de la Région bruxelloise se différencie fortement des autres régions pour la première moitié du 21^e siècle. En effet, on observe actuellement une très forte accélération de la croissance de la population, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2061. La tendance de ces dernières années est à la fois liée à la recrudescence de l'immigration internationale et à la forte natalité dans la capitale, consécutive à la présence de communautés originaires de pays hors Union européenne à fécondité élevée. Cependant, le phénomène de désurbanisation qui s'est développé dans la deuxième moitié du 20^e siècle a provoqué une diminution de la population de plus de 12% entre 1971 et la fin du siècle dernier. La population bruxelloise n'a rejoint qu'en 2009 le niveau de population qu'elle avait en 1971.

En Flandre, la croissance de la population connaît un rythme élevé au regard des autres régions depuis les dernières décennies du 20^e siècle. Selon les perspectives BFP-DGS, l'accélération de la progression de la population flamande, observée depuis près de dix ans, devrait, contrairement à la Belgique, ralentir quelque peu jusqu'en 2061. Par rapport aux perspectives de 2001, il s'agit toutefois d'un changement notable, puisque celles-ci anticipaient une diminution de la population en Flandre à partir de 2030.

Perspectives de population régionales

Espérance de vie à la naissance et nombre moyen d'enfants par femme entre 1991 et 2060 selon les perspectives du BFP



En Wallonie, selon les perspectives du BFP en 2016, l'espérance de vie à la naissance devrait passer de 82,3 ans en 2015 à 87,1 ans en 2060 pour les femmes, 76,7 ans à 84,7 ans pour les hommes. A remarquer une progressive convergence entre les hommes et les femmes prolongement des observations récentes en la matière. Une des raisons mise en avant est le tabagisme qui a progressé après-guerre dans la population féminine mais également la disparition de la pénibilité de certains travaux masculins. Quant à la fécondité, les hypothèses retenues dans les perspectives du BFP maintiennent un nombre d'enfants par femme de 1,84 à l'horizon 2060.

Selon les dernières perspectives du Bureau fédéral du Plan de mars 2016, le solde extérieur de la Wallonie, après avoir enregistré une hausse importante due à l'arrivée des demandeurs d'asile depuis l'année dernière (+ 19 384 en 2016, + 14 822 en 2017), devrait retomber selon les hypothèses retenues du BFP autour de +5 000 personnes par an au cours des prochaines décennies. De plus, les flux migratoires en provenance des deux autres régions de Belgique sont positifs et, toujours selon les perspectives du BFP à l'horizon 2060, continueront à alimenter la croissance de la population wallonne jusqu'en 2060 par un apport de 6 000 à 7 000 personnes chaque année.

Source / Bureau fédéral du Plan (BFP) - Calculs IWEPS

Définitions et sources

L'indice conjoncturel de fécondité est le nombre d'enfants auxquels les femmes de 15 ans donneraient vie si elles adoptaient la fécondité de toutes les générations de femmes observée cette année-là.

L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne de vie que les enfants nés durant l'année d'observation auraient s'ils adoptaient la mortalité observée pour chaque génération durant l'année retenue.

Le solde migratoire (interne ou externe) d'une population pour 1000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations (interne ou externe) et d'émigrations (interne ou externe) sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinences et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographes des universités et des institutions de Belgique. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de mars 2016 couvrent la période s'étalant de 2015 à 2061.

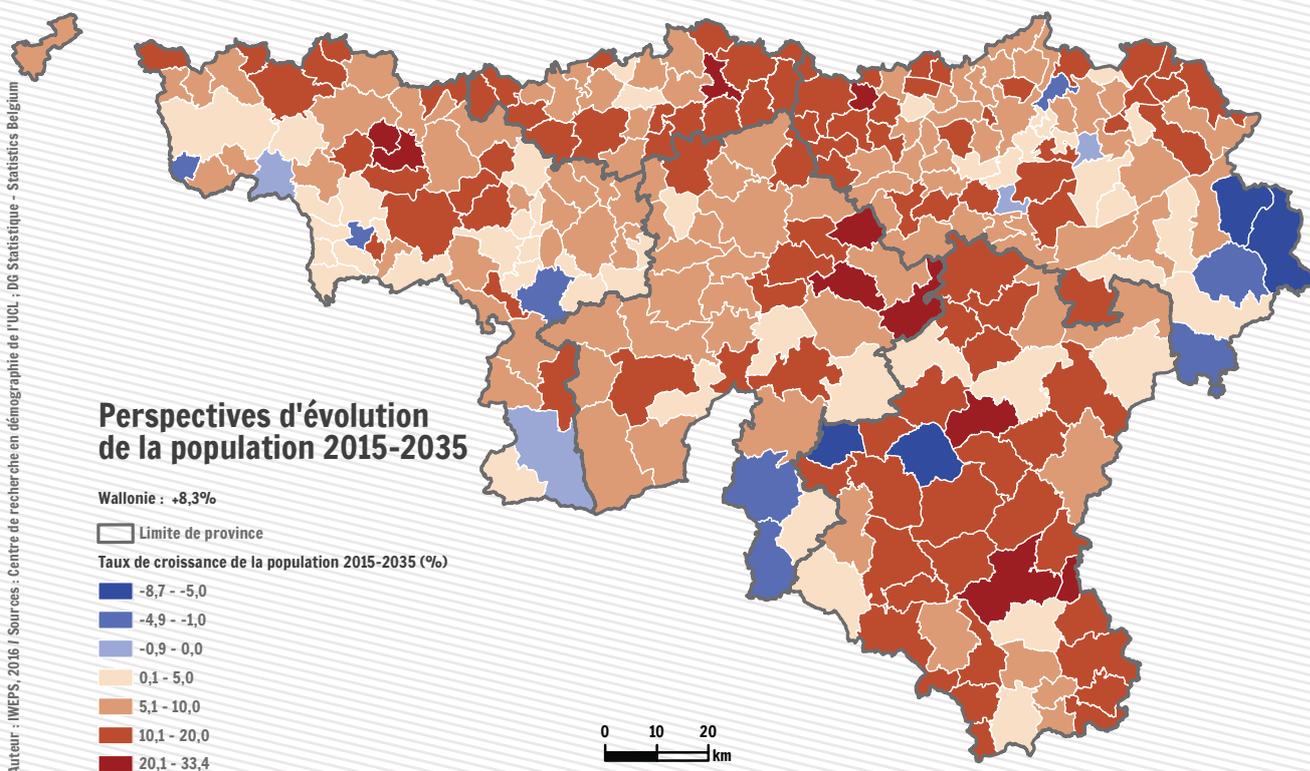
Pour en savoir plus : Bureau fédéral du Plan : <http://www.plan.be/>
BFP-DGS (2016), Perspectives démographiques 2015-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, mars 2016.

Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2017**

Perspectives de population communales

-9% à +33%

Si une croissance de +8,3% de la pop. wallonne est attendue entre 2015 et 2035, les évolutions selon les communes iront de -9% à plus +33%.



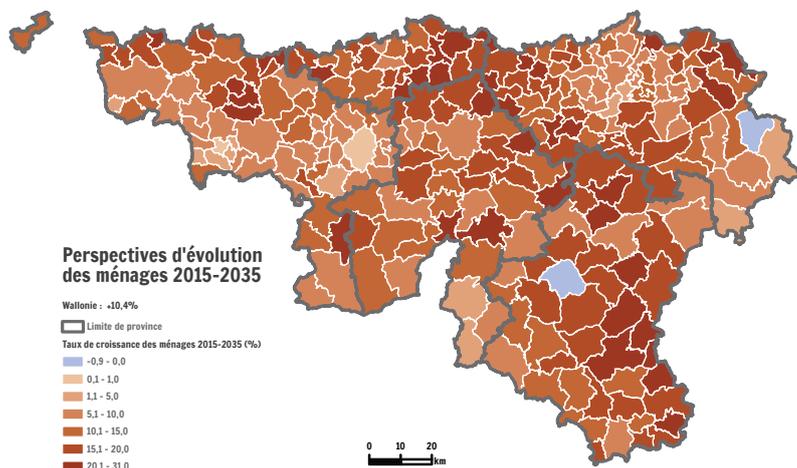
Entre 2015 et 2035, la quasi-totalité des communes wallonnes enregistreront une augmentation du chiffre de leur population. En termes relatifs (taux de croissance), les plus fortes hausses se situent surtout dans des zones touchées par la périurbanisation. Le terme de périurbanisation peut être défini comme le processus d'étalement de l'urbanisation vers les terrains avoisinant les agglomérations. La périurbanisation provoque une extension progressive de l'urbanisation sur le territoire, en créant des quartiers résidentiels de plus en plus éloignés des centres d'emploi. Ce processus touchera avec une ampleur variable toutes les agglomérations urbaines en particulier au sud de Liège et au sud-est de Namur.

Dans le vaste ensemble périurbain de l'agglomération bruxelloise, une série de communes hesbignonnes, correspondant à l'est du Brabant wallon et à l'arrondissement de Waremme affichent de fortes augmentations. Elles seront rejointes également dans l'aire d'influence de Bruxelles par des communes situées au nord de la province du Hainaut, autour d'Ath, atteignant même l'ouest du Brabant wallon.

Au sud de la Wallonie, la population des communes de la province de Luxembourg continuera sa croissance liée à la périurbanisation de la métropole luxembourgeoise.

Les communes affichant de faibles taux de croissance, voire des taux légèrement négatifs se situent, pour une part, le long de la frontière française, pour une autre part, au sud de la Communauté germanophone dans des zones éloignées des grands centres pourvoyeurs d'emplois.

Perspectives de population communales



Parallèlement à l'évolution future de leur population, la quasi-totalité des communes wallonnes verront leur nombre de ménages augmenter entre 2015 et 2035. Les croissances les plus importantes s'enregistrent dans les régions qui connaissent les plus fortes croissances relatives de leur population. Les croissances relatives les moins rapides sont observées dans quelques communes du Hainaut, les villes de Charleroi et Thuin et la commune de Boussu, mais également à Gedinne au sud de la province de Namur. Deux communes seulement connaîtraient, selon les perspectives qui prolongent les tendances observées ces quinze dernières années, une légère diminution de leur nombre de ménages : Saint-Hubert dans la province du Luxembourg et Butgenbach en Communauté germanophone.

Source / UCL-DEMO, Perspectives de population et des ménages des communes wallonnes, avril 2016

Définitions et sources

Les perspectives de population et de ménages des communes wallonnes du Centre de recherche en démographie de l'UCL (DEMO) reposent sur la méthode de projection « multi-états ». Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe et la situation de ménage, et calcule des probabilités de transition entre ces différents états sur la base de l'observation passée. A ces états, s'ajoutent les situations de naissance, de décès, d'immigration et d'émigration.

La définition d'un ménage ici diffère quelque peu de celle utilisée dans les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan et de celle de la DGS. Dans les perspectives communales de DEMO-UCL, les personnes isolées habitant à la même adresse qu'un autre ménage sont notamment réintégrées dans celui-ci.

Pertinences et limites

Les résultats projettent les tendances observées ces quinze dernières années et sont calibrés au niveau régional sur les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan de mars 2016.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/perspectives-de-population-et-de-menages-pour-les-communes-wallonnes-1>

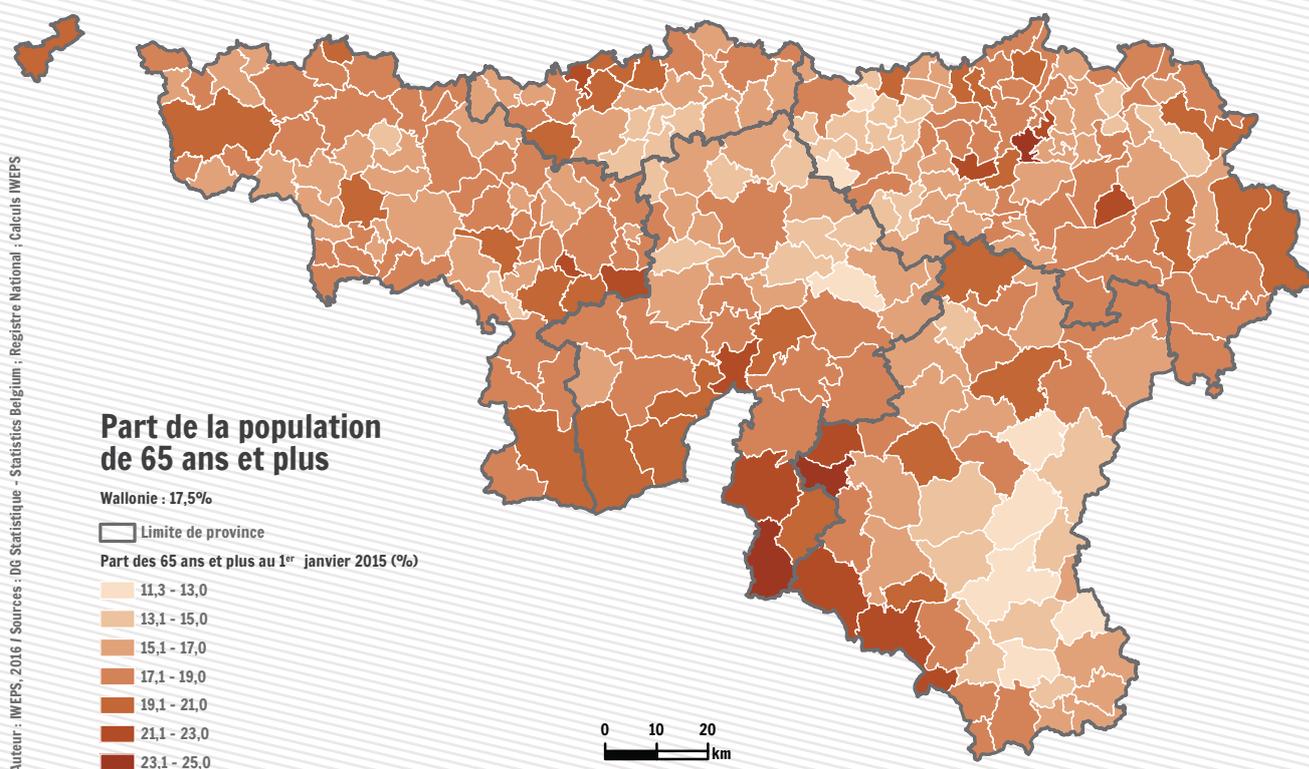
Sanderson J.P., Dal L., Eggerickx T., Poulain. M., Perspectives de population au niveau des communes wallonnes : rapport méthodologique, avril 2016.

Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweps.be) / prochaine mise à jour : **2018**

Population des 65 ans et + dans les communes wallonnes

11% à 25%

Si la population wallonne dans son ensemble comporte 17,5% de 65 ans et + en 2015, dans les communes wallonnes, ce taux varie de 11% à 25%.

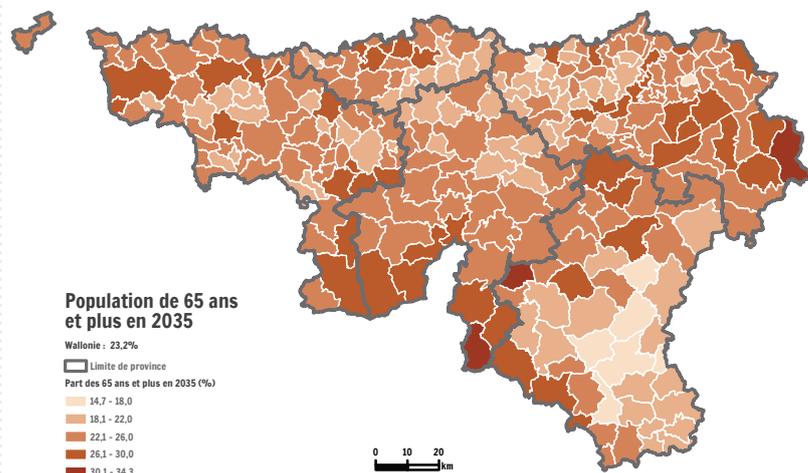


Le sud de la province de Luxembourg forme un groupe de communes où le groupe d'âge des moins de 65 ans est plus faible. Cette dernière caractéristique apparaît également dans un ensemble de communes à l'est et au nord de l'arrondissement de Namur, avec des extensions au sud du Brabant wallon et à l'ouest de la province de Liège.

Par contre, se dégagent également de la carte des communes au nord du Brabant wallon, aux périphéries sud de Liège et de Charleroi et une zone de communes namuroises et luxembourgeoises à la frontière française présentant des pourcentages élevés de 65 ans et plus.

Cette répartition découle surtout des migrations, et au moins partiellement, de la mortalité et de la fécondité. Cette dernière est traditionnellement plus élevée dans la province de Luxembourg.

Population des 65 ans et + dans les communes wallonnes



Source / :UCL-DEMO, Perspectives de population et des ménages des communes wallonnes, avril 2016

La répartition spatiale de la part des 65 ans et plus en 2035 identifie des groupements de communes où cette part sera plus élevée ; soit les zones de la frontière française, le Hainaut et particulièrement l'ouest et le sud de la Communauté germanophone. Cette répartition est le résultat de l'avancée de l'espérance de vie mais également et surtout des migrations internes qui poussent les jeunes à quitter certaines communes éloignées des centres d'emploi et qui attirent des retraités à la recherche d'un cadre de vie bucolique (comme les communes ardennaises proches de la frontière française). Ressortent également le cœur du Brabant wallon et les zones à la périphérie des villes de Liège et du sud de Charleroi, déjà touchés par un vieillissement de leur population en 2015. Ces zones ont en effet connu les premiers mouvements de la périurbanisation dans les années 60 et ces communes subiront un vieillissement accéléré de leur population.

Définitions et sources

Les perspectives de population et de ménages des communes wallonnes développées par le Centre de recherche en Démographie de l'Université catholique de Louvain (UCL-DEMO) reposent sur la méthode de projection « multi-états ». Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe et la situation de ménage, et calcule des probabilités de transition entre ces différents états sur la base de l'observation passée. A ces états, s'ajoutent les situations de naissance, de décès, d'immigration et d'émigration.

Les résultats projettent les tendances observées ces quinze dernières années et sont calibrés au niveau régional sur les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan de mars 2016.

Pertinences et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par la DG Statistique. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique selon différents registres : le registre de population (les Belges et les étrangers domiciliés (autorisés à s'établir) en Belgique), le registre d'attente et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. Mais la population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs ici est comptabilisée à partir du seul registre de population en excluant les autres registres.

Pour en savoir plus :

Bourguignon M., Eggerickx T., Sanderson J.-P., Vieillissement démographique, offre et demande de services en Wallonie, Working paper de l'IWEPS n°17, octobre 2014.

Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2016**

Causes de mortalité

10,8%

En Wallonie, entre 2011 et 2013, 37.755 décès en moyenne par an, soit un taux annuel de près de 11 décès pour 1000 habitants

Nombre annuel moyen de décès et poids relatif des principales causes de décès, par groupe d'âge, Wallonie, 2011-2013

	1 - 9 ans	10 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus	Total	
Nombre annuel moyen de décès	63	208	1.064	6.191	30.229	37.755	
Taux brut annuel moyen de mortalité pour 1000 hab. ⁽¹⁾	0	0	1	6	51	10,8	
pour 1000 hommes	0	0	2	8	55	10,8	
pour 1000 femmes	0	0	1	4	48	10,8	
	1 - 9 ans	10 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus	Total	
Principales causes de décès de 2011 à 2013 (codes ICD 10) ⁽²⁾	%	%	%	%	%	%	N
Appareil circulatoire (I00-I99)	2	3	10	19	32	29	10.892
Tumeurs (C00 - D48)	21	8	18	39	23	25	9.473
Appareil respiratoire (J00 - J99)	4	2	3	7	12	11	3.981
Système nerveux et organes des sens (G00 - H95)	5	5	3	2	6	5	2.024
Appareil digestif (K00 - K99)	3	1	5	8	4	5	1.793
Causes non-naturelles (V01 - Y 98)	38	68	43	11	5	7	2.784
<i>dont suicides (X60 - X84)</i>	0	19	21	5	1	2	768
<i>dont accidents (V01 - X59)</i>	32	42	18	5	4	5	1.859
Autres	27	13	18	15	19	19	6.810
Total	100	100	100	100	100	100	37.755

(1) Le taux brut annuel moyen de mortalité pour 1000 habitants est le nombre moyen de décès observés pour 1000 habitants par an au cours de la période étudiée.

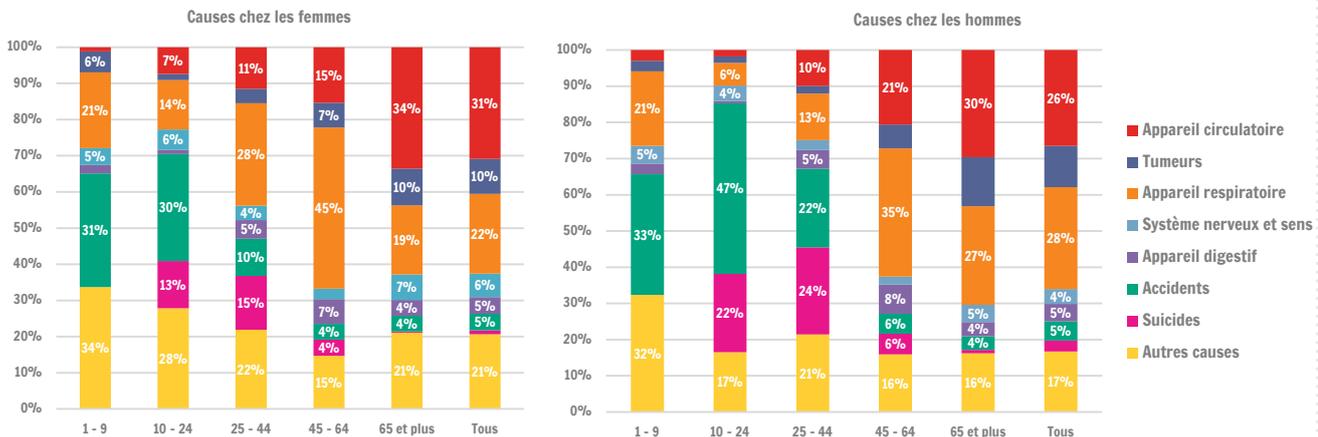
(2) Les codes 'ICD 10' font référence à la 10^{ème} édition de la classification internationale des maladies et problèmes de santé connexes publiée par l'Organisation mondiale de la Santé

Source / SPF Economie - Calculs: IWEPS - OWS

Les causes de décès évoluent avec l'âge. Avant l'âge d'1 an, les 145 décès annuels trouvent principalement leur cause dans les conditions périnatales (49.5%) ou les malformations congénitales et les anomalies chromosomiques (21.9%). La mort-subite du nourrisson représente, quant à elle, 9,9% des décès, soit 13 décès par an. Chez les enfants d'1 à 9 ans, ce sont les accidents et les tumeurs qui sont les principales causes de décès. Parmi les jeunes âgés de 10 à 24 ans, 68 % des décès sont dus à des causes non-naturelles. Entre 25 et 44 ans, un décès sur cinq est un suicide et près d'un sur cinq est la conséquence d'un accident. Après 45 ans, ce sont les tumeurs et les maladies de l'appareil circulatoire qui sont les plus meurtrières.

Causes de mortalité

Causes de mortalité par âge et sexe, Wallonie, 2011-2013



Ce graphique présente le poids relatif des différentes causes dans la mortalité au sein de chaque catégorie d'âge et de sexe, il s'agit de la proportion de chaque cause dans la mortalité totale soit le « taux proportionnel de mortalité ». Les bulletins d'état-civil permettent d'observer des différences entre la répartition des causes de mortalité entre les hommes et les femmes. On remarquera principalement que les hommes meurent plus souvent en raison de causes accidentelles ou de suicides que les jeunes femmes. Chez celles-ci, les causes naturelles prennent donc plus d'importance. Notons particulièrement l'importance des problèmes respiratoires chez les femmes âgées de 45 à 64 ans.

Source / SPF Economie - Calculs: IWEPS-OWS

Définitions et sources

Le taux brut annuel moyen de mortalité pour 1000 habitants est le nombre moyen de décès observés pour 1000 habitants par an au cours de la période étudiée. Les codes 'ICD 10' font référence à la 10^{ème} édition de la classification internationale des maladies et problèmes de santé connexes publiée par l'Organisation mondiale de la Santé.

La cause du décès est identifiée par le médecin qui constate le décès au moment où ce dernier remplit la déclaration de décès. L'information est scellée par le médecin lui-même. La déclaration de décès est à remettre par la famille à l'administration communale.

Celle-ci transmet l'information à la cellule Naissances-Décès qui gère une base de données pour la Région wallonne reprenant les informations concernant la personne décédée.

Source : SPF Economie - Calculs: IWEPS-OWS

C'est dans cette cellule seulement que les informations médicales sont ouvertes et encodées par un professionnel de la santé. La base de données est ensuite transmise à la Direction générale de la Statistique du SPF Economie qui consolide les données provenant des trois régions et les anonymise.

Pertinences et limites

Le taux brut de mortalité est influencé par la structure de la population et n'est donc pas comparable tel quel d'un territoire ou d'une période à l'autre d'où l'importance d'étudier les causes de mortalité selon les catégories d'âge et de sexe.

Pour en savoir plus :

Classification ICD10 de l'OMS : <http://www.who.int/classifications/icd/en/index.html>

Personne de contact : **Annick Vandenhooft** (a.vandenhooft@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2017**

75%

des Wallons se déclarent en bonne ou en très bonne santé en 2013, selon l'Enquête Nationale de Santé

Etat de santé déclaré par groupe d'âge et par sexe

Proportion (en pourcentage) de la population wallonne de 15 ans et plus		15-24 ⁽¹⁾	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Total	Belgique
qui évalue leur propre état de santé comme bon à très bon	Hommes	93	86	85	71	61	63	59	75	78
	Femmes	94	86	82	74	66	65	51	75	76
qui déclare souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique	Hommes	9	18	26	39	48	49	53	33	29
	Femmes	8	21	24	34	41	45	48	31	27
qui déclare être limité depuis au moins 6 mois à cause d'un problème de santé, dans les activités que font habituellement les gens	Hommes	5	12	18	27	34	33	50	24	21
	Femmes	8	11	19	24	31	38	54	25	25
qui présente une surcharge pondérale (IMC de 25 ou plus) ⁽²⁾	Hommes	26	43	58	69	74	76	62	59	55
	Femmes	19	29	37	46	52	59	49	42	42

(1) 18-24 ans pour la question relative à la surcharge pondérale

(2) Indice de Masse Corporelle (IMC) = poids (en Kg) / taille (en m)², le poids et la taille pris en compte sont ceux déclarés par le répondant.

Source / Enquête Nationale de Santé, 2013 ISP - Calculs: IWEPS-OWS

Les données de l'enquête nationale de santé permettent d'approcher l'état de santé des Wallons. Les données de 2013 reprises au tableau suivant nous apprennent que trois quarts des Wallons de 15 ans et plus évaluent leur propre santé comme étant bonne à très bonne. Cette proportion est stable au cours des dernières enquêtes de santé depuis 1997. On observe une diminution avec l'avancée en âge.

Au-delà de la santé perçue, d'autres indicateurs de l'enquête nationale de santé permettent de compléter l'information. Notons que trois personnes sur dix déclarent souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chronique, qu'un quart éprouve des limitations physiques dans leur vie quotidienne et près de la moitié présente, d'après ces calculs, une surcharge pondérale. L'ensemble des problèmes de santé augmente avec l'âge. C'est principalement pour la surcharge pondérale et l'obésité que des différences hommes-femmes s'observent, en faveur des femmes qui sont moins nombreuses à atteindre un indice de masse corporelle (IMC) supérieur à 25.

Etat de santé

Définitions et sources

Les indicateurs présentés dans cette fiche sont issues de l'Enquête nationale de santé, menée tous les quatre à cinq ans par l'Institut de Santé publique depuis 1997. A chaque itération de l'enquête, plus de 3000 personnes par région sont interrogées. Les trois premiers indicateurs sont les réponses directes aux questions. L'indicateur de surcharge pondérale est basé sur l'indice de masse corporel, soit le résultat du rapport entre le poids de la personne en kg et sa taille en mètre élevée au carré. Un IMC inférieur à 20 est considéré comme trop bas, entre 20 et 25 comme normal, entre 25 et 30 comme révélateur d'une surcharge pondérale et au-delà de 30, il indique un état d'obésité.

Pertinences et limites

Les limites de ces indicateurs sont liées aux limites des enquêtes par interview. La première limite est une limite d'échantillonnage et de non-réponses : l'échantillon est tiré sur base du registre national, c'est-à-dire sur base du domicile connu des résidents en Belgique. Les personnes ne figurant pas dans cette base de sondage sont *de facto* en dehors de l'échantillon. Les ménages collectifs sont exclus de la base de sondage, les prisonniers et personnes âgées vivant en institution sont également exclus de l'échantillon. Ensuite, les résultats d'une enquête sont représentatifs des personnes qui acceptent de répondre au questionnaire. Certaines personnes ne répondent pas aux enquêtes et ce, pour diverses raisons pouvant aller de la crainte de laisser entrer l'interviewer dans leur domicile, au manque de temps, au manque d'intérêt, en passant également par la crainte de dévoiler des informations sur leur vie. Enfin, certaines questions pouvant être ressenties comme plus sensibles, les personnes peuvent avoir tendance à modifier, consciemment ou non, la réalité. Certaines personnes pourraient déclarer une taille plus grande ou un poids plus bas que la réalité.

Pour en savoir plus :

Toutes les informations sur l'enquête nationale de santé sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://his.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx>

Personne de contact : **Annick Vandenhooft** (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : **2019**

Comportements de santé

21,5%

des Wallons déclarent fumer
quotidiennement en 2013,
selon l'Enquête Nationale de Santé

Comportements de santé par groupe d'âge et par sexe

Proportion de la population wallonne de 15 ans et plus (en %)		15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Total	Belgique
qui mange au moins un fruit par jour	Hommes	35	39	44	50	58	52	57	49	51
	Femmes	45	50	57	59	70	60	67	59	61
qui déclare pratiquer des activités physiques dans leurs loisirs	Hommes	79	70	77	74	72	72	48	72	77
	Femmes	76	71	69	69	57	54	38	64	69
qui fume quotidiennement	Hommes	16	30	30	27	28	12	11	24	22
	Femmes	17	20	25	25	26	12	3	19	16
avec une surconsommation hebdomadaire d'alcool (15 verres et plus chez les femmes, 22 verres et plus chez les hommes)	Hommes	9	9	5	13	14	12	5	10	8
	Femmes	3	2	3	7	10	6	3	5	5

Source / Enquête Nationale de Santé, ISP - Calculs: HISIA

En ce qui concerne les comportements influençant la santé, on observe dans le tableau suivant que près de deux personnes sur trois mangent au moins un fruit tous les jours et que deux sur trois pratiquent des activités physiques pendant leurs loisirs. On note également qu'un Wallon sur quatre fume quotidiennement et qu'un homme sur dix et une femme sur vingt déclarent une consommation hebdomadaire excessive d'alcool.

Ces comportements évoluent en fonction de l'âge et varient selon le sexe. Les femmes sont plus nombreuses à manger au moins un fruit par jour. Elles sont moins nombreuses que les hommes à déclarer fumer quotidiennement, à boire des boissons alcoolisées de façon excessive de manière chronique ou lors d'excès répétés. Seule la pratique d'activité physique de loisir est en faveur des hommes. Les hommes âgés de 25 à 34 ans présentent la plus haute fréquence du comportement à risque pour plusieurs d'entre eux : le tabagisme, l'absence de consommation quotidienne de fruit et la consommation excessive d'alcool. Seule la catégorie des hommes de 55 à 64 ans présente une fréquence aussi élevée de surconsommation hebdomadaire d'alcool.

Comportements de santé

Définitions et sources

Les indicateurs présentés dans cette fiche sont issus de l'Enquête nationale de santé menée tous les quatre à cinq ans par l'Institut de Santé publique depuis 1997. A chaque itération de l'enquête, plus de 3000 personnes par région sont interrogées.

Pertinences et limites

Les limites de ces indicateurs sont liées aux limites des enquêtes par interview. La première limite est une limite d'échantillonnage et de non-réponses : l'échantillon est tiré sur base du registre national, c'est-à-dire sur base du domicile connu des résidents en Belgique. Les personnes ne figurant pas dans cette base de sondage sont *de facto* en dehors de l'échantillon. Les ménages collectifs sont exclus de la base de sondage, les prisonniers et personnes âgées vivant en institution sont également exclus de l'échantillon. Ensuite, les résultats d'une enquête sont représentatifs des personnes qui acceptent de répondre au questionnaire. Certaines personnes ne répondent pas aux enquêtes et ce, pour diverses raisons pouvant aller de la crainte de laisser entrer l'interviewer dans leur domicile, au manque de temps, au manque d'intérêt, en passant également par la crainte de dévoiler des informations sur leur vie. Enfin, certaines questions pouvant être ressenties comme plus sensibles, les personnes peuvent avoir tendance à modifier, consciemment ou non, la réalité. Certaines personnes pourraient une consommation de tabac ou d'alcool inférieure à la réalité ou encore une consommation de fruits plus élevée.

Pour en savoir plus :

Toutes les informations sur l'enquête nationale de santé sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://his.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx>

Personne de contact : **Annick Vandenhooft** (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : 2019

Consommation de soins

+ de 3 x

En moyenne, les Wallons visitent leur médecin généraliste plus de 3 fois par an

Consommation de soins par groupe d'âge et par sexe

		15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75+	Total
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir un médecin généraliste ou un cabinet de médecins généralistes attirés	Hommes	95	84	95	96	96	97	98	94
	Femmes	97	90	95	97	98	98	99	95
Nombre moyen annuel de contacts déclarés avec un médecin généraliste	Hommes	2	2	3	3	5	6	8	3
	Femmes	2	3	4	4	5	6	8	4
Nombre moyen annuel de contacts déclarés avec un médecin spécialiste	Hommes	1	2	1	2	2	3	3	2
	Femmes	1	3	4	2	3	2	3	2
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir consommé des médicaments prescrits au cours des deux dernières semaines	Hommes	19	19	38	62	79	88	92	45
	Femmes	39	49	56	65	80	89	90	59
Proportion de la population wallonne (en pourcent) qui déclare avoir été hospitalisée au cours des 12 derniers mois	Hommes	4	8	4	10	9	17	24	8
	Femmes	8	16	10	6	10	13	18	10

Source / Enquête Nationale de Santé 2013, ISP - Calculs: HISIA

Les données de l'enquête nationale de santé permettent d'étudier la consommation de soins. Les données de 2013 reprises au tableau suivant nous apprennent que les Wallons ont, en moyenne, plus de trois contacts par an avec leur généraliste auxquels s'ajoutent deux contacts avec un médecin spécialiste. Ces fréquences augmentent avec l'âge.

En Wallonie, en 2008, plus de neuf personnes sur dix déclarent avoir un généraliste (ou un cabinet de généralistes) attiré qu'elles contactent habituellement en cas de problèmes de santé. Les femmes ont tendance à consulter plus fréquemment les cabinets de médecins que les hommes. La proportion de la population ayant consommé des médicaments prescrits dans les deux semaines précédant l'enquête est très élevée. Elle augmente avec l'âge pour atteindre plus de 90% dans les groupes de 55 ans et plus et est plus haute parmi les femmes. La grande différence observée entre hommes et femmes de moins de 45 ans pour la consommation de médicaments prescrits est en grande partie expliquée par la contraception. Les hospitalisations déclarées augmentent progressivement avec l'âge chez les hommes et chez les femmes, on observe cependant un pic chez les femmes âgées de 25 à 34 ans, à mettre en lien avec les accouchements.

Consommation de soins

Définitions et sources

Les indicateurs présentés dans cette fiche sont issus de l'Enquête nationale de santé menée tous les quatre à cinq ans par l'Institut de Santé publique depuis 1997. A chaque itération de l'enquête, plus de 3000 personnes par région sont interrogées.

Pertinences et limites

Les limites de ces indicateurs sont liées aux limites des enquêtes par interview. La première limite est une limite d'échantillonnage et de non-réponses : l'échantillon est tiré sur base du registre national, c'est-à-dire sur base du domicile connu des résidents en Belgique. Les personnes ne figurant pas dans cette base de sondage sont *de facto* en dehors de l'échantillon. Les ménages collectifs sont exclus de la base de sondage, les prisonniers et personnes âgées vivant en institution sont également exclus de l'échantillon. Ensuite, les résultats d'une enquête sont représentatifs des personnes qui acceptent de répondre au questionnaire. Certaines personnes ne répondent pas aux enquêtes et ce, pour diverses raisons pouvant aller de la crainte de laisser entrer l'interviewer dans leur domicile, au manque de temps, au manque d'intérêt, en passant également par la crainte de dévoiler des informations sur leur vie. En raison du nombre de catégories créées lors de l'analyse par âge et sexe, le nombre de répondants dans chaque sous-catégorie diminue drastiquement. L'estimateur présenté est donc à interpréter avec prudence, les intervalles de confiance ne sont pas représentés ici pour des raisons de lisibilité. Par contre, l'évolution au travers des catégories (la tendance) peut être interprétée.

Pour en savoir plus :

Toutes les informations sur l'enquête nationale de santé sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://his.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx>

Personne de contact : **Annick Vandenhooft** (a.vandenhooft@iweps.be) / prochaine mise à jour : 2019

Economie

La valeur du Produit Intérieur Brut renseigne sur l'activité économique produite sur un territoire donné et pendant une période temps déterminée. En 2014, le PIB wallon (en volume, euros chaînés de 2010) s'élevait à 87,9 milliards d'euros, soit 23 % du total belge, en croissance de 1,3 % par rapport à l'année 2013 (Fiche *PIB en volume*). Cette même année, 2013, a vu la proportion du secteur industriel poursuivre sa lente diminution dans le total de l'économie wallonne avec une part ramenée à 23 %, en raison de la tertiarisation de l'économie (Fiche *Tissu sectoriel de l'économie wallonne*). Toujours en 2013, les entreprises privées ont investi de manière relativement conséquente avec un taux d'investissement de 26 % (Fiche *Investissements*). Ce taux, assez important, pourrait s'expliquer par le fait que depuis le passage à la nouvelle norme comptable européenne (SEC 2010) les investissements prennent en considération la R&D.

Au niveau du commerce extérieur de biens et de services (Fiche *Exportations internationales de biens et services*), le degré d'ouverture de la Wallonie n'est que de 47,9 contre 87 en Flandre et il se détériore quelque peu depuis la crise économique et financière. Le fait que l'économie wallonne se porte un peu moins bien peut également expliquer l'évolution du coût salarial unitaire relativement défavorable à trois ans d'écart dans notre région (12 % en 2013) comparés à nos régions et pays voisins (Fiche *Coût salarial unitaire*).

Après s'être attardé sur le point de vue global, il est intéressant de rapporter la production et puis le revenu des ménages au nombre d'habitants soit en termes macro suivant les comptes régionaux (Fiche *Revenu des ménages par habitant*), soit selon les statistiques fiscales avec la Fiche *Revenu imposable net par déclaration*). Selon les comptes régionaux, il est visible que le système de redistribution des revenus, tant en espèces qu'en nature (avec ces derniers, le revenu disponible ajusté), permet de diminuer les différences entre les régions car si le différentiel wallon par rapport à la moyenne belge par habitant est de 27,2 pour le PIB, il n'est plus que de 6,4 pour le revenu disponible ajusté.

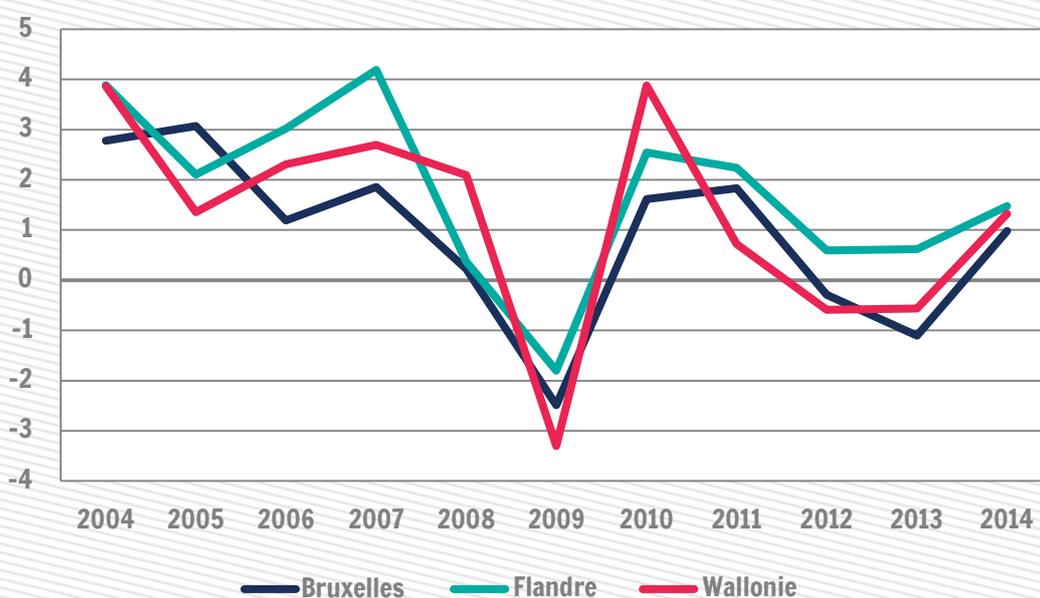
Selon les statistiques fiscales, le premier centile des déclarations (i.e. : les 20 000 déclarations - 1% - les plus élevées) ont, en moyenne, un revenu fiscal supérieur à 200.000 € et le revenu total de ce premier centile de déclaration équivaut à celui des 25 % de déclarations les moins élevées. S'il est possible de calculer des coefficients de Gini basés sur les déclarations fiscales, ils ne permettent pas de comparaison internationale contrairement à ceux calculés sur base des données SILC (Fiche *Coefficient de Gini*). Le coefficient de Gini, basé sur les revenus de 2013 déclarés dans SILC, était de 0,253 pour la Wallonie, ce qui tend à montrer que l'ampleur des inégalités de revenus est faible par rapport aux autres pays européens. Cela ne veut pas pour autant dire que la situation est bonne en Wallonie car, en 2013, 18,3 % de la population wallonne vivait avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (Fiche *Taux de risque de pauvreté*).

Taux de croissance du PIB en volume

1,3%

Taux de croissance du PIB en volume en Wallonie pour l'année 2014

Taux de croissance du PIB en volume (en %)



Sources / ICN, calculs IWEPS (mai 2016)

Sur l'ensemble de la période couverte par les comptes régionaux (période 2003 à 2014), la croissance annuelle moyenne est de 1,2 % en Wallonie. Cette croissance est inférieure à la croissance moyenne observée en Flandre (1,7 %) mais supérieure à celle mesurée à Bruxelles (0,9 %). Elle est également supérieure aux moyennes européennes (zone euro à 0,8 % et EU-28 à 1,1 %) tout en se situant entre les Pays-Bas et l'Allemagne.

Durant les années 2003 à 2008, l'activité économique a augmenté en moyenne de 2,5 % par an, soit un taux supérieur à nos pays limitrophes mais inférieur à celui observé en Région flamande bien que l'écart ne soit que 0,2 point de pourcentage en faveur de la Flandre.

Néanmoins, depuis la crise économique et financière (période 2009 à 2014), l'économie wallonne a crû à un rythme plus faible qu'auparavant (0,2 %), rythme moindre que celui mesuré en France (0,3 %) et encore plus comparé à l'Allemagne (0,7 %) ou la Flandre (0,9 %).

L'écart entre la Wallonie et la Flandre s'est quelque peu creusé ces dernières années en raison des récessions observées en Wallonie en 2012 et 2013 avec des taux de croissance de -0,6 % alors que ceux-ci étaient de +0,6 % pour la Région flamande.

Le taux de croissance évoqué ci-dessus pour l'année 2014 fait état d'une reprise économique, à +1,3 % (et +1,5 % en Flandre). Ce rythme est proche de la tendance de long terme en Wallonie. Ce chiffre pour 2014 est basé sur les données provisoires et sera vraisemblablement révisé l'année prochaine avec l'utilisation de la méthode définitive pour 2014.

Taux de croissance du PIB en volume

Taux de croissance du PIB en volume par habitant (en %)



Rapporté au nombre d'habitants, les taux de croissance du PIB en volume sont un peu moins élevés. En les corrigeant des effets de la croissance démographique, les taux de croissance, après crise sont plus hauts en Wallonie qu'à Bruxelles mais souvent inférieurs à ceux mesurés en Flandre.

Si la prise en considération de la population provoque une diminution des écarts de croissance Wallonie-Flandre, elle a pour effet que la croissance annuelle moyenne wallonne entre les années 2008 et 2014 est de -0,3 % en Wallonie contre +0,2 % pour la Flandre en prenant le total du PIB.

En 2014, le taux de croissance du PIB en volume par habitant était de 1 % en Wallonie contre 1,1 % en Flandre.

Sources / ICN, calculs IWEPS (mai 2016)

Définitions et sources

Le PIB est une mesure de l'activité économique produite sur un territoire donné (la Wallonie) pendant une période de temps déterminé (une année).

Dans les comptes régionaux, le PIB est fourni à prix courants. Il fait ici l'objet de calculs, en se basant notamment sur les déflateurs nationaux, pour passer en volume et en euros chaînés de 2010. En effet, le déflateur national est appliqué au solde des impôts moins les subventions sur les produits. Pour chaque région, ce solde est ensuite additionné (de façon chaînée) à la valeur ajoutée brute en volume.

Pertinences et limites

Le PIB en volume est calculé par l'IWEPS en tenant compte des déflateurs nationaux car il n'existe pas de PIB en volume dans la comptabilité régionale officielle. Le fait de le rapporter à la population permet de gommer les effets de la croissance démographique.

Le PIB, à prix courants, est pour la dernière année disponible (ici 2014) calculé selon une méthode provisoire et le chiffre définitif n'est fourni que dans la version suivante des comptes régionaux. Ce chiffre dit provisoire est systématiquement revu lors du passage à la méthode définitive.

Les prévisions pour les années 2015 et 2016 sont calculées dans notre publication semestrielle (estimations IWEPS), *Tendances*, et sont calculées pour la Belgique et la Wallonie seulement.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/rapport-sur-leconomie-wallonne>

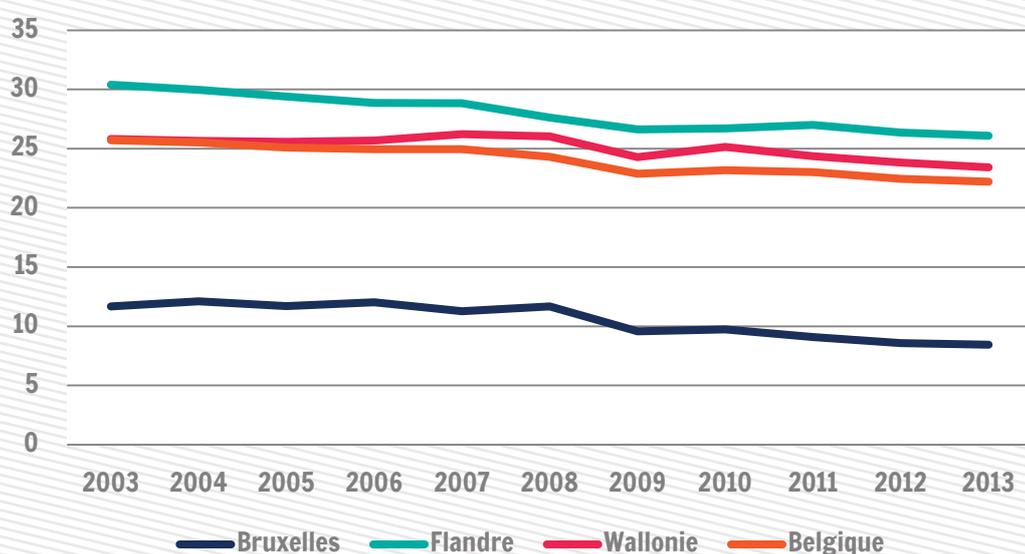
Personnes de contact : Frédéric Caruso (fca@iweps.be) – Yves Tilman (yti@iweps.be)
Prochaine mise à jour mars 2017

Tissu sectoriel de l'économie wallonne

23%

Part de l'industrie wallonne dans le total de valeur ajoutée brute wallonne (à prix courants) pour l'année 2013

Part de l'industrie dans la valeur ajoutée brute



Sources / ICN, calculs IWEPS (mai 2016)

La part de l'industrie (en y incluant la construction) s'élevait à 23 % du PIB en 2013 contre 26 % en Flandre et 8 % à Bruxelles, cette dernière région étant particulièrement tournée vers les services (92 % contre 73 % pour la Flandre et 76 % pour la Wallonie).

Sur la dernière décennie (2003-2013), le repli de l'industrie se constate dans les trois régions du pays et l'effet de la crise économique et financière se remarque par la diminution plus importante de la part des branches d'activité liées à l'industrie entre 2008 et 2009 tant en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre. La part moyenne de l'industrie en Wallonie se situait à 26 % entre 2003 et 2008 contre 24 % entre 2008 et 2013. Le rebond wallon en 2010 pourrait s'expliquer par la forte croissance de la valeur ajoutée dans l'industrie pharmaceutique liée à l'épisode de la grippe aviaire durant cette période.

La chute de l'industrie dans la valeur ajoutée wallonne s'est combinée à une contribution négative de l'industrie à la croissance de l'activité en Wallonie dans le sens où la valeur ajoutée de l'industrie a chuté alors que la valeur ajoutée de la totalité de l'économie a crû entre 2008 et 2013. En Flandre, la valeur ajoutée des branches d'activité industrielle a augmenté sur les dernières années et a permis à l'économie flamande de dépasser son niveau d'avant crise.

Tissu sectoriel de l'économie wallonne

Spécialisation sectorielle en fonction de la valeur ajoutée de 2014

Spécialisation sectorielle en fonction de la valeur ajoutée de 2014	Indice de spécialisation			Importance de la branche (en % du total)		
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Industrie pharmaceutique (CF)	1,98	0,15	0,87	3,43	0,26	1,51
Enseignement (PP)	1,36	0,79	0,92	9,45	5,53	6,41
Activités pour la santé humaine (QA)	1,29	0,76	0,96	6,40	3,75	4,77
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	1,27	0,08	1,18	1,51	0,09	1,41
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (EE)	1,25	0,77	0,98	1,21	0,74	0,95
Administration publique (OO)	1,21	1,74	0,67	9,84	14,10	5,40
Activités immobilières (LL)	1,20	0,81	0,98	10,40	6,95	8,47
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	1,19	0,63	1,04	3,13	1,66	2,72
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	1,14	1,27	0,86	1,92	2,12	1,44
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (CH)	1,07	0,10	1,26	1,80	0,17	2,11
Fabrication de machines et équipements n.c.a. (CK)	1,06	0,09	1,27	1,02	0,09	1,22
Construction (FF)	1,05	0,47	1,15	5,95	2,68	6,50

En comparaison de la structure sectorielle de l'ensemble du pays, l'activité économique wallonne enregistre une spécialisation importante dans l'industrie pharmaceutique mais aussi des spécialisations dans les services d'enseignement, de santé, dans les activités immobilières, dans l'administration publique et dans une moindre mesure la construction pour les branches qui représentent au moins 1 % de la valeur ajoutée wallonne.

La Région bruxelloise est plus spécialisée dans les branches liées aux services ainsi que dans les administrations publiques alors que la Flandre, elle, est plus spécialisée dans les branches industrielles et la construction.

Sources / ICN, calculs IWEPS (mai 2016)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année fin février par l'ICN.

Les spécialisations sectorielles sont mises en évidence au départ du rapport entre la part régionale de la valeur ajoutée d'une branche d'activité dans le total de la valeur ajoutée régionale et cette même part mesurée au niveau national. S'il dépasse l'unité, un tel indice désigne une représentation relativement plus forte de la branche d'activité dans la région considérée.

Pertinences et limites

Les données pour la valeur ajoutée en 2014 sont calculées selon la méthode provisoire et non définitive et sont susceptibles d'être revues lors de la prochaine publication. En effet, les données définitives pour 2014 seront connues en février 2017.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/rapport-sur-leconomie-wallonne>
<https://www.nbb.be/doc/dq/f/cnreg.htm>

Personnes de contact : Frédéric Caruso (fca@iweps.be) - Yves Tilman (yti@iweps.be)
 Prochaine mise à jour mars 2017

26%

Taux d'investissement
des entreprises non financières
en Wallonie pour l'année 2013

Origine de l'investissement par secteur institutionnel - 2013 (en point de %)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Sociétés non financières	10,6	14,5	13,0	13,4
Sociétés financières	1,9	0,4	0,4	0,7
Administrations publiques	2,6	2,1	2,7	2,4
Ménages	1,1	6,6	6,3	5,5
Institutions sans but lucratif au service des ménages	0,1	0,1	0,1	0,1
Economie totale	16,4	23,8	22,5	22,1

Sources / ICN, calculs IWEPS (mai 2016)

Le taux d'investissement des entreprises non financières s'élevait à 26 % en 2013 en Wallonie contre 24 % tant en Flandre qu'à Bruxelles et ce à prix courants. Le taux légèrement plus élevé peut sans doute s'expliquer par le fait que les investissements, selon le SEC 2010, incorporent également les dépenses en recherche et développement qui sont assez élevées en Wallonie, notamment dans le secteur pharmaceutique, ce qui pousse le taux d'investissement des entreprises non financières situées en Wallonie vers le haut.

Le tableau ci-dessus nous montre l'origine des investissements (formation brute de capital fixe) par secteur institutionnel, en point de pourcentage, pour chacune des régions et la Belgique. Si le taux d'investissement de l'économie totale (rapportée au PIB) wallon est proche de celui de la Belgique, inférieur à celui rencontré en Flandre et supérieur à celui observé à Bruxelles, le poids des secteurs institutionnels dans cet investissement varie selon les régions. En Wallonie, la proportion de l'investissement imputable aux entreprises est moindre par rapport à la Flandre et à Bruxelles. Les dépenses d'investissements des ménages wallons sont proportionnellement supérieures aux ménages belges pris dans leur ensemble mais semblables à la situation rencontrée en Flandre. Le poids du secteur des administrations publiques dans les investissements est aussi plus élevé en Wallonie par rapport à la Belgique.

Investissements

Formation brute de capital fixe, en euros chaînés - prix de 2010 en indice (2008=100)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bruxelles	79,6	91,7	95,1	98,7	99,9	100,0	94,0	89,3	88,7	88,1	89,4
Flandre	80,5	85,7	91,3	92,2	98,7	100,0	92,1	92,2	96,3	96,9	95,6
Wallonie	74,8	78,4	84,2	87,1	95,9	100,0	93,4	92,9	100,2	100,3	95,1
Union européenne	84,9	87,5	89,7	95,9	102,1	100,0	83,3	87,8	90,6	85,5	85,1
Zone euro	85,6	87,9	89,9	95,8	101,4	100,0	84,0	87,4	90,4	83,6	82,2
Belgique	79,0	84,9	90,2	91,9	98,1	100,0	92,7	91,9	96,1	96,4	94,6
Allemagne	88,7	86,2	85,2	92,7	99,3	100,0	82,5	93,3	101,9	93,6	95,0
France	82,9	88,4	90,9	94,4	100,1	100,0	86,5	89,4	95,7	93,3	93,6
Pays-Bas	80,9	82,0	85,1	90,9	97,5	100,0	89,2	87,8	90,8	85,2	80,7

En Wallonie, à l'instar des autres régions belges et de l'ensemble de la zone euro, les investissements ont été fortement affectés par la crise financière de l'automne 2008. En 2013, les investissements dans la zone euro n'avaient pas retrouvé leur niveau d'antan et la crise de la dette souveraine en 2012 et 2013 a replongé la zone euro dans une régression des investissements. La Wallonie se distingue des deux autres régions car elle avait retrouvé son niveau d'investissements d'avant crise en 2011 et 2012 même si celui-ci a reculé fortement en 2013.

Sources / ICN, calculs IWEPS (mai 2016)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année fin février par l'ICN.

Le taux d'investissements des entreprises non financières est le rapport entre la formation brute de capital fixe et la valeur ajoutée brute au prix de base pour une année donnée. Pour la mesure de l'origine de l'investissement, le taux est cette fois mesuré par rapport au PIB au prix de base.

La mesure de l'évolution du capital fixe s'effectue en euros chaînés et à partir de 2008 pour mieux visualiser les effets de la crise.

Pertinences et limites

La formation brute de capitale fixe en volume (euros chaînés de 2010) est calculée par l'IWEPS en tenant compte des déflateurs nationaux car elle n'existe pas dans la comptabilité régionale officielle.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/rapport-sur-leconomie-wallonne>

Personnes de contact : Frédéric Caruso (fca@iwesp.be) - Yves Tilman (yti@iweps.be)

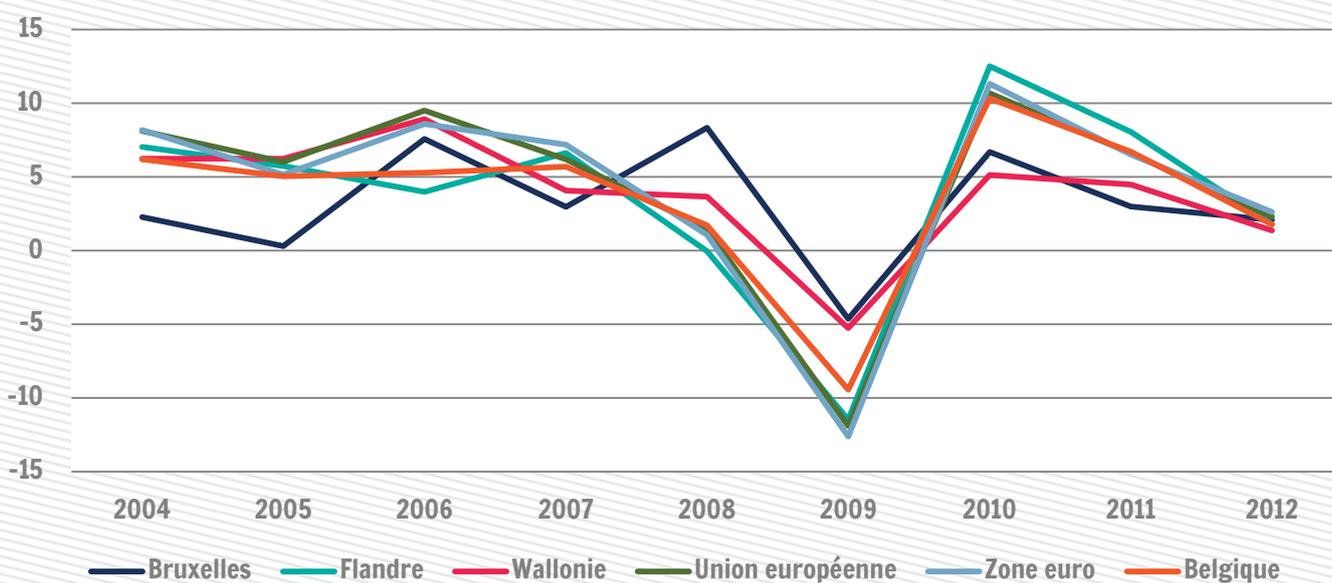
Prochaine mise à jour mars 2017

Exportations internationales de biens et services

3,8%

C'est la croissance annuelle moyenne des exportations internationales de biens et de services en Wallonie entre 2003 et 2012

Evolution des exportations de biens et de services en euros chaînés - taux de croissance



Sources / ICN, calculs IWEPS (mai 2016)

Les comptes régionaux fournissent des données relatives aux exportations de biens et services jusqu'en 2012, les données officielles pour l'année 2013 n'étaient pas encore publiées au moment de la rédaction de cette fiche et elles ne seront publiées que courant de l'été 2016.

Le graphique ci-dessus nous montre que les exportations wallonnes ont connu une évolution relativement favorable comparativement à la Flandre durant les années précédant la crise car l'évolution moyenne en Wallonie était de 3,9 % entre 2003 et 2009 contre 1,8 % en Flandre. Depuis 2010 et la remontée des exportations après la crise, l'évolution du commerce extérieur en Wallonie est à la traîne par rapport à la Flandre et par rapport aux moyennes européennes (3,7 % entre 2009 et 2012 pour la Wallonie contre 6,8 % en zone euro et même 7,4 % en Flandre). Néanmoins, le rythme de croissance annuelle moyen est semblable à celui d'avant 2009 en Région wallonne.

Exportations internationales de biens et services

Commerce extérieur aux prix de 2010 - moyenne sur 2003-2012

	Part des exportations (en %)	Part des importations (en %)	Degré d'ouverture
Bruxelles	14,2	19,7	65,9
Flandre	69,2	66,1	87,0
Wallonie	16,6	14,2	47,9
Belgique	100,0	100,0	73,7

La part wallonne dans les exportations nationales s'établit en moyenne sur la période 2003 - 2012 à 16,6 % en s'élevant à 49,7 milliards d'euros en 2012 (210,5 milliards pour la Flandre et 43 pour Bruxelles). Pour ce qui est des importations, la part wallonne est encore plus faible (14,2 %). En termes de degré d'ouverture, la moyenne des exportations et des importations wallonnes représentait en moyenne 47,9 % de son PIB contre 73,7 % dans le cas de la Belgique dans son ensemble et même 87 % en Flandre.

Sources / ICN, calculs IWEPS (mai 2016)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année courant de l'été par l'ICN et elles découlent d'un projet de collaboration entre la BNB et les trois instituts statistiques régionaux. Ces chiffres sont publiés à prix courant et ils sont adaptés en euros chaînés au moyen des déflateurs nationaux.

Ces données respectent le concept « national » qui est de mise dans les comptes nationaux et la balance des paiements. Selon ce concept, une exportation (une importation) est enregistrée dès que la propriété d'un bien ou d'un service passe d'un résident à un non résident (ou inversement). Ce concept s'oppose au concept « communautaire », qui enregistre un flux commercial avec l'extérieur dès le franchissement d'une frontière (incluant donc le transit).

Pertinences et limites

L'utilisation des statistiques régionales permet de prendre en considération également les exportations (importations) de services, ce qui n'est pas le cas des données de commerce extérieur qui ne tiennent compte que du commerce de marchandises.

Il est ici question des exportations (importations) internationales, c'est-à-dire à destination du reste du monde. Elles ne tiennent donc pas compte des flux interrégionaux. L'estimation de ces flux a été faite pour l'année 2010 dans le cadre du Tableau input-output régional (Cfr. Rapport sur l'Economie wallonne 2016).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/rapport-sur-leconomie-wallonne>

Personnes de contact : Frédéric Caruso (fca@iweps.be) - Yves Tilman (yti@iweps.be)

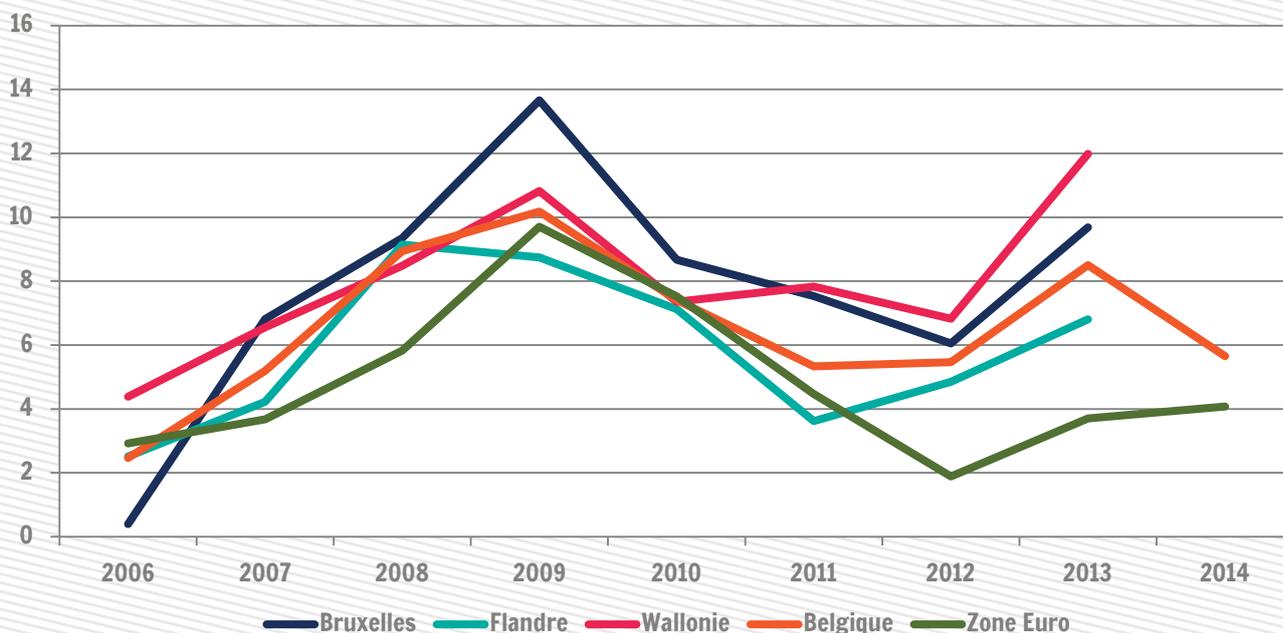
Prochaine mise à jour septembre 2016

Variation du coût salarial unitaire

12,0%

Evolution à trois ans d'écart
du coût salarial nominal unitaire
en Wallonie pour 2013

Coût salarial nominal unitaire - évolution à trois ans d'écart



Sources / Eurostat, ICN, calculs IWEPS (mai 2016)

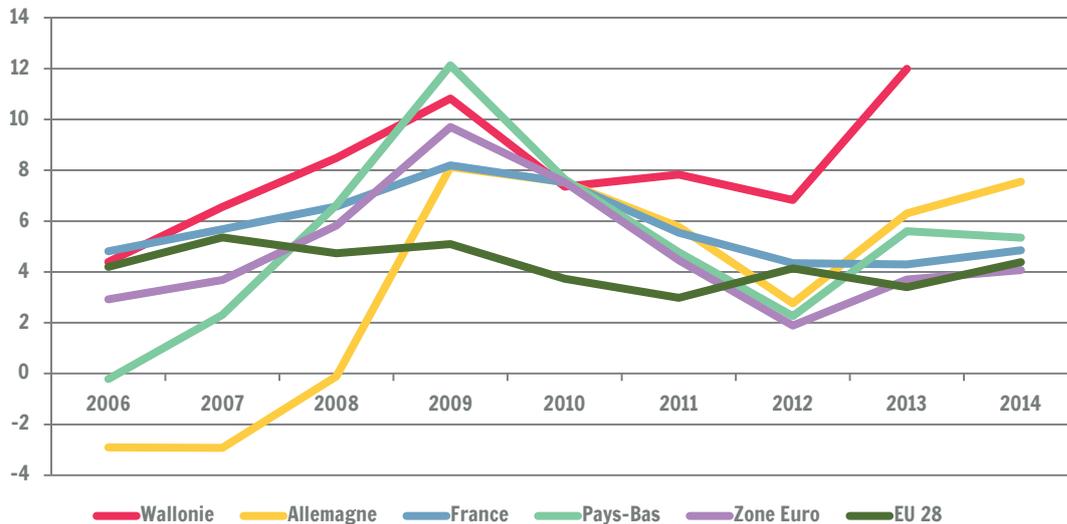
Le coût salarial unitaire est un indicateur qui a tendance à croître dans le temps lorsque l'inflation se répercute dans les salaires, de quelque manière que ce soit. Dans un environnement de concurrence internationale, pour une petite économie ouverte comme la Wallonie qui a peu de prise sur les prix, une évolution à la hausse peut être interprétée comme une pression sur la compétitivité. Pour les pays de la zone euro, l'Union européenne donne une valeur de référence indicative de maximum 9% de croissance sur trois ans pour ce coût salarial unitaire.

Sur ces dernières années, l'évolution du coût salarial unitaire en Wallonie est demeurée supérieure à celle observée en Belgique sauf autour des années 2008 et 2010.

Le recul de l'activité productive occasionne en 2009 une croissance du coût salarial unitaire nominal au-delà de 9% quelque soit le niveau géographique concerné et ce recul est également important pour l'année 2013 en Belgique, qui est poussée vers le haut par Bruxelles et surtout la Wallonie.

Variation du coût salarial unitaire

Coût salarial nominal unitaire - évolution à trois ans d'écart



Les évolutions wallonnes sont également le plus souvent plus hautes que celles observées dans nos pays voisins ou encore que dans la zone euro.

Sources / Eurostat, ICN, calculs IWEPS (mai 2016)

Définitions et sources

Le coût salarial nominal unitaire est le ratio entre le coût de la main-d'œuvre (rémunérations à prix courants par salarié) et la productivité de la main d'œuvre (PIB en volume avec année de référence 2010 par travailleur). L'indicateur du tableau de bord est la variation en pourcentage sur trois ans du coût salarial unitaire nominal. Le seuil indicatif est de 9 % pour les pays de la zone euro et de 12 % pour les pays hors de la zone euro. L'indicateur du tableau de bord est calculé selon la formule: $[(CSU_t - CSU_{t-3}) / CSU_{t-3}] * 100$.

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année courant février par l'ICN pour les régions et les autres données proviennent d'Eurostat dont la dernière mise à jour date du 24 mai 2016.

Pertinences et limites

La variation sur trois ans du coût salarial nominal unitaire est repris comme indicateur à l'échelle européenne dans le cadre de la « Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques » (PDM) pour laquelle, et ce chaque année, l'Union européenne dresse le bilan macroéconomique pour les pays de l'Union.

Revenus des ménages par habitant

23.144 € Montant du revenu disponible ajusté des ménages wallons par habitant en 2013

Structure des revenus des ménages pour l'année 2013

	En pourcentage du total des revenus primaires				Euros par habitant			
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation	2,4	3,3	2,7	2,7	505	698	711	643
Revenu mixte	7,8	8,5	8,8	8,5	1.642	1.828	2.295	2.037
Rémunération des salariés	80,2	77,3	76,8	77,8	16.838	16.542	20.033	18.654
Revenus de la propriété	9,6	10,9	11,7	11,0	2.020	2.333	3.039	2.639
Solde des revenus primaires	100	100	100	100	21.006	21.402	26.078	23.972
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	34,4	28,7	27,8	29,7	7.216	6.147	7.254	7.126
Autres transferts courants	-1,0	-1,8	-1,1	-1,1	-205	-386	-291	-273
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	-20,1	-17,5	-19,9	-19,7	-4.232	-3.741	-5.187	-4.730
Côtitations sociales	-31,9	-29,9	-30,4	-30,7	-6.692	-6.390	-7.926	-7.371
Revenu disponible	81,4	79,6	76,4	78,1	17.090	17.029	19.925	18.722
Transferts sociaux en nature	28,8	28,2	22,8	25,0	6.053	6.037	5.957	5.996
Revenu disponible ajusté	110,2	107,8	99,2	103,1	23.144	23.065	25.881	24.718

Sources / ICN, calculs IWEPS (juin 2016)

Au niveau de la structure des revenus des ménages, les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, des revenus immobiliers et mobiliers ainsi que du revenu mixte, qui est du compte des personnes indépendantes. La rémunération des salariés est le poste le plus important en Wallonie alors que le poids du revenu mixte est légèrement plus faible en Wallonie. Les revenus immobiliers et mobiliers ont une part dans les revenus primaires plus élevée en Flandre et à Bruxelles. Pour passer au revenu disponible, il faut tenir compte des transferts entre les ménages (principalement via la redistribution des revenus issue des impôts et des prestations en espèces). Ce système de redistribution a un effet plus important en Wallonie où le revenu disponible se monte à 81,4 % du solde des revenus primaires contre 79,6 % à Bruxelles et 76,4 % en Flandre.

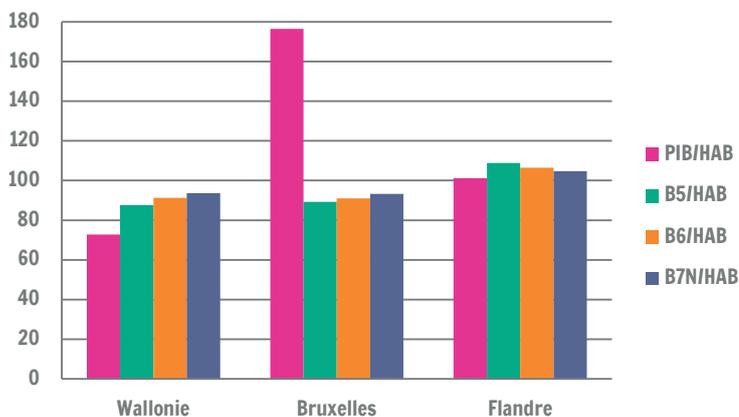
Désormais, et depuis la publication des comptes régionaux de juillet 2015, il est désormais possible de tenir compte des transferts sociaux en nature (principalement les dépenses en enseignement et en soins de santé), et plus seulement en espèces. En tenant compte de ces transferts, il apparaît que le revenu disponible ajusté des ménages flamands équivaut quasiment à leur revenu primaire alors qu'il est plus élevé tant à Bruxelles (107,8 %) qu'en Wallonie (110,2 %).

Le revenu disponible ajusté des ménages s'élevait en 2013 à 23.144 euros par habitant en Wallonie contre 23.065 à Bruxelles et 25.881 en Flandre. La Région flamande possède des revenus des ménages, primaires, disponibles ou ajustés, supérieurs à la Wallonie et à Bruxelles. Si en Wallonie et à Bruxelles, les ménages ont un revenu disponible (-ajusté) plus haut que leur revenu primaire, ce n'est pas le cas en Flandre où le revenu disponible ajusté des ménages est tout juste inférieur à leur revenu primaire par habitant.

Les transferts sociaux en nature par habitant ont des valeurs relativement proches entre les trois régions.

Revenus des ménages par habitant

PIB et revenu par habitant (Belgique = 100)



De ce graphique, il est clairement visible que le PIB par habitant à Bruxelles est de très loin supérieur à la moyenne belge alors que ses revenus primaires (B5), disponibles (B6) et disponibles ajustés (B7) sont inférieurs. En Wallonie, le système de redistribution des revenus permet aux wallons de voir leur revenu par habitant se rapprocher de la moyenne nationale (72,8 % pour le PIB contre 93,6 % pour le revenu disponible ajusté).

Sources / ICN, calculs IWEPS (juin 2016)

Revenu disponible brut ajusté par habitant - en standard de pouvoir d'achat (SPA)

Année 2013	Euros (SPA)	Indices (Belgique = 100)
Wallonie	21.749	92,7
Bruxelles	22.057	94,1
Flandre	24.640	105,1
Belgique	23.452	100,0
Zone Euro	22.026	93,9
UE-28	20.399	87,0

En 2013, le revenu disponible brut ajusté était de 21 479 unités en standard de pouvoir d'achat, c'est-à-dire juste en-dessous de la valeur pour la zone euro (1,3 %) mais supérieur à la moyenne de l'Union des 28 (6,6 % en plus). La valeur la plus élevée se retrouve en Flandre et à Bruxelles, le revenu disponible ajusté brut est quasi équivalent, en euros SPA, à la moyenne de la zone euro. Cependant, le revenu disponible brut ajusté des wallons se situe sous la moyenne belge, de l'ordre de 7,3 %).

Sources / Eurostat, ICN, calculs IWEPS (juin 2016)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année fin février ou début juillet pour ce qui est des comptes des ménages par l'ICN.

Le revenu disponible brut ajusté des ménages, par personne, exprimé en SPA se calcule comme le revenu disponible brut ajusté des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) divisé par les parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation individuelle effective des ménages et par la population.

Pertinences et limites

Le revenu disponible ajusté brut permet d'effectuer des comparaisons internationales en tenant compte des transferts sociaux en nature qui varient énormément entre les pays. Pour permettre cette comparaison, il convient de corriger le PIB afin de tenir compte des différences de prix, et donc de pouvoir d'achat (disponible au niveau des pays mais pas des régions), au sein de l'Union.

Il faut signaler que dans les chiffres d'Eurostat, il est question du revenu disponible brut ajusté des ménages mais aussi des ISBLM, mais ce dernier n'est pas disponible au niveau régional. Cependant son poids est très faible (- 0,2 % du total).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/rapport-sur-leconomie-wallonne>

Personnes de contact : Frédéric Caruso (fca@iweps.be) - Yves Tilman (yti@iweps.be)

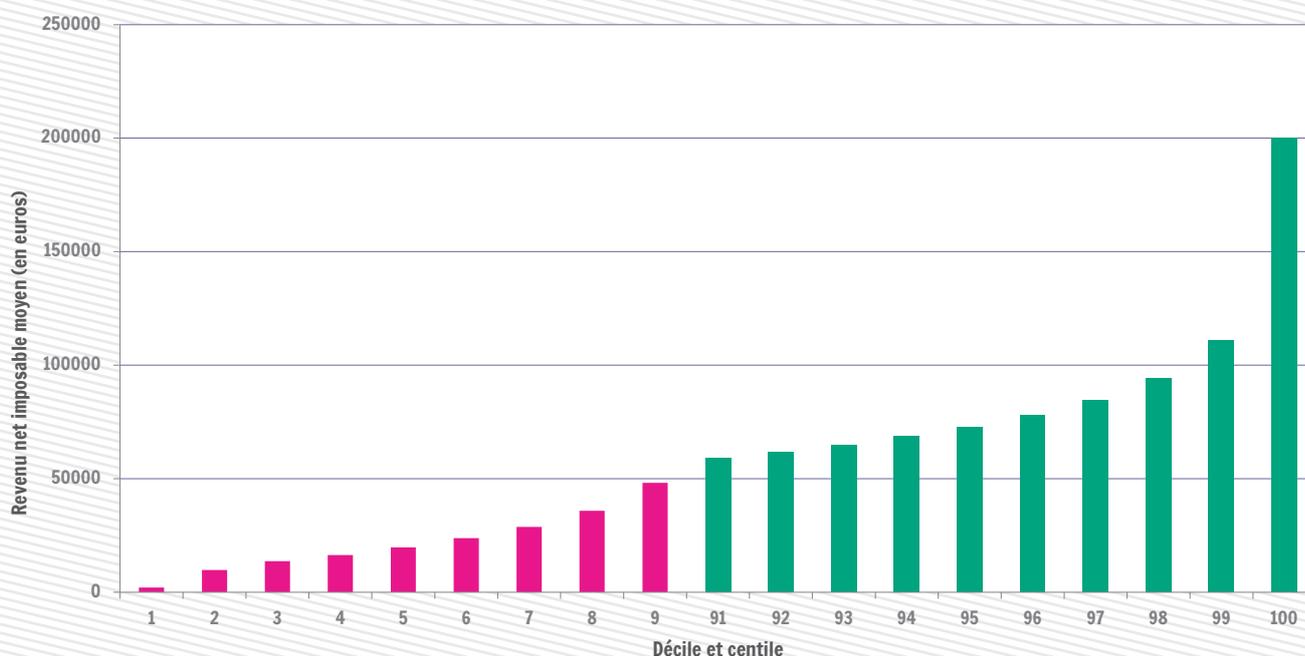
Prochaine mise à jour juin 2017

Revenu imposable net par déclaration

200.000€

Les 20.000 déclarations les plus élevées (1% des déclarations) ont, en moyenne, un revenu imposable de plus de 200.000€

Revenu net imposable moyen par déclaration des quantiles



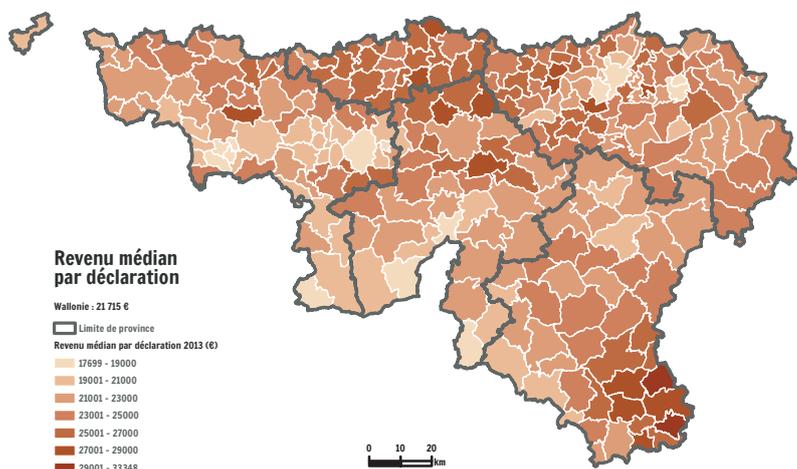
Source / Direction générale statistique - Statistics Belgium, Revenus fiscaux

Le revenu net imposable par déclaration reprend l'ensemble des revenus pris en comptes par les déclarations d'impôts moins les dépenses déductibles. La plupart des contribuables déclarent individuellement leurs revenus, à l'exception des époux et des cohabitants légaux qui remplissent une déclaration commune. Notons que les déciles supérieurs comprennent bien plus de déclarations communes que de déclarations individuelles : dans le premier décile, seules 2% des déclarations sont communes contre 87% dans le dernier décile. Précisons que les déclarations à revenu nul ne sont pas prises en compte ici. En Wallonie, elles représentent 9% de toutes les déclarations.

Les 20.000 déclarations les plus élevées (1% des déclarations) ont, en moyenne, un revenu imposable de plus de 200.000€. Autrement dit, le revenu cumulé des 1% des déclarations les plus élevées est très proche du revenu cumulé des 25% des déclarations les moins élevées. On peut aussi calculer que le revenu cumulé imposable des 6% déclarations les plus élevées dépasse le total du revenu cumulé des 50% déclarations les plus faibles.

Le coefficient de Gini calculé sur ces quantiles vaut 0,426 pour la Wallonie. Ce qui est légèrement plus que la Flandre (0,421), nettement moins que Bruxelles (0,466) et proche de la Belgique (0,435). Ces différences sont similaires à celles mises en évidence à partir du coefficient de Gini de SILC (cf. fiche I001-GINI). Néanmoins, ces coefficients-ci sont comparativement plus élevés, car, entre autres, le revenu imposable par déclaration ne prend pas en compte ni les solidarités familiales, ni la progressivité de l'impôt sur les personnes physiques.

Revenu imposable net par déclaration



Le revenu médian par déclaration - c'est-à-dire le revenu qui est au milieu de l'ensemble des déclarations de la commune - est un indicateur du niveau de richesse de la commune. Les communes les plus riches se situent dans le Brabant Wallon, à proximité du Grand-Duché du Luxembourg et dans certaines zones périurbaines (autour de Mons, Charleroi, Namur et Liège). Les communes les plus pauvres se situent dans les bassins industriels du sillon Sambre et Meuse, dans les grandes villes (Mons, Charleroi, Liège, Verviers) et dans les communes rurales du sud des provinces du Hainaut et de Namur et du nord de la province du Luxembourg.

Source / DG Statistique - Statistics Belgium, Carte IWEPS 2016

Définitions et sources

Les données proviennent de l'administration fiscale. L'année indiquée ici est l'année de perception des revenus (et non l'année de déclaration).

Le revenu net imposable est un revenu net de cotisations sociales, de charges et de dépenses déductibles. Ce revenu diffère du revenu disponible sur deux points. D'une part, l'impôt sur les personnes physiques n'est pas déduit du revenu net imposable. D'autre part, certains revenus ne sont pas pris en compte dans la déclaration d'impôt - parce que partiellement, forfaitairement ou pas déclarés. Cela concerne notamment les revenus du patrimoine (plus importants pour les hauts revenus), les salaires des fonctionnaires internationaux, les revenus d'intégration et les allocations familiales. De plus, les dépenses déductibles étant soustraites, la part correspondante du revenu perçu ne figure pas dans le revenu net imposable.

Pertinences et limites

Étant donné que la définition des revenus dépend du droit (qui détermine les dépenses déductibles, les revenus à ne pas déclarer, déclarés forfaitairement ou exonérés), il n'est pas possible de comparer les chiffres wallons avec ceux d'autres pays et les comparaisons dans le temps doivent être réalisées avec précaution. Seules les comparaisons à un moment donné entre entités internes à la Belgique sont pertinentes.

Le revenu par déclaration ne correspond pas nécessairement au niveau de vie, en particulier pour les personnes dont le revenu individuel est très faible (étudiants, etc.), les contribuables ayant des personnes à charge ou les couples remplissant une déclaration commune. Notons aussi que les personnes dont le revenu n'est pas imposable (bénéficiaire du revenu d'intégration, fonctionnaire international, etc.) ne se retrouvent pas dans ces statistiques.

Pour en savoir plus : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/fisc/>

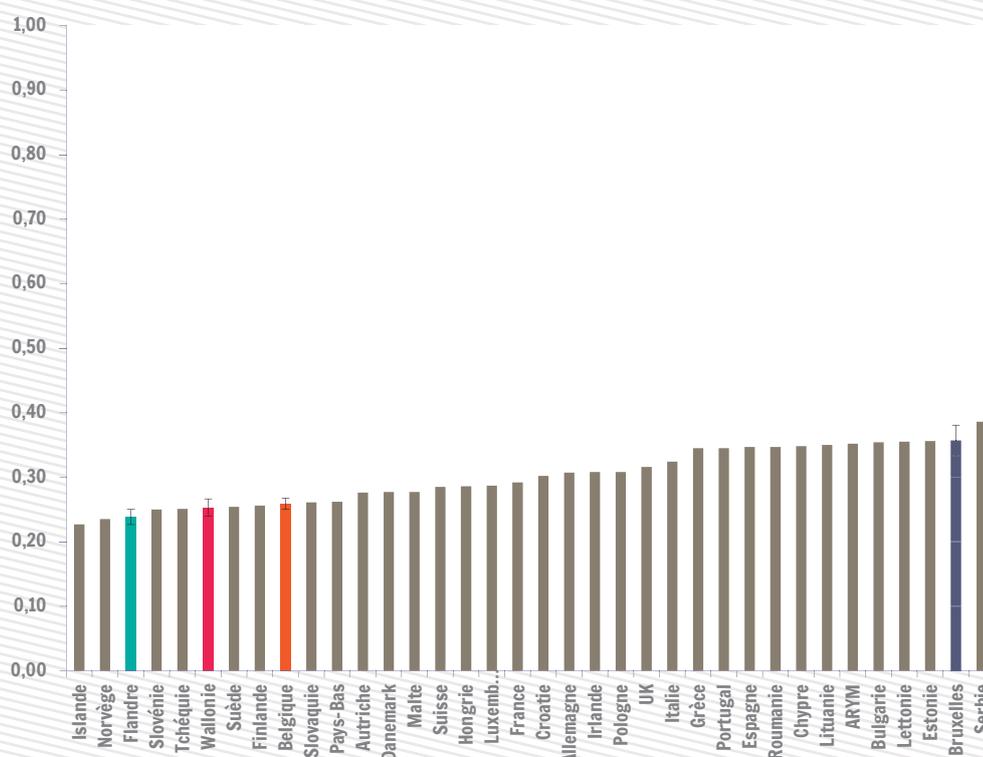
Personne de contact : **François Ghesquière** (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour **décembre 2016**

Coefficient de Gini

0,253

En Wallonie, le coefficient de Gini valait 0,253 pour les revenus de 2013, ce qui en fait une des régions les plus égalitaires d'Europe par rapport au revenu

Coefficient de Gini dans les pays européens, revenus de 2013



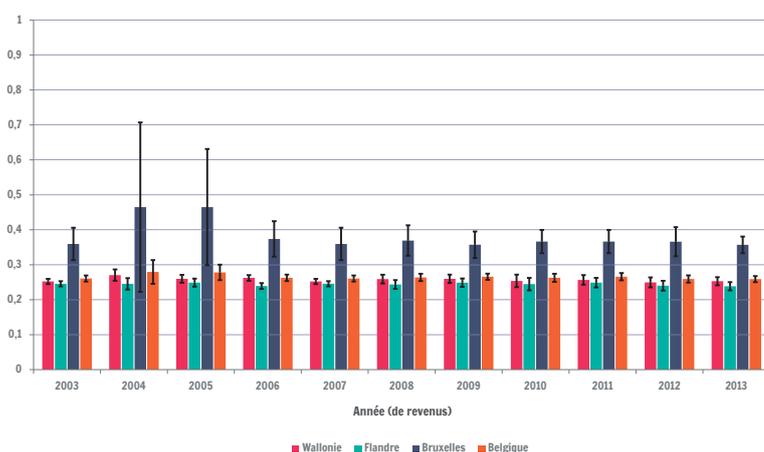
Source / SILC 2014 (eurostat & calculs propres pour les IC et les régions belges)

Le coefficient de Gini est une mesure synthétique des inégalités de revenu au sein d'une population. Il varie de 0, quand l'égalité est totale (c'est-à-dire que tous les revenus sont égaux), à 1 quand l'inégalité est maximale (quand la totalité des revenus est perçue par un seul individu). Il peut aussi s'interpréter comme l'écart moyen de revenu (exprimé en fonction du revenu moyen) entre deux individus tirés au hasard. Cela veut dire qu'en Wallonie, si l'on prend deux personnes au hasard, en moyenne, leur différence de revenu équivaudra à environ un quart du revenu moyen wallon. Ici, le coefficient de Gini est calculé à partir du revenu équivalent mesuré avec SILC. Dans cette enquête, les revenus sont mesurés pour la totalité de l'année civile précédant l'enquête – par souci de fiabilité et pour neutraliser les variations temporaires. Ici, nous avons indiqué les années de revenu et non les années d'enquête.

Étant donné que ce coefficient est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du coefficient de Gini se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95% de certitude qu'en Wallonie sur base des revenus de 2013, le coefficient de Gini se situait entre 0,240 et 0,266. Ces chiffres montrent que l'ampleur des inégalités de revenus en Wallonie est très faible par rapport à la situation observée dans la plupart des autres pays européens. On peut expliquer cette situation favorable en raison de notre modèle social qui combine une sécurité sociale relativement bien développée et un marché du travail plutôt bien encadré, notamment par les partenaires sociaux.

Coefficient de Gini

Evolution du coefficient de Gini en Belgique et dans les régions belges



Le coefficient de Gini en Belgique est remarquablement stable. La Wallonie et la Flandre sont toutes deux des régions très égalitaires, contrairement à Bruxelles qui est très inégalitaire. La situation Bruxelloise peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une ville-région qui, sur le plan géographique, est très polarisée. Les valeurs très élevées de 2004 et 2005, et les larges intervalles de confiance qui les accompagnent, s'expliquent par la présence d'un revenu extrêmement élevé ces années-là. La légère différence entre la Wallonie et la Flandre renvoie aussi à des inégalités d'ordre géographique plus importantes en Wallonie, notamment entre les bassins industriels du Hainaut et de Liège et les provinces plus riches du Brabant wallon, de Namur et du Luxembourg.

Source / SILC 2004-2014, calculs IWEPS

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Ici, l'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu du ménage. Pour cela, tous les revenus nets sont pris en compte : revenus du travail, transferts sociaux, revenus du patrimoine, transferts entre ménages... En supposant que les personnes qui vivent ensemble partagent un même niveau de vie, ces revenus nets sont totalisés au niveau du ménage. Le revenu du ménage est ensuite pondéré selon des conventions internationales pour tenir compte des économies d'échelles (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne). Pour chaque individu, on obtient ainsi le revenu équivalent de son ménage – indicateur de son niveau de vie, sur base duquel on calcule le coefficient de Gini.

Pertinences et limites

L'intérêt principal du Gini, outre son caractère synthétique, est de toujours considérer qu'une société qui redistribue plus les richesses est plus égalitaire. Concrètement, si, dans une population, on transfère une partie du revenu d'un individu riche vers un individu pauvre le coefficient de Gini va toujours baisser - ce qui n'est pas le cas de tous les indicateurs d'inégalité. Contrairement au taux de risque de pauvreté, il n'y a aucun problème à comparer le coefficient de Gini wallon à ceux des autres pays européens.

Il présente néanmoins deux principales limites. D'une part, il ne mesure que les inégalités de revenus : les inégalités d'accès aux services publics (santé, éducation...) et les inégalités de patrimoine ne sont pas prises en compte. D'autre part, les très pauvres et les très riches ne sont pas bien pris en compte par cet indicateur. Les très pauvres ne font pas partie de l'échantillon de SILC. Les très riches sont mal pris en compte par les enquêtes parce qu'ils sont peu nombreux – même s'ils captent une proportion importante des revenus.

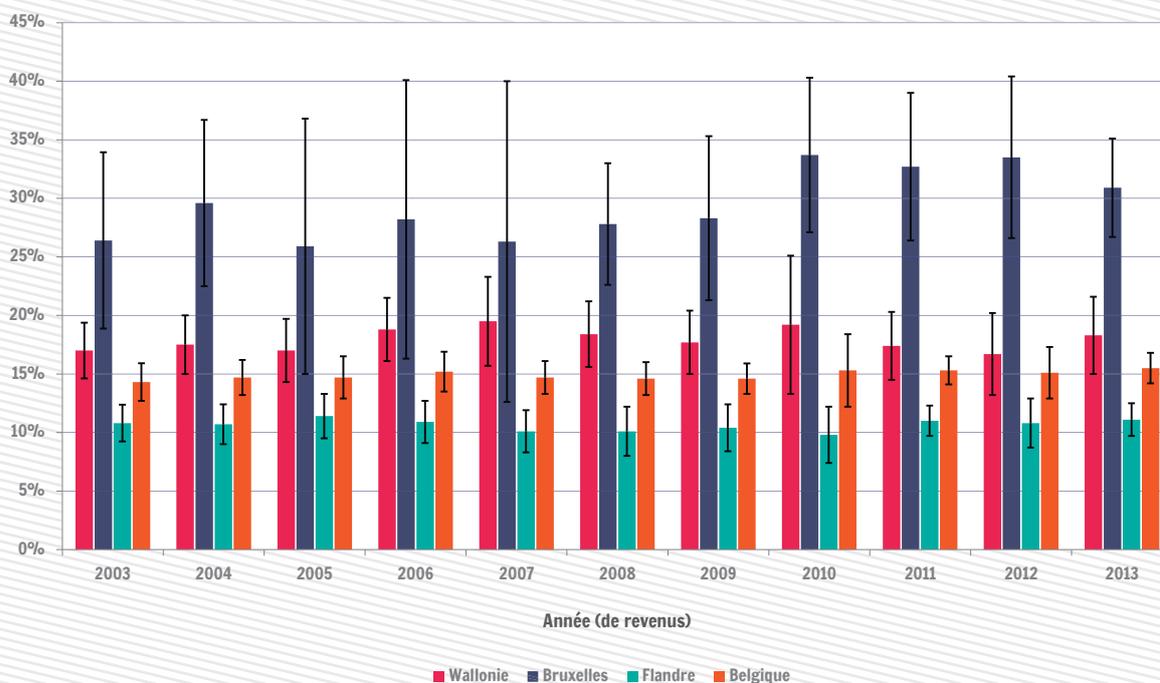
Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Income_inequality_statistics

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour octobre 2016

18,3%

de la population wallonne vivait, en 2013, dans un ménage dont le revenu net équivalent était inférieur au seuil de pauvreté

Evolution du taux de risque de pauvreté en Belgique et dans les régions belges



Source / SILC 2014 (eurostat & calculs propres pour les intervalles de confiance et les régions belges)

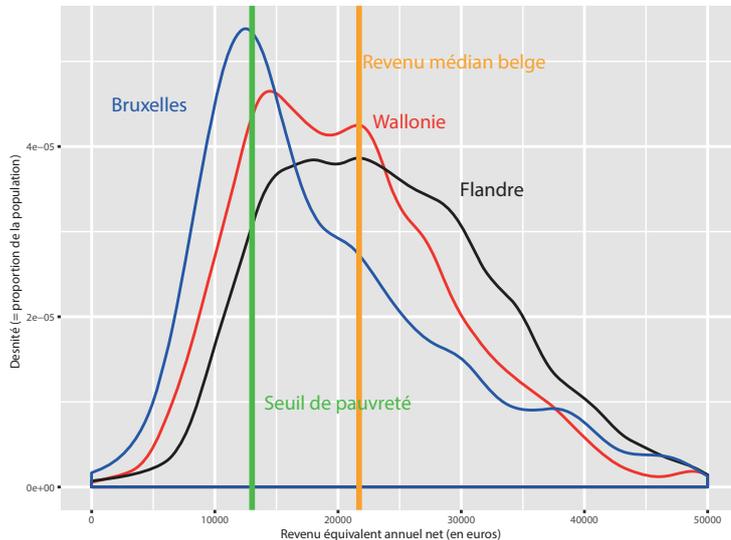
Le taux de risque de pauvreté mesure le pourcentage de la population vivant dans un ménage dont le revenu disponible équivalent est inférieur à 60% du revenu médian national (seuil de pauvreté). Ce taux permet d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au « standard » du pays. Le taux de risque de pauvreté est calculé à partir du revenu équivalent mesuré avec SILC. Dans cette enquête, les revenus sont mesurés pour la totalité de l'année civile précédant l'enquête – par souci de fiabilité et pour neutraliser les variations temporaires. Ici, nous avons indiqué les années de revenu et non les années d'enquête.

Concrètement, environ un sixième de la population wallonne vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 1.085€ net par mois pour un isolé ou de 2.278€ pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans.

Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des inévitables imprécisions statistiques. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95% de certitude qu'en Wallonie sur base des revenus de 2013, le taux de risque de pauvreté se situait entre 15% et 21,6%. Ces chiffres, relativement stables depuis le début de l'enquête (2003), montrent que le taux de risque de pauvreté en Wallonie est inférieur au taux à Bruxelles (autour de 30%), mais supérieur au taux en Flandre (autour de 10%).

Taux de risque de pauvreté

Répartition des revenus disponibles équivalents dans les trois régions belges



Le graphique de densité répartit la population de chaque région selon le revenu équivalent du ménage. L'aire en dessous de chaque courbe de densité et à gauche du seuil de pauvreté représente la proportion de la population qui est considérée comme en risque de pauvreté. Ce graphique illustre bien le fait que le taux de risque de pauvreté mesure l'importance du bas de la distribution par rapport à la médiane nationale. Autrement dit, il s'agit de voir à quel point il y a des petits revenus par rapport à un revenu standard (le médian belge).

Source / SILC 2014

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle largement utilisée pour quantifier la pauvreté en Europe. L'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu annuel net équivalent du ménage (cf. fiche Gini). À partir de ce revenu équivalent, indicateur du niveau de vie de chaque individu, on calcule le seuil de pauvreté national, qui vaut 60% du revenu médian. Le taux de risque de pauvreté correspond à la proportion de la population dont le revenu équivalent du ménage est inférieur à ce seuil.

Construit sur le revenu du ménage, cet indicateur ne prend pas en compte les inégalités au sein des ménages. Il ne peut donc pas mesurer adéquatement les inégalités de revenus entre femmes et hommes.

Pertinences et limites

Le taux de risque de pauvreté est une bonne mesure de pauvreté relative (au contexte socio-économique du pays), puisqu'il estime la proportion de la population vivant dans un ménage dont le revenu est nettement inférieur au revenu médian national.

Néanmoins, cet indicateur présente plusieurs limites. D'abord, la comparaison du taux wallon à celui des autres pays européens est problématique puisque le seuil de pauvreté diffère selon les pays. Ensuite, le taux de risque de pauvreté est exclusivement centré sur la dimension monétaire pour évaluer le niveau de vie. Enfin, les populations les plus précarisées – sans domicile, en situation irrégulière ou résidant dans une institution (foyer, maison de retraite, prison...) – ne font pas partie de l'échantillon de SILC.

Pour en savoir plus : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/> et <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/at-risk-of-poverty-rate>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour octobre 2016

Marché du travail

Le taux d'emploi, le taux de chômage, les créations d'emplois ou encore le taux de croissance de l'emploi intérieur sont des indicateurs sensibles. Ils sont en effet non seulement utilisés dans le cadre de l'analyse du marché du travail mais aussi comme baromètre de la santé de l'économie et de l'efficacité des politiques économique et sociale.

Le taux d'emploi et le taux de chômage sont des indicateurs mesurés au lieu de résidence qui permettent d'apprécier le comportement de la population wallonne face au marché du travail. De leur côté, les créations d'emplois et le taux de croissance de l'emploi intérieur sont mesurés au lieu de travail et rendent compte des emplois générés par l'activité économique de la Wallonie.

L'emploi intérieur wallon est donc constitué des emplois localisés en Wallonie, qu'ils soient occupés par des habitants de la Wallonie ou d'ailleurs, tandis que la population active occupée (le numérateur dans le calcul du taux d'emploi) est le nombre de Wallons ayant un emploi, quel que soit l'endroit où ce travail est exercé. En Wallonie, l'emploi intérieur est inférieur à la population active occupée à cause des mouvements pendulaires et transfrontaliers, principalement vers Bruxelles et le Luxembourg (voir fiche *Relation entre population active occupée et emploi intérieur* et fiche *Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence*).

Certaines estimations sont différentes d'une fiche à l'autre, notamment pour les travailleurs frontaliers cités ci-dessus. Cela s'explique par le recours à des sources différentes pour pouvoir aborder des angles d'approche complémentaires. Par exemple, les taux d'emploi, de chômage, d'activité et de population en âge de travailler peuvent être mesurés sur la base des données d'enquêtes (voir fiche *Structure d'activité de la population wallonne*) ou administratives (voir fiche *Structure d'activité selon les données administratives*).

Sur la base des données d'enquête (l'Enquête sur les Forces de Travail - EFT), le taux d'emploi wallon des 15-64 ans s'élevait à 56,2% en 2015 contre 66,4% en Flandre et 54,2% à Bruxelles (voir fiche *Taux d'emploi BIT*). L'Enquête sur les Forces de Travail permet aussi les comparaisons européennes puisqu'elle a lieu de façon harmonisée dans tous les pays de l'Union des 28. Dans le cadre de la stratégie européenne EU2020, l'objectif est d'arriver à ce que 75% des habitants européens âgés de 20 à 64 ans travaillent en 2020. En 2015, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (61,5%) reste inférieur à la moyenne belge (67,2%) et aux moyennes européennes (70,0% pour l'Europe des 28 et 70,5% pour l'Europe des 15) (voir fiche *Taux d'emploi des 20-64 ans*). Sur la base des données administratives, le taux d'emploi wallon des 15-64 ans s'élevait à 56,8% en 2014. Cette méthode, permet des estimations par sexe et âge jusqu'au niveau communal. On observe ainsi une grande disparité parmi les communes wallonnes, où il varie de 41,1% à 74,1%. (Fiche *Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans*).

Le taux de chômage varie plus fortement encore selon la façon dont il est mesuré : en 2014, en Wallonie, il est de 16,1% selon les données administratives (voir fiche *Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans*) et de 12,0% selon les données d'enquêtes utilisées dans les comparaisons internationales (fiches *Taux de chômage (BIT)* et *Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne*). Pour expliquer les différentes façons de mesurer le chômage l'IWEPS a d'ailleurs réalisé une vidéo disponible sur son site, à l'adresse : <http://www.iweeps.be/video-comment-mesure-t-le-taux-de-chomage-en-wallonie>.

Le taux d'emploi et le taux de chômage sont des indicateurs globaux où chaque personne est comptée de la même façon. Or, il est intéressant de nuancer par la proportion d'emploi à temps partiel (26,4% des salariés en 2015, fiche *Part des salariés à temps partiel* pour le niveau communal et *Taux de travail à temps partiel* pour le niveau régional) ou temporaire (10,2% des salariés en 2015, fiche *Le travail temporaire* pour le niveau régional et *Part des salariés intérimaires, saisonniers et à prestation limitée* pour le niveau communal). Le chômage quant à lui peut être décomposé selon la durée d'inoccupation (*Evolution du chômage administratif* et *Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans*).

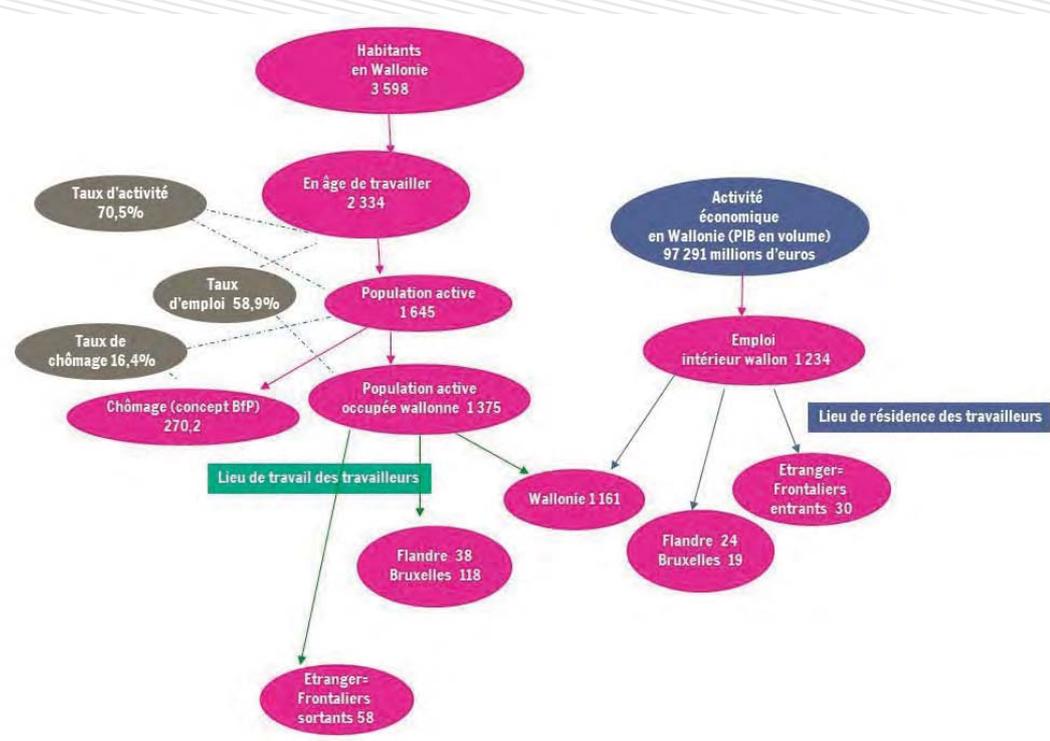
La demande de travail, mesurée au lieu de travail, peut être abordée par plusieurs indicateurs : le taux de croissance de l'emploi intérieur (+0,1% en 2014, voir fiche *Croissance annuelle moyenne de l'emploi*), la répartition sectorielle de l'emploi (fiche *Emploi intérieur par secteur*), la répartition selon la taille des établissements (*Emploi salarié selon la dimension des unités locales*) ou encore le ratio d'emploi intérieur qui permet de localiser les communes qui offrent relativement à leur population le plus d'emplois (Fiche *Ratio d'emploi intérieur*). L'évolution de l'emploi indépendant, notamment des indépendants à titre complémentaire, dont le nombre n'a cessé de croître depuis 20 ans, est également un aspect important du marché du travail (fiche *Emploi indépendant (non compris les aidants)*).

Relation entre population active occupée et emploi intérieur

1 161 000

C'est le nombre de personnes qui à la fois travaillent et résident en Wallonie

Marché du travail en 2015 en Wallonie (en milliers de personnes)



Source / IWEPS-Hermreg - juillet 2015

D'après les estimations établies en juillet 2015 sur la base du modèle macroéconomique HERMREG, la Wallonie aurait généré en 2015 un PIB de 97 291 millions d'euros et 1,234 million d'emplois (emploi intérieur). Ces emplois étaient occupés par 1,161 million de travailleurs résidant en Wallonie ainsi que par 24 000 travailleurs résidant en Flandre, 19 000 à Bruxelles et 30 000 travailleurs frontaliers (venant en grande majorité de France).

Sur les 1,645 million de wallons faisant partie de la population active, 1,161 million avaient un emploi en Wallonie. En ce qui concerne les autres, soit ils exerçaient une activité en Flandre (38 000), à Bruxelles (118 000) ou à l'étranger (58 000, principalement au Luxembourg), soit ils étaient au chômage (252 900). A noter que le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan (voir «Pertinences et limites»).

Relation entre population active occupée et emploi intérieur

Définitions et sources

Ce schéma permet de mettre en regard trois angles d'approche du marché du travail wallon.

Le premier angle, le lieu de résidence des travailleurs, permet d'apprécier le comportement de la population wallonne face au marché du travail. C'est sous cet angle que sont calculés les principaux indicateurs de base du marché du travail : taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage.

Le deuxième angle, le lieu de travail, relie directement l'emploi à l'activité économique.

Le troisième angle concerne les flux de travailleurs entre la Wallonie et les autres régions ou pays. Il permet de relier le premier et le deuxième angle d'approche.

Ces données ont été estimées sur la base du modèle HERMREG (BFP, IBSA, IWEPS, SVR). Ce modèle macroéconomique multirégional et multisectoriel est adossé au modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. D'une architecture initialement «top down» (laissant la primauté au modèle national dont il ventile les résultats entre régions), le modèle HERMREG est développé en phases successives afin d'aboutir à une architecture «bottom-up».

Les données utilisées pour l'estimation du modèle proviennent principalement des comptabilités nationale et régionale établies par l'ICN, mais aussi de l'Enquête sur les Forces de travail (réalisée par la DG Statistique du SPF Economie), de l'ONSS et de l'ONEM.

Pertinences et limites

Il s'agit d'une projection compatible avec les données de la comptabilité régionale.

La définition du chômage est spécifique au modèle. En effet, le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan, c'est-à-dire en additionnant le nombre de DEI (demandeurs d'emploi inoccupés inscrits) et le nombre de chômeurs âgés non-demandeurs d'emploi.

Pour en savoir plus :

Les projections à 2020 (dont les données 2015) sont disponible sur :

<http://www.iweps.be/perspectives-de-population-et-du-marche-du-travail>

Elles sont analysées dans le rapport "Perspectives économiques régionales 2015-2020" disponible sur le site de l'IWEPS

<http://www.iweps.be/perspectives-economiques-regionales-2015-2020>

Dans la zone de téléchargement de cette page, sont disponibles le rapport complet, l'annexe statistique relative aux trois régions, ainsi qu'une synthèse sous forme de communiqué de presse.

Un aperçu des résultats spécifiques à la Wallonie est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.iweps.be/themes-categorie/projections>

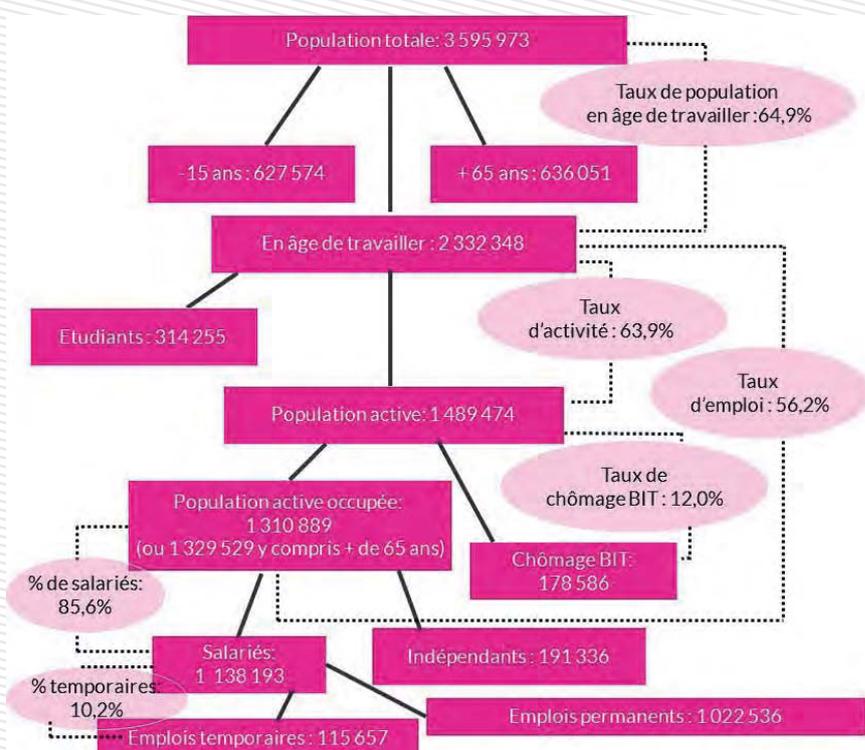
Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : juillet 2016

Structure d'activité de la population wallonne

63,9%

C'est le taux d'activité wallon des 15-64 ans en 2015, soit le % de Wallons en âge d'activité qui se sont présentés sur le marché du travail

Structure d'activité de la population wallonne en 2015



Source / Enquête sur les Forces de Travail - DG Statistique du SPF Economie

En 2015, la Wallonie comptait 3 595 970 habitants. 627 570 avaient moins de 15 ans et 636 050 plus de 65 ans. 2 332 350 étaient en âge de travailler, soit 64,9% de la population.

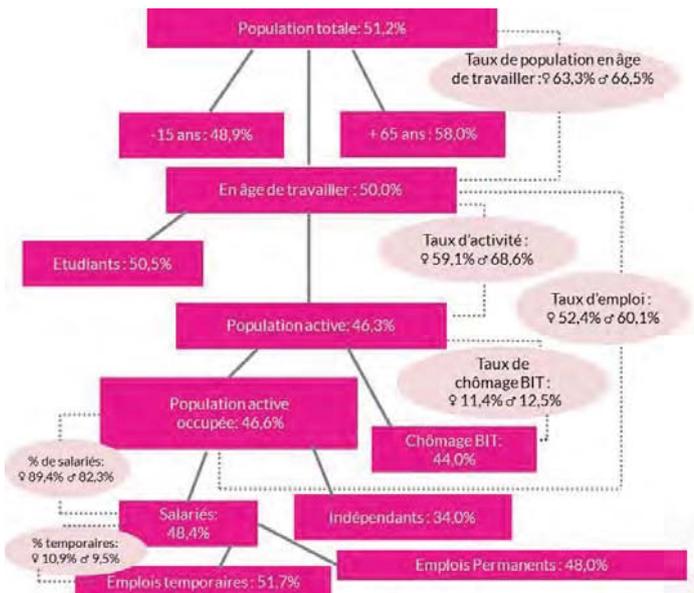
Parmi ces personnes âgées de 15 à 65 ans, 314 255 étaient encore étudiantes et 1 489 470 se sont présentées sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi actifs, représentaient 63,9% de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous un emploi. 12,0% d'entre eux, soit 178 590 étaient au chômage (concept BIT). Le solde - 1 310 889 personnes - avait un emploi. Il représentait 56,2% de la population en âge de travailler.

Il faut noter que certaines personnes (en très grande majorité des indépendants) travaillent au-delà de 64 ans. Si on prend en compte toutes les tranches d'âge, on comptabilise en Wallonie 1 329 530 personnes ayant un emploi. 1 138 190 sont salariées (soit 85,6% des actifs occupés) et 191 340 sont indépendantes.

Parmi les salariés, 10,2% ont un emploi temporaire soit parce qu'ils ont un contrat à durée déterminée, soit parce qu'il s'agit d'un intérim, d'un stage, ou d'un travail.

Structure d'activité de la population wallonne

Part des femmes au sein des différents ensembles de la structure d'activité de la population et taux de base du marché du travail par genre, en 2015



Si les femmes sont un peu plus nombreuses dans la population totale que les hommes (51,2% de femmes), la répartition est égalitaire dans la population en âge de travailler. Le taux de population en âge de travailler est donc légèrement plus faible pour les femmes (63,3% contre 66,5% pour les hommes). Les femmes représentent 46,3% de la population active, leur taux d'activité étant plus faible que celui des hommes (59,1% contre 68,6%). Cette part est un peu plus grande au sein de la population active occupée (46,6%) et plus faible au sein du chômage BIT (44,0%). Le taux de chômage féminin est plus faible que celui des hommes (11,4% contre 12,5%) mais leur taux d'emploi reste cependant inférieur (52,4% contre 60,1%). Les femmes représentent 48,4% des salariés et 34,0% des indépendants. Lorsqu'elles travaillent, les femmes sont plus souvent salariées que les hommes (89,4% contre 82,3%). Et lorsqu'elles ont emploi salarié, il est plus souvent temporaire que chez les hommes (10,9% contre 9,5%). Elles représentent d'ailleurs la majorité des travailleurs temporaires (51,7%)

Source / Enquête sur les Forces de Travail - DG Statistique du SPF Economie

Définitions et sources

Les statistiques utilisées sont celles de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Il s'agit donc de données extrapolées à l'ensemble de la population à partir d'un échantillon.

Cette enquête est réalisée par la DG Statistique du SPF Economie sous la supervision d'EUROSTAT. Elle est également réalisée dans tous les pays de l'Union européenne. Ce sont ces statistiques qui sont utilisées dans les comparaisons internationales, notamment par l'OCDE.

Pertinences et limites

Ces taux calculés à partir des données de l'enquête EFT permettent de se conformer au mieux aux critères du BIT et sont utilisés pour les comparaisons interrégionales et internationales. En particulier, la définition du chômage diffère de celle des données administratives.

Attention, la population est exprimée en moyenne annuelle, ce qui explique la différence avec les données démographiques (au 1^{er} janvier) publiées par ailleurs.

Pour en savoir plus :

Plus de définitions sur le site de l'IWEPS et possibilité de télécharger les schémas de 2012, 2013 et 2014

<http://www.iweps.be/structure-dactivite-de-la-population>

Plus d'explications sur la mesure du chômage en Wallonie

<http://www.iweps.be/video-comment-mesure-t-le-taux-de-chomage-en-wallonie>

L'enquête Forces de travail - http://statbel.fgov.be/fr/binaries/T11.SVY_1.CTAC_ORG_1.DIFF_LVL_1.FR_tcm326-62266.pdf

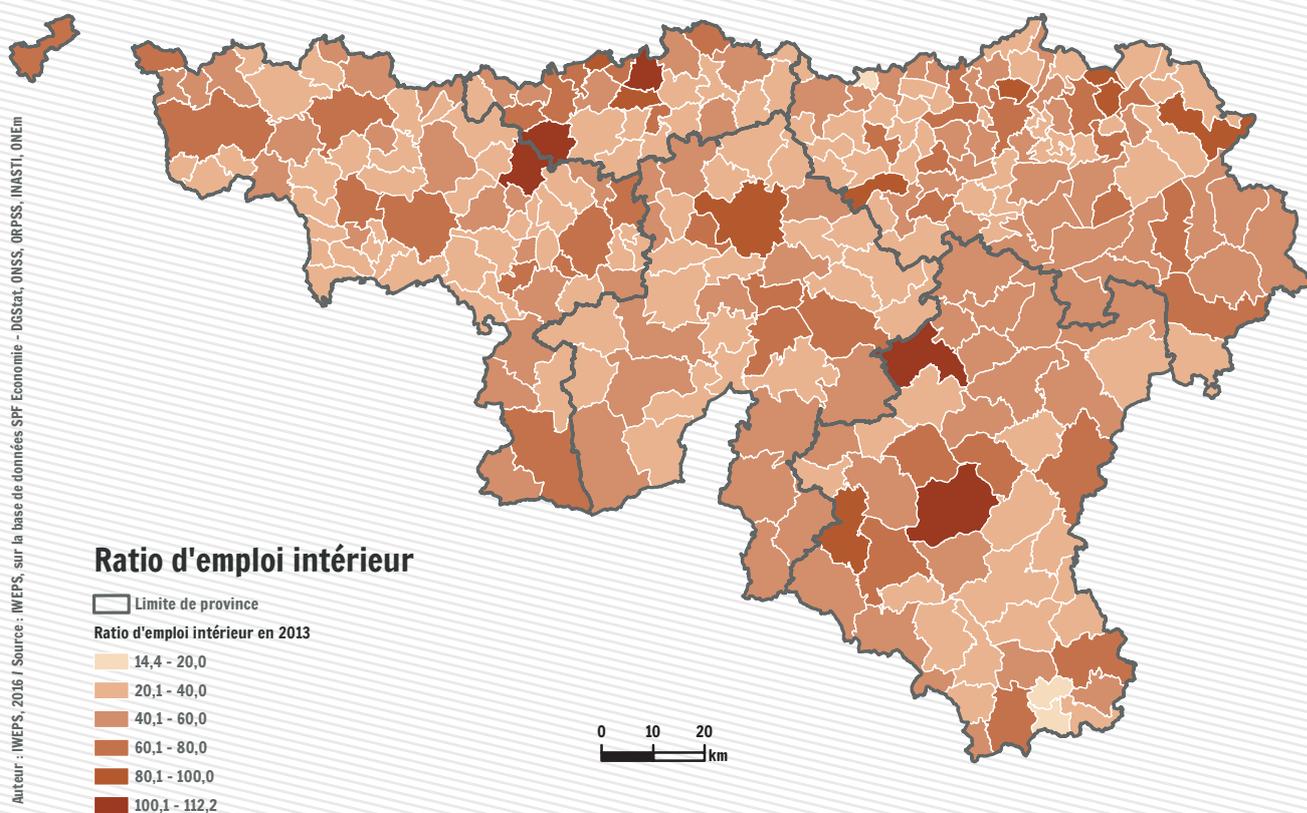
DG Statistique du SPF Economie - <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : mai 2017

Ratio d'emploi intérieur

54,7%

En 2013, le nombre de postes de travail offerts sur le territoire wallon représente 54,7% de la population wallonne en âge de travailler (15 à 64 ans)



Les communes qui offrent le plus d'emplois relativement à leur population en âge de travailler sont, en ordre décroissant, Wavre, Seneffe, Marche, Libramont, Nivelles (ratio supérieur à 100%).

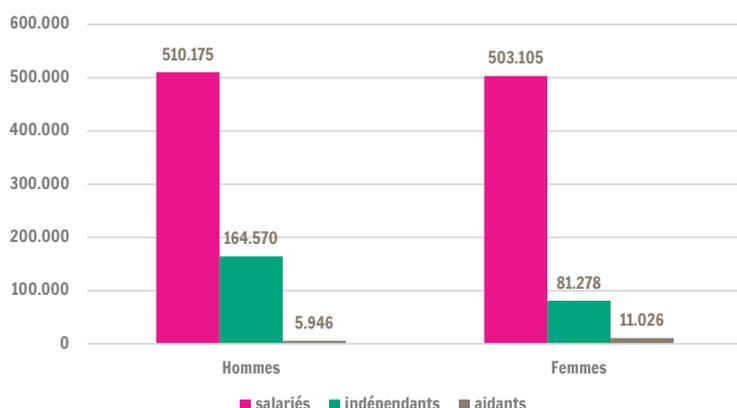
A noter que si les ratios observés dans les centres urbains sont tous supérieurs à la moyenne, ils ne sont pas tous dans le haut du classement, en particulier à Charleroi (67,7%) et Verviers (63,3%).

Le plus souvent, les communes où l'on comptabilise beaucoup d'emplois relativement à la population offrent, à l'image des centres urbains, un ensemble de services qui dépassent le cadre de la commune, comme des administrations, des hôpitaux ou des agences d'intérim (les emplois des intérimaires sont localisés à l'agence). Certaines communes bénéficient également de la présence d'un gros employeur, à l'instar des firmes pharmaceutiques établies à Wavre, d'une importante base militaire à Marche, de la production de cosmétiques à Libramont, la fabrication de câbles à Eupen ou encore l'université à Ottignies-LLN. A Seneffe, c'est essentiellement la concentration d'industries (plastique, chimie, pain et pâtisserie, verre, armes, etc.) qui explique le ratio élevé.

Une commune peut accueillir de nombreux emplois tout en enregistrant un taux d'emploi faible (voir la fiche L002). C'est souvent le cas des centres urbains, dont l'emploi bénéficie aux habitants des communes périphériques (Liège, Mons, Charleroi, Verviers, etc.). Inversement, certaines communes « dortoirs » offrent peu d'emplois, alors que le taux d'emploi y est élevé (Léglise, La Bruyère, Dalhem, Donceel, Lincent, Anthisnes, etc.). On ne détecte pas de relation linéaire entre le ratio d'emploi intérieur et le taux d'emploi par commune.

Ratio d'emploi intérieur

Répartition des postes de travail par statut et genre



Près de 80% des postes de travail sont des postes salariés, occupés à 50,3% par des hommes et à 49,7% par des femmes. Pour les postes indépendants au sens strict, on y dénombre deux fois plus d'hommes que de femmes, alors que pour la petite fraction de postes aidants (1,3% du total), c'est l'inverse : presque deux fois plus de femmes que d'hommes.

Source / IWEPS sur la base des données ONSS, ORPSS, INASTI, ONEm, moyenne annuelle 2013

Définitions et sources

Au niveau communal, l'emploi intérieur équivaut à l'emploi par commune de travail. Il est exprimé ici en postes de travail et est estimé à partir des plusieurs sources : ONSS (emploi salarié et étudiants non assujettis), ORPSS (étudiants non assujettis), INASTI (emploi indépendant), ONEm (chômeurs complets avec dispense ALE).

Le ratio d'emploi intérieur rapporte l'emploi intérieur à la population en âge de travailler (source : SPF Economie-DGStat). Il s'apparente au taux d'emploi car il utilise le même dénominateur; cependant il ne s'agit pas d'un taux puisque le numérateur n'est pas forcément compris dans le dénominateur; de plus, l'unité de comptage du numérateur (poste de travail), relative au lieu de travail, est différente de celle du dénominateur (personnes), relative au lieu de domicile. Ce ratio donne une indication des emplois offerts à la population en âge de travailler du territoire observé.

Pertinences et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi par commune de travail. La statistique officielle de l'emploi intérieur reste cependant celle des données par arrondissement produites par l'ICN, dans le cadre des Comptes régionaux.

L'emploi est exprimé en nombre de postes, donc un travailleur peut être compté plusieurs fois s'il a plusieurs contrats ou s'il cumule les statuts salarié et indépendant.

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle (DMFA) ; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello) ; en 2012, modification de la réglementation relative au nombre de jours maximum prestables sous le statut d'étudiant non assujetti.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/emploi-interieur-par-commune-en-nombre-de-postes-de-travail>

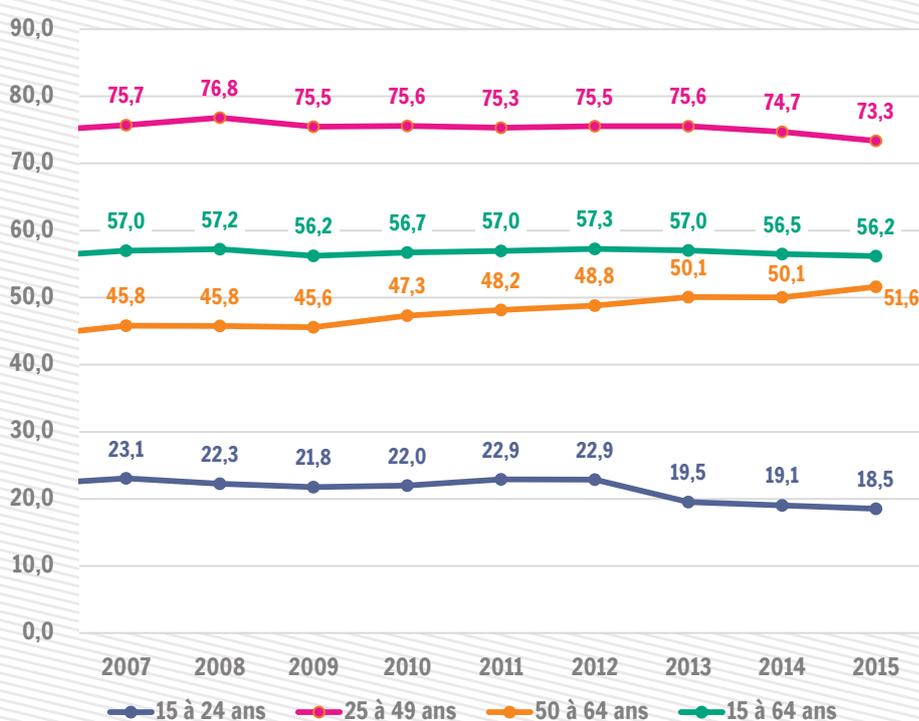
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2016

Taux d'emploi (BIT)

56,2%

Le taux d'emploi wallon des 15-64 ans a baissé au cours des trois dernières années pour atteindre 56,2% en 2015

Taux d'emploi BIT des 15-64 ans par tranches d'âge en Wallonie



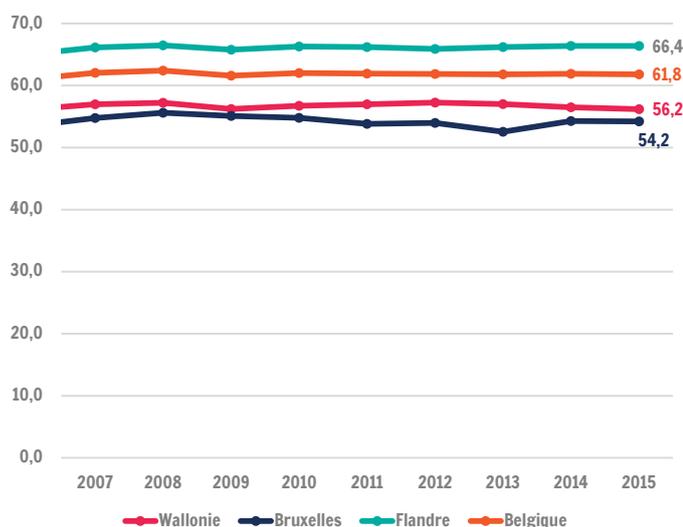
Source / Enquête sur les forces de travail - DG Statistique du SPF Economie

En 2015, le taux d'emploi a reculé de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2014. Ce mouvement, de faible ampleur, doit toutefois être interprété avec prudence. Les données conjoncturelles dont nous disposons par ailleurs indiquent en effet une légère amélioration de la situation sur le marché du travail en Wallonie en 2015.

En 2015, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) est resté très faible en Wallonie (18,5%) et a tendance à baisser au cours des dernières années. Le taux des plus âgés (50-64ans) a suivi par contre une courbe ascendante et atteint 51,6% en 2015. Dans la tranche d'âge intermédiaire (25-49 ans), le taux d'emploi relativement élevé (73,3% en 2014) présente une légère tendance à la baisse.

Taux d'emploi (BIT)

Taux d'emploi BIT des 15-64 ans par région



Sur toute la période d'observation, le taux d'emploi des 15-64 ans en Wallonie (56,2% en 2015) reste inférieur à la moyenne belge (61,8% en 2015) et au taux d'emploi en Flandre (66,4% en 2015), il reste par contre supérieur au taux bruxellois (54,2% en 2015).

L'évolution observée ces dernières années est assez stationnaire et ne se démarque pas fortement d'une région à l'autre. On peut souligner l'impact peut-être un peu plus marqué de la crise de 2013 sur le taux d'emploi bruxellois, une très légère tendance plutôt à la baisse en Wallonie et à la hausse en Flandre.

Source / Enquête sur les Forces de Travail - DG Statistique du SPF Economie

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par la Direction générale Statistiques du SPF Economie. C'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Pertinences et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, un taux d'emploi faible, pour les jeunes, peut être lié à la poursuite des études.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/taux-demploi-selon-le-genre-et-lage>

L'enquête Forces de travail : http://statbel.fgov.be/fr/binaries/T11.SVY_1.CTAC_ORG_1.DIFF_LVL_1.FR_tcm326-62266.pdf

DG Statistique du SPF Economie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>

Steunpunt WSE : <http://www.steunpuntwse.be/>

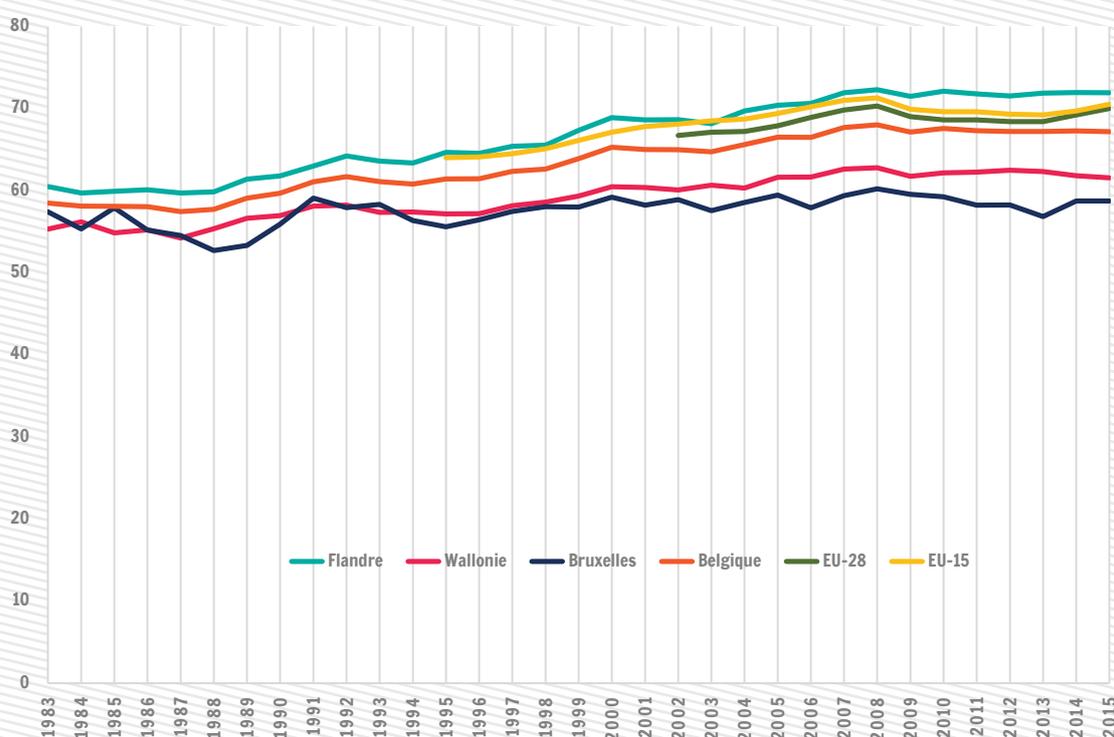
Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2016

Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

61,5%

C'est le taux d'emploi wallon des 20-64 ans en 2015, alors que le taux européen était de 70,0%

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans par régions belges et moyennes belge et européennes



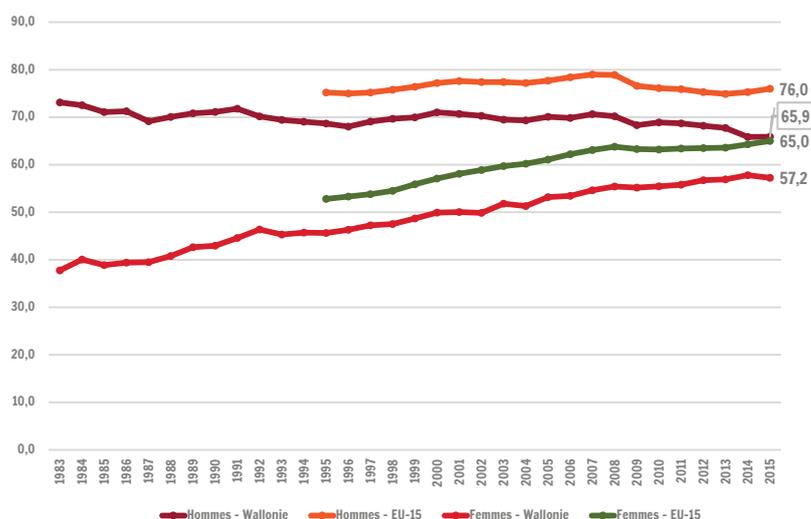
Sources / Enquête sur les forces de travail - Update Eurostat 26/04/2016 - Steunpunt WSE

En 2015, taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (61,5%) reste inférieur à la moyenne belge (67,2%), aux moyennes européennes (70,0% pour l'Europe des 28 et 70,5% pour l'Europe des 15) et au taux flamand (71,9%) mais il est supérieur au taux observé à Bruxelles (58,7%).

Dans le cadre de la stratégie européenne EU2020, c'est le taux d'emploi des 20-64 ans qui a été sélectionné comme indicateur cible. L'objectif européen est d'arriver à ce que 75% des habitants européens âgés de 20 à 64 ans travaillent en 2020. Au niveau belge, dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011), les autorités des différents niveaux de pouvoir se sont fixées pour objectif d'atteindre un taux d'emploi de 73,2% chez les 20-64 ans à cet horizon.

Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans en Wallonie et dans l'Europe des 15



Le taux d'emploi des femmes montre une tendance à la hausse, aussi bien au niveau wallon qu'au niveau de l'Europe des 15, depuis le début de la période d'observation, avec cependant une tendance à la stabilisation en 2015 pour la Wallonie. Le taux d'emploi des hommes est, quant à lui, plus stable et a tendance à baisser.

Le taux d'emploi des femmes reste cependant inférieur au taux d'emploi des hommes. En 2015, en Wallonie, 57,2% des femmes en âge de travailler avaient un emploi contre 65,9% des hommes. Au niveau européen ces taux étaient respectivement de 65,0% et 76,0%.

Dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011), l'objectif de taux d'emploi des femmes en 2020 a été fixé à 69,1%

Source / Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 26/04/2016- Steunpunt WSE

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par la Direction générale Statistiques du SPF Economie, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Pertinences et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, pour les jeunes un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme une possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/taux-demploi-selon-le-genre-et-lage;>

L'Enquête Forces de travail : [http://statbel.fgov.be/fr/binaries/T11.SVY_1.CTAC_ORG_1.DIFF_LVL_1.FR_tcm326-62266.pdf;](http://statbel.fgov.be/fr/binaries/T11.SVY_1.CTAC_ORG_1.DIFF_LVL_1.FR_tcm326-62266.pdf)

DG Statistique du SPF Economie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>

Steunpunt WSE : <http://www.steunpuntwse.be/>

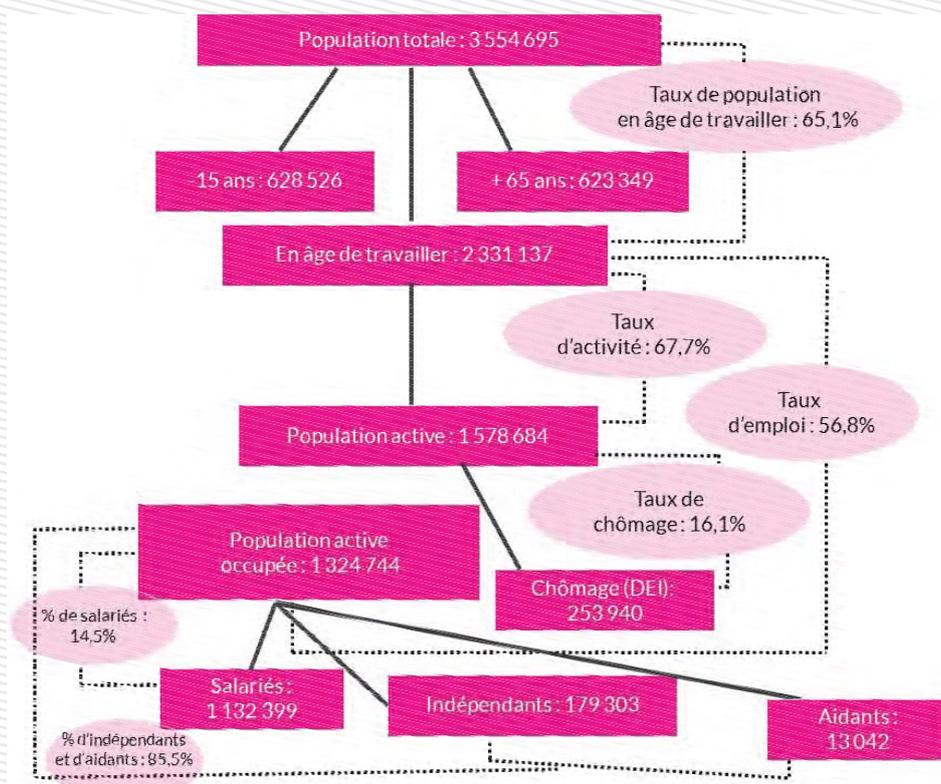
Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : avril 2017

Structure d'activité selon les données administratives

1 578 684

C'est le nombre de Wallons, de 15 à 64 ans, actifs sur le marché du travail en 2014 (soit 67,7% de la population wallonne en âge de travailler)

Structure d'activité selon les données administratives



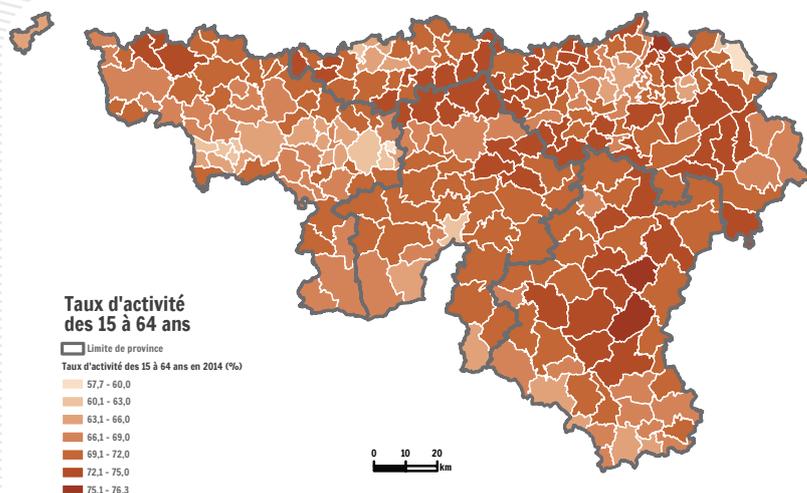
Source / Steunpunt Werk, Vlaamse Arbeidsrekening, SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, moyenne, annuelle 2014

Le marché du travail de la Wallonie sous l'angle de ses habitants est décrit ici au départ de données administratives ou d'estimations sur la base de données administratives, en moyenne annuelle pour 2014.

En 2014, la Wallonie comptait 3 554 695 habitants, dont 628 526 avaient moins de 15 ans et 623 349, plus de 65 ans. 2 331 137 étaient donc en âge de travailler, soit 65,1% de la population.

Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 1 578 684 se sont présentées sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi actifs, représentaient 67,7% de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous un emploi. 16,1% d'entre eux, soit 253 940, étaient au chômage (concept administratif : demandeurs d'emploi inoccupés). 1 324 744 personnes, soit le solde, avaient un emploi et représentaient 56,8% de la population en âge de travailler (15-64 ans).

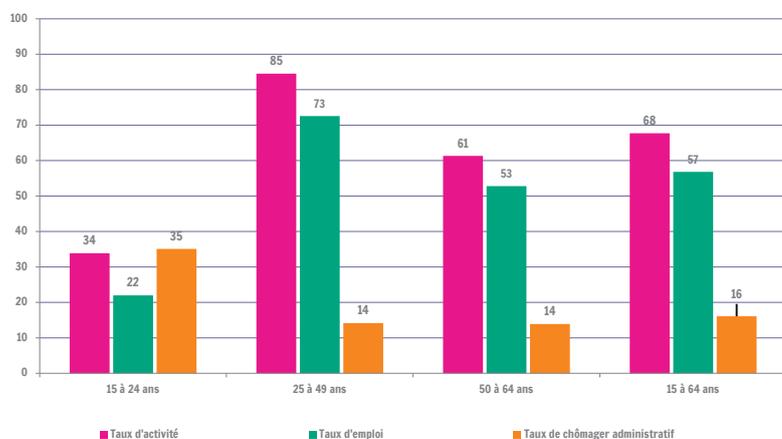
Structure d'activité selon les données administratives



La répartition géographique du taux d'activité ressemble fort à celle du taux d'emploi. Ils ont en effet le même dénominateur (la population de 15 à 64 ans) et les personnes en emploi font partie de la population active. C'est donc le rapport du nombre de DEI dans la population qui explique les variations par rapport à la carte du taux d'emploi.

Source / Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2014

Taux d'activité, d'emploi et de chômage par classe d'âge



La classe d'âge la plus active est celle des 25 à 49 ans (84,5 % des personnes en âge de travailler).

61,3% des 50 à 64 ans sont présents sur le marché du travail.

La classe des 15 à 24 ans compte proportionnellement peu d'actifs (33,9%), mais parmi ceux-ci, la part des chômeurs est très importante (35,1%).

Source / Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2014

Définitions et sources

La population active wallonne est composée des personnes résidant en Wallonie, qui travaillent en Wallonie ou ailleurs (population active occupée) ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (population active au chômage). Ces données sont issues des comptes de l'emploi flamand élaborés par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinences et limites

Ces estimations sont calculées à partir de données administratives, ce qui permet de disposer de données communales.

Elles sont disponibles relativement longtemps après la période observée car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources et demandent un travail d'estimation complexe.

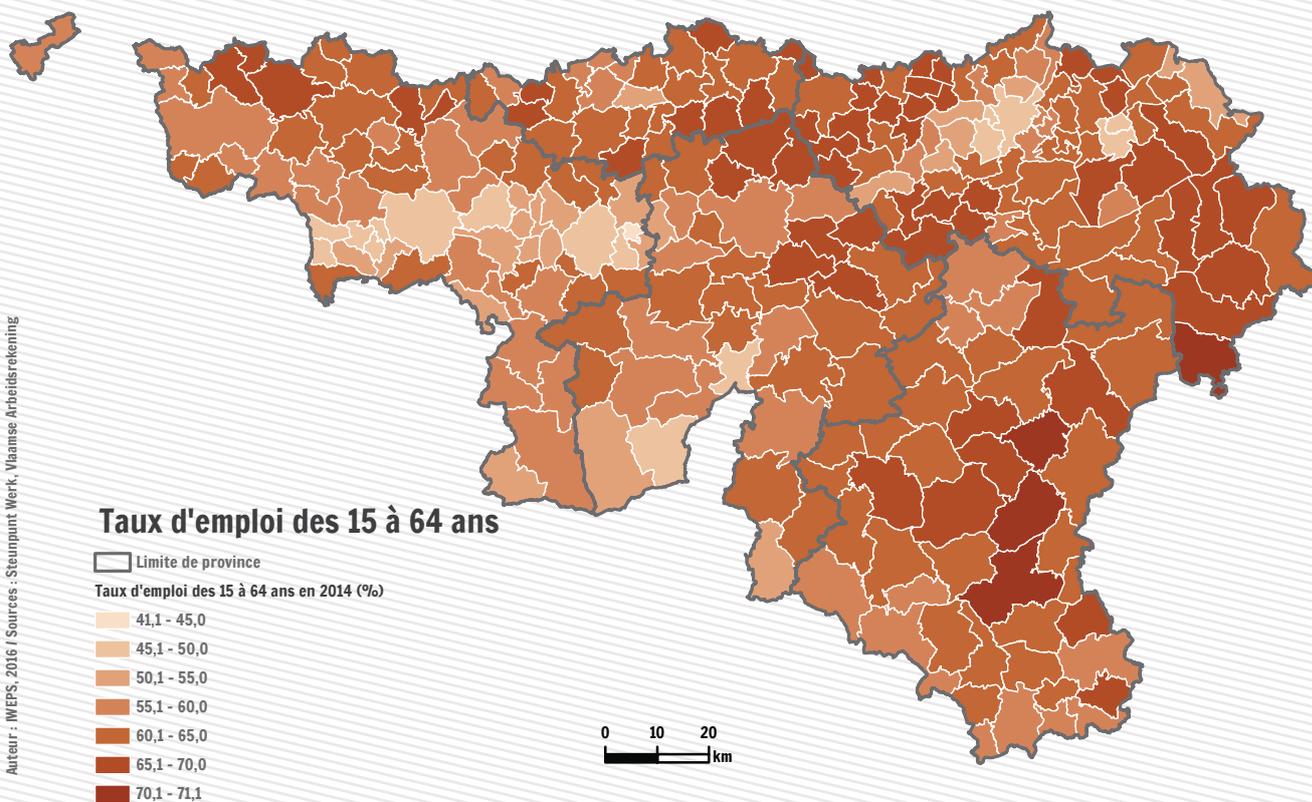
Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat, la vidéo <http://www.iweps.be/video-comment-mesure-t-le-taux-de-chomage-en-wallonie> et les comptes de l'emploi flamand <http://www.steunpuntwerk.be/node/3027>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Taux d'emploi administratif des 15 à 64 ans

56,8%

Selon les données administratives, 56,8% des Wallons en âge de travailler (15 à 64 ans) ont un emploi en 2014



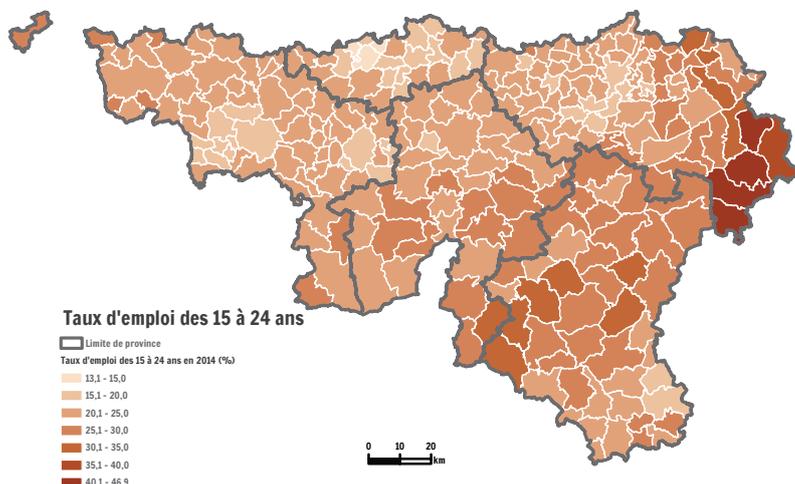
Auteur : IWEPS, 2016 / Sources : Steunpunt Werk, Vlaamse Arbeidsrekening

Ce taux observé pour l'ensemble de la Wallonie cache une grande disparité parmi les communes, où il varie de 41,1% à 74,1%.

Les communes du Canton de Saint-Vith connaissent les taux d'emploi les plus importants. Les taux d'emploi sont également élevés dans plusieurs communes de la province du Luxembourg (proximité de l'autoroute E25), de la zone formée par l'est du Brabant wallon, le nord de la province de Namur et l'ouest de la province de Liège, ainsi que dans quelques communes du Hainaut située le long de la frontière linguistique.

Par contre, le long du sillon industriel wallon se situent les communes dont les taux d'emploi sont les plus bas. Les taux d'emploi sont également faibles dans les communes frontalières avec la France.

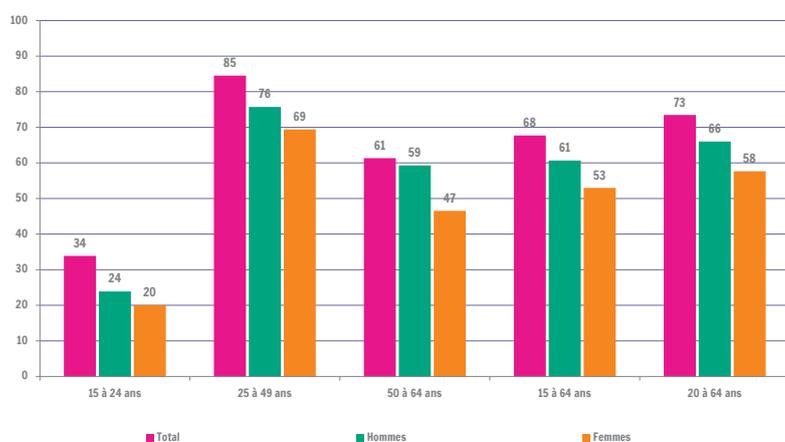
Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans



La répartition géographique du taux d'emploi des jeunes est différente de celle du taux d'emploi total. Dans le canton de Saint-Vith, des taux d'emploi élevés s'observent à la fois pour l'ensemble de la population en âge de travailler et pour les jeunes. Par contre, les communes du Brabant wallon affichent les taux d'emploi des jeunes les plus faibles alors que les taux d'emploi totaux y sont relativement élevés

Source / Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2014

Taux d'emploi wallon par catégorie



Le taux d'emploi des jeunes, à 34%, est deux fois plus faible que le taux d'emploi global (15 à 64 ans).

Le taux d'emploi des femmes est systématiquement plus faible que celui des hommes, mais c'est chez les 50 à 64 ans que cette différence est la plus marquée (12 points de pourcentage en moins).

Source / Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2014

Définitions et sources

Le taux d'emploi rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Ces données sont issues des comptes de l'emploi flamand (Vlaamse Arbeidsrekening) élaborés par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinences et limites

Ce taux d'emploi calculé à partir de données administratives permet de disposer de données communales. Elles sont disponibles relativement longtemps après la période observée car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources et demandent un travail d'estimation complexe.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat et les comptes de l'emploi flamand <http://www.steunpuntwerk.be/node/3027>

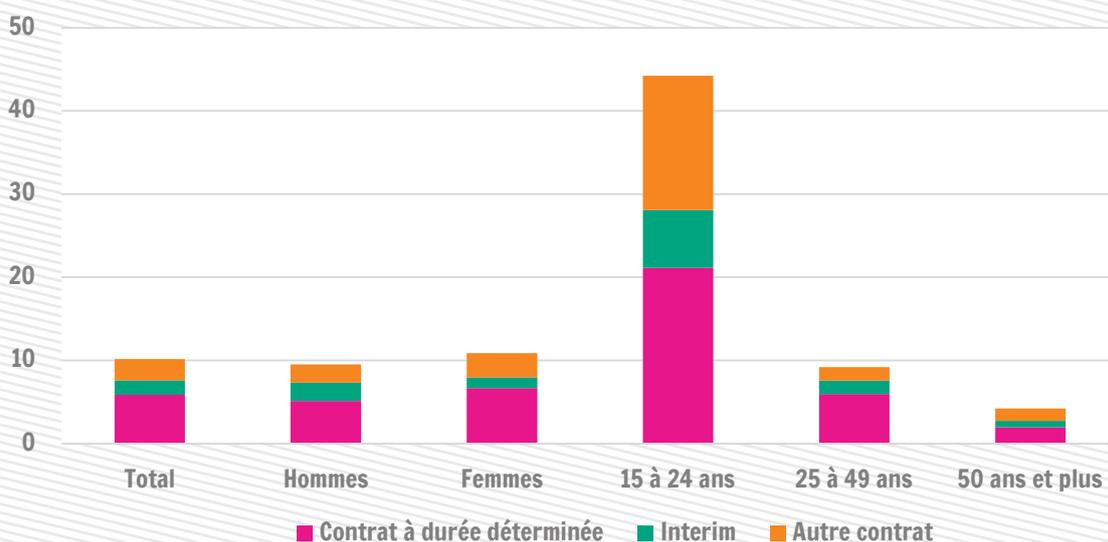
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Travail temporaire

10,2%

C'est la part du travail temporaire dans l'emploi salarié wallon en 2015

Part du travail temporaire en % de l'emploi salarié par catégorie



Sources / SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium - Enquêtes sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2015

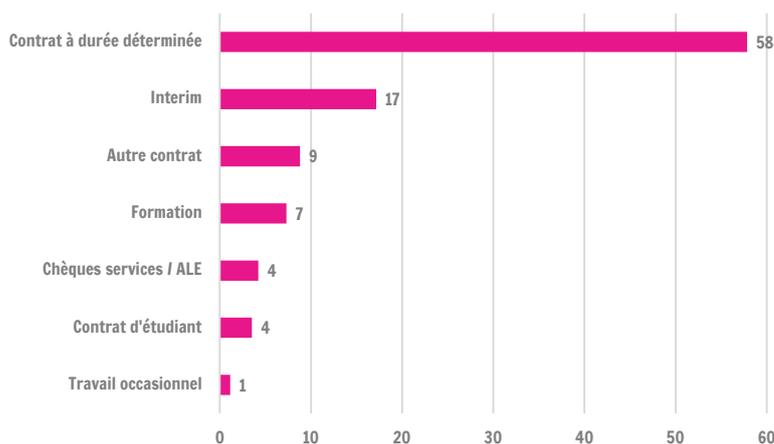
La part du travail temporaire dans l'emploi salarié est particulièrement importante chez les jeunes de 15 à 24 ans (44%), que ce soit via un contrat à durée déterminée (21% alors qu'elle est de 6% chez les 15 ans et plus), via un contrat d'intérimaire (7% versus 2% chez les 15 ans et plus) ou via un autre type de contrat (16% versus 3% chez les 15 ans et plus). Parmi les autres types de contrats, les contrats liés à une formation et les contrats «étudiants» concernent respectivement 7% et 5% de l'emploi salarié des jeunes.

Les plus âgés sont moins concernés par le travail temporaire : 4% de l'emploi salarié des 50 ans et plus.

Parmi les salariés, il y a proportionnellement un peu plus de femmes que d'hommes qui ont un contrat temporaire (10,9% versus 9,5% chez les hommes bien que les contrats d'intérimaire soient plus fréquents chez les hommes (2,2% de l'emploi salarié masculin versus 1,3% de l'emploi salarié féminin).

Travail temporaire

Répartition de l'emploi salarié temporaire selon le type de contrat



Les trois quarts des emplois temporaires relèvent d'un contrat à durée déterminée (58%) ou d'un contrat d'intérimaire (17%). Dans le quart restant, 7% sont liés à une formation (stage, contrat d'apprentissage, etc.), 4% concernent les chèques services et les ALE, 4% sont des contrats d'étudiant et 1% sont du travail occasionnel.

Source / SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium - Enquêtes sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2015

Définitions et sources

Ces données sont issues de l'Enquête par sondage sur les Forces de Travail (EFT) auprès des ménages dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Les personnes ayant un emploi désignent les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail contre une rémunération ou un profit, pendant au moins une heure, ou qui n'ont pas travaillé mais avaient un emploi duquel elles étaient temporairement absentes. Parmi les travailleurs salariés, la distinction entre les différents types de contrats est faite en fonction de la réponse spontanée donnée par la personne interrogée dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail.

Pertinences et limites

L'Enquête sur les Forces de Travail s'inscrit dans le cadre des enquêtes communautaires par sondage sur la population active coordonnées par EUROSTAT en collaboration avec les Instituts nationaux de statistique et réalisées sous la responsabilité de ces derniers. Elle permet donc les comparaisons internationales.

Pour en savoir plus :

Voir la page « Emploi salarié selon le type de contrat » sur notre site :

<http://www.iweps.be/emploi-salarie-selon-le-type-de-contrat/>;

L'enquête Forces de travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/;

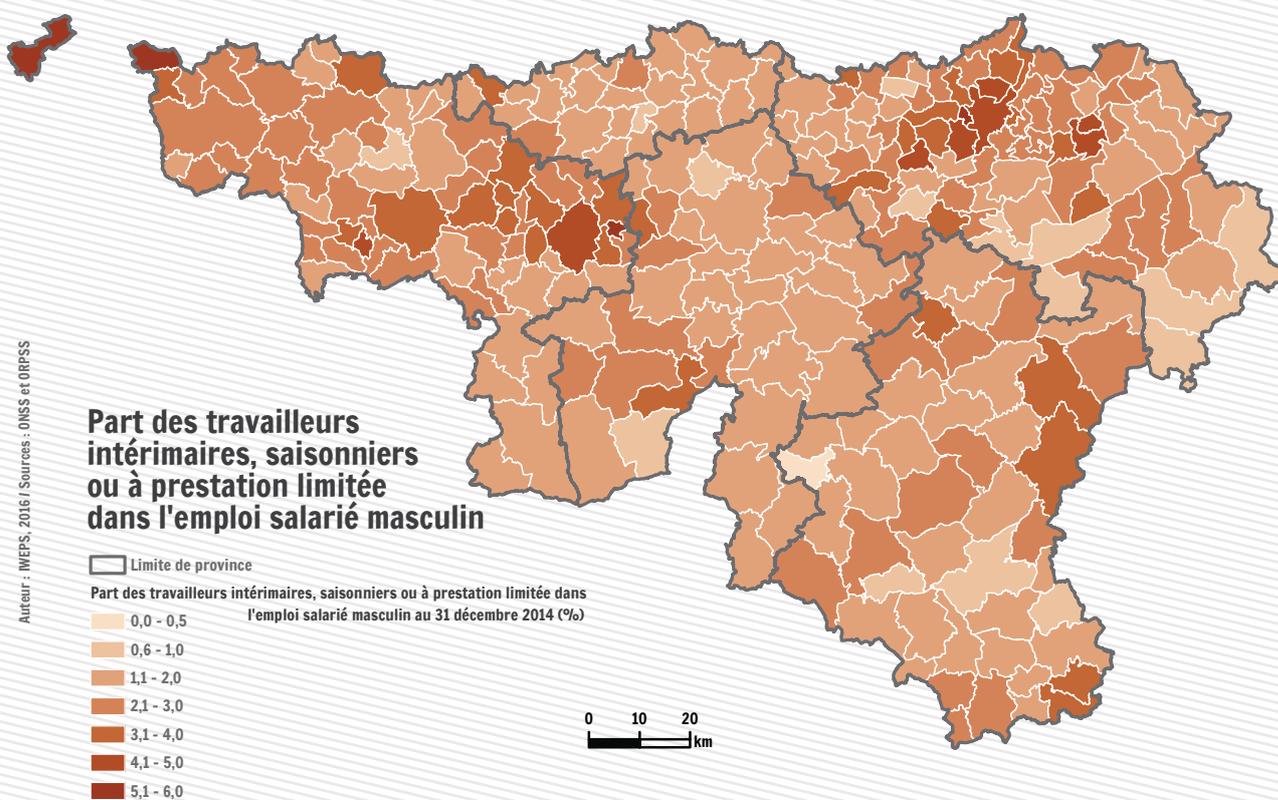
DG Statistique : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : avril 2017

Part des salariés intérimaires, saisonniers et à prest. limitée

2,1%

2,1% des salariés qui résident en Wallonie sont intérimaires, saisonniers ou à prestation limitée au 31 décembre 2014

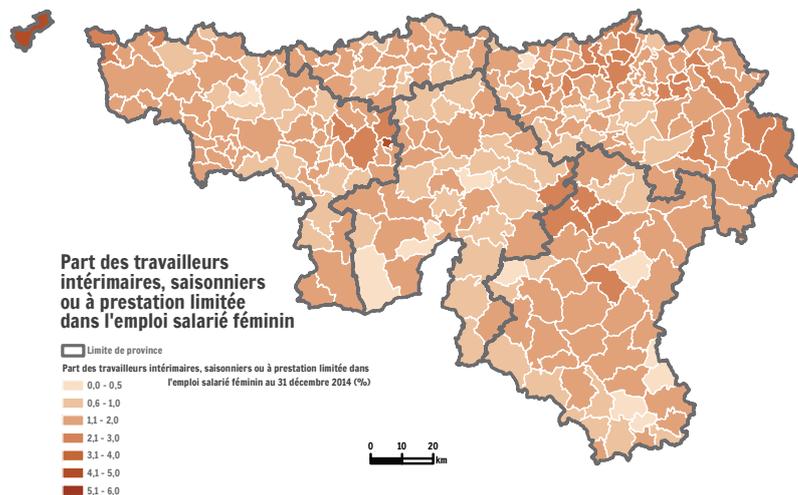


64,5% des travailleurs intérimaires, saisonniers ou à prestation limitée sont des hommes, soit 2,7% de l'emploi salarié masculin total.

La part de ces travailleurs est plus élevée dans les communes du sillon industriel, plus particulièrement dans les villes de Verviers, Liège, Charleroi et La Louvière (respectivement 4,8%, 4,3%, 4,1% et 3,9% des salariés masculins) ainsi que dans certaines communes de leur périphérie comme Saint-Nicolas (5,1%), Seraing (4,8%), Dison (4,4%) et Châtelet (3,9%). Mais c'est à Farciennes, Comines et Mouscron que la part des intérimaires est la plus importante : 5,5%, 5,4% et 5,3% des hommes salariés.

Dans la Province de Luxembourg, il y a cinq communes où l'indicateur dépasse les 3% : Bastogne, Mesancy, Houffalize, Aubange et Hotton.

Part des salariés intérimaires, saisonniers et à prest. limitées



L'emploi intérimaire, saisonnier ou à prestation limitée est nettement moins important chez les femmes et représente 1,5% de l'emploi salarié féminin. Sa répartition géographique est moyennement corrélée avec celle observée chez les hommes ; on retrouve le même trio de tête : Comines (4,1%), Farciennes (4,0%) et Mouscron (3,0%).

Sources / ONSS et ORPSS

Définitions et sources

Les travailleurs salariés (à l'exception des marins inscrits à la CSPM) sont assujettis soit à l'ONSS, soit à l'ORPSS.

Lorsqu'un travailleur a plusieurs contrats, il n'est comptabilisé qu'une fois et les caractéristiques qui lui seront attribuées sont celles de la prestation principale, avec priorité pour le temps plein; le salaire brut le plus élevé; le volume de travail le plus important, le plus grand nombre de journées assimilées.

Les prestations intérimaires sont celles des travailleurs mis à disposition d'utilisateurs par des agences d'intérim. Les prestations saisonnières sont de courte durée en raison de la nature saisonnière du travail ou du besoin de recruter du personnel de renfort à certaines époques de l'année. Les prestations limitées sont définies dans un contrat de travail de courte durée pour une occupation qui, par jour, ne dépasse pas la durée journalière habituelle.

Pertinences et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi salarié par commune de résidence, sexe, âge, type de prestation, etc.

Sont comptés, en plus des travailleurs présents au dernier jour du trimestre, ceux dont le contrat de travail est suspendu mais non rompu (maladie, etc.) ainsi que ceux qui ne sont pas au travail le jour considéré pour diverses raisons (congé, grève, etc.).

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle (DMFA) ; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello).

Pour en savoir plus :

Sur les données de l'ONSS : <http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie>

Sur les données de l'ORPSS : <https://www.dibiss.fgov.be/fr/orpss/publications>

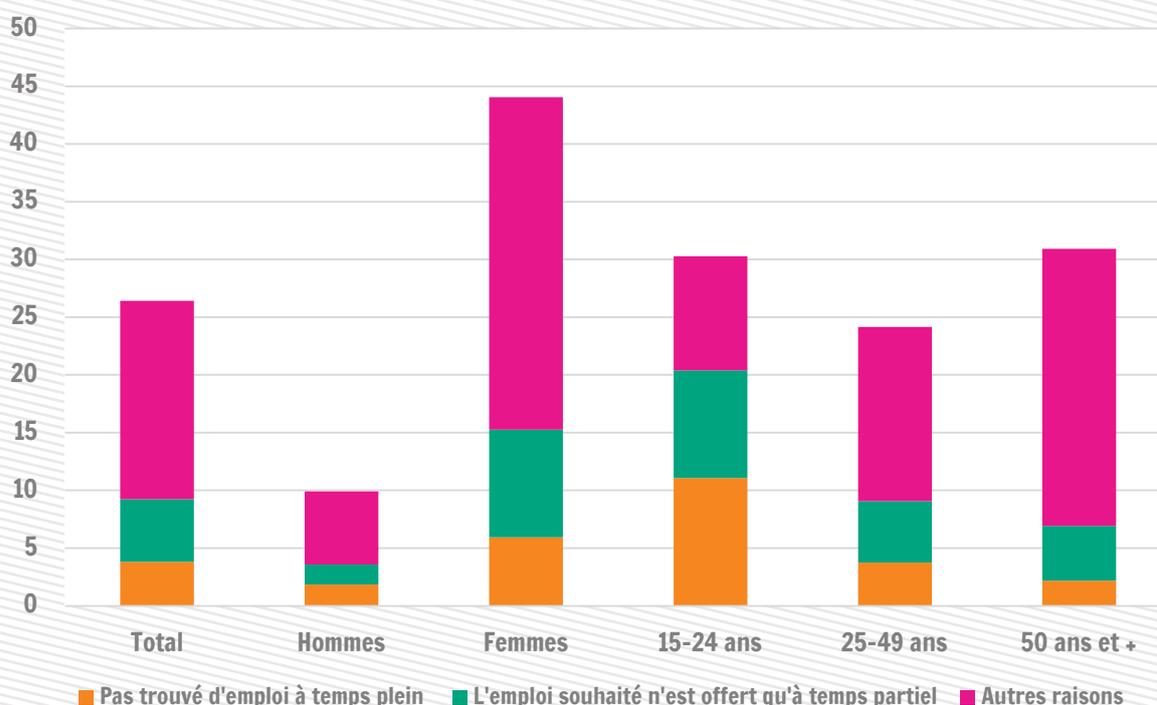
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2016

Taux de travail à temps partiel

26,4%

C'est le taux de travail salarié à temps partiel en Wallonie en 2015

Taux de travail à temps partiel en % de l'emploi salarié total par catégorie



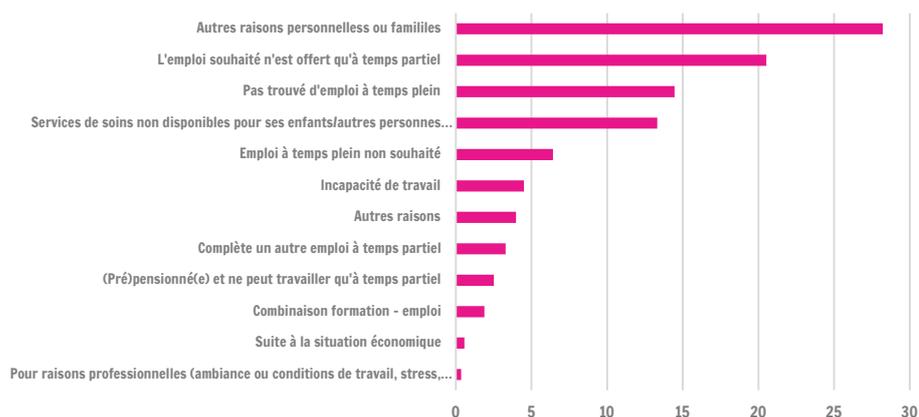
Source / SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium - Enquêtes sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2015

Si, en moyenne, en 2015, plus d'un quart des salariés wallons travaillent à temps partiel, pour les femmes, cette proportion est beaucoup plus importante. En effet, 44% des salariées travaillent à temps partiel contre 10% des salariés. Si un pourcentage relativement important de salariées travaillent à temps partiel pour des raisons familiales, elles sont 5,9% à travailler à temps partiel parce qu'elles n'ont pas trouvé un emploi à temps plein, contre 1,8% pour les salariés. Notons également que plus de 30% des jeunes salariés travaillent à temps partiel et que plus de 11 jeunes salariés sur 100 travaillent à temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi à temps plein.

Les raisons de travailler à temps partiel sont multiples. Nous l'avons vu, une part non négligeable des salariés travaillent à temps partiel. 14,5% des travailleurs à temps partiel le sont faute d'avoir trouvé un temps plein (36,6% chez les jeunes).

Taux de travail à temps partiel

Raisons principales du travail à temps partiel en pourcentage de l'emploi à temps partiel



Les raisons personnelles ou familiales (28%) sont la motivation la plus fréquente du travail à temps partiel, suivie par le fait que l'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel (21%, 31% pour les jeunes). 13% des travailleurs à temps partiel le sont parce que les services de soins pour les enfants et autres personnes dépendantes ne sont pas disponibles. Enfin, 6% ne souhaitent pas un temps plein. Certaines raisons peu invoquées globalement sont importantes dans certaines catégories : ainsi, 16% des jeunes travailleurs à temps partiel combinent formation et emploi.

Source / SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium - Enquêtes sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2015

Définitions et sources

Ces données sont issues de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) auprès des ménages dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Les personnes ayant un emploi désignent les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail contre une rémunération ou un profit, pendant au moins une heure, ou qui n'ont pas travaillé mais avaient un emploi duquel elles étaient temporairement absentes. Parmi les travailleurs salariés, la distinction entre le travail à temps plein et le travail à temps partiel est faite en fonction de la réponse spontanée donnée par la personne interrogée dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail.

Pertinences et limites

Les personnes travaillant dans le cadre des chèques services et une ALE ou occupant un travail occasionnel (sans contrat formel) ne sont pas incluses dans la répartition.

L'Enquête sur les Forces de Travail s'inscrit dans le cadre des enquêtes communautaires par sondage sur la population active coordonnées par EUROSTAT en collaboration avec les Instituts nationaux de statistique et réalisées sous la responsabilité de ces derniers. Elle permet donc les comparaisons internationales.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/emploi-salarie-selon-le-regime-de-travail>

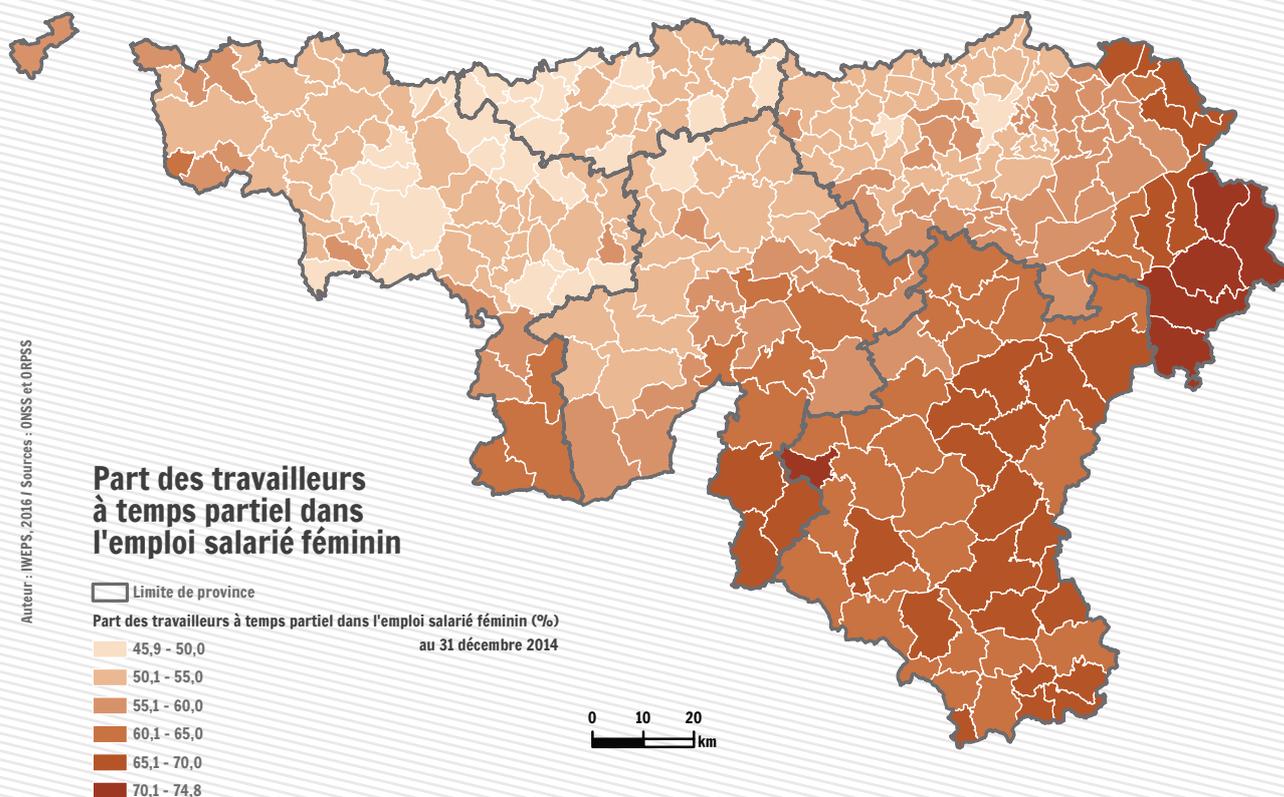
L'enquête Forces de travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/
DG Statistique du SPF Economie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : avril 2017

Part des salariés à temps partiel

34,1%

34,1% des salariés qui résident en Wallonie travaillent à temps partiel au 31 décembre 2014



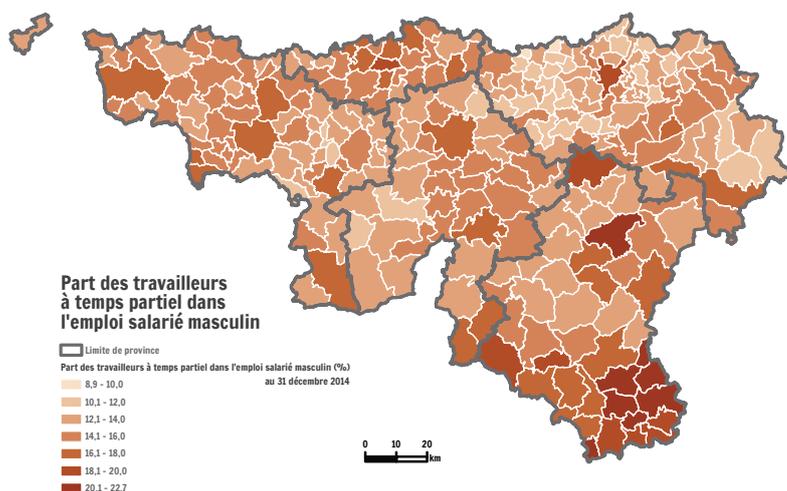
Auteur : IMEPS, 2016 / Sources : ONS et CRPSS

Le travail à temps partiel est un phénomène surtout féminin (79% du travail salarié à temps partiel). Plus de la moitié des femmes salariées (54%) travaillent à temps partiel.

Selon les communes, la part du temps partiel chez les femmes varie de 46% à 75%. C'est surtout dans les communes du sud et de l'est de la région que cette part est importante. Dans toutes les communes du canton de Saint-Vith, elle dépasse les 70%.

L'indicateur montre un niveau relativement bas (généralement inférieur à 55%) dans les grandes villes du sillon industriel, en Brabant wallon et dans la partie centrale du Hainaut (hors botte du Hainaut et région de Tournai).

Part des salariés à temps partiel



L'emploi à temps partiel est beaucoup moins fréquent chez les hommes : il représente 14,5% de l'emploi salarié masculin. Sa répartition géographique est différente de celle observée chez les femmes et il est plus important dans certaines communes, dont celles des arrondissements d'Arlon et Virton. La part dans l'emploi salarié masculin dépasse les 20% dans les communes de Rouvroy, Martelange, Attert, Habay, Arlon, La Roche-en-Ardenne, Etalle et Saint-Léger.

Sources / ONSS et ORPSS

Définitions et sources

Les travailleurs salariés (à l'exception des marins inscrits à la CSPM) sont assujettis soit à l'ONSS, soit à l'ORPSS.

Lorsqu'un travailleur a plusieurs contrats, il n'est comptabilisé qu'une fois et les caractéristiques qui lui seront attribuées sont celles de la prestation principale, avec priorité pour le temps plein; le salaire brut le plus élevé; le volume de travail le plus important, le plus grand nombre de journées assimilées.

Les prestations sont à temps partiel lorsque le travailleur ne preste en moyenne qu'une partie du temps de travail accompli par un travailleur à temps plein ("travailleur de référence") qui, dans l'entreprise ou, à défaut dans le secteur, effectue le même travail que l'intéressé.

Pertinences et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi salarié par commune de résidence, sexe, âge, type de prestation, etc.

Sont comptés, en plus des travailleurs présents au dernier jour du trimestre, ceux dont le contrat de travail est suspendu mais non rompu (maladie, etc.) ainsi que ceux qui ne sont pas au travail le jour considéré pour diverses raisons (congé, grève, etc.).

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello).

Pour en savoir plus :

Sur les données de l'ONSS : <http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie>

Sur les données de l'ORPSS : <https://www.dibiss.fgov.be/fr/orpss/publications>

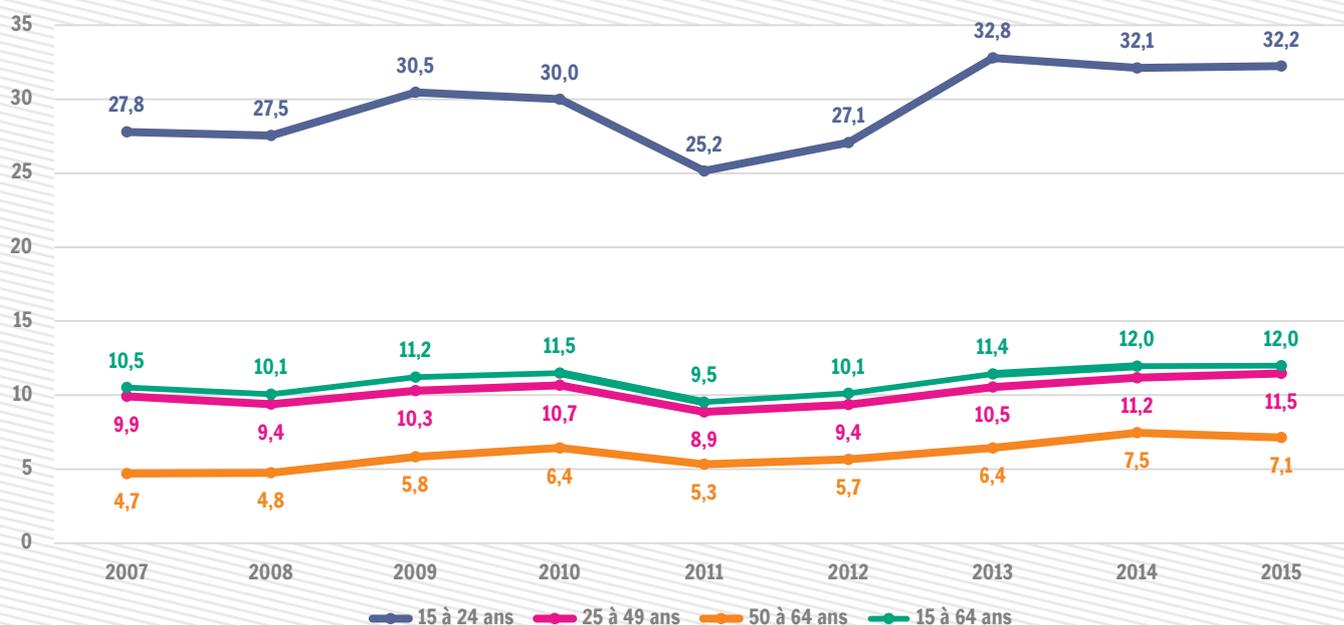
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2016

Taux de chômage (BIT)

12,0%

Le taux de chômage wallon des 15-64 ans se stabilise

Taux de chômage BIT des 15-64 ans par tranche d'âge



Source / SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium - Enquêtes sur les Forces de Travail, moyennes annuelles

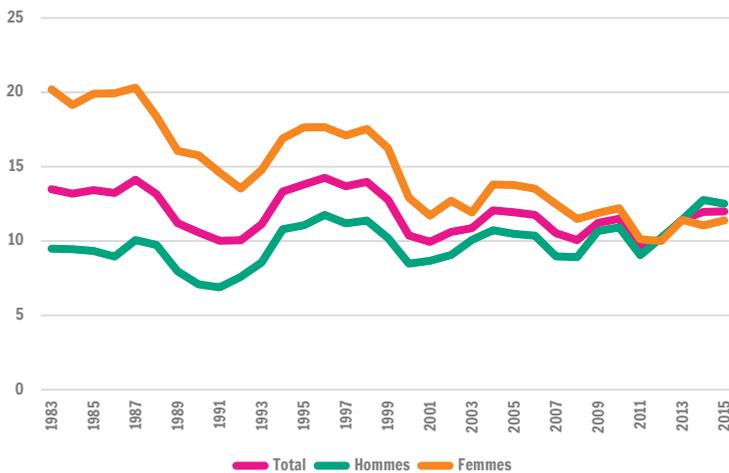
Le taux de chômage des jeunes est très élevé en Wallonie : 32,2% des jeunes se présentant sur le marché du travail n'ont pas d'emploi en 2015. A noter que le dénominateur pour le calcul du taux de chômage ne prend en compte que les jeunes actifs et non l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Ce dénominateur est donc relativement faible car beaucoup de jeunes sont encore aux études et donc pas encore présents sur le marché du travail. De plus, les jeunes se présentant tôt sur le marché du travail sont en général les moins qualifiés. Ces deux facteurs pèsent à la hausse sur le taux de chômage des jeunes. Ce taux reste néanmoins très élevé.

En Flandre, le taux de chômage des jeunes s'élève à 15,2%. A Bruxelles, le taux est plus élevé qu'en Wallonie, puisque 36,2% des jeunes actifs bruxellois n'ont pas d'emploi.

Le taux de chômage des plus âgés est relativement faible (7,1% en 2015) et, comme pour le taux dans les autres tranches d'âge, il est plus bas en Flandre (4,1%) et plus élevé à Bruxelles (13,9%).

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage BIT selon le genre en Wallonie



Le taux de chômage des femmes s'élevait en 1983 à 20,2% de la population active en Wallonie, soit le double du taux des hommes (9,5%). Les taux ont ensuite fluctué suivant les variations conjoncturelles, avec cependant une tendance à la baisse pour les femmes et à la hausse pour les hommes. En 2014 et 2015, le taux de chômage féminin (11,0% et 11,4%) est devenu inférieur au taux masculin (12,8% et 12,5%).

Sources / SPF Economie - Statistics Belgium - Enquêtes sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyennes annuelles

Définitions et sources

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par la Direction générale Statistiques du SPF Economie, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Pertinences et limites

Le taux de chômage calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

Cette évolution de longue période a connu deux ruptures de série. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées (et donc une baisse du nombre des personnes classées parmi les inoccupés, surtout parmi les femmes). La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi (avant 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi ne se référait pas à une période explicitement déterminée ; à partir de 2011, dans un souci d'harmonisation européenne, celle-ci a été fixée au mois de référence). Par conséquent, la baisse du chômage observée entre 2010 et 2011 dans les trois régions belges et non au niveau européen reflète en partie la modification de la question de l'enquête concernant la recherche d'emploi.

Pour en savoir plus :

L'enquête Forces de travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft
Steunpunt WSE : <http://www.steunpuntwse.be/>

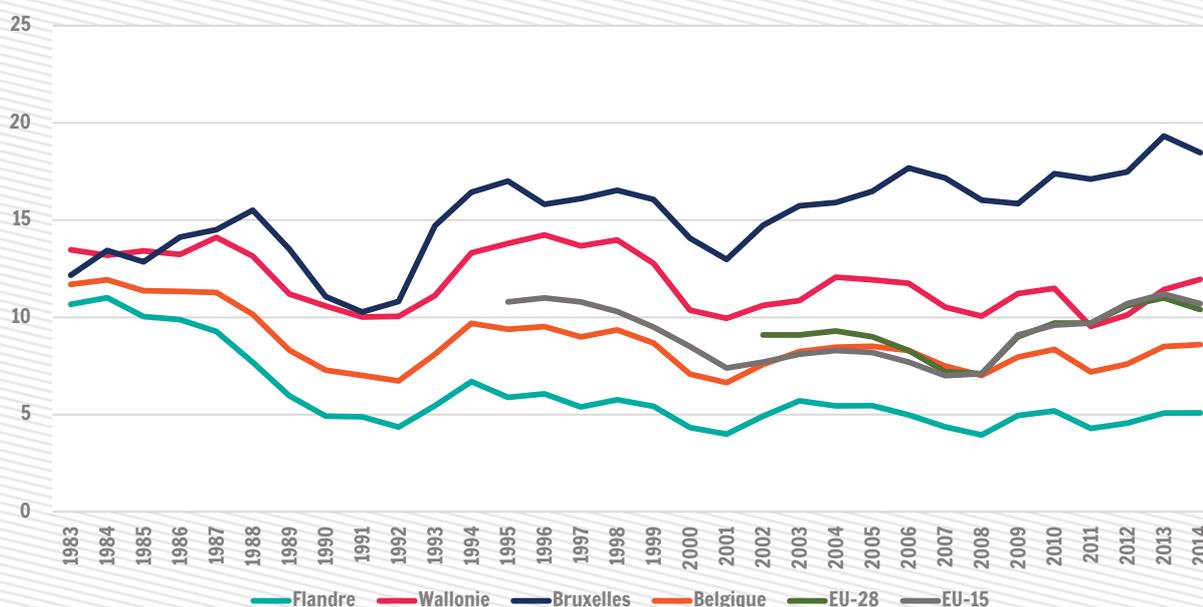
Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : avril 2017

Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne

12,0%

En 2014, le taux de chômage wallon des 15-64 ans est de 12% et est supérieur de 1,3 point de pourcentage au taux de l'Union des Quinze

Evolution du taux de chômage BIT dans les trois régions du pays et moyennes européennes

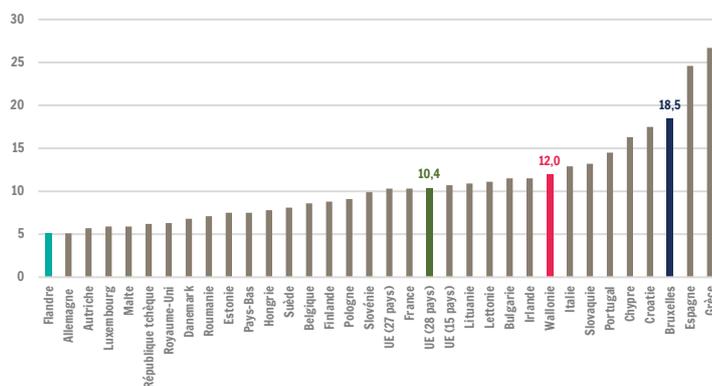


Sources / SPF Economie - Statistics Belgium - Enquêtes sur les Forces de Travail ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyennes annuelles

Le taux de chômage wallon reste supérieur à celui de l'Union européenne des 15 (EU15) depuis le début de la période d'observation (1995) jusqu'en 2011 où le taux wallon (9,5%) passe en-dessous de la moyenne européenne (9,7% pour EU15 et EU28). L'année suivante l'écart avec le taux européen s'accroît légèrement puisque le taux wallon est 0,6 point de pourcentage inférieur au taux européen. Ensuite, conséquence de la crise de 2012, en 2013 les taux augmentent, un peu plus rapidement en Wallonie qu'en moyenne européenne. En 2014, le taux wallon continue à augmenter alors que le taux européen recule. Il s'élève alors à 12% soit 1,3 point de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'Union des Quinze.

Taux de chômage (BIT) dans l'Union européenne

Le taux de chômage BIT en 2014 dans les trois régions du Pays et les pays de l'Union européenne



En 2014, la comparaison avec les autres pays européens montre que la Wallonie se classe entre l'Irlande et l'Italie. La Flandre (5,1%) quant à elle, a un taux de chômage inférieur à celui de toutes les moyennes nationales de l'Union (ce qui n'exclut pas que certaines régions performant mieux encore), tandis que Bruxelles (18,5%) se classe juste devant l'Espagne et la Grèce, qui présentent les plus hauts taux de chômage d'Europe.

Source / SPF Economie - Statistics Belgium - Enquêtes sur les forces de travail ; Eurostat ; Steunpunt Werk, moyenne annuelle 2014

Définitions et sources

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les forces de travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par la Direction générale Statistiques du SPF Economie, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Pertinences et limites

Le taux de chômage calculé sur cette base se conforme aux critères du Bit et permet ainsi les comparaisons internationales.

Cette évolution de longue période a connu deux ruptures de série. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées (et donc une baisse du nombre des personnes classées parmi les inoccupés, surtout parmi les femmes). La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi (avant 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi ne se référait pas à une période explicitement déterminée ; à partir de 2011, dans un souci d'harmonisation européenne, celle-ci a été fixée au mois de référence). Par conséquent, la baisse du chômage observée entre 2010 et 2011 dans les trois régions belges et non au niveau européen reflète en partie la modification de la question de l'enquête concernant la recherche d'emploi.

Pour en savoir plus :

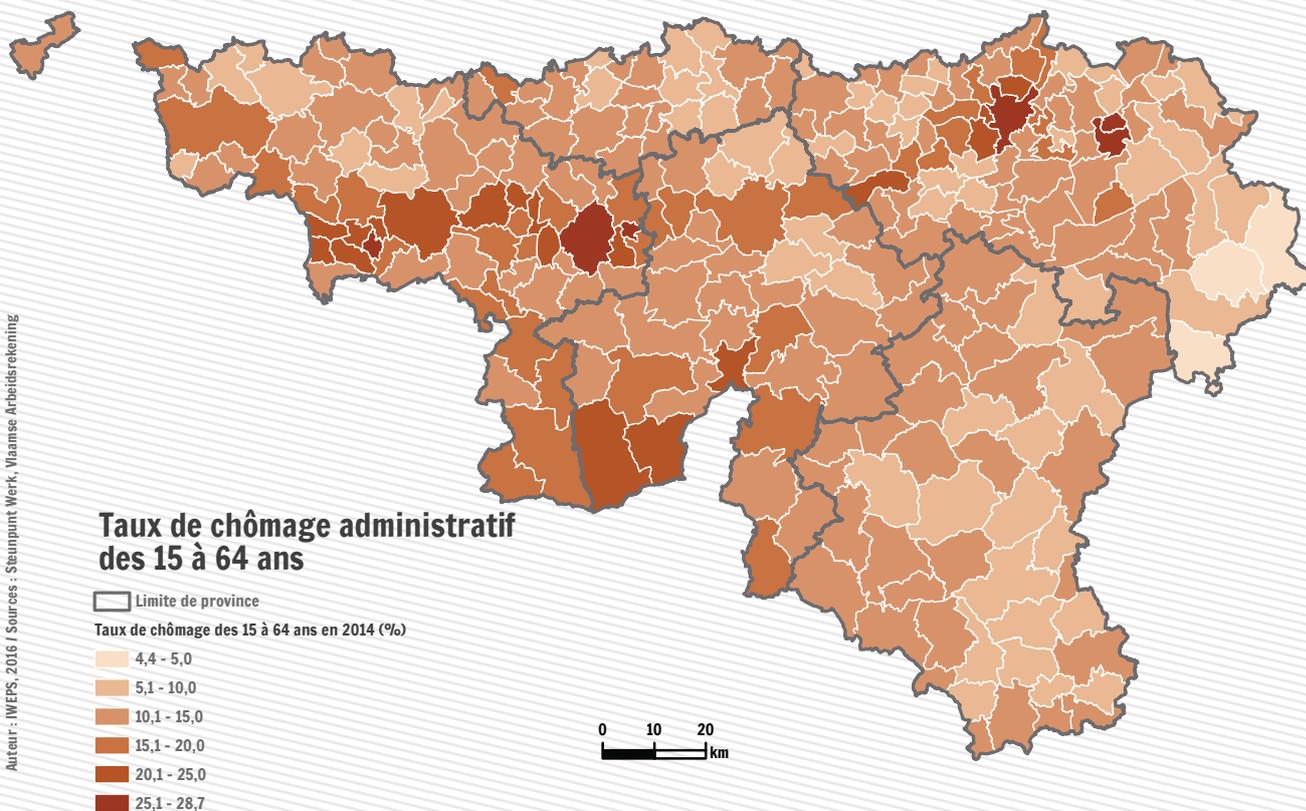
L'enquête Forces de travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/ ;
Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweeps.be) / prochaine mise à jour : avril 2017

Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans

16,1%

Selon les données administratives, 16,1% des wallons de 15 à 64 ans, actifs sur le marché du travail, sont demandeurs d'emploi inoccupés en 2014

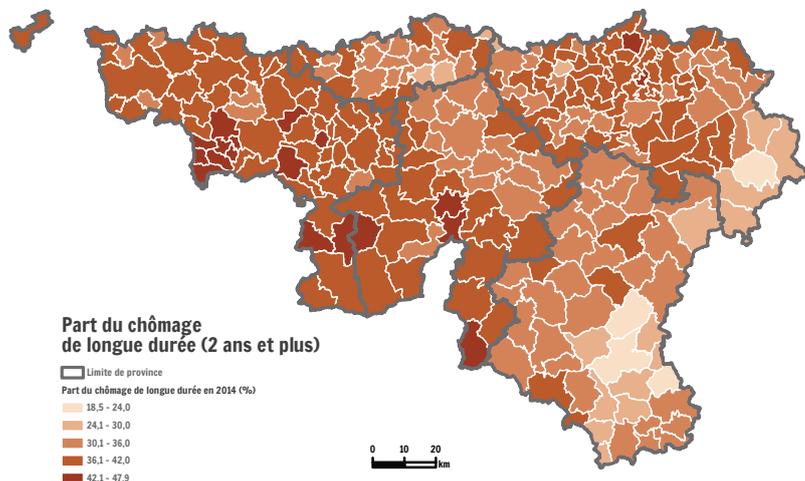


Auteur : IWEPS, 2016 | Sources : Steunpunt Werk, Vlaamse Arbeidsrekening

Ce taux de chômage administratif observé pour l'ensemble de la Wallonie cache une grande disparité parmi les communes, où il varie de 4,4% à 28,7%.

Le taux d'emploi et le taux de chômage présentent une forte corrélation linéaire : c'est généralement dans les communes où le taux d'emploi est le plus élevé que le taux de chômage est le plus faible et inversement. C'est ainsi que les taux de chômage sont les plus élevés dans les communes du sillon industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, dans la botte du Hainaut et les communes proches du sud de l'arrondissement de Philippeville. Ils sont bas dans la plupart des communes du Brabant wallon, de la province de Luxembourg et de la Communauté germanophone.

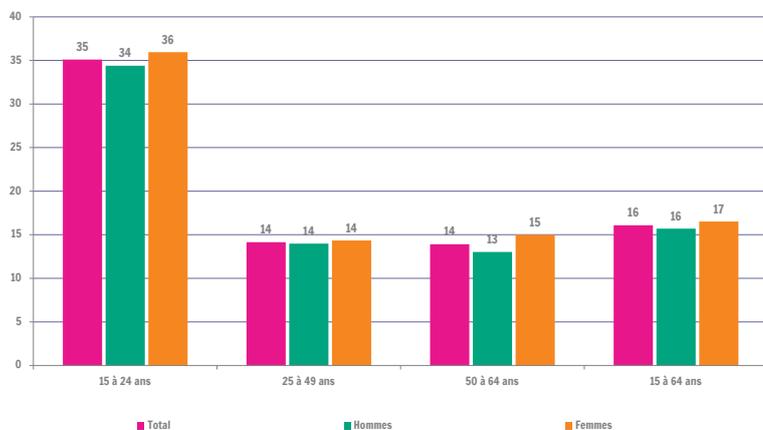
Taux de chômage administratif des 15 à 64 ans



Il n'y a pas de corrélation flagrante entre le taux de chômage administratif et la part des chômeurs de très longue durée (2 ans et plus) : ce n'est pas toujours dans les communes où les taux de chômage sont les plus hauts que la part du chômage de très longue durée est la plus grande.

Sources / FOREM, ADG, moyenne annuelle 2014

Taux de chômage administratif par catégorie



Le taux de chômage des jeunes (35,1%) est presque deux fois plus élevé que le taux de chômage global (16,1%).

Le taux de chômage des femmes est systématiquement un peu plus haut que celui des hommes. Le phénomène est un peu plus marqué chez les 50 à 64 ans (1,1 point de % en plus).

Source / Steunpunt Werk - Vlaamse Arbeidsrekening, moyenne annuelle 2014

Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. Ici, les chômeurs sont assimilés aux demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits auprès des organismes de placement. Ces données sont issues des comptes de l'emploi flamand (Vlaamse Arbeidsrekening) élaborés par le Steunpunt Werk, qui met en correspondance différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinences et limites

Ce taux de chômage calculé à partir de données administratives permet de disposer de données communales.

Elles sont disponibles relativement longtemps après la période observée car elles sont tributaires de la disponibilité de nombreuses sources et demandent un travail d'estimation complexe.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat et les comptes de l'emploi flamand <http://www.steunpuntwerk.be/node/3027>

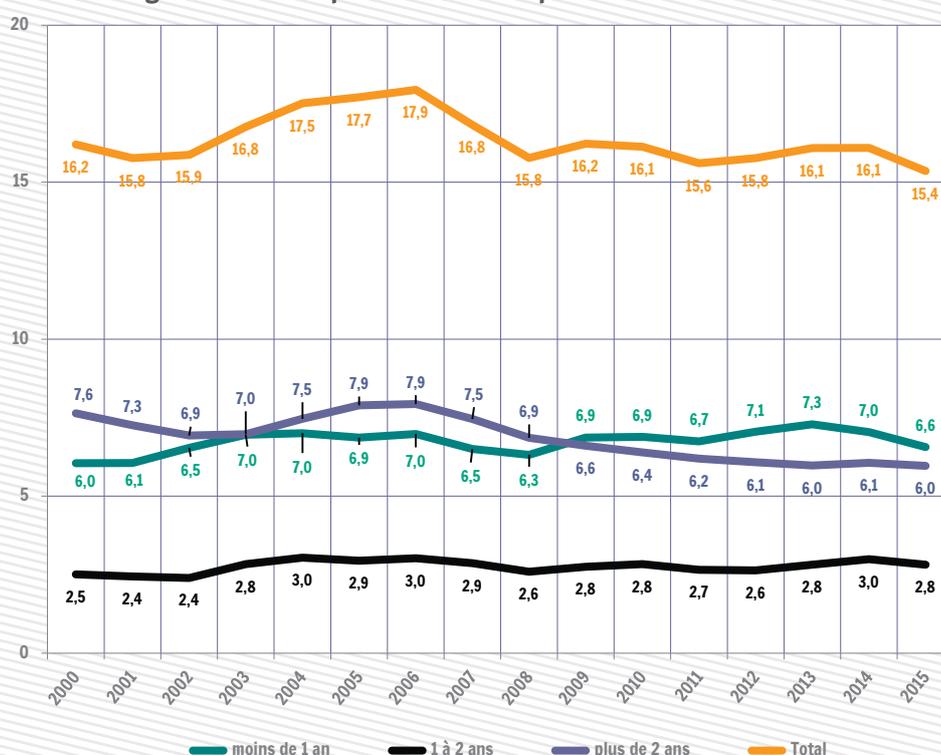
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Evolution du chômage administratif

-0,7 p.p.

15,4% des wallons actifs sur le marché du travail (15 à 64 ans) sont demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en 2015, soit 0,7 point de % en moins qu'en 2014

Evolution du taux de chômage administratif par durée d'inoccupation



Source / ONEM, FOREM, Arbeitsamt der Deutschsprachigengemeinschaft (ADG), Steunpunt Werk, Vlaamse Arbeidsrekening, moyennes annuelles

On observe une hausse de 2 points de pourcentage du taux de chômage administratif entre 2002 et 2006, suivie d'une baisse d'1,9 p.p. les deux années suivantes et ensuite d'une stabilisation du taux entre 15,8 et 16,1%. La baisse de 0,7 p.p. observée au cours de la dernière année aboutit à un taux en 2015 qui est le plus bas de la période observée : 15,4%.

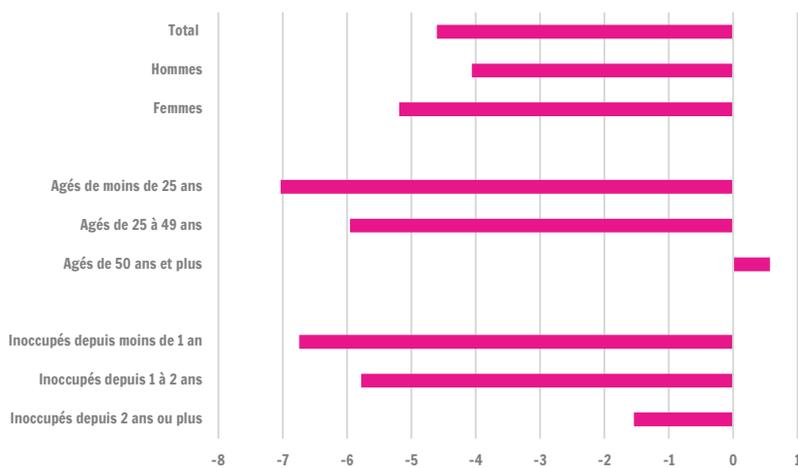
Le pic observé dans l'évolution du taux de chômage administratif entre 2002 et 2008 correspond en grande partie à l'évolution du chômage de longue durée, alors que la baisse observée au cours de la dernière année est davantage expliquée par la diminution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés depuis moins d'un an.

En 2015, la majorité des demandeurs d'emploi (43%) sont inoccupés depuis moins d'un an, alors qu'en début de période, les inoccupés depuis 2 ans et plus étaient les plus nombreux (47,2%). En 2003, ces 2 catégories ont le même poids, mais le chômage de longue durée reprend ensuite le dessus. C'est en 2009 que le taux de chômage des inoccupés depuis moins d'un an voit sa courbe passer au-dessus de celle du chômage des inoccupés depuis au moins 2 ans.

La part des demandeurs d'emploi inoccupés depuis 1 à 2 ans augmente légèrement et régulièrement au cours de la période, passant de 15 à 18% du nombre de DEI. Leur taux de chômage reste relativement stable : il passe de 2,5% en 2000 à 2,8% en 2015, avec quelques poussées à 3% en 2004, 2006 et 2014.

Evolution du chômage administratif

Taux de croissance entre 2014 et 2015 du nombre de DEI (en %)



Entre 2014 et 2015, la baisse du chômage administratif est plus importante chez les catégories où le taux de chômage est le plus important : les femmes, les jeunes et les inoccupés depuis moins d'un an.

Une catégorie cependant ne suit pas la tendance générale : les DEI âgés de 50 ans et plus sont un peu plus nombreux en 2015 qu'en 2014.

Source / FOREM, Arbeitsamt der Deutschsprachigengemeinschaft (ADG), moyennes annuelles

Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Les organismes de placement (Forem et ADG pour la Wallonie, Vdab et Actiris pour la Flandre et Bruxelles) comptabilisent les chômeurs sur la base des inscriptions comme demandeurs d'emploi.

Les actifs utilisés au dénominateur des taux de chômage sont issus des comptes de l'emploi flamand (Vlaamse Arbeidsrekening) élaborés par le Steunpunt Werk à partir de différentes sources : ONSS, ORPSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM.

Pertinences et limites

Ces données sont rapidement disponibles et permettent l'analyse des caractéristiques du chômage.

Cependant, d'une part, elles ignorent le chômage de personnes qui ne se déclarent pas au chômage parce qu'elles ne voient pas l'intérêt de s'inscrire, d'autre part elles comptabilisent des individus qui ne cherchent pas de travail, mais voient un avantage financier à s'inscrire au chômage.

Par ailleurs, le chômage administratif est fortement influencé par la réglementation. Par exemple, la modification intervenue le 1^{er} janvier 2012, limitant à trois ans le droit aux allocations d'insertion, a influencé, à la baisse, le nombre de chômeurs mesuré par les statistiques administratives.

Enfin, les séries étant collectées par quatre organismes différents (Forem, ADG, VDAB et Actiris), les données ne sont pas parfaitement comparables entre régions.

Les différences dans le mode de calcul de la population active accentuent le manque de comparabilité entre le taux bruxellois et celui des deux autres régions.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat et les séries statistiques du marché du travail wallon : <http://www.iweps.be/series-statistiques-du-marche-du-travail-wallon-juillet-2015>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence

50 715

wallons, la plupart salariés,
travaillent dans un pays frontalier au
30 juin 2014, soit 4,5% de l'ensemble
des salariés résidant en Wallonie

Travailleurs frontaliers entrants par pays de résidence et région de travail

Travailleurs frontaliers entrants					
	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Wallonie	371	28.657	658	186	29.872
Flandre	42	6.964	460	9.164	16.630
Bruxelles	64	736	33	235	1.068
Belgique	477	36.357	1.151	9.585	47.570
Travailleurs frontaliers sortants					
	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Wallonie	38.136	6.036	5.299	1.244	50.715
Flandre	931	982	485	31.545	33.943
Bruxelles	275	176	55	218	724
Belgique	39.342	7.194	5.839	33.007	85.382

Source / Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), 30 juin 2014

Près de 60 % des travailleurs frontaliers belges sortants habitent en Wallonie. Parmi eux, 75% travaillent au Grand Duché de Luxembourg, 12% en France et 10% en Allemagne.

En Flandre, la plupart des travailleurs frontaliers (93%) sortants travaillent aux Pays-Bas.

29.872 travailleurs (un peu plus de la moitié du flux sortant) viennent d'un pays frontalier pour travailler en Wallonie dont 96% habitent en France.

En Flandre, les frontaliers entrants (moins de la moitié du flux sortant) viennent surtout des Pays-Bas (55%) et de France (42%).

A l'inverse, à Bruxelles, le flux des travailleurs entrants (1.068) est plus important que celui des frontaliers sortants (724).

Travailleurs frontaliers par pays de travail ou de résidence

Définitions et sources

Les travailleurs frontaliers sortants habitent en Belgique et travaillent dans un des 4 pays voisins de la Belgique. Les travailleurs frontaliers entrants travaillent en Belgique et résident dans un des 4 pays voisins de la Belgique. La plupart sont salariés.

L'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) collecte auprès des organismes assureurs les données sur leurs affiliés qui sont travailleurs frontaliers, qu'ils soient entrants et assujettis à la sécurité sociale belge ou sortants et assujettis au système de sécurité sociale du pays de travail.

Pertinences et limites

Les données sont disponibles par arrondissement belge et par pays de travail ou de résidence. Ces données ne sont pas parfaitement exhaustives et le lieu de travail est parfois mal attribué. On suppose que certains travailleurs frontaliers sortant vers l'Allemagne ne sont pas connus à l'INAMI, car ils sont assurés auprès d'un organisme privé. Parmi les français qui vont travailler en Flandre, il y en a probablement beaucoup qui préfèrent s'inscrire dans une commune francophone voisine et sont ainsi considérés comme travaillant dans l'arrondissement de Mouscron alors qu'ils travaillent en Flandre.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/travailleurs-frontaliers-sortants-par-pays-de-travail-et-region-de-residence>
<http://www.iweps.be/travailleurs-frontaliers-entrants-par-pays-de-residence-et-region-de-travail>
<http://www.inami.fgov.be/fr/statistiques>

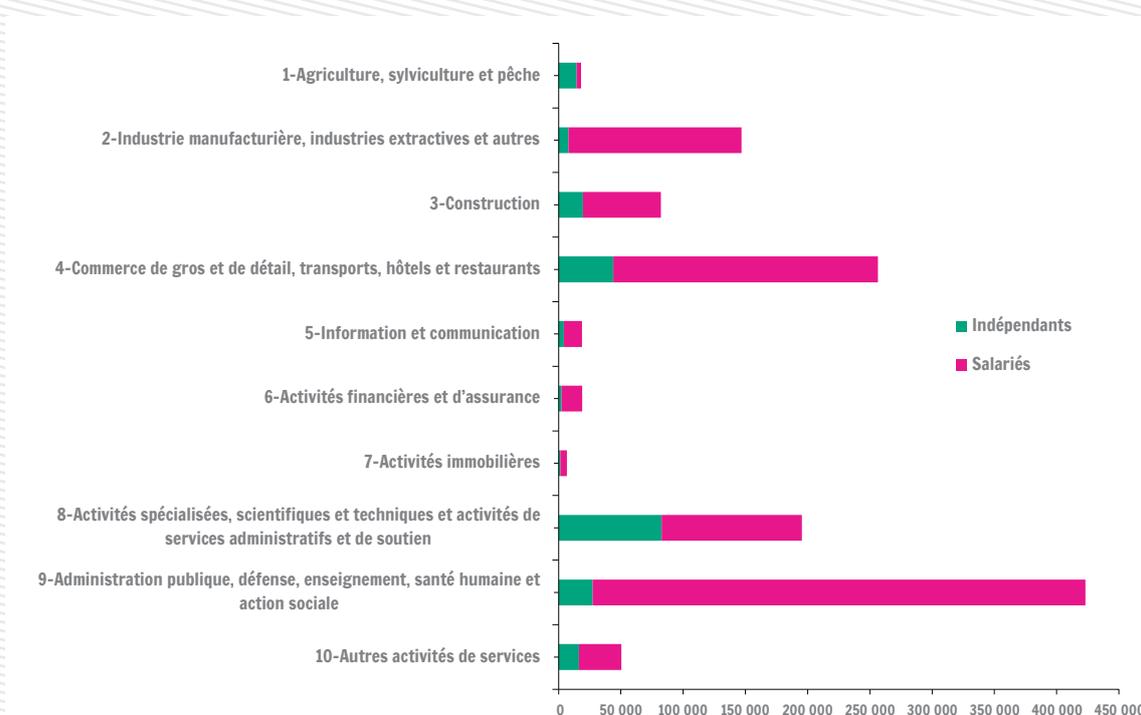
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Emploi intérieur par secteur

1 216 849

C'est le nombre d'emplois
en Wallonie en 2014
soit 113 410 de + qu'en 2003

Répartition de l'emploi intérieur wallon par statut et par secteur d'activité, moyenne 2014



Source / Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2014, BNB, version février 2016)

En 2014, l'emploi intérieur en Wallonie représente 1 216 849 personnes.

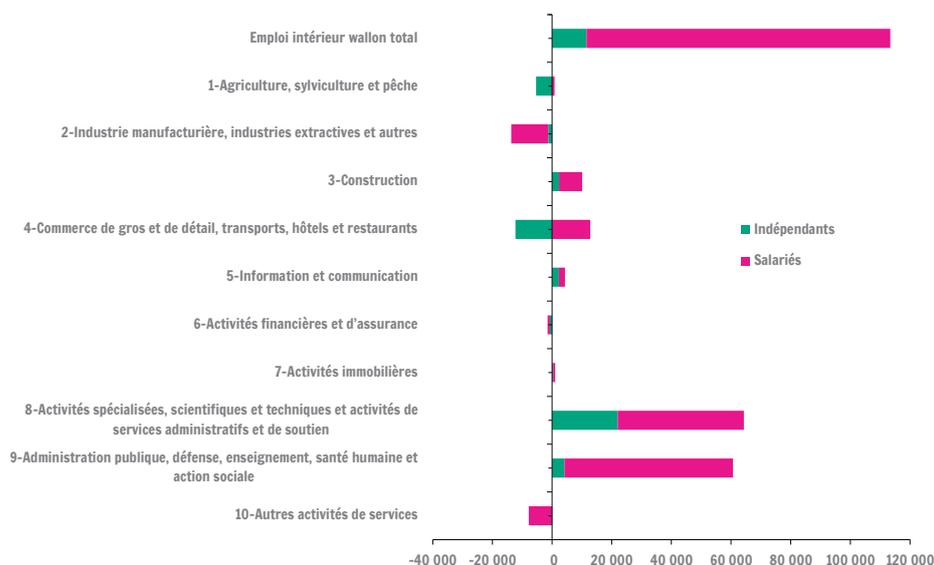
Les secteurs les plus importants en termes de volume de main-d'œuvre en Wallonie (plus de 10% du total de l'emploi intérieur) sont par ordre décroissant : l'« Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » (35%), le « Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants » (21%), les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (16%) et l'« Industrie manufacturière, industries extractives et autres » (12%).

En Wallonie, comme dans le reste du pays, la grande majorité des travailleurs exercent leur activité comme salarié : 82% contre 18% comme indépendant ou aidant.

Dans l'« Agriculture, sylviculture et pêche » cependant, la grande majorité des travailleurs sont indépendants (81%).

Emploi intérieur par secteur

Croissance de l'emploi intérieur wallon par statut et par secteur d'activité, 2003-2014



Les quatre secteurs qui ont le plus contribué à la croissance de l'emploi entre 2003 et 2014 sont les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (+ 64 292 emplois, soit une hausse de +49,1% entre 2003 et 2014), l'« Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » (+ 60 651 emplois, soit une hausse de +16,7% entre 2003 et 2014), la construction (+ 10 103 emplois, soit +14,0% entre 2003 et 2014) et le secteur « Information et communication » (+ 4 314 unités, soit + 29,9% entre 2003 et 2014).

Entre 2003 et 2014, c'est l'« Industrie manufacturière, industries extractives et autres » qui perd le plus d'emplois (-8 767 unités, soit -6,0%), suivie du secteur des « Autres activités de services » qui comprend les activités des ménages en tant qu'employeurs (-8 552 unités soit -45,2), et de « l'agriculture, sylviculture et pêche » (- 4 330 emplois, soit -19,1%).

Source / Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2014, BNB, version février 2016)

Définitions et sources

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur la territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les états membres de l'Union européenne (SEC 2010).

Pertinences et limites

Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête.

Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques.

Pour en savoir plus :

Les Comptes régionaux - <https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux>

La page « Répartition sectorielle de l'emploi intérieur » : <http://www.iweps.be/repartition-sectorielle-de-lemploi>

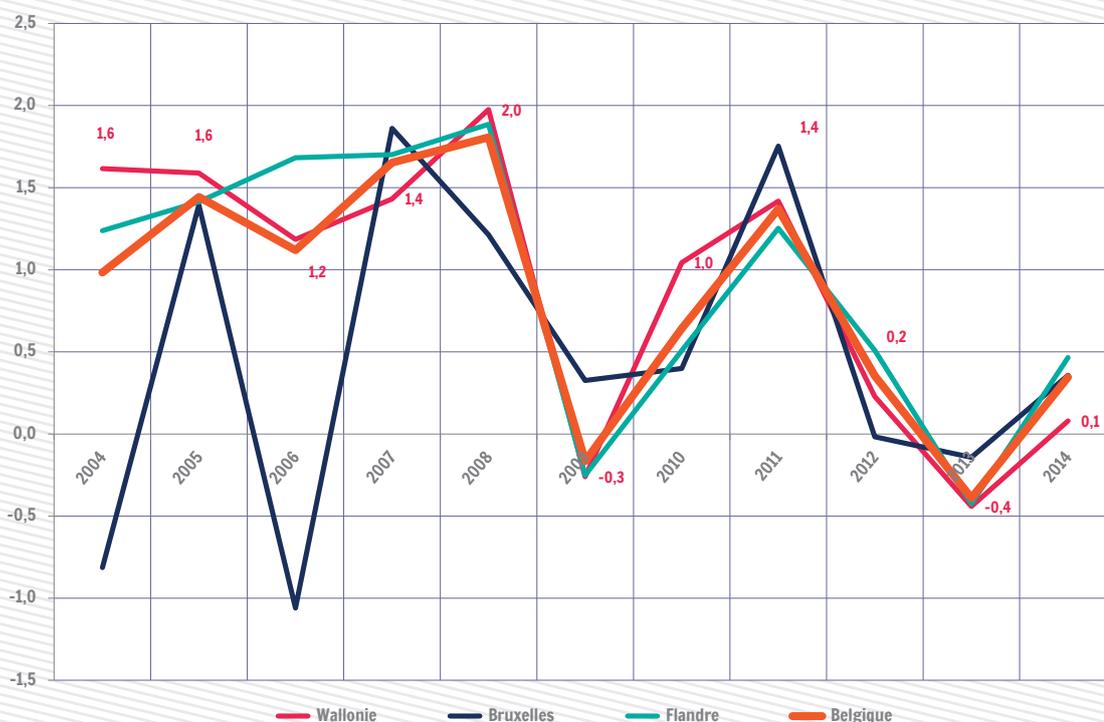
Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Croissance annuelle moyenne de l'emploi

+0,1%

C'est le faible taux de croissance de l'emploi wallon en 2014 après un recul de -0,4% en 2013

Taux de croissance annuel de l'emploi intérieur par régions



Source / Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2014, BNB, version février 2016)

En moyenne, sur la période 2003-2014 (la dernière série statistique disponible dans les comptes régionaux), l'emploi intérieur wallon a crû au même rythme que l'emploi intérieur flamand (avec un taux de croissance annuel moyen de 0,9%). Ils ont connu lors de la crise de 2009 et l'impact de son rebond en 2013, le même infléchissement (-0,3% en 2009 et -0,4% en 2013). Après la crise de 2009, l'emploi a repris un peu plus rapidement en Wallonie qu'en Flandre, notamment grâce au soutien de la politique d'emploi en place à l'époque. Après les pertes d'emploi de 2013, il semble que la croissance de l'emploi wallon redémarre plus lentement qu'en Flandre.

Croissance annuelle moyenne de l'emploi

Taux de croissance annuel de l'emploi intérieur. Comparaison Wallonie / Europe



Entre 2003 et 2014, l'emploi intérieur wallon a augmenté au même rythme que l'emploi intérieur flamand (+0,9%, taux de croissance annuel moyen) et à rythme légèrement supérieur, à celui de l'emploi intérieur allemand (0,8%). Durant cette période, Il a crû à un rythme largement supérieur à la moyenne européenne (+0,4%) ou de la zone euro (+0,3%).

Le taux de croissance de l'emploi intérieur wallon en 2014 est par contre faible et largement inférieur à celui qui a été observé dans les deux autres régions du pays et à la moyenne européenne (+1,0%) ou de la zone euro (+0,6%).

Source / Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2014, BNB, version février 2016) et Commission européenne (AMECO)

Définitions et sources

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les états membres de l'Union européenne (SEC 2010).

Pertinences et limites

Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête.

Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques.

Pour en savoir plus :

Les Comptes régionaux - <https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux>
AMECO - http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/ameco/index_en.htm

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

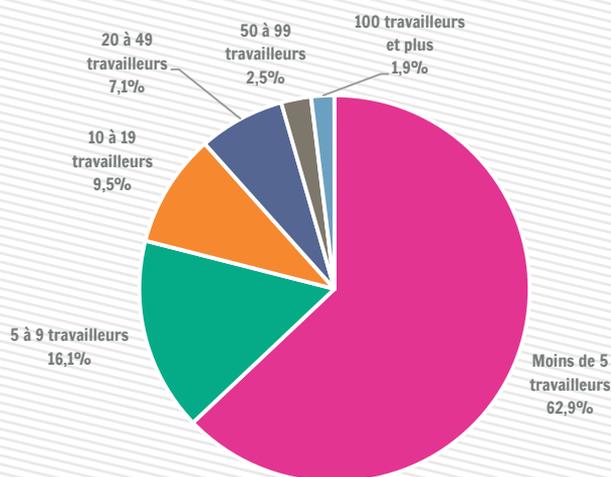
Emploi salarié

selon la dimension des unités locales

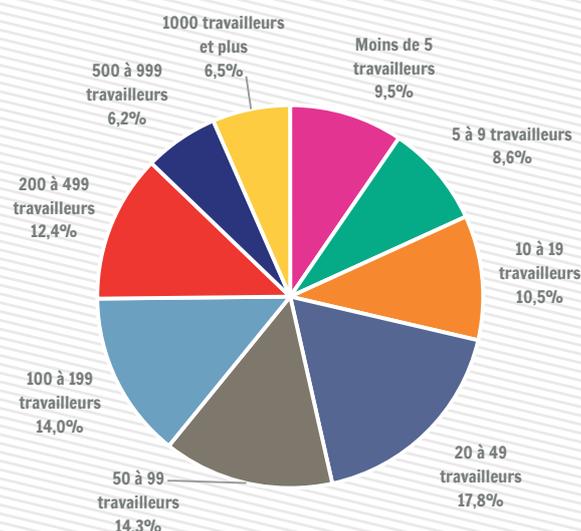
79,0%

79,0% des unités locales (établissements) wallonnes emploient moins de 10 salariés au 31 décembre 2014

Répartition des unités locales (établissements) par classe d'importance des unités locales en Wallonie



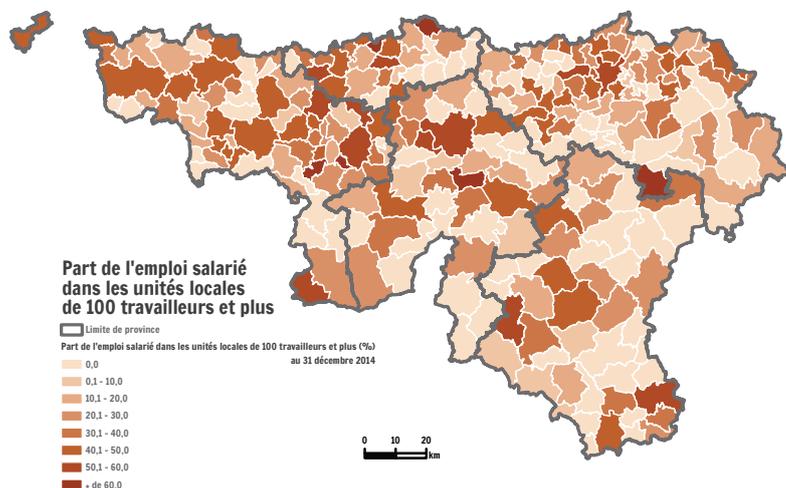
Répartition des postes de travail par classe d'importance des unités locales en Wallonie



Source / Office national de Sécurité sociale (ONSS) - statistique décentralisée, 31 décembre 2014

Les statistiques décentralisées de l'ONSS reliant l'emploi salarié à la taille de l'unité locale (ou établissement) montrent que 79,0 % des unités emploient moins de 10 travailleurs et fournissent 18,1% des postes salariés situés en Wallonie, au 31 décembre 2014. A l'opposé, les unités locales de 100 travailleurs et plus, soit 1,9% de l'ensemble des unités, offrent près de 40% des postes de travail (39,2%). Enfin, près de 18% des postes de travail se situent dans les unités de 20 à 49 travailleurs.

Emploi salarié selon la dimension des unités locales



Un tiers des communes n'accueillent que des unités locales de moins de 100 salariés. A l'inverse, dans 18 communes, plus de la moitié des emplois salariés se situent dans des unités locales de 100 salariés et plus ; on y retrouve les principales villes wallonnes, à l'exception de Mons (49%) et Tournai qui a un territoire très étendu (42% de l'emploi salarié), mais aussi des communes qui accueillent un important zoning, un hôpital de grande taille, etc.

Source / Office national de Sécurité sociale (ONSS)
- statistique décentralisée

Définitions et sources

La statistique décentralisée est établie par l'ONSS à partir des déclarations des prestations auprès de l'ONSS et de l'ORPSS (auparavant ONSSAPL).

Elle dénombre des postes de travail : parmi les travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre, ceux qui, à ce moment, sont occupés par plus d'un employeur sont comptabilisés plusieurs fois ; ceux qui remplissent plusieurs fonctions auprès d'un même employeur n'occupent qu'un seul poste et seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Ces postes sont répartis selon le lieu de travail défini par l'unité locale.

L'unité locale ou d'établissement est un lieu identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Le dénombrement des unités locales s'appuie uniquement sur les unités locales avec travailleurs salariés.

Pertinences et limites

Ces données permettent d'analyser l'emploi salarié par commune de travail, sexe, statut, dimension de l'unité locale et secteur d'activité.

Sont comptés, en plus des travailleurs présents au dernier jour du trimestre, ceux dont le contrat de travail est suspendu mais non rompu (maladie, etc.) ainsi que ceux qui ne sont pas au travail le jour considéré pour diverses raisons (congé, grève, etc.).

Ruptures de série : en 2003, passage à la Déclaration multifonctionnelle (DMFA, qui remplace le volet statistique sur papier demandé au 2^e trimestre) ; en 2011-2012, les travailleurs en disponibilité préalable à la retraite ne sont plus comptabilisés (réforme Capello) ; en 2014, obligation pour tous les employeurs de déclarer l'unité d'établissement du travailleur (et donc augmentation du nombre d'unités locales).

Pour en savoir plus :

<http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/repartition-des-postes-de-travail-par-lieu-de-travail>

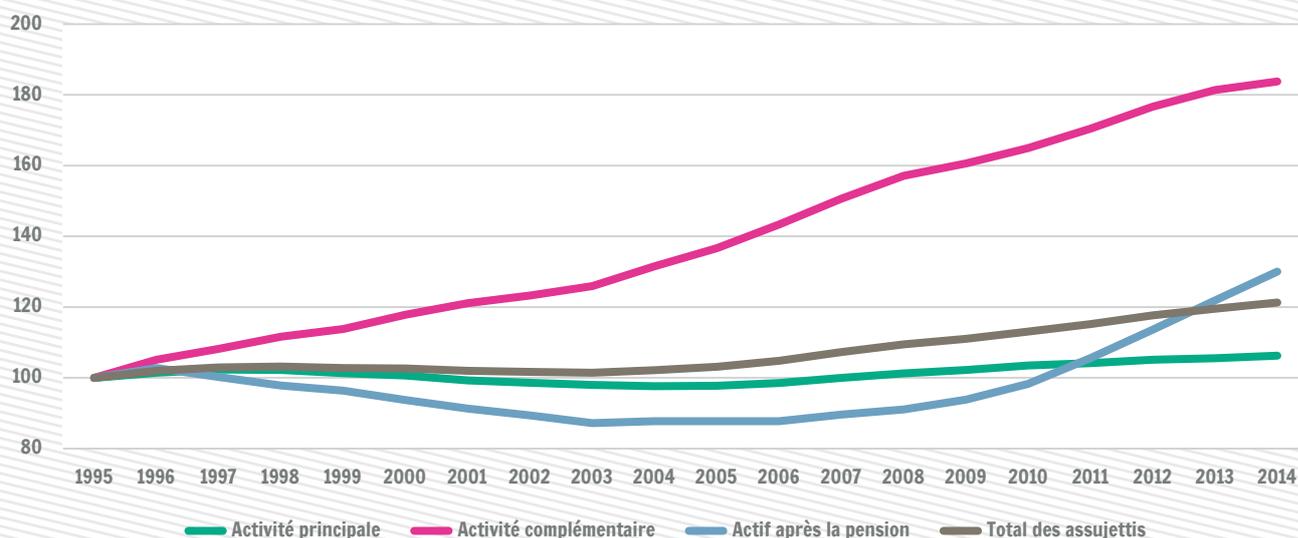
Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Emploi indépendant (non compris les aidants)

265 479

C'est le nombre de travailleurs indépendants (non compris les aidants) assujettis à l'INASTI au 31 décembre 2014.

Evolution du nombre d'indépendants (non compris les aidants) selon la nature de l'activité, indice 1995 = 100

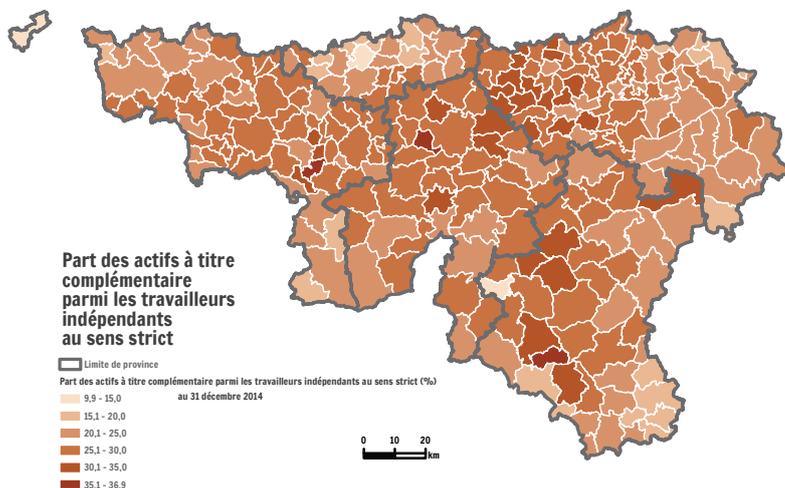


Source / Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI), au 31 décembre

Au 31 décembre 2014, 265 479 travailleurs wallons sont indépendants au sens strict (c'est-à-dire non compris les aidants qui représentent environ 6% de l'emploi indépendant au sens large), soit un peu plus d'un quart de l'emploi total. C'est une augmentation de 21,3% par rapport à 1995 (+17,6% au cours de la période 2005-2014). Cet accroissement est le reflet d'évolutions différenciées selon la nature de l'activité : la faible hausse du nombre d'indépendants à titre principal (+6,3% en 19 ans) est contrebalancée par une hausse considérable des indépendants à titre complémentaire (+83,8%), en particulier chez les femmes (on passe de 7 186 à 26 312 indépendantes à titre complémentaire entre 1995 et 2014) et de façon plus intense entre 2004 et 2008 (4 à 5 % de croissance annuelle). Alors que le nombre d'actifs après la pension diminue en début de période, cette tendance s'inverse à partir de 2004 et son taux de croissance annuel dépasse les 7% entre 2011 et 2013.

Au cours de la dernière année, la hausse de 1,4% du nombre de travailleurs indépendants est en partie le fait des actifs après la pension (+6,6%, contre +0,7% et +1,3% chez les actifs à titre principal et à titre complémentaire).

Emploi indépendant (non compris les aidants)



Selon les communes, la part des actifs à titre complémentaire (25% de l'emploi indépendant wallon) varie de 10% à 37% de l'emploi indépendant. Elle est assez faible dans les communes du Brabant wallon, de la Communauté germanophone, des arrondissements d'Arlon et Virton (à l'exception de Chiny) et aux environs de Tournai et Mouscron.

Les actifs après la pension qui représentent 10 % de l'emploi indépendant sont davantage présents dans le sud plus rural de la région et le canton de Saint-Vith.

Source / Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI)

Définitions et sources

L'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI) est un établissement public chargé d'appliquer la sécurité sociale des travailleurs indépendants. Au sens strict, un travailleur indépendant est une personne physique qui exerce une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut.

Un indépendant est actif à titre principal s'il exerce cette activité habituellement et qu'il n'est pas occupé au moins à mi-temps dans un emploi salarié. Il est actif à titre complémentaire lorsqu'il exerce parallèlement à une autre activité professionnelle principale exercée habituellement et dans un lien de subordination. Il est actif après la pension quand il reste actif tout en bénéficiant de sa pension.

Pertinences et limites

Cette source administrative permet de disposer de données communales sur l'emploi indépendant. Certaines catégories de personnes, bien que n'exerçant plus une activité professionnelle indépendante, peuvent être maintenues dans le régime, en vue de préserver leurs droits aux prestations et sont ainsi prises en compte dans les statistiques alors qu'elles ne sont plus actives.

La localisation du travailleur indépendant est déterminée par l'adresse qu'il choisit de communiquer à l'INASTI ; faute de mieux, on considère donc cette commune tantôt comme son lieu de travail, tantôt comme son lieu de domicile.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/emploi-independant-non-compris-les-aidants>
<http://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Education et formation

Ce chapitre fournit un portrait du niveau de diplôme de la population wallonne, à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) organisée de manière continue par la DG-Statistique du SPF-Economie. Il illustre également les relations qui existent entre le niveau d'enseignement, estimé par le niveau de diplôme le plus élevé obtenu, et la structure d'activité de la population. Il comporte par ailleurs un focus particulier sur les jeunes wallons âgés de 18 à 24 ans.

L'amélioration du niveau de diplôme de la population est manifeste : en 2015, deux-tiers de la population wallonne âgée de 25 ans et plus détenaient un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. C'est deux fois plus qu'il y a un quart de siècle. La part de personnes diplômées au maximum de l'enseignement primaire a, quant à elle, diminué, passant de 40% en 1990 à seulement 16% en 2015. En 2015, 30% de la population de 25 ans et plus détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur. La part de diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevée dans les tranches d'âge les plus jeunes, et c'est surtout chez les femmes que cette évolution se fait sentir : elles sont de plus en plus nombreuses, dans les jeunes générations, à terminer des études supérieures.

Avoir obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire est, dans la société actuelle, considéré comme un seuil à atteindre pour une meilleure insertion sociale et professionnelle. Ainsi, on observe que le taux d'emploi augmente avec le niveau de diplôme le plus élevé obtenu : 88% des wallons âgés de 25 à 49 ans diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi, contre 73% pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, 57% pour les diplômés du secondaire inférieur et seulement 35% pour les personnes ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire.

L'opportunité de compléter une formation initiale en s'inscrivant à des cours ou des formations à l'âge adulte est rarement saisie. En 2015, seuls 5% des Wallons âgés de 25 à 64 ans ont déclaré avoir suivi des cours ou une formation le mois précédant l'enquête, soit la moitié moins que la moyenne de l'UE-28 (11%).

59% des jeunes âgés de 18 à 24 ans suivent un enseignement ou une formation. 41% ne suivent plus d'enseignement. Ceux-ci sont soit en emploi (environ la moitié), soit au chômage ou inactifs. Un tiers de ces jeunes qui ne suivent plus d'enseignement n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ils constituent la catégorie des « abandons scolaires précoces », indicateur repris par l'Union Européenne dans le cadre de la stratégie EU2020. Ces jeunes en décrochage scolaire représentaient, en 2015, 13% des Wallons âgés de 18 à 24 ans. Malgré une amélioration nette par rapport au début des années 2000, la Wallonie est encore au-dessus de l'objectif européen fixé à 10% à l'horizon 2020. Parmi ces jeunes en décrochage scolaire, seuls 30% occupent un emploi en 2015, contre 64% pour les 18-24 ans diplômés du secondaire supérieur ou plus, illustrant ainsi les difficultés auxquelles les jeunes peu diplômés font face sur le marché de l'emploi.

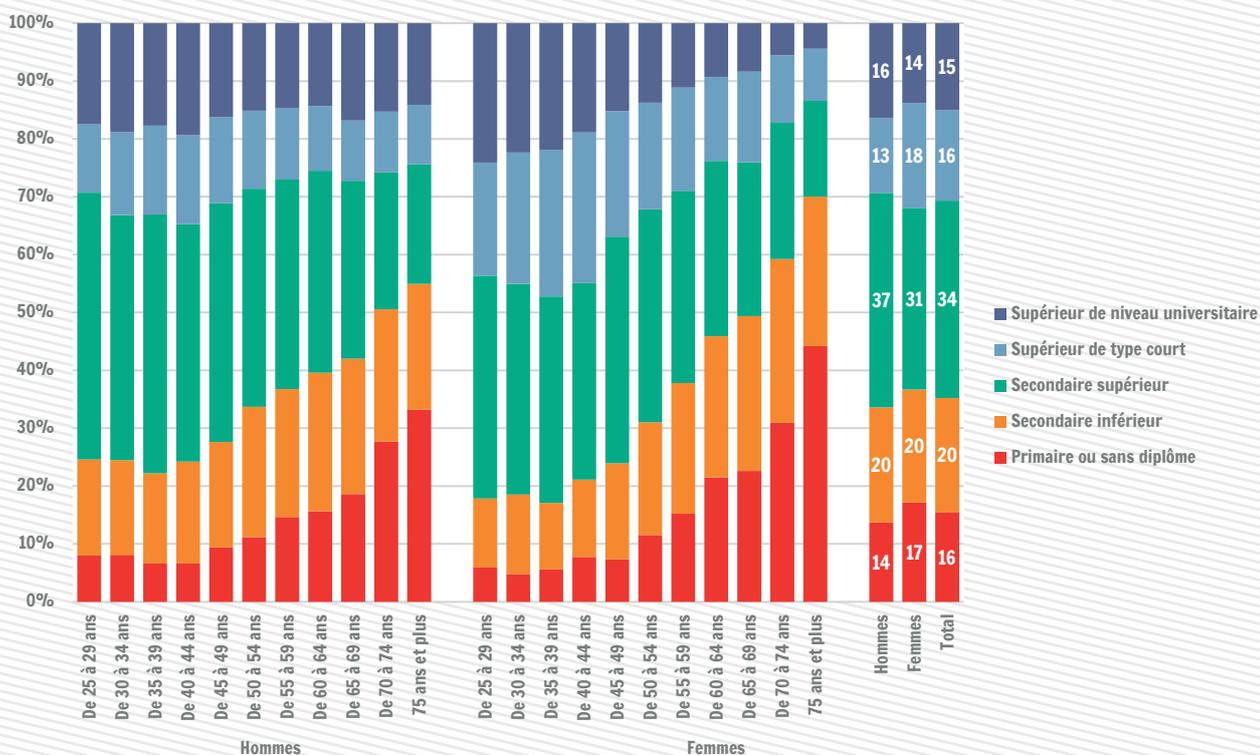
La part de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en enseignement, ni en formation (les « NEET ») s'élève à 19% des 18-24 ans. Ces jeunes recherchent un emploi (11%), ou n'en recherchent pas (8%). Une part de ces jeunes est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi. Parmi ces NEET, environ la moitié a au moins un diplôme du secondaire supérieur.

Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus

65%

En 2015, deux-tiers (65%) des Wallons détenaient au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, soit 2 x plus qu'il y a 25 ans

Niveau de diplôme de la population wallonne en 2015, selon l'âge et le sexe



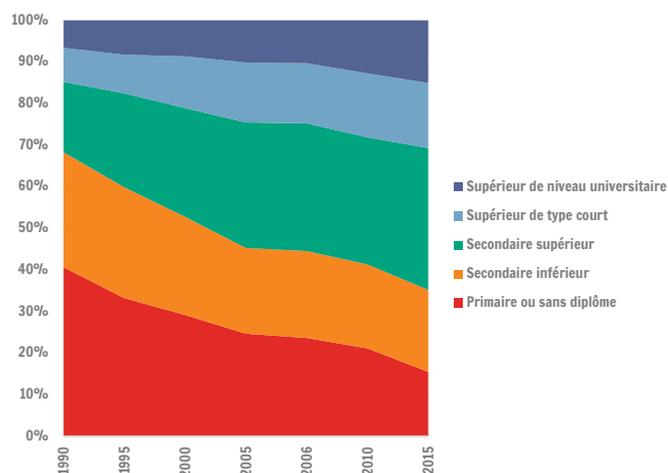
Source / Statistics Belgium - Enquête sur les Forces de Travail, 2015 (Moyenne annuelle) - Calculs IWEPS

En Wallonie, en 2015, 16% des personnes âgées de 25 ans et plus n'ont pas de diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire. Un wallon sur cinq est diplômé au maximum de l'enseignement secondaire inférieur et un tiers, du secondaire supérieur. Un peu plus de 30% des wallons ont terminé des études supérieures. Pour la moitié d'entre-eux, il s'agissait d'études de niveau universitaire.

La répartition des niveaux de diplôme varie selon la catégorie d'âge et selon le sexe. Ne pas avoir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur peut être problématique au 21ème siècle. Le graphique indique à cet égard une nette amélioration pour les catégories d'âges les plus jeunes. Ils sont moins d'un quart chez les moins de 45 ans, mais plus de 40% chez les 60 ans et plus. La part de diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevée dans les tranches d'âge les plus jeunes, mais c'est surtout chez les femmes que cette évolution se fait sentir : elles sont de plus en plus nombreuses, dans les jeunes générations, à terminer des études supérieures. Le graphique montre également que, globalement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur de type court. Parmi les plus jeunes générations, elles sont également plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau universitaire (supérieur non universitaire de type long et universitaire).

Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus

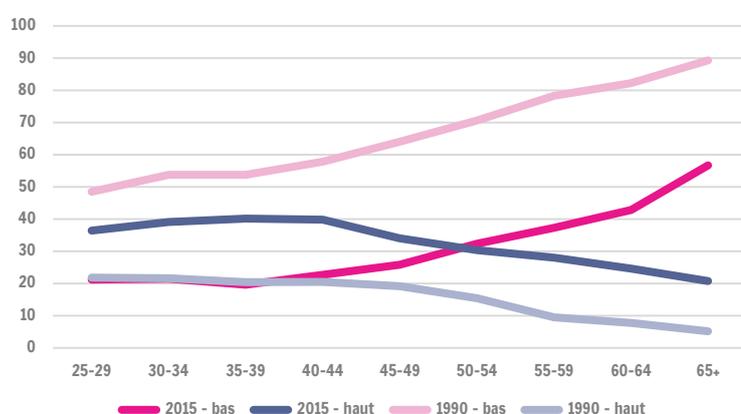
Evolution du niveau de diplôme de la population wallonne âgée de 25 ans et plus de 1990 à 2015



Ce graphique illustre d'une autre manière l'augmentation du niveau de diplôme le plus élevé obtenu. En 1990, 40% de la population de 25 ans et plus n'avait pas de diplôme ou au maximum un diplôme du primaire. Après un quart de siècle, ils ne sont plus que 16%. En 1990, seul un tiers de la population avait obtenu au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ils représentent maintenant deux-tiers de la population de 25 ans et plus.

Source / Statistics Belgium - EFT, 1990 à 2015 -
Calculs IWEPS

Comparaison entre 1990 et 2015 du niveau de diplôme par catégorie d'âge en Wallonie



L'augmentation du niveau de diplôme vaut pour toutes les catégories d'âge. On observe également sur ce graphique que la différence entre 1990 et 2015 se marque surtout par une forte diminution de la part des personnes qui n'ont au maximum qu'un diplôme du secondaire inférieur (niveau bas), tandis que l'augmentation de la part des personnes diplômées du supérieur (niveau haut) est moins marquée. En 2015, 39% des 30-34 ans ont un diplôme l'enseignement supérieur. Ce taux est proche de l'objectif européen fixé à 40% dans le cadre de la stratégie EU2020.

Source / Statistics Belgium - EFT, 1990 et 2015 -
Calculs IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. A l'intérieur de l'enseignement supérieur, on distingue le type court et l'enseignement de niveau universitaire (qui inclut l'enseignement non universitaire de type long et l'enseignement universitaire).

Pertinences et limites

L'enquête EFT est organisée par la DG-Statistique sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16.000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

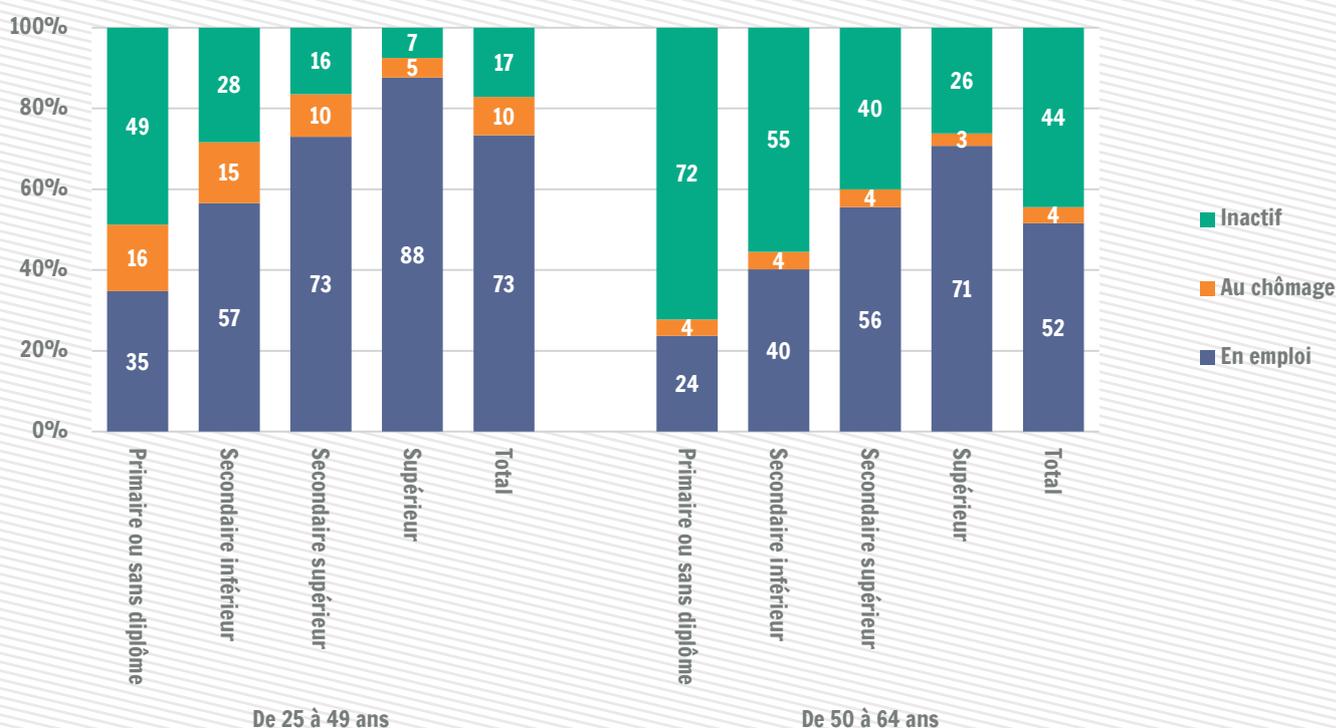
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2017

Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme

88%

Alors que 88% des 25-49 ans diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi, seuls 35% des 25-49 ans ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire sont dans ce cas.

Répartition de la population wallonne selon le statut BIT, par niveau de diplôme et catégorie d'âge en 2015



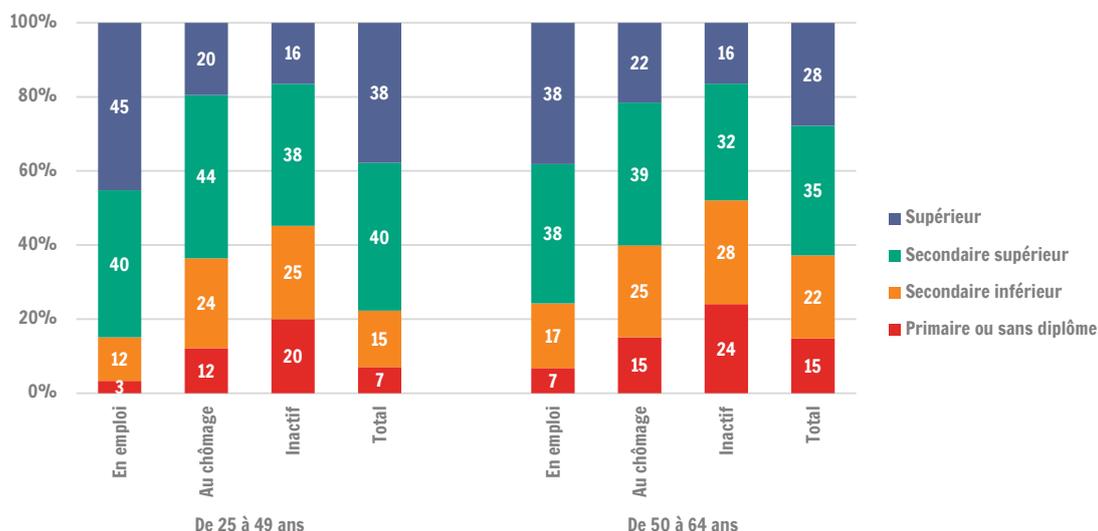
Source / Statistics Belgium - Enquête sur les Forces de Travail, 2015 (Moyenne annuelle) - Calculs IWEPS

De manière générale, la part des personnes ayant un emploi s'élève avec le niveau de diplôme. En 2015, un peu moins de 90% des Wallons âgés de 25 à 49 ans et diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi. Dans cette même catégorie d'âge, seuls 35% des personnes diplômées au maximum de l'enseignement primaire ont un emploi, tandis qu'un peu plus de la moitié des personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ont un emploi (57%).

Cette relation entre niveau de diplôme et taux d'emploi existe également pour les 50-64 ans : parmi les 50-64 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, 71% occupent un emploi. Ce n'est le cas que pour un quart des personnes âgées de 50 à 64 ans ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire.

Structure d'activité des 25-64 ans selon le niveau de diplôme

Répartition de la population wallonne selon le niveau de diplôme, par statut BIT et catégorie d'âge en 2015



En Wallonie, en 2015, parmi les personnes âgées de 25 à 49 ans ayant un emploi, 45% ont un diplôme de l'enseignement supérieur, 40% ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Les personnes n'ayant au plus qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont surreprésentées parmi les personnes au chômage et inactives : elles représentent 36% des chômeurs et 45% des inactifs âgés de 25 à 49 ans, contre seulement 15% des personnes en emploi de cette même tranche d'âge. Notons qu'une part non négligeable de chômeurs et inactifs ont un diplôme élevé : les diplômés de l'enseignement supérieur représentent en effet 19% des chômeurs et 16% des inactifs âgés de 25 à 49 ans. Même si les niveaux de diplômes sont globalement moins élevés dans la tranche d'âge des 50-64 ans, les mêmes tendances s'observent quant à la répartition des niveaux de diplôme selon la situation sur le marché de l'emploi.

Source / Statistics Belgium - EFT, 2015 - Calculs IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le niveau d'éducation y est estimé par le diplôme le plus élevé obtenu, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou à l'âge adulte. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail. Est considérée « en emploi » la personne en âge de travailler qui, au cours de la semaine de référence, a effectué un travail rémunéré d'au moins une heure. Est considérée « au chômage » la personne sans emploi qui est disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours et a cherché activement un emploi dans le mois précédent l'enquête, ou qui a trouvé un emploi commençant dans moins de trois mois. Les personnes ne répondant pas à ces critères sont inactives.

Pertinences et limites

L'enquête EFT est organisée par la DG-Statistique sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16.000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

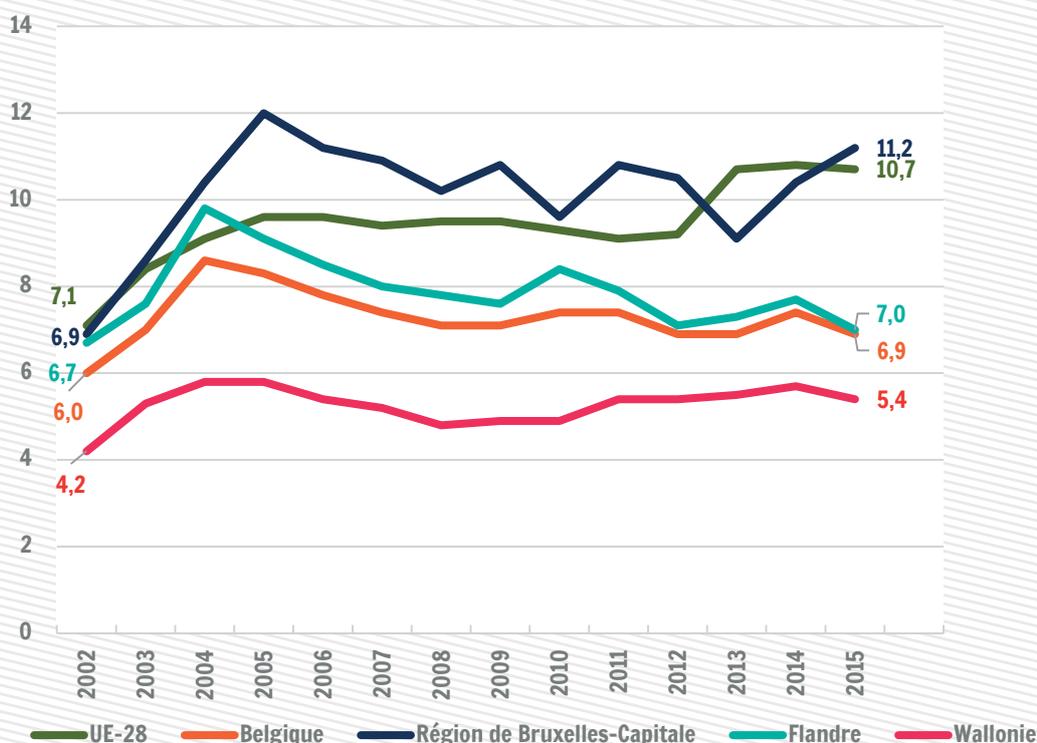
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2017

Education et formation des adultes (25-64 ans)

5%

En 2015, seuls 5% des adultes wallons âgés de 25 à 64 ans ont déclaré avoir participé à des cours ou des formations

Taux de participation des 25-64 ans à l'enseignement et à la formation



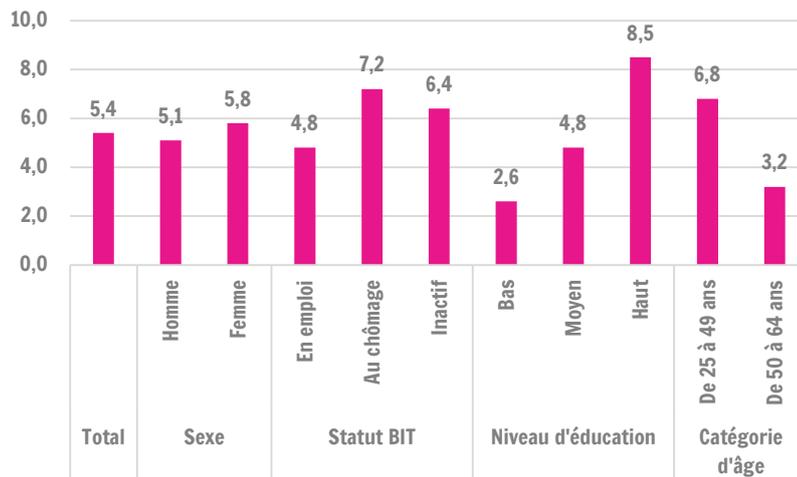
Sources / EUROSTAT et Statistics Belgium - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2015 (Moyenne annuelle) - Calculs IWEPS

Dans le cadre de la stratégie Education Formation 2020, l'Union Européenne s'est fixée comme objectif d'atteindre un taux de 15% des adultes qui, en 2020, participent à l'enseignement et la formation continue. Le taux moyen, estimé à partir des résultats de l'enquête européenne sur les Forces de Travail pour les 28 pays de l'Union, a progressé de 4 points de pourcentage en 14 ans pour atteindre 11% en 2015.

En Wallonie par contre, on n'observe qu'une faible fluctuation du résultat, entre 4 et 6% (5% en 2015). Les taux observés dans les deux autres régions du pays s'élèvent en 2015 à 7% en Flandre et 11% à Bruxelles.

Education et formation des adultes (25-64 ans)

Taux de participation à l'enseignement et à la formation des 25-64 ans en Wallonie (2015)



Les taux de participation à l'enseignement et à la formation continue des hommes et des femmes sont fort semblables (5,1% et 5,8% respectivement). Une plus grande variation s'observe selon le statut BIT et le niveau de diplôme. Ainsi, les taux de participation à l'enseignement et à la formation sont plus élevés pour les personnes au chômage (7,2%) ou inactives (6,4%) que pour les personnes en emploi (4,8%). Le taux de participation à l'enseignement et à la formation augmente avec le niveau d'enseignement : moins de 3% pour les personnes ayant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (niveau bas), 5% pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur (niveau moyen), et 8,5% pour les diplômés de l'enseignement supérieur (niveau haut). Les 25-49 ans suivent plus fréquemment une formation que les 50-64 ans.

Source / Statistics Belgium - EFT, 2015 - Calculs IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Les personnes qui suivent une formation continue sont celles qui, le mois précédant l'enquête, suivaient un enseignement régulier (primaire, secondaire ou supérieur, de plein exercice ou de promotion sociale) ou une formation hors du système d'enseignement régulier (cours, séminaires, conférences, etc., dans le cadre de l'emploi ou des activités personnelles de loisirs, sociales ou civiques, y compris les cours suivis en autoformation). Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (voir fiche L021).

Pertinences et limites

L'enquête EFT est organisée par la DG-Statistique sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16.000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Seules les activités réalisées le mois précédant l'enquête sont prises en compte. L'indicateur ne reflète donc pas l'ensemble des cours, séminaires suivis par une personne au cours d'une année.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

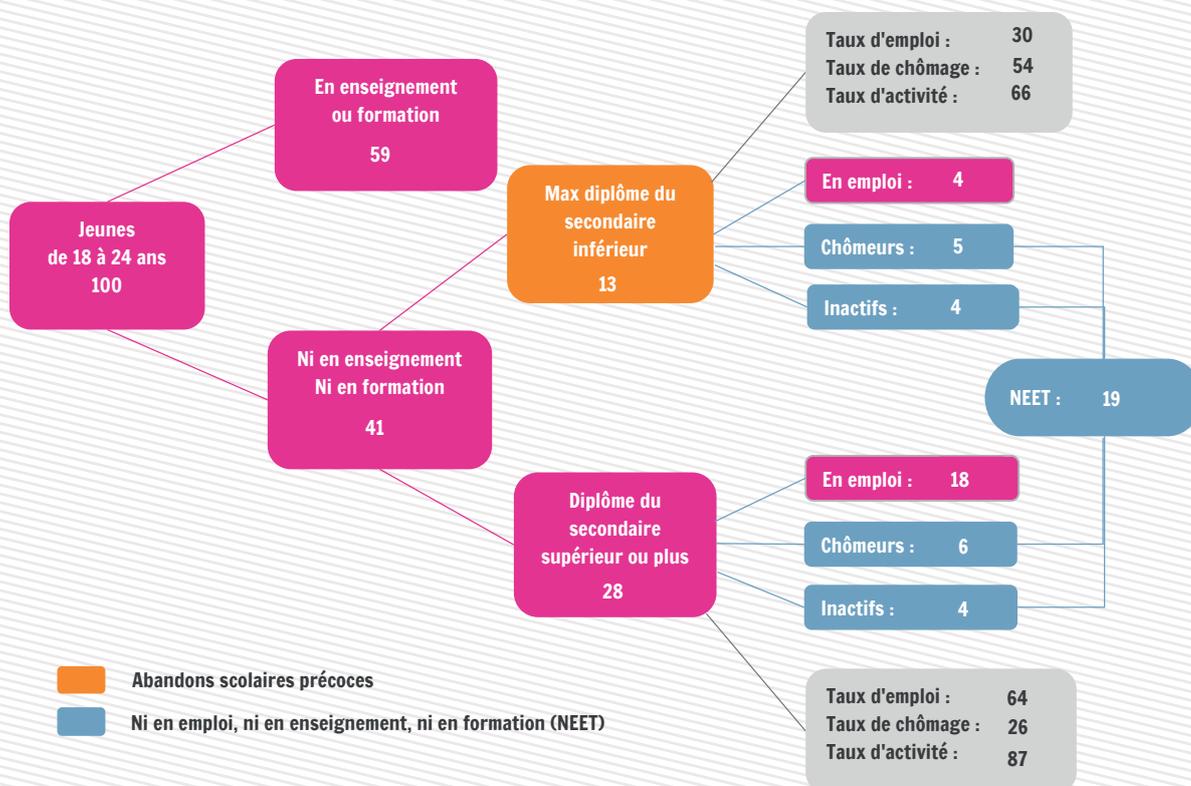
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2017

Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans

59%

En 2015, la majorité (59%) des Wallons âgés de 18 à 24 ans suit un enseignement ou une formation

Structure d'activité des 18-24 ans en Wallonie en 2015



Source / Statistics Belgium - Enquête sur les Forces de Travail, 2015 (Moyenne annuelle) - Calculs IWEPS

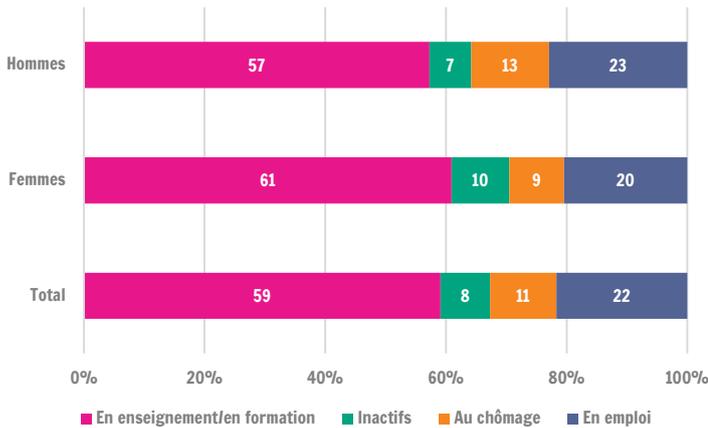
Sur 100 jeunes wallons âgés de 18 à 24 ans en 2015, 59 suivent un enseignement ou une formation, 41 ne suivent ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier. Parmi ces 100 jeunes, 13 ont quitté l'enseignement sans avoir obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire. Cette proportion correspond à l'indicateur de l'abandon scolaire précoce défini dans le cadre de la stratégie EU2020. 28 jeunes sur 100 ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. Les jeunes sans diplôme du secondaire supérieur représentent donc environ un tiers des jeunes sortis du système éducatif (13/41).

19% des 18-24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et n'ont pas d'emploi. Ils constituent la catégorie des NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training »). Ces jeunes recherchent un emploi (chômeurs; 11% des 18-24 ans) ou n'en cherchent pas (inactifs; 8% des 18-24 ans). Une part de ces NEET est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi. Parmi ces NEET, la moitié environ n'a pas de diplôme du secondaire supérieur (9/19).

Pour les jeunes sortis du système éducatif, le diplôme est déterminant sur le marché de l'emploi. En effet, le taux de chômage, défini comme la part de chômeurs parmi les actifs (chômeurs et en emploi) sortis du système éducatif, est deux fois plus élevé pour les jeunes ayant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (54% contre 26% pour les jeunes ayant au moins un diplôme du secondaire supérieur). Leur taux d'emploi est deux fois plus faible (30% contre 64%).

Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans

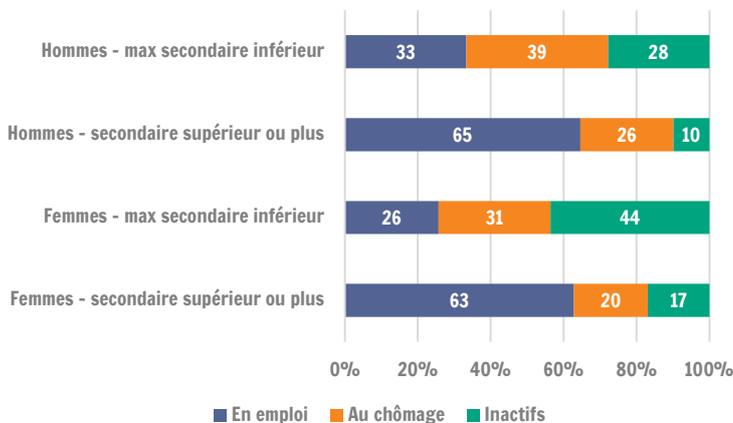
Structure d'activité des 18-24 ans, selon le sexe (Wallonie, 2015)



La structure d'activité diffère selon le sexe. En 2015, 57% des hommes âgés de 18 à 24 ans sont en enseignement ou en formation, contre 61% des femmes. La part de jeunes qui ne sont pas en enseignement/formation et ont un emploi est plus élevée pour les hommes (23%) que pour les femmes (20%). En ce qui concerne la part de NEET (donnée par la somme des catégories « inactifs » et « au chômage »), les différences hommes-femmes sont peu marquées. Cependant, l'inactivité est plus fréquente pour les jeunes femmes. La part de celles-ci qui n'est pas en enseignement et est inactive s'élève à 10%, contre 7% pour les jeunes hommes.

Source / Statistics Belgium - EFT, 2015 - Calculs IWEPS

Répartition des 18-24 ans ayant quitté l'enseignement selon le statut BIT, par sexe et niveau de diplôme (Wallonie, 2015)



L'effet du niveau de diplôme sur l'emploi varie selon le sexe. La part d'inactifs parmi les jeunes ayant quitté l'enseignement est particulièrement élevée pour les jeunes femmes ayant au maximum un diplôme du secondaire inférieur (plus de 40%). Les taux d'emploi des jeunes ayant au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sont semblables pour les hommes et les femmes (65% et 63% respectivement).

Source / Statistics Belgium - EFT, 2015 - Calculs IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Dans un 1er temps, les jeunes sont distingués selon qu'ils suivent ou non un enseignement : sont considérés en enseignement les jeunes qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation (cours, séminaires, conférence, etc.) hors du système d'enseignement régulier. Dans un second temps, les jeunes ayant quitté l'enseignement sont classés selon leur statut sur le marché du travail selon les normes du Bureau International du Travail (voir fiche L021).

Pertinences et limites

L'enquête EFT est organisée par la DG-Statistique sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16.000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. De ce fait, les différences observées doivent être interprétées avec prudence. Les taux d'emploi, de chômage et d'activité sont calculés pour les jeunes sortis du système éducatif afin de comparer le statut d'activité des jeunes en fonction du niveau de diplôme.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

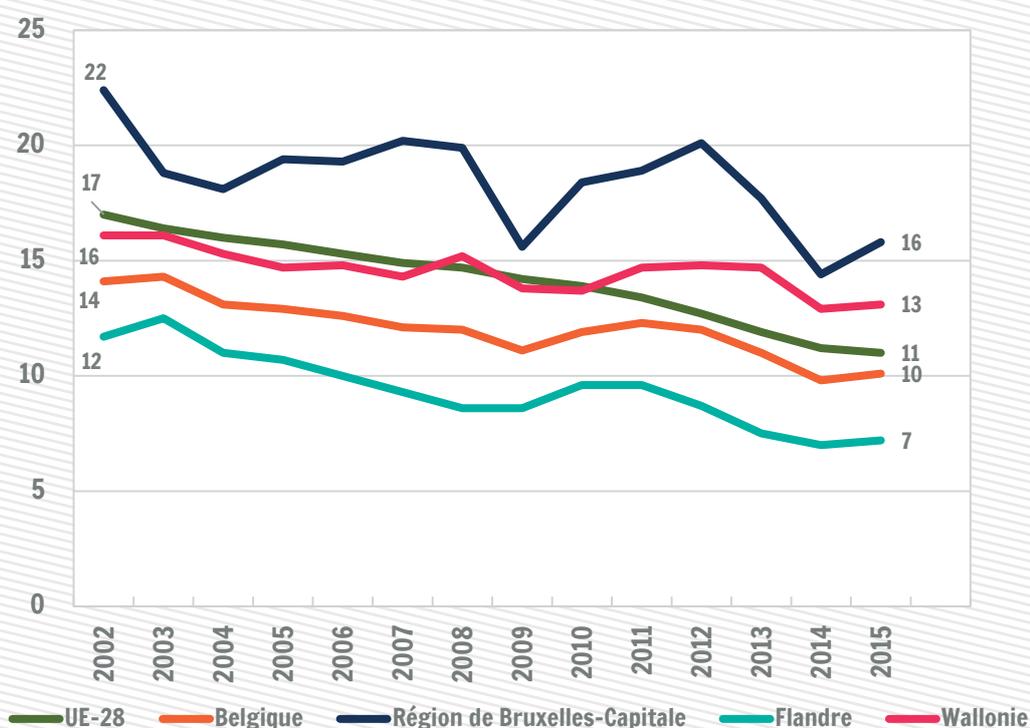
Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2017

Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans

13%

En Wallonie, en 2015, 13% des 18-24 ans avaient quitté l'enseignement avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire supérieur

Taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans



Sources / EUROSTAT et Statistics Belgium - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2015 (Moyenne annuelle) - Calculs IWEPS

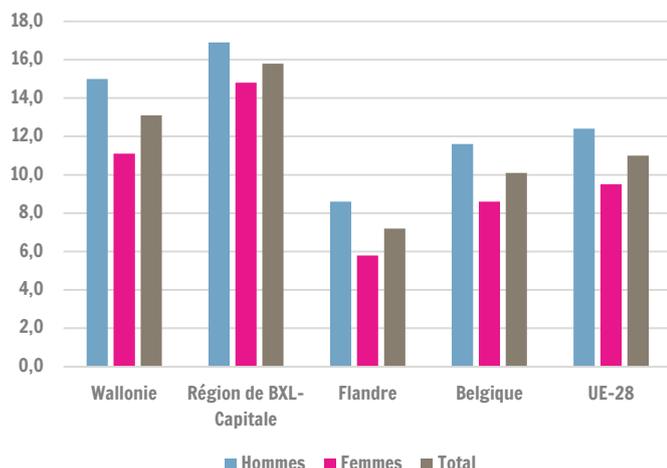
Dans le cadre de référence européen utilisé notamment pour les indicateurs de la stratégie UE2020, l'abandon scolaire précoce est mesuré par la proportion de jeunes entre 18 et 24 ans qui ne suivait ni études dans l'enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier, et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur.

Avec, en 2015, un taux de 13% de jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement, la Wallonie se situe dans une position plus défavorable que la Flandre (7%) et l'Union Européenne des 28 dans son ensemble (11%), mais reste en-dessous du taux observé pour la Région de Bruxelles-Capitale (16% en 2015).

La tendance générale est à la baisse en Wallonie, comme dans les autres régions, le taux wallon passant de 16% en 2002 à 13% en 2015. On est cependant encore au-dessus de l'objectif belge de 9,5% fixé dans le cadre de la stratégie UE2020. La Belgique, considérée dans son ensemble, se rapproche de cet objectif, avec un taux de 10%.

Abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans

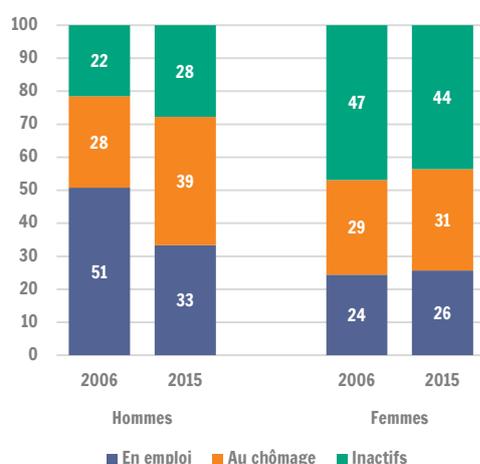
Taux d'abandon scolaire précoce parmi les 18-24 ans, selon le sexe, en 2015



L'abandon scolaire précoce est plus fréquent parmi les garçons que parmi les filles. En Wallonie, en 2015, il concernait 15% des garçons âgés de 18 à 24 ans et 11% des filles. Ce constat s'observe dans les deux autres régions et dans l'Union Européenne dans son ensemble, mais, par rapport aux deux autres régions, c'est en Wallonie que la différence hommes-femmes semble être la plus marquée (près de 4 points de pourcentage).

Sources / Eurostat et Statistics Belgium - EFT, 2015 - Calculs IWEPS

Statut BIT des 18-24 ans ayant quitté prématurément l'école en Wallonie



Alors que l'abandon scolaire précoce diminue, les jeunes ayant quitté l'enseignement sans diplôme du secondaire supérieur, font face à des difficultés importantes et croissantes sur le marché du travail. En 2015, le taux d'emploi de ces jeunes n'est que de 33% pour les hommes (contre 51% en 2006), et d'à peine 26% pour les femmes. Le taux d'inactivité des jeunes femmes ayant quitté prématurément l'enseignement est, en 2015, de 44%, contre 28% pour les hommes.

Sources / Eurostat et Statistics Belgium - EFT, 2006 et 2015 - Calculs IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux d'abandon scolaire précoce est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (voir fiche L021).

Pertinences et limites

L'enquête EFT est organisée par la DG-Statistique sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16.000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2017

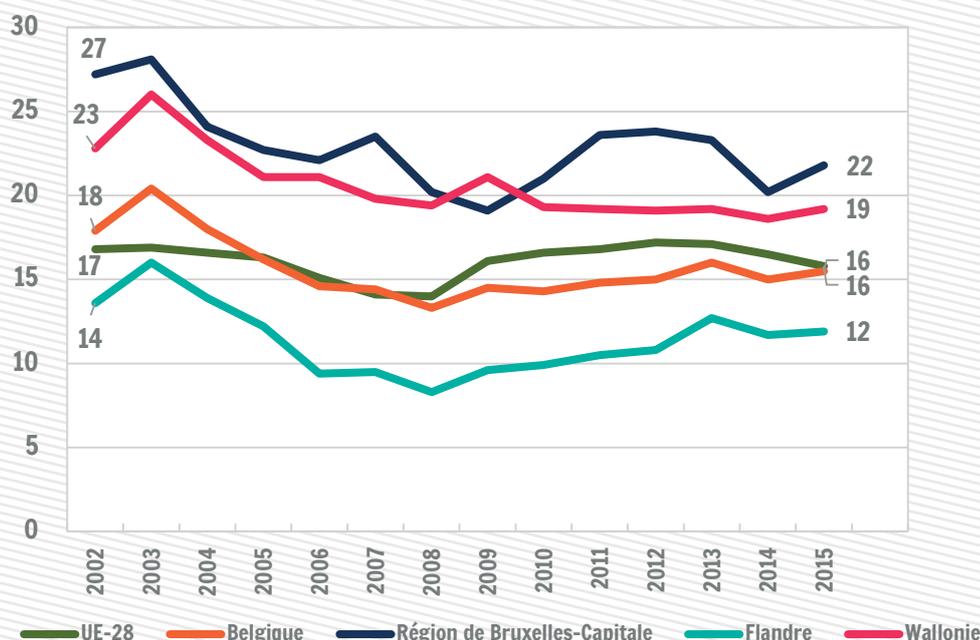
18-24 ans en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

19%

En Wallonie, en 2015, 19% des 18-24 ans ne sont ni à l'emploi et ne suivent ni enseignement, ni formation

Pourcentage des 18-24 ans ne se trouvant ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation (NEET)



Sources | EUROSTAT et Statistics Belgium - Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2015 (Moyenne annuelle) - Calculs IWEPS

Le taux de NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ») est le pourcentage de jeunes d'un groupe d'âge donné (ici, les 18-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation. Il fournit une mesure alternative aux classiques taux d'emploi, de chômage et d'activité pour lesquels on classe les jeunes poursuivant des études parmi les inactifs. Dans l'indicateur des NEET, un jeune poursuivant des études n'est pas considéré comme inactif. Une part de ces NEET est probablement sortie des études récemment et est sans doute au début du processus de recherche d'emploi.

En Wallonie, en 2015, 19% des jeunes de 18 à 24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et ne sont pas à l'emploi. La Wallonie se situe ainsi entre les deux autres régions du pays, avec des taux de 12% pour la Flandre, et 22% pour la Région de Bruxelles-Capitale. Elle se situe également au-dessus du niveau européen (16% pour l'Union Européenne des 28, ce qui correspond à peu de choses près à la moyenne belge).

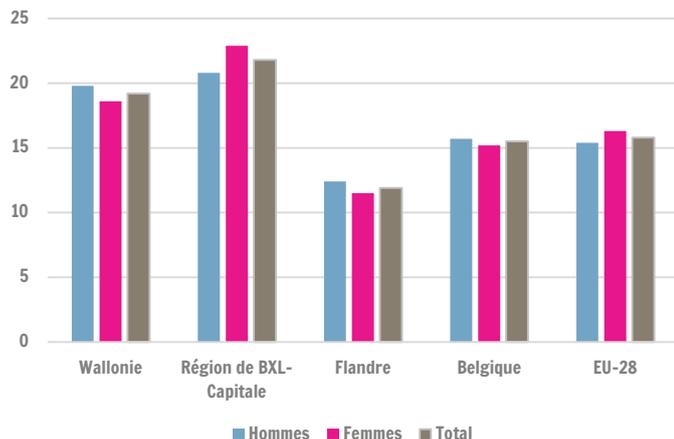
Après avoir enregistré une diminution notable au début des années 2000, le taux de NEET est resté relativement stable en Wallonie sur les dix dernières années.

Notons qu'environ la moitié des NEET détient au moins un diplôme du secondaire supérieur (voir fiche L020).

18-24 ans en situation de NEET

(ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation)

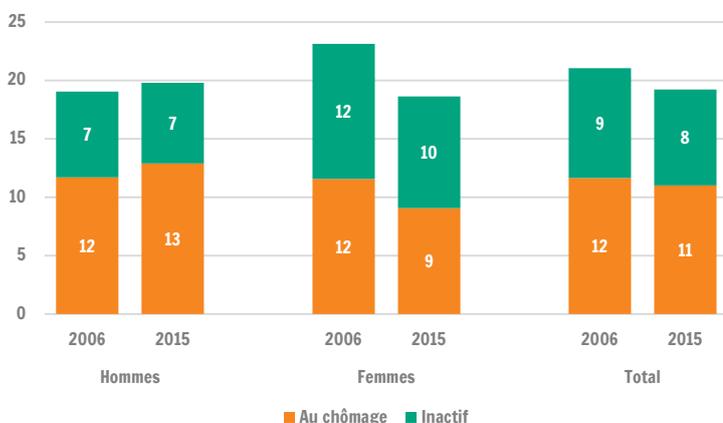
Pourcentage de NEET parmi les 18-24 ans en 2015, selon le sexe



Les différences entre les hommes et les femmes sont peu marquées. Elles sont légèrement à l'avantage des femmes en Wallonie (bien que la différence soit très faible). La relation est similaire en Flandre, mais s'inverse pour la Région de Bruxelles-Capitale (le taux de NEET y étant plus élevé chez les femmes, ce qui s'observe également pour l'Union Européenne des 28).

Sources / Eurostat et Statistics Belgium - EFT, 2015 -
Calculs IWEPS

Pourcentage de NEET parmi les 18-24 ans selon le sexe et répartition selon le statut BIT en Wallonie



Les jeunes qui ne sont ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation peuvent occuper deux statuts : soit ils sont chômeurs, soit ils sont inactifs. Pour la Wallonie, les NEET chômeurs sont plus nombreux que les NEET inactifs (respectivement 11% et 8% des 18-24 ans en 2015, ces pourcentages, additionnés, équivalent au taux de NEET de 19%).

Si le % de NEET est globalement similaire pour les hommes et les femmes, ces dernières ont une plus grande propension à être inactives (environ la moitié des NEET), tandis que les hommes ont une plus grande propension à être au chômage (65% des NEET).

Sources / Eurostat et Statistics Belgium - EFT, 2006 et 2015 -
Calculs IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le taux de NEET est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et n'étaient pas à l'emploi. Les statuts emploi, chômage et inactivité sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (voir fiche L021-ACTIV.DIPL).

Pertinences et limites

L'enquête EFT est organisée par la DG-Statistique sous la supervision d'Eurostat et peut être utilisée pour des comparaisons internationales. Elle est obligatoire. En Wallonie, environ 16.000 ménages sont interrogés. Les chiffres présentés sont donc extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations inter-annuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2017

Mobilité

La mobilité, notamment parce qu'elle touche chacun d'entre nous dans ses occupations quotidiennes, est une dimension importante dans la vie d'une région vu son rôle au niveau économique dans l'échange des biens et la mobilité des personnes. Son importance et son développement en font également un des enjeux majeurs du développement durable. Elle reste cependant fortement dépendante de la façon dont le territoire est aménagé ainsi que de la performance du système de transports.

La gestion de la mobilité et des transports est du ressort de différents niveaux de pouvoir qu'ils soient local, urbain, régional, fédéral, européen ou international avec des objectifs s'inscrivant dorénavant dans le cadre d'une politique de développement durable. Depuis les années 1990, les autoroutes et les voies rapides, les infrastructures fluviales ainsi que les aéroports situés sur le territoire de la Wallonie relèvent de la compétence régionale. Avec la 6^{ème} réforme de l'Etat, la Wallonie a reçu de nouvelles compétences, notamment en matière de sécurité routière, de formation à la conduite, ou encore de contrôle technique. Les autres matières restées du ressort des autorités fédérales font l'objet d'une concertation avec les Régions. Le transport en commun par les TECs et le transport scolaire relèvent également de la Région.

Les enjeux auxquels est confrontée la Wallonie en matière de mobilité et de transport ressemblent en bien des points à ceux d'autres régions européennes, à savoir une demande de mobilité en croissance, avec une suprématie du mode routier, des modes alternatifs difficilement attractifs, une saturation progressive des réseaux de transport même en période hors « heures de pointe », un contrôle mal aisé des impacts environnementaux et enfin, une augmentation des contraintes liées au défi climatique et à la raréfaction des ressources.

Ce chapitre met en perspective les différents enjeux en la matière en termes d'offre et de demande en transport. Les quelques indicateurs ciblés montrent, principalement, que le mode routier reste privilégié, notamment pour le transport de personnes. La voiture y garde un rôle dominant en partie grâce à son adaptabilité face à la complexification des chaînes de déplacements des individus, à la dispersion des lieux de vie. Il est également question de la sécurité routière ainsi que de l'essor des deux aéroports régionaux (Liège étant par exemple le 1^{er} aéroport cargo de Belgique).

Densité des infrastructures de transport

0,248 km

La Wallonie est dotée de 0,248 km d'autoroutes (869 Km) par millier d'habitants (0,163 km par millier d'habitants pour la Belgique)

Densité des différents réseaux de transport au 1^{er} janvier 2010⁽¹⁾

	Wallonie	Belgique	UE-15	UE-27
Densité du réseau autoroutier				
En km/1 000 km ²	52	58	19	15
En km/million d'habitants	248	163	155	134
Densité du réseau routier (routes et autoroutes)				
En km/1 000 km ²	4821	5089	1124	1102
En km/million d'habitants	23213	14318	9189	9547
Densité du réseau ferroviaire				
En km/1 000 km ²	99	117	47	49
En km/million d'habitants	476	330	382	425
Densité du réseau fluvial				
En km/1 000 km ²	27	50	10	9
En km/million d'habitants	129	140	79	81

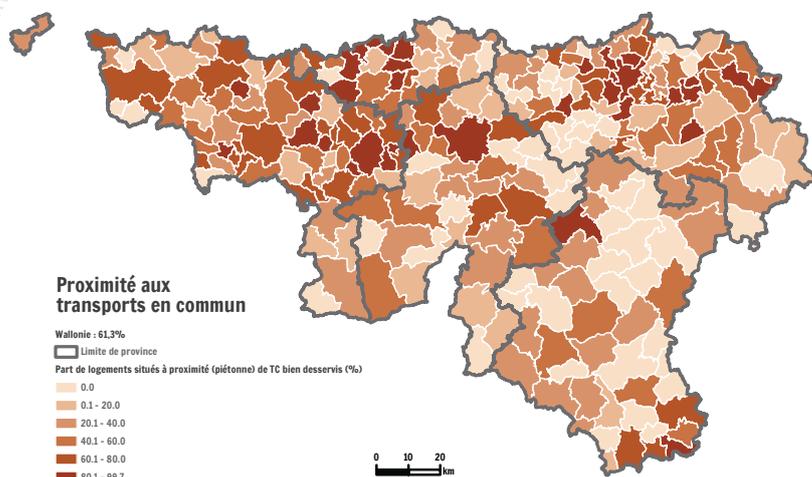
(1) Année commune pour la comparaison avec les données européennes, dernières données belges en infrastructures pour la route (2010) et pour le ferroviaire (2009)
Source / SPF Economie - DG Statistique, SPF - Mobilité et transport, Eurostat, SPW-DGOMVH, SNCB - Calculs IWEPS

Les réseaux de transport en Wallonie sont parmi les plus denses d'Europe, tant dans le rapport au territoire qu'à la population vivant sur ce territoire.

Par superficie de 100km², la Wallonie compte ainsi en moyenne 5,2 km d'autoroutes, 40,8 km de routes régionales, 4,2 km de routes provinciales et 431,9 km de routes communales. Ces chiffres sont comparables à ceux de la Belgique. Par contre, la densité par millier d'habitants est différente en Wallonie et en Belgique : la Wallonie est dotée de 0,248 km d'autoroutes par millier d'hab. (0,163 km par millier d'hab. pour la Belgique), de 1,96 km de routes régionales (1,22 km pour la Belgique), de 0,204 km de routes provinciales (0,120 km pour la Belgique) et de 20,8 km de routes communales (12,81 km pour la Belgique) toujours par millier d'habitants. La densité du réseau rapportée à la population est donc pratiquement 2x + importante en Wallonie que sur toute la Belgique.

La Wallonie dispose de nombreux atouts en matière de réseaux et d'infrastructures de transport, favorisant l'accessibilité et l'attractivité du territoire et garantissant la mobilité des biens et des personnes: grande densité, réserves de capacité relativement aux autres régions, faibles coûts à l'usage, situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe, aux carrefours de grands axes d'échanges de personnes et de marchandises et dans l'hinterland de grands ports maritimes de la façade Atlantique.

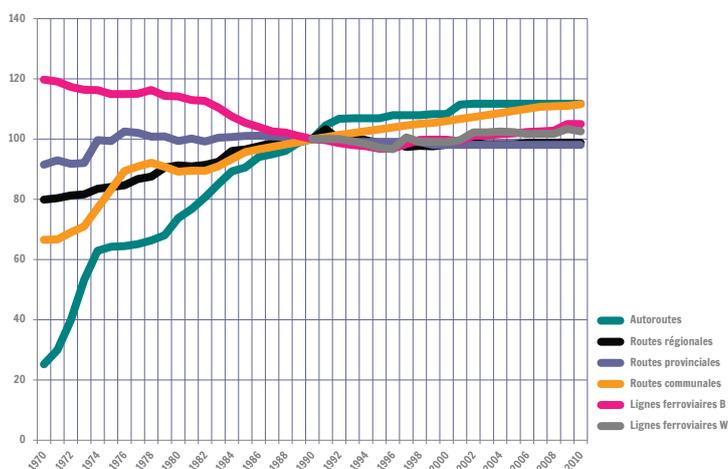
Densité des infrastructures de transport



Le réseau routier est également utilisé par les bus des TECs (776 lignes et 16 147 arrêts en 2013) et partiellement par les cyclistes (1 802 km de routes régionales sont équipés de pistes cyclables, en plus de 1 300 km de Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL). Selon nos estimations, 61,3% des logements wallons ont en 2014 une accessibilité piétonne aux transports publics (TC) bien desservis. Des estimations similaires sont calculées dans le cadre des indicateurs ISADF (indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux) et ICBE (Indice des conditions de bien-être).

Sources / SRWT - Communication et DD; SNCB 2011; SPF Finances-AGDP

Longueur des réseaux routiers et ferroviaires (routes Belgique 1970-1989, Wallonie 1990-2010, Ferroviaires Belgique 1970-2009)



Les réseaux de transport ont évolué différemment depuis 1970 : le réseau routier belge n'a cessé de croître (+65%), la progression la plus forte étant réalisée par les autoroutes (+329%), alors que sur la même période, 12% des lignes ferroviaires belges ont disparu et en particulier en Wallonie. Depuis 2000, les réseaux routiers et ferroviaires ne se sont guère développés. La progression actuelle de ceux-ci se situe respectivement au niveau des routes communales et de la construction de lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV).

Source / SPF - Mobilité et transport, Société Nationale des Chemins de Fer Belges (SNCB) - Calculs IWEPS

Définitions et sources

Il s'agit de la longueur des différents réseaux de transport traversant la Wallonie exprimés en kilomètre et rapportés à la superficie ou au nombre d'habitants.

2010 : Année commune pour la comparaison avec les données européennes, dernières données belges en infrastructures pour la route (2010) et pour le ferroviaire (2009).

Sources : SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium, SPF - Mobilité et transport, Eurostat, SPW-DGOMVH, SNCB - Calculs IWEPS

Pertinences et limites

Les statistiques sont récoltées auprès de différents producteurs selon leurs définitions propres.

La densité des réseaux de transport peut être relevée comme un avantage de compétitivité d'un territoire car son accessibilité est accrue pour l'échange des biens et des personnes.

Pour en savoir plus : http://www.iweps.be/sites/default/files/iweps-cc2014-bd_0.pdf

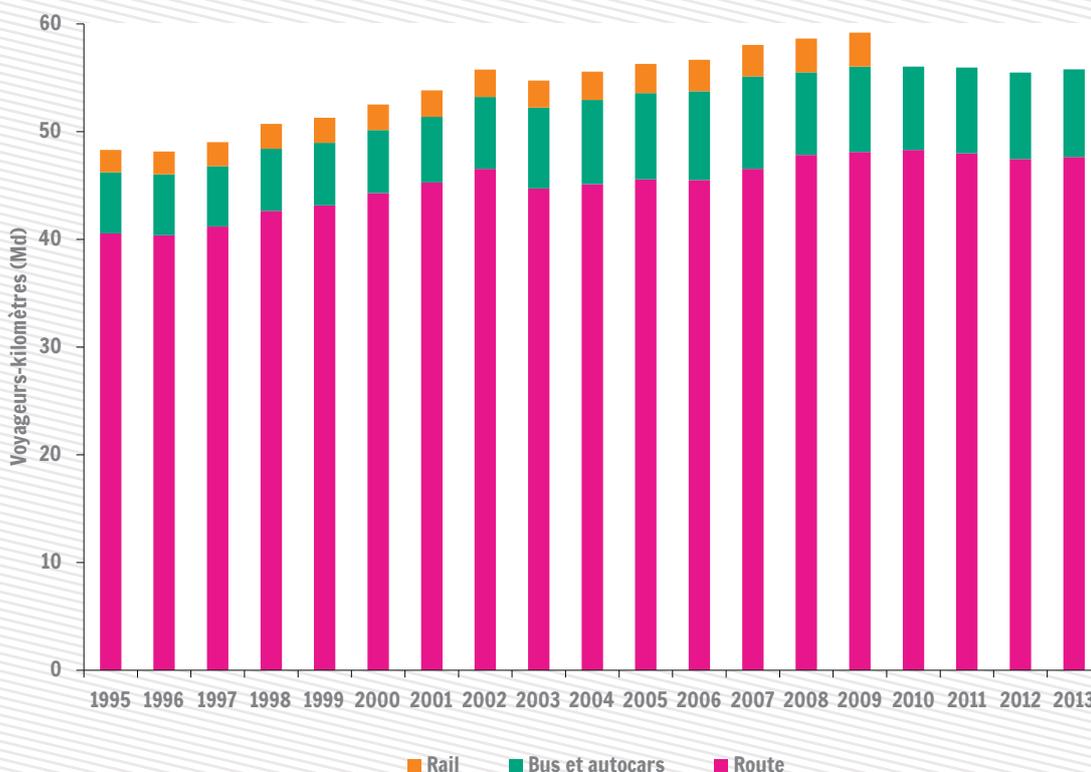
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Demande de transport terrestre et répartition modale

+23% et +31%

Ce sont les augmentations de la demande de transport terrestre au niv. des pers. (voyageurs-km) et au niv. du transp. de marchandises (tonnes-km) de 1995 à 2009

Evolution et répartition modale du transport terrestre de personnes en Wallonie (en pourcentage)



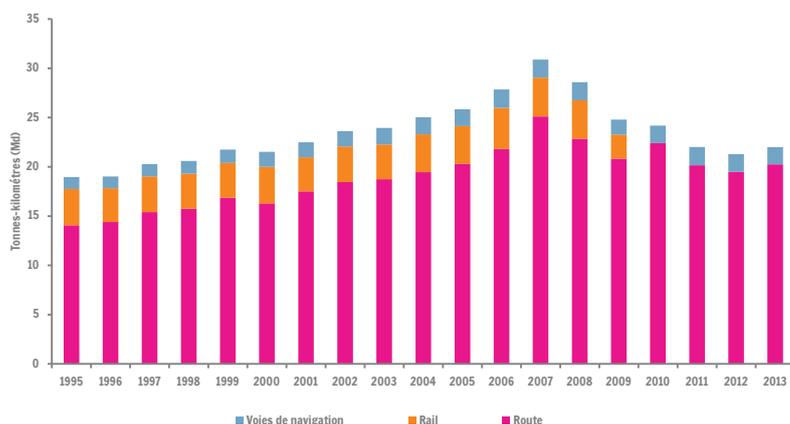
Source / SPF Mobilité et Transport, Société nationale des chemins de fer belges (SNCB), Société régionale wallonne du transport (SRWT) - Calculs IWEPS

Le mode routier est privilégié tant pour le transport de personnes que de marchandises (voir ci-après); ce constat illustré dans la répartition modale du transport terrestre, en termes de voyageurs-kilomètres et tonnes-kilomètres :

- En 2009, le transport terrestre de personnes a atteint le chiffre de 59,2 milliards de voyageurs-km. La part du mode routier dans le transport de personnes par modes terrestres (voyageurs-km) est de 94,7% (y compris bus et autocars), l'ensemble des voyageurs-kilomètres ayant progressé en Wallonie de 13% depuis 2000 (+23% depuis 1995). On notera la prédominance du véhicule particulier (81,3% en 2009) qui garde un rôle dominant grâce à son adaptabilité face à la complexification des chaînes de déplacements des individus, à la dispersion des lieux de vie, etc. La part modale du transport dit collectif (bus et autocars et trains) s'élève à 18,7% en 2009 (contre 15,6% en 2000).
- En 2009, le transport terrestre de marchandises, en croissance en Wallonie sur les deux dernières décennies, a atteint le chiffre de 24,8 milliards de tonnes-km (+31%, période 1995-2009), et ce malgré le ralentissement des trafics consécutifs à la crise financière et économique de 2008. Le mode routier confirme sa suprématie dans la répartition modale du transport de marchandises (+48% depuis 1995) ; c'est principalement au niveau du rail que l'on peut constater une chute de la demande de transport (-34% depuis 1995). Au niveau des voies navigables wallonnes, le transport de marchandises a progressé de 26% depuis 1995, malgré une année 2009 moins favorable.

Demande de transport terrestre et répartition modale

Evolution et répartition modale du transport terrestre de marchandises en Wallonie (en pourcentage)



On notera, dans le transport terrestre de marchandises, la prédominance du mode routier, 84% en 2009 (75,7% en 2000) qui se confirme encore ces dernières années au dépend du rail (10% en 2009 contre 17% en 2000).

Sources / SPF Mobilité et transport, SPW - DGO2 - Mobilité et voies hydrauliques, Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) - Calculs IWEPS

Définitions et sources

- Il s'agit de la comparaison des parts modales de la route (estimées à partir des différentes catégories de véhicules), du ferroviaire (uniquement l'opérateur SNCB, les dernières données fournies datent de 2009) et du fluvial au niveau du transport de marchandises.

- Au niveau du transport de personnes par la route, la catégorie route représente le transport effectué par voiture, camionnette et moto, transport international compris. Le transport par autocar représente le transport effectué par les autocars belges et étrangers.

- L'unité de référence utilisée pour le calcul de la répartition est le "voyageur-km". Celle-ci correspond au déplacement d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. Au niveau des transports en commun, elle est obtenue en multipliant le nombre de voyageurs transportés par les distances tarifaires réalisées par l'opérateur correspondant à des distances réelles, fictives ou forfaitaires, suivant la catégorie de titre de transport et sur une base territoriale. Au niveau du transport par la route, elle est calculée sur base des véhicules-kilomètres, des pourcentages des diverses catégories de véhicules et du nombre de personnes par véhicules (déterminé notamment à partir des statistiques des accidents de la route).

- Au niveau du transport de marchandises par la route, la catégorie route représente le transport effectué par les véhicules "camions" (catégories C1 et C2), transport international compris, et en leur affectant un tonnage de référence.

- L'unité de référence utilisée pour le calcul de la répartition est la « tonne-km ». Celle-ci exprime le déplacement d'une tonne de marchandises sur une distance d'un kilomètre.

Sources : SPF Mobilité et transport, SPW - DGO2 - Mobilité et voies hydrauliques, Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) - Calculs IWEPS

Pertinences et limites

Cet indicateur montre l'évolution du trafic et indique également la répartition modale de ce dernier. Il s'agit d'estimations qui sont exprimées en tonnes km ou voyageurs km ; les évolutions peuvent être liées aux volumes transportés et aux distances sur lesquelles ceux-ci sont transportés.

- Les estimations du transport routier de marchandises (tonnes-kilomètres) présentées ici sont celles réalisées par le SPF Mobilité et transport. Elles se basent principalement sur les données véhicules-kilomètres effectués par les véhicules "camions" (catégories C1 et C2) et tout en leur affectant un tonnage de référence qui peut varier selon les sources.

- Les données des années de recensements de circulation (routiers) quinquennaux sont à privilégier (la dernière étant 2005) car une estimation plus précise y est réalisée au niveau des différentes catégories de véhicules.

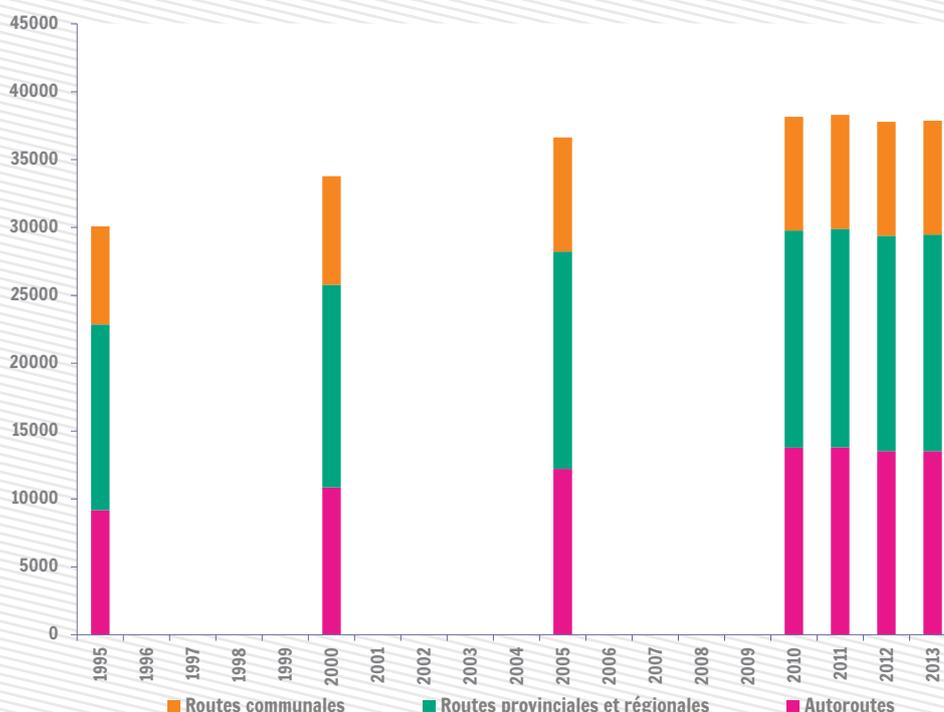
Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/themes-categorie/repartition-modale>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2017

37,9 milliards

de véhicules-km en 2013 sur le réseau routier régional. La Wallonie absorbe 37 % du trafic routier national (102,4 milliards de véhicules.kilomètres)

Nombre de véhicules.kilomètres parcourus par an par type de réseau routier (en millions de véhicules.kilomètres)



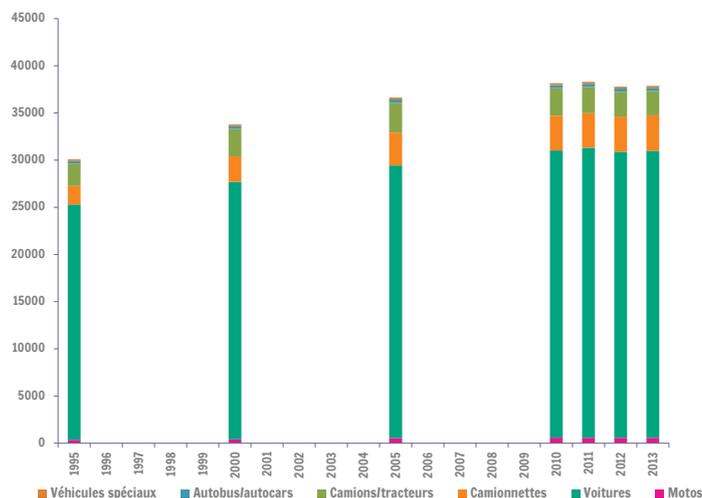
Note - Chiffres basés sur les véhicules-kilomètres fournis par le « SPW Direction de la Sécurité des infrastructures routières » (sans détails par catégorie de véhicule).
Source / SPF Mobilité et Transport, SPW DGO Routes, calculs IWEPS

L'utilisation du réseau routier (transport international compris) s'intensifie. Le trafic routier wallon (qui représente 37% du trafic routier national) augmente (+26%) quasi de la même manière qu'au niveau belge (+28%) par rapport à 1995, principalement au niveau des autoroutes (+47%), les autoroutes prenant à leur compte 56% de l'augmentation de trafic global). En 2013, l'augmentation en Wallonie des véhicules-kilomètres est de 0,24%.

Soulignons l'impact de la crise économique et financière à l'origine d'une certaine stabilisation, voire d'une baisse du trafic routier depuis 2008 selon le réseau routier. La part relative du trafic autoroutier en Wallonie est de 36% en 2013 alors qu'elle était de 30% en 1995.

Transport routier

Nombre de véhicules-km parcourus par an (millions de vkm) par type de véhicule

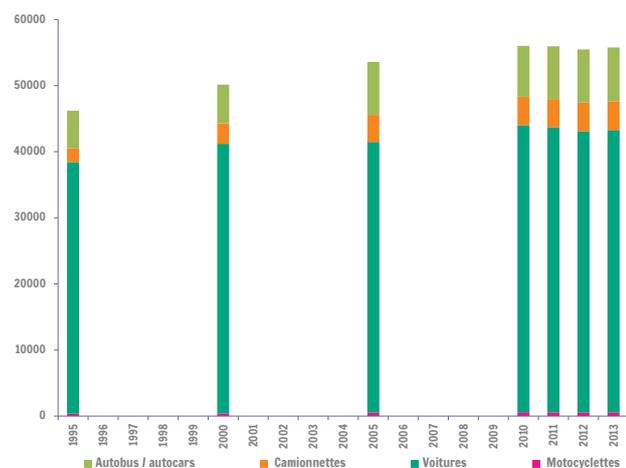


La catégorie « voitures » progresse quant à elle de 22% depuis 1995 et prend à son compte 71% de l'augmentation de trafic global sur cette période, exprimé en véhicules-kilomètres. La part des voitures est de 80% (83% en 1995) et celle des deux catégories « camions » et « camionnettes » de 17% (15% en 1995).

Notons les fortes progressions en termes relatifs des catégories de véhicules comme les camionnettes (+92%) et autres motos (57%) sur la même période.

Source / SPF Mobilité et Transport, SPW DGO Routes, calculs IWEPS

Nombre de voyageurs-km par an (millions de voykm) par type de véhicule



La Wallonie comptait 47,6 milliards de voyageurs-kilomètres parcourus en 2013 effectués à titre de transport privé sur le réseau wallon en 2013, à savoir celui réalisé par les motos, voitures particulières et camionnettes.

Le chiffre s'élève à 57,8 milliards de voyageurs-km si l'on tient également compte du transport par autobus et autocars. 77% de ce chiffre est à attribué au transport par voiture.

Source / SPF Mobilité et Transport, SPW DGO Routes, calculs IWEPS

Définitions et sources

L'ensemble des indicateurs sont basés sur les données de véhicules-kilomètres.

Nouvelle méthodologie en 2013.

L'unité « voyageur ou véhicule-km » correspond au déplacement d'un voyageur ou véhicule sur une distance d'un kilomètre.

Sources : SPF Mobilité et Transports sur base des données de la Région wallonne.

Pertinences et limites

Le calcul des véhicules-kilomètres se faisait auparavant au niveau fédéral sur la base de l'évolution des recensements de la circulation (tous les cinq ans jusqu'en 2005 inclus) et de l'évolution du réseau routier. En concertation avec les administrations régionales, il a été décidé que la rédaction des indicateurs relatifs au réseau routier relève de la responsabilité des régions (compétentes pour l'infrastructure routière).

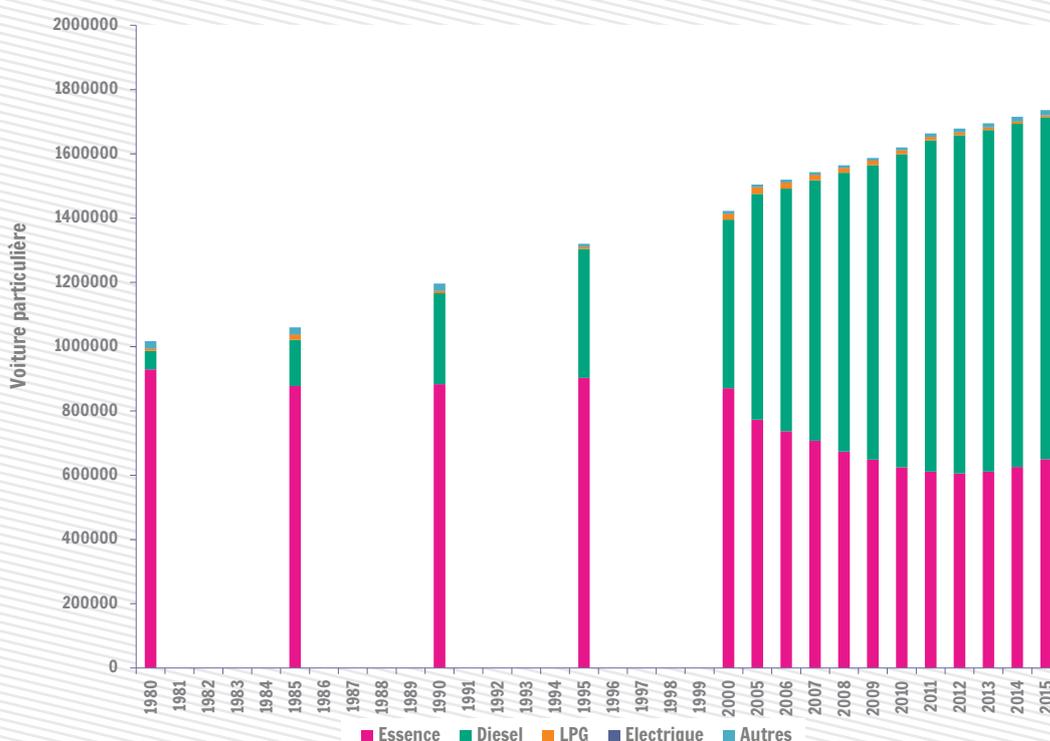
Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/themes-categorie/routier> et http://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite_en_chiffres/circulation_reseau_routier_belge
 Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Parc automobile et immatriculations

1 736 384

C'est le nombre de voitures particulières en Wallonie au 1/08/2015, soit 77% du parc de véhicules enregistrés

Evolution du parc automobile des voitures particulières en Wallonie et par type de motorisation



Source / SPF Economie - DG Statistique/Statistics Belgium - Parc de véhicules à moteur. Calculs Iweps.

Au 1^{er} août 2015, 2 241 786 véhicules sont comptabilisés en Wallonie (contre 2 209 743 en 2014, en augmentation de +8% entre 2010 et 2015, toutes catégories confondues) dont 1 736 384 voitures particulières (+7% depuis 2010). Ainsi, en Wallonie, il y a 484 voitures particulières pour 1 000 habitants en 2015, contre 502 en Belgique. Il y en avait 398 en 1995.

Pour l'année 2014, le kilométrage par an des voitures immatriculées en Wallonie s'élève en moyenne à 15 601 km (SPF&T). L'enquête nationale BELDAM (2010) avance, quant à elle, que 83% des ménages wallons ont au moins une voiture, soit un taux de motorisation élevé mais moindre que celui des flamands. Les voitures « wallonnes » parcouraient 17 773 km en un an en 2010.

L'évolution du parc automobile vient également corroborer ce constat. Avec plus de 1,7 million d'unités en 2015, les voitures particulières représentent 77% du parc total des véhicules (+32% entre 1995 et 2015), avec des véhicules de plus en plus pourvus de moteurs diesel. Le pourcentage de motorisation diesel (stable depuis 2012) avoisine les 62% ces dernières années et est supérieur à celui de l'essence depuis 2006.

En 2015, 397 714 voitures particulières ont fait l'objet d'une demande d'immatriculation (soit +1%) : 35% en tant que voiture neuve et 65% en tant que voiture d'occasion.

Parc automobile et immatriculations

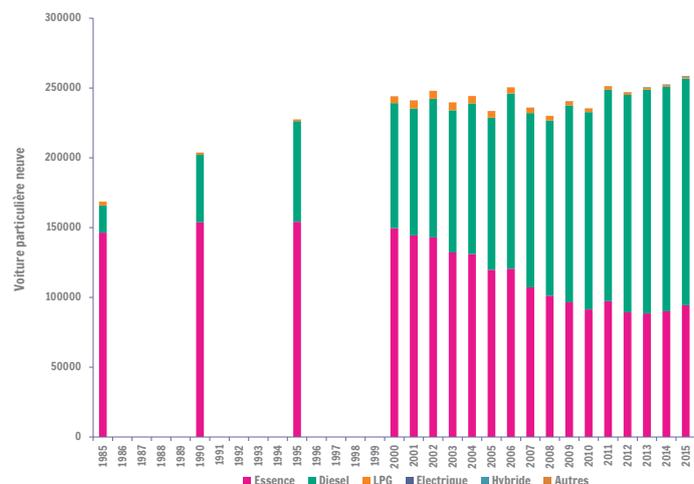
Evolution du nb d'immatriculations de voitures particulières neuves en Wallonie



En 2015, 139 093 voitures particulières neuves ont été immatriculées (43% en motorisation essence et 55% en diesel), soit -2% par rapport à 2014. Cette baisse concerne principalement la motorisation diesel (-10%).

Source / SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

Evolution du nb d'immatriculations de voitures particulières d'occasion en Wallonie



En 2015, 258 621 voitures particulières d'occasion ont été immatriculées (37% en motorisation essence et 63% en diesel), soit +2% par rapport à 2014, en hausse constante depuis plusieurs années.

Source / SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

Définitions et sources

Le parc de véhicules regroupe tous les véhicules motorisés inscrits en Belgique. Les décomptes se font au 1^{er} août de chaque année pour le parc et au 31 décembre pour les immatriculations de véhicules. Plus de détails sur : <http://walstat.iweps.be>

Source : SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium - Parc de véhicules à moteur. Calculs Iweps.

Pertinences et limites

Les données sont produites par la DIV du SPFM&T et reprises par le SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium.

Les véhicules inscrits au nom d'une société de leasing (y compris les véhicules d'entreprise) sont tous enregistrés à l'adresse (commune) du siège (social) de la société. L'interprétation des chiffres est à réaliser avec une certaine prudence car le nombre de véhicules immatriculés sur un territoire ne reflète pas forcément le nombre de véhicules disponibles sur ce même territoire.

Pour en savoir plus : http://www.iweps.be/sites/default/files/iweps-cc2014-bd_0.pdf

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2016

305

personnes tuées sur les routes wallonnes en 2014 (contre 316 en 2013 et 349 en 2012)

Bilan comparé des accidents et victimes de la route en Wallonie et en Flandre en 2014

	Nombre d'accidents corporels		Nombre de décès dans les 30 jours	
	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre
Par million d'habitants	3.280	4.061	85,3	61,3
Par 1 000 km de réseau	204	424	5,3	6,4
Par milliard de véhicules-km	310	429	8,1	6,5

Notes -

- Un accident entre plus de deux véhicules est considéré comme un seul accident.
- Afin de permettre une comparaison entre les données, le choix s'est porté sur les statistiques de l'année 2014, excepté pour véhicules-km données 2013.
- Le réseau considéré représente l'ensemble des autoroutes et routes de 2010, à l'exclusion des routes non revêtues.

Source / SPF Mobilité et transport, SPF Economie - DG Statistique/Statistics Belgium - Calculs IWEPS

Le nombre d'accidents corporels enregistrés sur les routes wallonnes en 2014 est, quant à lui, étant de 11 732 (contre 11 534 en 2013 et 12 265 en 2012).

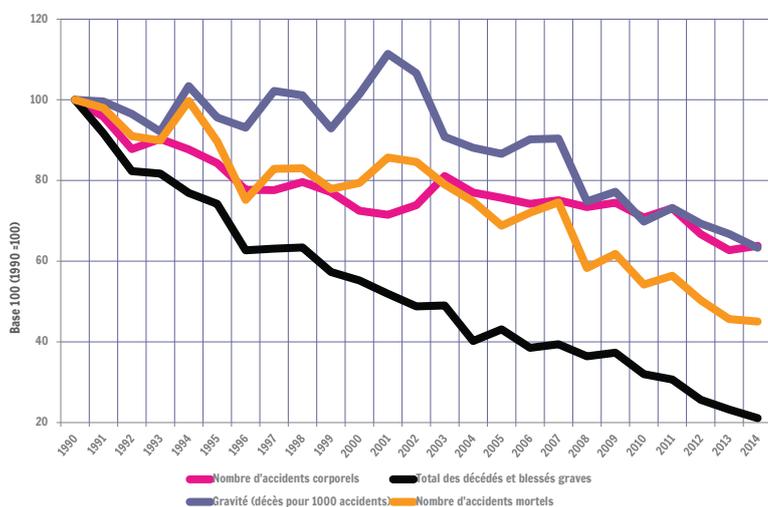
La prise en compte des statistiques d'accidents de la route et plus particulièrement lorsque l'on s'intéresse au nombre de personnes tuées par million d'habitants, peut paraître peu « flatteur » en comparaison avec la Flandre, la Belgique (65) et la moyenne européenne (51 pour EU28).

Mais cette analyse est quelque peu réductrice, vu l'importance du trafic de transit et de la plus faible densité d'habitants en Wallonie. La situation réelle est donc plus contrastée et surtout beaucoup plus complexe, laissant transparaître qu'il y a moins d'accidents corporels en Wallonie (11732) qu'en Flandre (26037), mais qu'ils sont généralement plus graves. Ceci semble compatible avec le constat d'un réseau moins congestionné, où les vitesses pratiquées sont plus élevées.

Notons la forte amélioration ces dernières années en termes de personnes tuées sur les routes wallonnes en 2014 (305 contre 316 en 2013 et 349 en 2012). L'objectif de la Déclaration de Politique Régionale est de réduire de moitié le nombre de tués sur les routes wallonnes en 2020 par rapport à 2011 (404 tués).

Sécurité routière

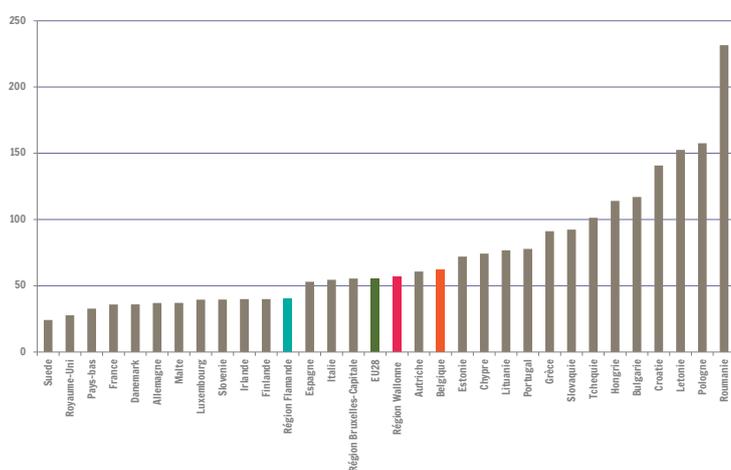
Evolution des accidents de la route en Wallonie de 1990 à 2014



On constate une tendance générale à la baisse au niveau des accidents et des tués de la route. Depuis 2011, le nombre d'accidents corporels a chuté de 13%, le nombre de décédés et blessés graves de 31% et le nombre d'accidents mortels de 20%.

Source / SPF Mobilité et transport, SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium - Calculs IWEPS

Décès 30 jours de la route par 10 milliard de voyageurs-kilomètres, 2013



La Wallonie, avec le chiffre de 57 décès (dans les 30 jours) de la route par 10 milliard de voyageurs-km réalisés en auto et moto, est dans la moyenne européenne (56 pour EU28) et sous le chiffre belge (62).

Note -
- Le nombre de décédé dans les 30 jours par 10 milliard de voyageurs-kilomètres effectués les voitures particulières et motos pour les différents pays européens

Source / EC DG Mobility & Transport SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium, SPFMT, Calculs IWEPS

Définitions et sources

- Un accident entre + de 2 véhicules est considéré comme un seul accident.
- Afin de permettre une comparaison entre les données, le choix s'est porté sur les statistiques « Accidents » de 2014. Ces dernières sont rapportées au réseau routier (données 2010) et aux voyageurs-km (données 2013).
- Le réseau considéré représente l'ensemble des autoroutes et routes, à l'exclusion des routes non revêtues pour l'année 2010.

Sources : EC DG Mobility & Transport, SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium, SPFMT, Calculs IWEPS

Pertinences et limites

Les données des tués sont les données les plus fiables et les plus stables. La probabilité qu'un accident fasse l'objet de l'intervention de la police ou des parquets y est en effet la plus grande. Les données des blessés légers sont très probablement sous-estimées, notamment pour les usagers faibles (piétons, cyclistes). Il est préconisé d'utiliser les données fournies par la publication la plus récente.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/securite-routiere> et

http://statbel.fgov.be/fr/modules/pressrelease/statistiques/circulation_et_transport/accidents_de_la_circulation_2014.jsp

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Enquête de mobilité auprès des ménages wallons

77%

des déplacements des ménages wallons s'effectuent par la route dont 71% en voiture, 5% en bus Tec et 1% à moto

Comparaison de la répartition des déplacements par mode principal (un jour moyen) en 2010 (en pourcentage)

	Flamands	Wallons	Bruxellois	Belgique
Voit cond.	48%	52%	28%	48%
Voit. pass.	17%	19%	10%	17%
Taxi	0%	0%	0%	0%
Marche	13%	18%	32%	16%
Moto	1%	1%	1%	1%
Vélo	13%	1%	3%	8%
Train	3%	3%	2%	3%
Tram	1%	0%	8%	1%
Métro	0%	0%	9%	1%
Bus Delijn	3%	0%	1%	2%
Bus STIB	0%	0%	6%	1%
Bus TEC	0%	5%	0%	1%
Autre	1%	1%	1%	0
Base	10278	18133	8661	37072

Source / Beldam 2010, IWEPS

Les résultats finaux de l'enquête Beldam (2010) montrent un léger tassement dans le nombre de déplacements effectués par les résidents wallons mobiles (soit 3,2 déplacements par jour cfr la rubrique « limites »), comparativement aux autres régions belges et à la première enquête MOBEL (1999). En outre, les résultats tendent à s'inscrire dans une certaine stabilité pour ce qui touche à la répartition des déplacements par mode principal, comparativement aux dernières enquêtes de mobilité, à savoir : la persistance de la prédominance de la voiture, le recul dans l'utilisation de la voiture en tant que passager et la progression de la marche et du bus au cours des dix dernières années.

Des différences régionales au niveau du mode principal de transport privilégié subsistent, et un résultat contrasté peut également être relevé dans les focus intra-Wallonie permis par l'enquête. Ainsi, dans la région urbaine de Liège, la part de la voiture dans les déplacements totaux quotidiens n'atteint que 66%, et celle du bus atteint par contre 13%. Dans le Brabant wallon, la part de la voiture reste importante (environ 69%), mais la proximité de Bruxelles induit une proportion relativement importante de déplacements en train (plus d'un quart des déplacements entrants et sortants de Bruxelles).

Enquête de mobilité auprès des ménages wallons

Répartition des déplacements par motifs (par jour moyen) en 2010 (en pourcentage)

	Flamands	Wallons	Bruxellois	Belgique
déposer/chercher qqn	8%	9%	7%	8%
aller à la maison	41%	39%	39%	40%
aller travailler	11%	12%	12%	12%
pour le travail	2%	2%	2%	2%
école (suivre un cours)	5%	6%	6%	5%
prendre un repas à l'extérieur	1%	2%	3%	2%
achats (courses, shopping)	12%	11%	12%	12%
services (médecin, banque,...)	3%	3%	3%	3%
rendre visite (famille, amis)	7%	7%	6%	7%
promenade, faire un tour	2%	3%	3%	2%
loisirs, sports, culture	6%	4%	5%	5%
Autre	2%	3%	3%	2%
Base	10642	18430	8762	37654

Les raisons pour lesquelles les individus se déplacent sont assez similaires dans les différentes régions du pays et restent assez stables dans les dernières enquêtes pour la Wallonie. Notons que, quand bien même les déplacements pour des motifs liés à l'école et au travail diminuent en importance, ils représentent l'élément principal et structurant de la chaîne de déplacements des individus par leur durée, par les distances parcourues et, enfin, par leur récurrence.

De l'enquête BELDAM, il ressort également que la distance moyenne par jour moyen d'un déplacement effectué par un wallon est de 13,4 km. Si l'on examine la contribution de chacun des différents modes aux distances parcourues à travers les dernières enquêtes, la prédominance de la voiture s'en trouve renforcée par rapport à l'enquête MOBEL de 1999. La contribution des transports publics est également renforcée, essentiellement par l'utilisation du train. Les parts du vélo et de la marche chutent logiquement dans cet indicateur car les distances effectuées à l'aide de ces modes portent essentiellement sur des courtes distances.

Dans la répartition des déplacements par classes de distances, soulignons que 56% de ceux-ci s'effectuent sur des distances inférieures à 7,5 km, voire sous les 3 km pour 32% des déplacements.

Source / Beldam 2010, calculs IWEPS

Définitions et sources

- Un déplacement se définit par son motif. Une succession de déplacements ayant un motif différent constitue une chaîne de déplacements.
- Le mode principal de transport, c.-à-d. que, quand un déplacement est effectué en utilisant plusieurs moyens de transport, n'est retenu que celui avec lequel la plus grande distance a été parcourue.
- La rubrique « Base » : il s'agit du nombre redressé d'observations sur lequel se base l'analyse.

Sources : Enquêtes Mobel 1999, ERMM 2004, Beldam 2010, calculs IWEPS.

Pertinences et limites

Les enquêtes de mobilité visent à constituer des bases de données pour une meilleure compréhension des comportements de mobilité des individus et des logiques de « chaînage » des déplacements. C'est pourquoi l'IWEPS a participé à la dernière enquête fédérale sur la mobilité des Belges « Belgian Daily Mobility » (BELDAM) (BELDAM) qui s'est déroulée en 2010 (BELDAM, BELgian DAily Mobility, SPF&T, 2012, http://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/mobilite_en_chiffres/beldam). La méthodologie utilisée dans les dernières enquêtes est similaire et permet la comparaison des différents comportements observés. Dans le rapport Beldam, les chercheurs émettent des réserves pour l'utilisation des résultats au niveau du nombre moyen de déplacements des personnes mobiles et du taux des personnes mobiles.

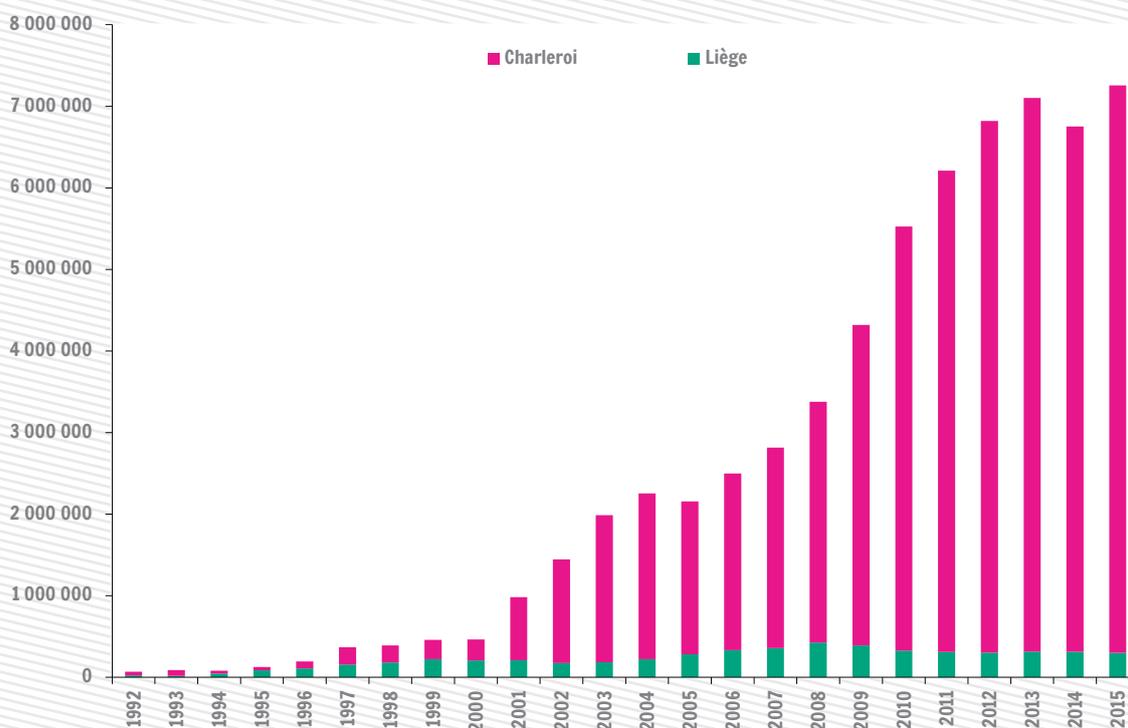
Pour en savoir plus : : <http://www.iweps.be/themes-categorie/mobilite-et-enquetes>
et <http://www.mobilite.belgium.be/fr/mobilite/chiffres/beldam/>

Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2017

7,3 millions

C'est le nombre de passagers qui ont voyagé via les aéroports wallons en 2015

Evolution du transport aérien de personnes à Liège Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en nombre de passagers)



Source / SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques - Calculs IWEPS

Au niveau du réseau aérien, la Wallonie possède deux infrastructures importantes: l'aéroport de Liège (Liège Airport), ouvert 24 heures sur 24 avec deux pistes (3 700 m et 2 340 m) destinées à recevoir un trafic mixte (passagers et cargo) et celui de Charleroi (Brussels South Charleroi Airport) avec une piste de 2 550 m privilégiant le trafic de passagers. Ces aéroports bénéficient tous les deux d'une aérogare récente et moderne.

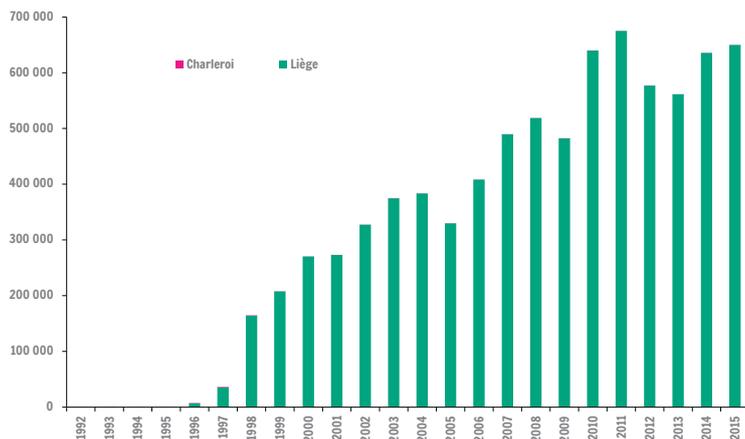
Du côté du transport et du trafic aérien, la Wallonie se distingue par l'essor de ces deux aéroports durant ces quinze dernières années, surtout grâce au développement d'activités cargo à Liège et à l'arrivée d'une importante compagnie LowCost à Charleroi.

7,3 millions de passagers ont voyagé via les aéroports wallons en 2015 (+7%) et plus particulièrement via l'aéroport de Charleroi qui poursuit sa forte croissance pour atteindre le chiffre record d'un peu moins de 7 millions de passagers en 2015 (+8% en 2015). Le trafic aérien wallon de passagers représente 23% du trafic belge en 2014, Charleroi étant le deuxième aéroport derrière l'aéroport de Bruxelles-National (22 millions de passagers).

650 millions de tonnes de marchandises ont transité par l'aéroport de Liège en 2015. Ce qui en fait le premier aéroport cargo de Belgique, et ce depuis plusieurs années.

Transport aérien

Evolution du transport aérien de fret à Liège Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en tonnes de fret)



650 millions de tonnes de marchandises ont transité par l'aéroport de Liège en 2015 (+2%). Ce qui confirme son statut de premier aéroport cargo de Belgique. L'aéroport de Charleroi ne traite pratiquement pas de transport de fret.

Source / SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques - Calculs IWEPS

Evolution du transport aérien cumulé à Liège Airport et Charleroi Bruxelles-Sud (en millions de work load units)



L'activité dans les aéroports wallons, illustrée par l'unité work load unit, confirme la progression enregistrée ces dernières années (+5% en 2015) et atteint un record en 2015 (13,7 millions de wlu).

Source / SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques - Calculs IWEPS

Définitions et sources

Les statistiques de transport aérien fournissent des informations sur le nombre de passagers (à l'arrivée et au départ), de tonnes transportées et le nombre de vols.

L'aéroport de Charleroi ne traite pratiquement pas de transport de fret.

L'unité work load unit (wlu) voir <http://www.iweps.be/transport-aerien-cumule>

Les mouvements sur les aéroports comptabilisent également les vols d'instruction, d'écologie ou d'entraînement d'avions.

Pertinences et limites

L'unité wlu est inspirée des conclusions d'une étude réalisée par l'association Airports Council International (ACI) affirmant que le transport par avion d'un million de passagers ou de 100 000 tonnes de fret génère un millier d'emplois directs sur le site aéroportuaire.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/themes-categorie/aerien>
http://www.iweps.be/sites/default/files/iweps-cc2014-bd_0.pdf

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

39,05 MT

Le tonnage fluvial de marchandises transportées en Wallonie s'élève à 39 millions de tonnes en 2015 (- 3 % par rapport à 2014)

Bilan global du trafic fluvial de marchandises en Wallonie (en tonnes de marchandises)

	Exportations	Importations	Transit	Trafic interne	Total	Total Indice 1995=100
1987	7.061.157	8.489.927	9.770.204	1.794.950	27.116.238	84
1988	7.574.331	9.533.834	10.302.786	2.165.347	29.576.298	91
1989	7.720.748	9.834.416	10.128.232	2.102.610	29.786.006	92
1990	8.128.643	10.087.349	10.328.861	1.820.199	30.365.052	94
1991	7.748.952	9.886.291	9.044.642	1.453.256	28.133.141	87
1992	8.054.992	10.529.221	9.338.609	2.284.752	30.207.574	93
1993	7.672.046	10.381.806	8.439.775	1.902.453	28.396.080	88
1994	8.860.976	11.704.218	8.764.483	2.249.229	31.578.906	97
1995	9.203.560	11.663.551	9.445.427	2.118.851	32.431.389	100
1996	9.165.168	11.679.151	9.291.450	1.807.261	31.943.030	98
1997	9.637.429	12.436.591	9.009.255	2.473.760	33.557.035	103
1998	10.296.038	13.398.297	9.239.130	2.292.289	35.225.754	109
1999	10.084.443	14.807.036	9.744.692	2.385.823	37.021.994	114
2000	10.919.172	17.048.780	10.818.144	3.435.006	42.221.102	130
2001	11.031.628	17.211.786	10.474.104	2.574.822	41.292.340	127
2002	12.595.483	17.413.948	9.215.227	2.069.810	41.294.468	127
2003	13.328.375	16.896.070	10.277.479	2.332.703	42.834.627	132
2004	13.609.186	17.781.275	11.057.056	2.713.854	45.161.371	139
2005	12.969.945	16.720.105	11.134.168	2.896.234	43.720.452	135
2006	13.735.600	16.189.259	11.485.314	3.045.122	44.455.295	137
2007	13.246.929	16.154.102	11.332.511	3.201.153	43.934.695	135
2008	13.703.820	16.657.942	11.173.946	3.401.123	44.936.831	139
2009	12.785.621	11.704.832	10.036.048	2.528.219	37.054.720	114
2010	13.962.813	14.164.763	11.310.925	2.817.921	42.256.422	130
2011	14.930.423	14.057.511	11.830.610	3.513.345	44.331.889	137
2012	15.114.111	11.967.160	11.825.558	3.027.029	41.933.858	129
2013	13.804.244	11.507.026	11.572.384	3.091.323	39.974.977	123
2014	14.371.196	10.851.266	11.881.057	3.077.986	40.181.505	124
2015	13.782.900	10.129.766	12.159.605	2.986.895	39.059.166	120
Répartition par catégorie en pourcentage						
2015	35	26	31	8	100	

Source / SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques - Calculs IWEPS

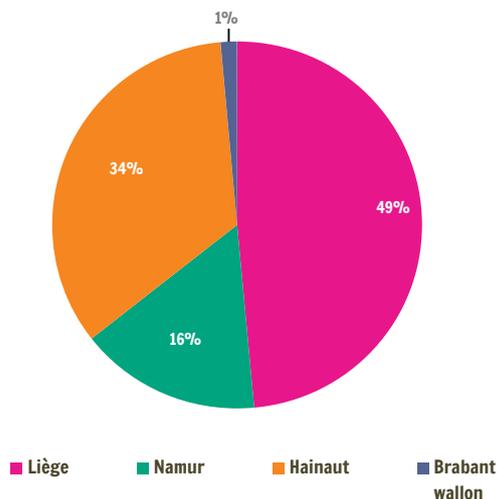
Le tonnage fluvial de marchandises transportées en Wallonie est de 39 millions de tonnes en 2015, soit une augmentation de 20% depuis 1995 mais une diminution de 3% enregistrée pour la dernière année. Elles se répartissent en 35% en exportations (-4% par rapport à 2014), 26% en importations (-7%), 31% en transit (+2%) et 8% en trafic interne (-3%).

Le tonnage transporté en Wallonie en 2014 (40Mt) représentait 21% du trafic fluvial en Belgique (190,3MT transportées en 2014).

Le réseau wallon des voies navigables offre de larges possibilités pour le développement du transport par voie d'eau. Les pouvoirs publics, qui gèrent les 741 kilomètres de voies d'eau (dont 451 kilomètres utiles au transport), soutiennent les différents projets contribuant à mieux positionner la Wallonie par rapport aux ports de mer : nouvelles écluses, connexion des bassins de la Seine et de l'Escaut, etc.

Transport fluvial

Répartition annuelle du trafic fluvial par province en 2015 (en tonnes-kilomètres)

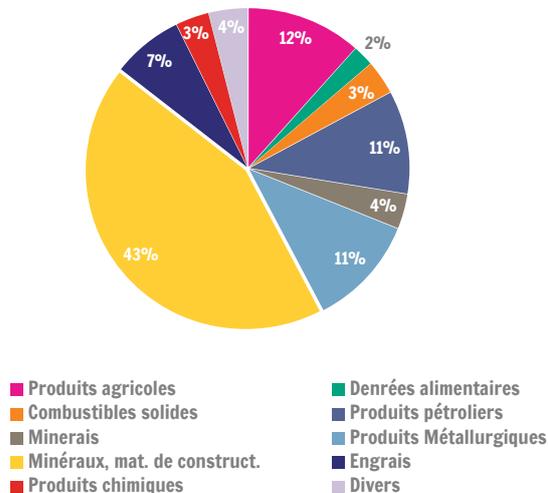


En 2015, le trafic wallon de marchandises a atteint 1 626 millions de tonnes.kilomètres, soit une diminution de 5% par rapport à 2014. Cette diminution touche l'ensemble des provinces.

La répartition des tonnes.kilomètres transportées par province est la suivante : 49% pour la province de Liège, 34 % pour la province du Hainaut, 16 % pour la province de Namur et 1 % pour la province du Brabant wallon.

Source / SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques - Calculs IWEPS

Trafic fluvial par catégories de marchandises transportées en Wallonie en 2015 (en tonnes)



En 2015, seuls quatre secteurs ne régressent pas (produits agricoles, denrées alimentaires, minéraux et matériaux de construction et divers). Notons la diminution depuis plusieurs années du tonnage transporté dans les combustibles solides, les minerais, engrais et produits chimiques faisant suite à certaines fermetures, notamment dans la sidérurgie. Enfin, le trafic conteneurisé en Wallonie, en augmentation, est repris en catégorie « marchandises diverses ».

Source / SPW - DG02 - Mobilité et voies hydrauliques - Calculs IWEPS

Définitions et sources

Les données présentées dans le présent indicateur sont issues des statistiques produites par la Direction générale et opérationnelle de la Mobilité et des voies hydrauliques de Wallonie et concernent les statistiques de navigation marchande, statistiques de navigation à partir du document « permis de circulation » voir <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>. L'unité "tonne-kilomètre" exprime le déplacement d'une tonne de marchandises sur une distance d'un kilomètre. Source : SPW - DGOMVH - Mobilité et voies hydrauliques - Calculs IWEPS

Pertinences et limites

Les statistiques fournies par la DGO2 sont ventilées selon différentes catégories et disponibles directement sur leur site Internet.

Le tonnage transporté et manipulé donne une certaine information concernant l'activité économique sur un territoire.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/themes-categorie/fluvial> et <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Energie et environnement

Au-delà des préoccupations à court terme face à l'augmentation du prix des produits énergétiques nécessaires au confort, aux déplacements et à l'activité économique, les autorités publiques ont comme défi d'assurer un développement global sur leur territoire, en ayant une approche intégrée de leurs politiques. Outre la lutte contre les changements climatiques, il s'agit également de s'assurer une plus grande sécurité dans l'approvisionnement énergétique. Les objectifs à l'horizon 2020, pour faire face aux défis climatiques et énergétiques, sont fixés au niveau européen par l'accord « Paquet Climat-Energie » ou « objectifs 20-20-20 ». En Belgique, les compétences en matière de politique énergétique et du climat sont réparties entre le pouvoir fédéral et les trois régions. La répartition entre ces entités des objectifs climat-énergie et des opportunités afférentes sont discutées dans le cadre du Programme National de Réforme 2016 (avril 2016) ; un accord politique est intervenu le 4 décembre 2015 et, à l'heure d'écrire ces lignes (juillet 2016), un accord de coopération est en cours d'élaboration.

En octobre 2014, le Conseil européen a par ailleurs fixé les objectifs climat/énergie à l'horizon 2030 qui succèdent aux précités. Ces éléments sont notamment pris en compte par le nouveau Plan Air-Climat-Energie Wallon 2016-2020 adopté par le Gouvernement wallon en avril 2016.

A l'aide des « bilans énergétiques », les Régions disposent d'informations concernant la demande d'énergie, la transformation de l'énergie primaire, etc. Elles peuvent ainsi déterminer leur position en matière de performance énergétique dans un contexte plus large et évaluer leurs besoins en vue d'une réduction de leur dépendance énergétique. Quelques indicateurs ciblés, traités dans le présent chapitre, sont issus des « bilans énergétiques » réalisés par la Wallonie, avec une mise en contexte à l'aide d'informations fournies par les services publics fédéraux et les services statistiques européens (Eurostat).

La population et l'ensemble des activités qui se développent sur le territoire wallon sont à l'origine de pressions sur le capital environnemental de la Région mais aussi, et plus globalement, sur celui de la planète. Ces pressions sont liées aux modes de production et de consommation des ressources entraînant par exemple des rejets, des déchets, des modifications des cycles naturels, ou encore la fragmentation du territoire. Si l'environnement possède une certaine capacité à encaisser ces pressions, au-delà de certaines limites, les impacts peuvent avoir des conséquences plus ou moins importantes sur les hommes, la société et l'environnement. Ces impacts peuvent cependant être limités par les pouvoirs publics à travers des mesures de gestion environnementale et d'actions correctrices.

Ce chapitre aborde quelques aspects centraux de la thématique environnementale (eau, déchets, nature et forêts, air) visant à donner un état évolutif de la situation en Wallonie, dans un cadre de développement durable et d'engagements européens ou internationaux (citons par exemple, l'assainissement des eaux usées ou les objectifs de réduction des émissions de GES). Les informations présentées ici sont essentiellement issues de l'ouvrage « Les Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2014 », dernier rapport sur l'état de l'environnement wallon, et de contacts pris avec leurs auteurs (Direction de l'Etat environnemental (DEE) de la DGO3-SPW) tandis que celles relatives à l'analyse de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effets de serre (GES) sont fournies par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC).

Efficacité énergétique

-21,8%

En 2014, la consommation d'énergie primaire était de 14,1 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en Wallonie, soit une diminution de 21,8% depuis 2005

Evolution de la consommation d'énergie primaire en Wallonie et intensité énergétique de l'économie

	2000	2005	2010	2013	2014
T2020_32T - Consommation d'énergie primaire - en MTeP					
Wallonie	18	18,1	17,1	15	14,1
Bruxelles	2	2,2	2,2	2	n.d.
Flandre	31	32,6	32,7	31	28,6
Belgique	52	51,4	53,9	49	45,0
UE 28	1609	1712,8	1656,4	1569	1507,1
T2020_32E - Evolution de la consommation d'énergie primaire - indices 2005 = 100					
Wallonie	101	100,0	94,5	84	78,2
Bruxelles	98	100,0	97,2	90	n.d.
Flandre	97	100,0	100,5	95	87,8
Belgique	101	100,0	104,9	95	87,6
UE 28	94	100,0	96,7	92	88,0
T2020_32I - Intensité énergétique de l'économie - keP par millier d'euros					
Wallonie	267	229,1	199,4	179	164,4
Bruxelles	38	34,1	32,4	30	n.d.
Flandre	216	202,8	188,1	171	157,9
Belgique	194	173,4	167,5	152	141,4
UE 28	177	149,5	137,8	128	122,0

Sources / Eurostat et bilans énergétiques régionaux (VMM pour la Flandre, SPW-DG04 pour la Wallonie, Bruxelles environnement pour Bruxelles) - calculs IWEPS

La consommation d'énergie primaire, soit celle qui entre principalement dans le processus de transformation destiné à rendre l'énergie utilisable, enregistre en Wallonie une nouvelle baisse en 2014 et atteint son niveau le plus bas depuis 1990. Cette tendance trouve une explication dans une diminution de la consommation finale dans tous les secteurs et une montée des productions renouvelables améliorant ainsi le rendement du parc de production électrique. Sur la période 2005-2014, la baisse de la consommation énergétique est plus importante en Wallonie (-21,8 %) qu'en Flandre (-12,2%) et qu'en Belgique (-12,4 %).

Compte tenu de l'évolution de l'activité économique wallonne, l'intensité énergétique ou la part de la consommation d'énergie dans le PIB a décru en Wallonie depuis 2005. Il n'en demeure pas moins que la Wallonie reste relativement « gourmande » en matière énergétique, en raison de la structure de son tissu industriel, et ce malgré la chute de l'activité sidérurgique... En effet, chaque millier d'euros de valeur ajoutée wallonne demande l'utilisation de 164 keP (kilo équivalent-pétrole) soit davantage que la moyenne dans le pays (16% plus élevée) ou en Europe (35% plus élevée).

La Wallonie participe conjointement avec les autres entités fédérées à l'engagement de réduction de 18% de la consommation d'énergie primaire de la Belgique à l'horizon 2020 (en comparaison avec le niveau de référence de 53.3 Mtep obtenu par le modèle de projections PRIMES2007, ce qui correspond à une économie d'énergie primaire de 9.6 Mtep). En 2014, la consommation d'énergie primaire (45,0 Mtep) se situe environ 1,3 Mtep au-dessus de l'objectif indicatif « efficacité énergétique » belge de 43,7 Mtep en 2020.

Efficacité énergétique

Définitions et sources

La consommation d'énergie primaire est mesurée par la consommation intérieure brute énergétique en millions de tonnes équivalent-pétrole (MTEP). Cette consommation exclut l'usage non-énergétique des produits énergétiques (par exemple le gaz naturel utilisé non pas pour la combustion mais pour la production de produits chimiques).

La consommation intérieure brute totale comprend la consommation des utilisateurs finaux (industrie, tertiaire, logement, transports et usages non énergétiques) et la consommation du secteur de la transformation d'énergie (centrales électriques, cokeries, raffineries, etc.) ainsi que les pertes de distribution et de transformation.

L'objectif de la Stratégie européenne a été fixé en pourcentage d'économies par rapport à une situation projetée de référence pour 2020 (-20% pour l'UE-27). Cette consommation-cible peut être exprimée en indice par rapport à la valeur de 2005 (l'objectif se traduisant alors en 86,5 points pour l'UE-27) afin d'observer les évolutions.

L'intensité énergétique compare la consommation d'énergie à l'activité économique. Le numérateur retenu inclut alors les usages non-énergétiques de la consommation énergétique, tandis qu'au dénominateur, figure le PIB en volume, exprimé aux prix de 2005.

Kep : Kilo équivalent-pétrole.

Mtep : Millions de tonnes équivalent-pétrole.

Sources : Eurostat ; Bilans énergétiques régionaux (VMM pour la Flandre, SPW-DGO4 pour la Wallonie, Bruxelles environnement pour Bruxelles), IWEPS – Calculs IWEPS

Pertinences et limites

Afin de privilégier les sources régionales les plus récentes, les incompatibilités entre les inventaires régionaux et les données nationales disponibles sur Eurostat ne sont pas corrigées dans les tableaux présentés ici. Les chiffres privilégiés sont donc ceux publiés par chaque région et ceux publiés par Eurostat pour la Belgique et l'Europe dans un souci de comparabilité européenne.

Conso. d'énergie par secteur / vecteur

129,1

La consommation énergétique finale totale est de 129,1 TWh PCI en 2013 (+0,7% par rapport à 2012)

Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur et par vecteur en Wallonie

Consommation par secteur							
		Industrie	Logement	Tertiaire	Agriculture	Transport	Total
en TWh ¹ PCI ²	1985	74,2	35,7	7,9	1,3	20,8	139,9
	1990	76,3	32,3	8,5	1,2	27,8	146,2
	1995	76,3	35,6	10,1	1,2	30,3	153,5
	2000	75,5	34,1	11,3	1,1	33,9	155,9
	2005	66,5	36,5	12,3	1,2	36,8	153,2
	2010	50,3	35,6	14,6	1,2	38,4	140,1
	2011	51,9	30,1	13,0	1,1	40,6	136,7
	2012	45,5	31,1	13,6	1,1	37,0	128,2
	2013	44,0	33,9	14,1	1,1	36,0	129,1
Evolution 1990-2013		-42,25%	4,82%	65,44%	-11,10%	29,31%	-11,7%
TCAM 1990-2013		-2,36%	0,21%	2,21%	-0,51%	1,12%	-0,5%
Evolution 2012-2013		-3,12%	8,87%	3,81%	0,89%	-2,71%	0,7%

Consommation par vecteur							
		Solides et gaz dérivés	Produits pétroliers	Gaz naturel	Electricité	Autres ³	Total
en TWh ¹ PCI ²	1985	40,6	50,1	26,9	15,8	6,5	139,9
	1990	35,2	59,3	26,9	17,8	6,9	146,2
	1995	29,7	63,0	30,9	21,1	8,9	153,5
	2000	25,8	63,9	33,7	23,4	9,1	155,9
	2005	17,8	68,5	34,0	23,9	9,1	153,2
	2010	9,3	60,9	31,8	24,7	13,5	140,1
	2011	8,5	60,2	30,1	24,4	13,5	136,7
	2012	4,7	55,8	30,1	24,0	13,7	128,2
	2013	5,0	55,0	30,4	23,7	15,0	129,1
Evolution 1990-2013		-85,86%	-7,32%	12,99%	33,00%	117,48%	-11,7%
TCAM 1990-2013		-8,15%	-0,33%	0,53%	1,25%	3,44%	-0,5%
Evolution 2012-2013		5,82%	-1,38%	0,82%	-0,95%	9,82%	0,7%

Sources / SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données avril 2016. Calculs IWEPS.

La consommation totale d'énergie finale de la Wallonie atteint 129,1 TWh en 2013, en légère augmentation de 0,7% par rapport à l'année précédente mais en baisse de quasi 12 % par rapport à 1990. Avec 2012, il s'agit du deuxième niveau de consommation le plus bas depuis 1985, après le résultat de 2009 (127,1 TWh) faisant suite au ralentissement économique consécutif à la crise financière de 2008.

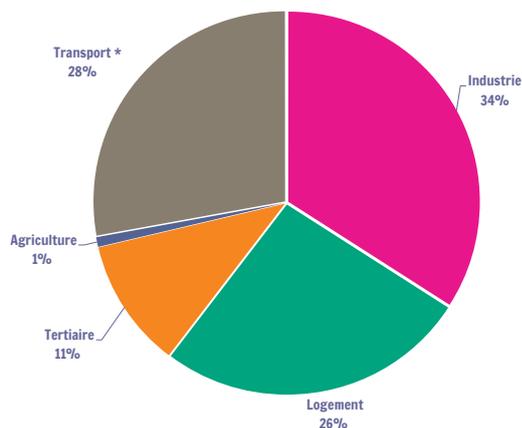
La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, des standards de vie, des conditions climatiques, des progrès de la technologie, ... Elle est déclinée par secteur (industrie, logement, tertiaire, agriculture, transport) et par vecteur (solides et gaz dérivés, produits pétroliers, gaz naturel, électricité, autres).

La situation constatée en 2013 s'explique notamment par le ralentissement de l'activité industrielle, la baisse de la consommation des transports et l'augmentation de la consommation dans les secteurs tertiaire et résidentiel expliquée notamment par les conditions climatiques plus rudes.

Le secteur transport (bien qu'en baisse depuis 2 ans) est celui, avec le secteur tertiaire, qui a une consommation connaissant la plus forte progression depuis 1990 avec respectivement + 29% et +65%, au contraire de celui de l'industrie (- 42%). On constate également une forte chute au niveau des combustibles solides et gaz dérivés (-85% depuis 1990), faisant suite à la fermeture de hauts-fourneaux, ainsi qu'une augmentation importante de la consommation d'électricité (+33%).

Conso. d'énergie par secteur / vecteur

Répartition par secteur de la consommation finale d'énergie en 2013

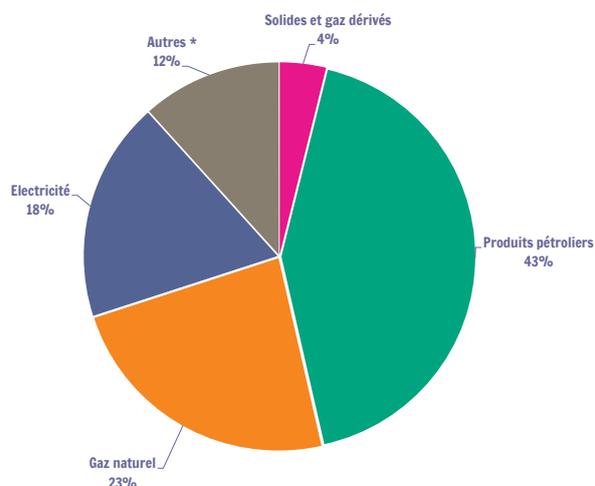


La structure de la consommation finale d'énergie s'est considérablement modifiée depuis la crise, notamment du fait que la part du secteur industriel s'est fortement réduite (elle n'est plus que de 34% en 2013 pour 43% en 2008). Viennent ensuite le secteur du transport (28% contre 19% en 1990) et du logement (26%). A eux trois, ces secteurs représentent plus de 88% de la consommation finale.

*Transport: tous secteurs confondus, hors aérien et hors transport agricole.

Source / SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données avril 2016. Calculs IWEPS

Répartition par vecteur de la consommation finale d'énergie en 2013



La part du vecteur « combustibles solides et gaz dérivés » ne représente plus que 4% de la consommation finale d'énergie (contre 24% en 1990). Les vecteurs principaux en 2013 sont les produits pétroliers (43%) et le gaz naturel (23%). Au niveau de la rubrique « autres », notons que la part des énergies renouvelables dépasse les 4%.

*Autres : énergies renouvelables, vapeur cogénérée ou de récupération, gaz de process, déchets industriels non renouvelables.

Source / SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données avril 2016. Calculs IWEPS

Définitions et sources

Il s'agit de la consommation énergétique finale (besoins énergétiques des consommateurs finaux tels que industrie, logement, tertiaire, transport, en ce compris les usages non énergétiques) par secteur et par vecteur.

1. TWh : térawattheure, 1 TWh équivaut à 1 milliard de kWh.
2. PCI : Pouvoir calorifique inférieur, soit la quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible.
3. TCAM : taux de croissance annuel moyen.

Sources : SPWDG04-DEBD, ICEDD, données avril 2016. Calculs IWEPS.

Pertinences et limites

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou sur les progrès de la technologie.

Les différents indicateurs sont estimés à partir des évolutions de consommations et/ou de productions des plus gros consommateurs/producteurs d'énergie (centrales électriques et grosses industries), de l'évolution des degrés-jours et des statistiques de consommation de gaz et d'électricité du régulateur de l'énergie wallon (la CWaPE) et des statistiques de livraison des produits pétroliers et du charbon d'Eurostat et/ou des SPF Economie et Finances et autres sources diverses.

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

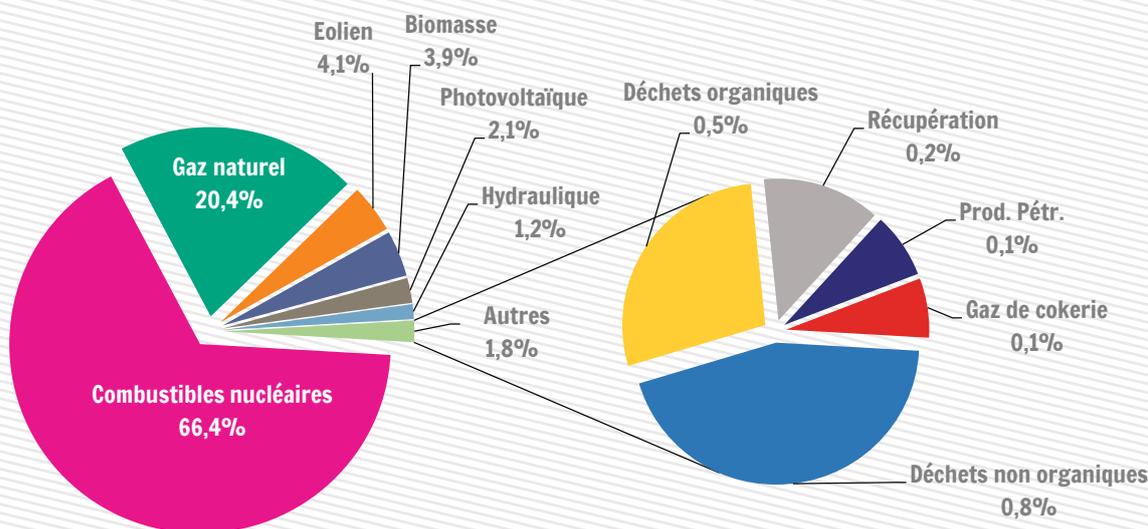
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Production nette d'électricité par vecteur énergétique

30,01 TWh

En 2013, la production nette d'électricité s'élevait en Wallonie à 30,01 TWh, soit une augmentation de 2% par rapport à 2012

Production électrique 2013 : 30,01 TWh



Sources / SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données avril 2016. Calculs IWEPS.

En 2013, la production nette d'électricité, à savoir l'électricité utile avant mise sur le réseau, s'élevait en Wallonie à 30,01 TWh (31,3 TWh avec la production des centrales à accumulation par pompage), soit une augmentation de 2% par rapport à 2012. Quant à la consommation wallonne d'électricité, elle est estimée à 24 TWh. La Wallonie est donc exportatrice d'électricité (mais pas forcément indépendante au niveau énergétique).

La production électrique reste très largement dépendante de l'énergie nucléaire fournie par la centrale de Tihange et ce quand bien même si la production nucléaire est en baisse depuis 2 ans suite à l'arrêt de Tihange2. En 2013, l'énergie nucléaire, avec une production d'un peu moins 20 TWh assure à elle seule plus de 66% de la production électrique wallonne. L'autre grand moyen de production électrique est le gaz naturel brûlé principalement dans des centrales turbine gaz vapeur (20,4%, +10%/2012).

Notons la part des productions d'électricité renouvelable : la production éolienne 4,1%, la production solaire photovoltaïque 2,1% (+54%/2012), la production hydraulique au fil de l'eau (fonction des conditions climatiques) 1,2% et celle issue de la biomasse 3,9%.

La production électrique nette issue de la transformation (soit sans l'hydraulique, sans le photovoltaïque et sans l'éolien) est de 27,8 TWh (hors pompage/turbine).

Production nette d'électricité par vecteur énergétique

Définitions et sources

Il s'agit de la production nette d'électricité hors production des centrales d'accumulation par pompage (1335,1 GWh en 2013). Les sources d'énergie renouvelables (3572 Gwh) sont la biomasse, les déchets organiques, l'hydraulique, l'éolien et le solaire photovoltaïque.

1. TWh : térawattheure, 1 TWh équivaut à 1 milliard de KWh.

Sources : SPWDGO4-DEBD, ICEDD, données avril 2016.
Calculs IWEPS

Pertinences et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournies par les « Bilans énergétiques régionaux », et les analyses qui en découlent publiés chaque année par le SPW (DGO4).

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

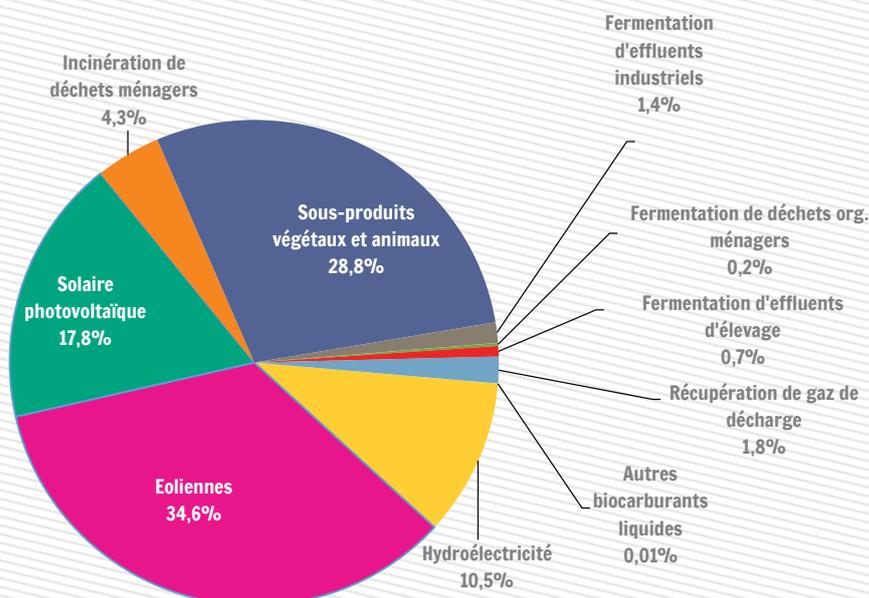
Personne de contact : **Julien Juprelle** (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2017**

Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique

3 572

La production d'électricité nette renouvelable est estimée en 2013 à 3 572 GWh, soit un peu moins de 12% de la production nette d'électricité totale

Production 2013 : Electricité = 3572 GWh



Sources / SPW - DG04 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données avril 2016. Calculs IWEPS.

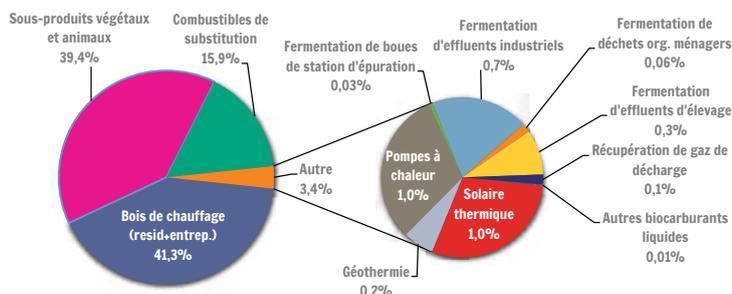
La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort que la production d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2013 s'élève à 3 572 GWh (+7% /2012 et x4 depuis 2005), représente un peu moins de 12% de la production nette d'électricité totale, grâce à la biomasse (33%), à la force hydraulique (10%), à l'essor de l'éolien (35%) et au photovoltaïque (18%, soit une production multipliée par 10 en 3 années). L'électricité issue des sources « hors biomasse » est de 2 243 GWh.

La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergies renouvelables. Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise.

Un des objectifs pour lesquels les Etats Membres de l'Union européenne se sont engagés lors de l'accord « Paquet Energie-Climat » en décembre 2008 est notamment que la part de l'énergie renouvelable représente en 2020 au moins 20% de la consommation finale brute de l'Europe. Cet objectif, au niveau belge, donne le seuil de 13% à atteindre. Ce seuil de 49 120 GWh en valeur absolue a été décliné pour les régions (14 850 GWh pour la Wallonie) dans le cadre de l'accord politique sur le « Burden Sharing » en décembre 2015. Suivant les modalités de calcul prescrites dans l'accord européen, la part du renouvelable dans la consommation finale brute en Wallonie atteindrait les 10,8% (méthodologie, Directive européenne 2009/28/EC) en 2013 dont 2,9% dû à l'électricité, 6,7% à la chaleur et 1,2% aux transports.

Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique

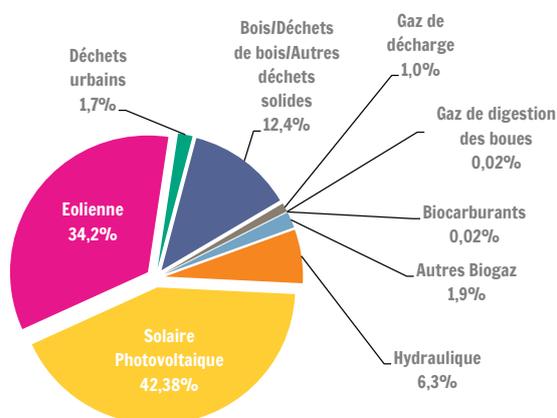
Production 2013 : Chaleur = 8517 GWh



La production de chaleur nette s'élève à 8 517 GWh en 2013 (+15% /2012 et +83% depuis 2005) et est principalement assurée par les énergies de type biomasse, en particulier la biomasse solide.

Source / SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données avril 2016. Calculs IWEPS

Puissance électrique renouvelable en 2013 : 1751,9 Mwe



La puissance électrique renouvelable (puissance installée) a été multipliée quasi par 6 depuis 2005 (304 MWe). Notons l'essor du solaire photovoltaïque et de l'éolien : leur part est de 42% et 34 % en 2013 alors qu'elle était respectivement de 0% et 16% en 2005.

Source / SPW - DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD), Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données avril 2016. Calculs IWEPS

Définitions et sources

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise.

1. GWh : gigawattheure.
2. MWe : mégawatt électrique

Les différentes productions d'énergie provenant de sources renouvelables peuvent être regroupées en électricité renouvelable, chaleur et biocarburants.

Sources : SPW - DGO4 - DEBD, ICEDD. Données avril 2016, Calculs IWEPS.

Pertinences et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournie par les « Bilans énergétiques régionaux », qui s'inscrivent tant se faire se peut dans les exigences des directives en la matière.

Les « Bilans énergétiques régionaux » et les analyses qui en découlent sont publiés chaque année par le SPW (DGO4).

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

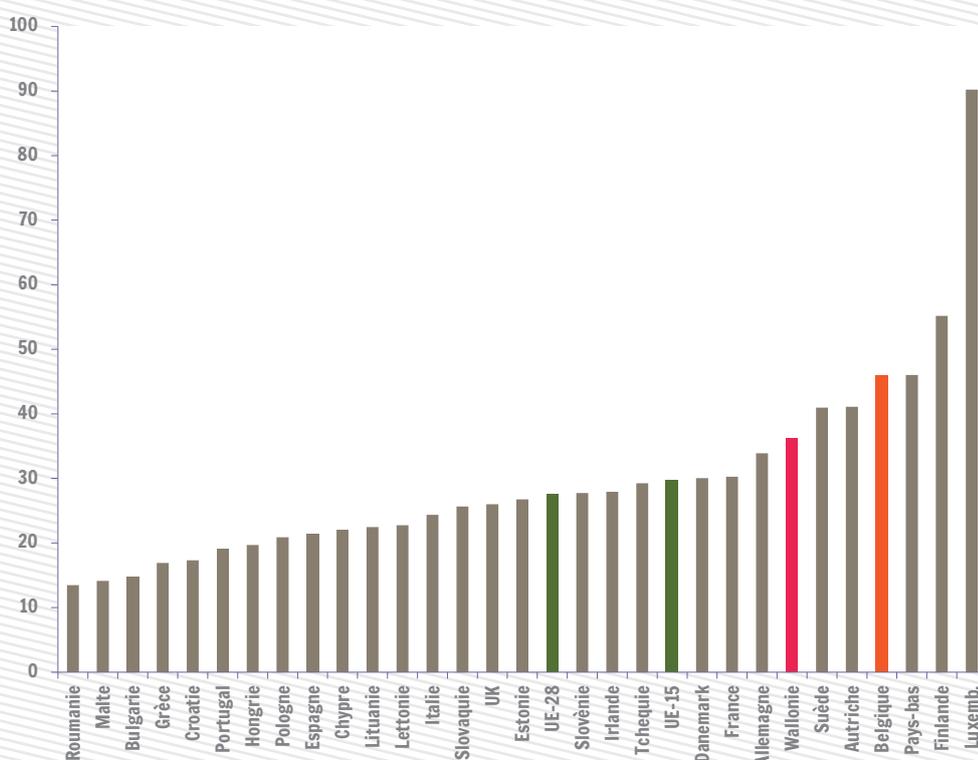
Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Conso. finale d'énergie et indépendance énergétique

10%

La consommation finale d'énergie rapportée au nb d'hab. en Wallonie est de 36 MWh/hab. et son degré d'indépendance énergétique s'élève à 10% (à savoir que 90% de l'énergie nécessaire est importée).

Consommation finale par habitant en MWh/habitant en 2013



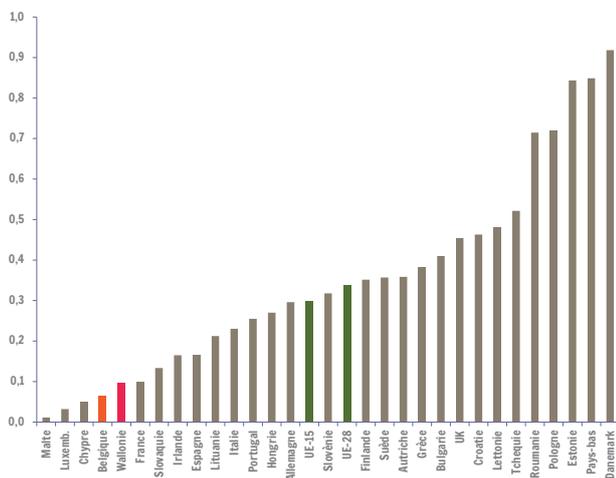
Sources / SPWDG04-DEBD, ICEDD, données avril 2016. Calculs IWEPS

Une comparaison avec d'autres pays européens renseigne sur l'importance des besoins énergétiques des consommateurs finaux dans notre pays. La consommation finale d'énergie rapportée au nombre d'habitants en Wallonie et en Belgique reste élevée par rapport aux résultats internationaux (respectivement 36 et 46 MWh/habitant), la moyenne européenne étant de 28 MWh/habitant.

Concernant le degré d'indépendance énergétique, à savoir la capacité d'un territoire à couvrir ses besoins en énergie, le score de la Wallonie s'élève à 10% en 2013 (la moyenne européenne est de 34%) et est en progression (5,8% en 2009). En d'autres termes, 90% de l'énergie consommée ou transformée dans les centrales électriques doit être importée. Il s'agit pour l'essentiel de pétrole, de gaz naturel, de charbon, mais aussi d'uranium qui alimente les réacteurs nucléaires de Tihange. Depuis la fermeture des dernières mines de charbon, les principales possibilités de production locale pour la Wallonie résident donc dans le développement des énergies renouvelables.

Conso. finale d'énergie et indépendance énergétique

Degré d'indépendance énergétique en 2013



Le degré d'indépendance énergétique de la Wallonie s'élève à 10% en 2013 (la moyenne européenne est de 34%) (voir détails au recto).

Source / SPWDG04-DEBD, ICEDD, données avril 2016. Calculs IWEPS

Définitions et sources

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou sur les progrès de la technologie. Elle est ici rapportée à la population en vue d'une comparaison entre pays.

Le degré d'indépendance énergétique est défini comme étant la part de la production d'énergie primaire et de la récupération d'énergie (comme les énergies renouvelables, le charbon de terril ou les déchets industriels ou ménagers) dans la consommation intérieure brute.

MWh/hbt : mégawattheure par habitant.

Sources : SPWDGO4-DEBD, ICEDD, données avril 2016.

Pertinences et limites

Dans le calcul du degré d'indépendance énergétique et contrairement à Eurostat, la chaleur nucléaire n'est pas considérée comme une production primaire mais comme une importation d'énergie, l'uranium n'étant pas extrait en Belgique.

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournies par les « Bilans énergétiques régionaux », et les analyses qui en découlent publiés chaque année par le SPW (DGO4).

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

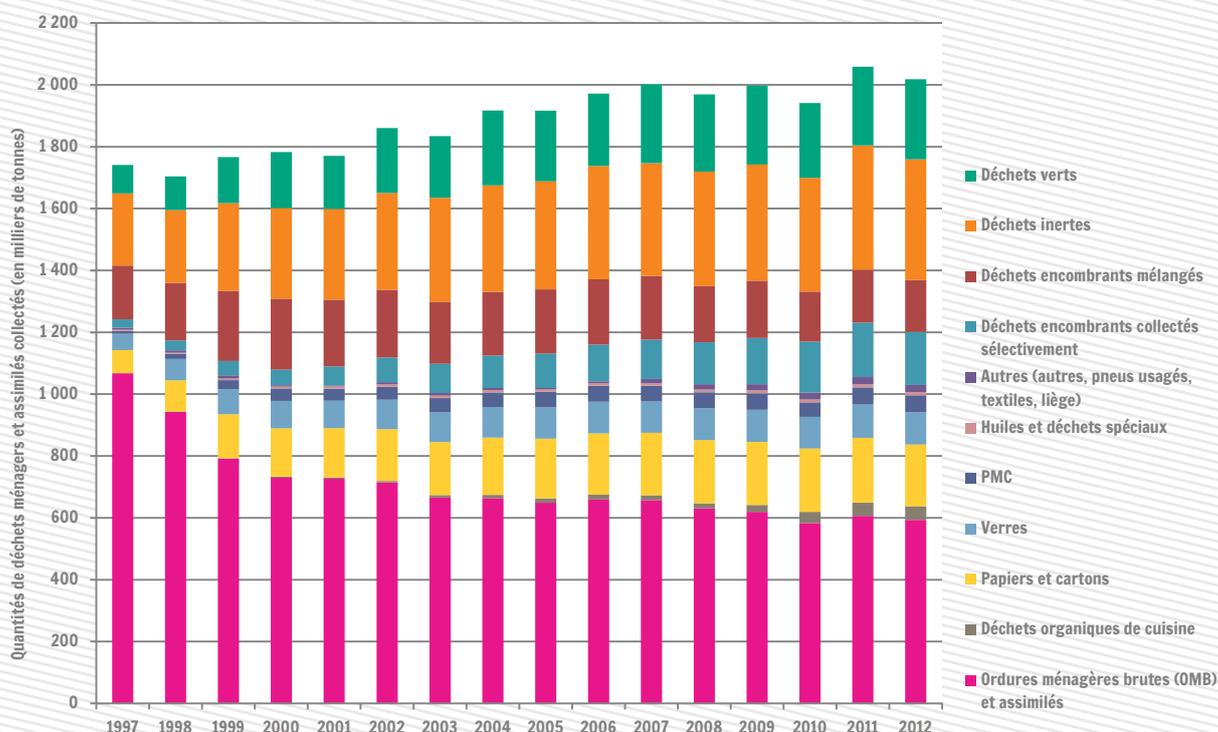
Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2017

Déchets ménagers et tri

568 kg

En 2012, 2 018 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, soit en moyenne 568 kg de déchets collectés par habitant

Collecte des déchets ménagers et assimilés en Wallonie : évolution des quantités par type de déchets (en milliers de tonnes)



Sources / SPW - DGO3 - Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département du sol et des déchets (DSD) (Bases de données FEDEM + CETRA)

En 2012, 2 018 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, ce qui représente en moyenne 568 kg de déchets collectés par habitant. L'objectif repris dans le Plan wallon des déchets (PWD) de 445 kg par habitant à l'horizon 2010 n'était donc pas encore atteint.

Depuis 1997, les quantités d'ordures ménagères brutes collectées non sélectivement (poubelle tout-venant) ont diminué de près de 46 % alors que les fractions grossières collectées (déchets verts, déchets encombrants et déchets inertes) ont progressé de 88 % pour atteindre 278 kg/hab en 2012. Ces phénomènes s'expliquent notamment par une utilisation croissante par les citoyens des parcs à conteneurs, de plus en plus nombreux sur le territoire wallon (source : SPW-DGO3).

Depuis 1997, la part des déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement en Wallonie a doublé pour tendre vers l'objectif fixé par le Plan wallon des déchets à l'horizon 2010, soit un taux de collecte sélective de 65 % en 2010 (65,7% en 2012). La part des déchets ménagers et assimilés acheminés en première destination vers des centres de valorisation ou des incinérateurs (avec récupération d'énergie) est en constante augmentation depuis 2000. En 2012, près de 60 % (1 144 kt) étaient dirigés vers des centres de valorisation de matières, de compostage ou de biométhanisation et près de 40 % (781 kt) vers des unités d'incinération. En conséquence, la proportion de déchets conduits en centre d'enfouissement technique (CET) n'a cessé de diminuer avec une forte chute enregistrée entre 2009 et 2010 (- 81 %) suite à l'interdiction de mise en CET de certains types de déchets. Les objectifs fixés dans le Plan wallon des déchets à l'horizon 2010 sont donc globalement atteints, voire dépassés (Source : SPW-DGARNE-DEMNA-DEE, ICEW 2014 sur base de données du Département du sol et des déchets (DSD)).

Déchets ménagers et tri

Définitions et sources

Les déchets ménagers sont composés des ordures ménagères et des fractions grossières.

- Les ordures ménagères comprennent les ordures ménagères brutes ou OMB (déchets tout venant, non triés) et les ordures ménagères collectées sélectivement (PMC, papiers et cartons, verres, déchets organiques de cuisine...).

- Les fractions grossières des déchets ménagers comprennent : les déchets verts (déchets de jardins), les déchets encombrants (électroménagers, métaux, meubles...) et les déchets inertes (briquillons, vaisselle...).

Les assimilés correspondent aux ordures collectées auprès des commerces, écoles, voiries, marchés...

Sources des données : SPW – DGO3 – Département du sol et des déchets (DSD) (Bases de données FEDEM + CETRA) et Direction de l'Etat Environnemental

Pertinences et limites

Les déchets sont le résidu des processus de production et de consommation. Ils ont un impact non négligeable sur l'environnement. Le comportement des ménages joue un rôle majeur dans l'évolution des quantités de déchets générés et de leurs impacts environnementaux. Ce facteur doit être pris en compte dans l'élaboration des politiques de prévention et de gestion des déchets. Les collectes sélectives et la valorisation de certains déchets permettent de réinjecter les déchets dans les flux de production, comme matière première ou comme combustible, et limitent ainsi l'impact sur l'environnement.

Pour en savoir plus :

SPW-DGO3, 2015. Les indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2014 (ICEW 2014)
Plan Wallon des déchets à l'horizon 2010

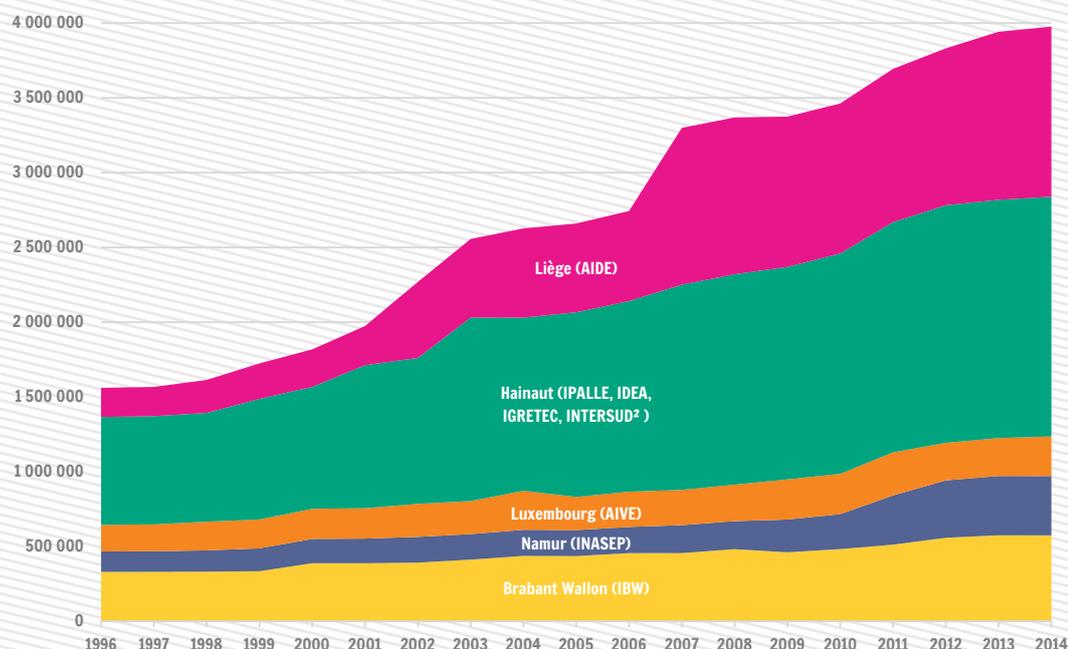
Personne de contact : **Julien Charlier**(j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **avril 2017**

Assainissement des eaux usées

90%

Il s'agit du taux d'équipement de la Wallonie en stations d'épuration publiques pour l'assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2015.

Evolution de la capacité des stations d'épuration par province et intercommunale en Wallonie (en nombre d'équivalent-habitant (EH))



Sources / Société publique de gestion de l'eau (SPGE); SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement (Direction de l'état environnemental - département de l'étude du milieu naturel et agricole)

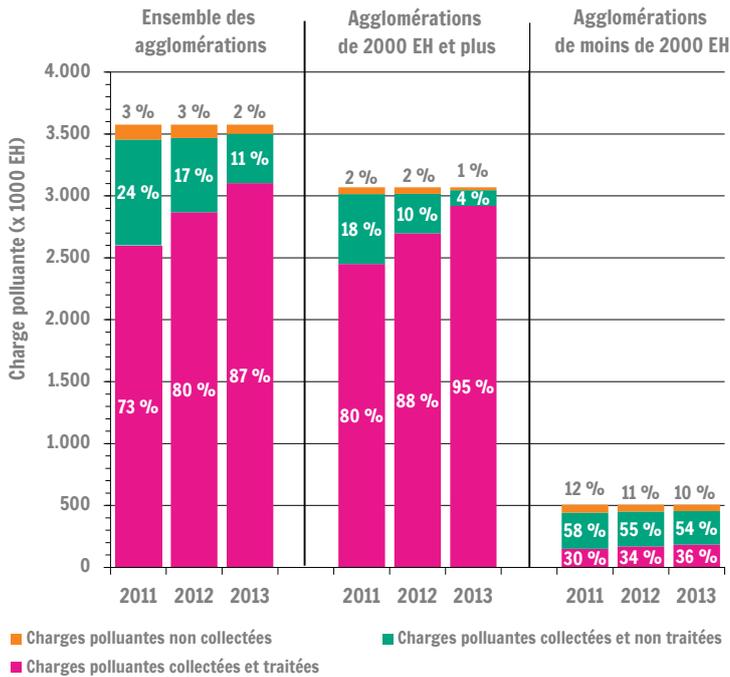
Notes -

- « Les capacités des stations d'épuration s'expriment en équivalent habitant (EH). L'EH est une notion théorique, établie sur la base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent, quelle que soit l'origine de la pollution, par habitant et par jour » (Cellule état de l'environnement wallon (2007) : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, Ed. MRW-DGRNE, p. 368).
- L'organisme d'assainissement agréé INTERSUD (province de Hainaut) n'existe plus en tant que tel depuis 2008 car il a fusionné avec IPALLE.

Au 1^{er} janvier 2015, la Wallonie comptait 427 stations d'épuration publiques capables de traiter une charge polluante de 3 976 430 équivalents-habitants (EH), ce qui représente un taux d'équipement de ± 90 %. Depuis la création de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) en 2000, la capacité de traitement des eaux usées urbaines a plus que doublé, essentiellement grâce à la mise en service de stations d'épuration de grande capacité (≥ 10 000 EH), dont les dernières en date sont celles d'Amay (54 200 EH) et de Dinant (13 500 EH). Bien que la Wallonie ait accumulé du retard par rapport aux exigences européennes (directive 91/271/CEE), elle a redressé la situation puisque, fin 2014, le solde des capacités épuratoires à installer en zone d'assainissement collectif ne représentait plus que 8,1 % de l'objectif à atteindre.

Assainissement des eaux usées

Collecte et traitement des eaux usées des agglomérations en Wallonie



Fin 2013, toutes les grandes agglomérations wallonnes (de 10 000 EH et plus) affichaient des taux de collecte et de traitement des eaux usées urbaines conformes aux exigences européennes. En outre, la fin des travaux approche dans les agglomérations de plus petite taille (2 000 - 9 999 EH), dont un tiers était toujours en défaut de conformité fin 2013. Au final, les infrastructures mises en place ont permis de collecter et de traiter 87 % de la totalité des charges polluantes émises par l'ensemble des agglomérations wallonnes (source : SPGE ; SPW-DGO3).

Dans les zones d'habitat dispersé, l'assainissement collectif des eaux usées peut s'avérer techniquement impossible ou trop onéreux ; c'est pourquoi il est nécessaire d'y installer des systèmes d'épuration individuelle. En Wallonie, les Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (PASH) indiquent qu'environ 130 000 habitations seraient concernées, c'est-à-dire environ 8% des habitations wallonnes.

Source / Société publique de gestion de l'eau (SPGE) ; SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement (Direction de l'état environnemental - Département de l'étude du milieu naturel et agricole), ICEW2014

Définitions et sources

Sources des données : les données utilisées pour réaliser cette fiche proviennent de la Direction de l'Etat Environnemental du SPW-DGO3 mais aussi de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE)

Pertinences et limites

Afin d'améliorer l'état écologique et sanitaire de ses cours d'eau, la Wallonie a l'obligation, selon la directive européenne 91/271/CEE, d'assainir les eaux usées issues de ses agglomérations. Les indicateurs présentés ici permettent d'estimer le travail encore nécessaire pour répondre à ces obligations.

Pour en savoir plus : SPW-DGO3, 2015. Les indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2014 (ICEW 2014)

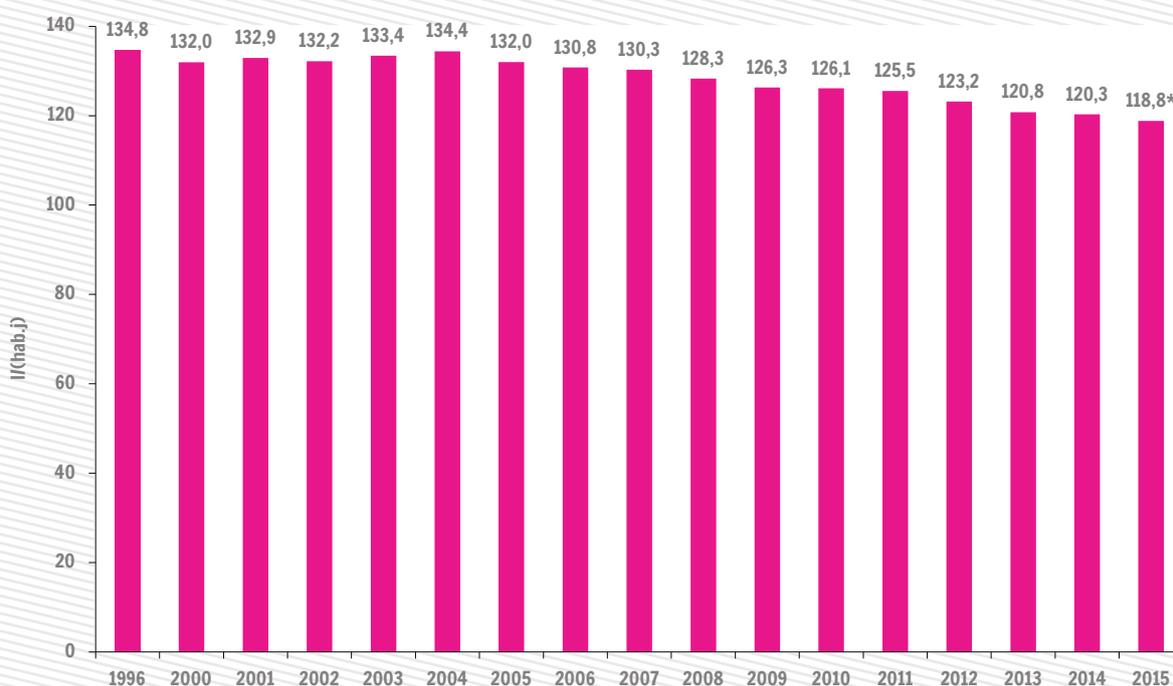
Personne de contact : [Julien Charlier\(j.charlier@iweeps.be\)](mailto:j.charlier@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **avril 2017**

Consommation d'eau de distribution

118,8

La consommation moyenne d'eau de distribution en Wallonie est estimée à 118,8 litres par habitant et par jour

Consommation moyenne d'eau de distribution en Wallonie en litres par habitant et par jour (l/(hab.j))



*2015 - estimation

Sources : AquaWal, SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement

En 2015, la consommation moyenne d'eau de distribution en Wallonie est estimée à 118,8 litres par habitant et par jour. Cette consommation moyenne diminue depuis 2004.

En Wallonie en 2013, environ 67% de ce volume d'eau serait utilisé pour satisfaire les besoins domestiques (cuisine, hygiène, sanitaire, etc.), soit environ 81 litres par habitant et par jour en moyenne pour 2013*.

Une enquête réalisée par AquaWal et le CEHD (2015) a montré que la consommation d'eau par ménage est d'autant plus élevée que :

- la taille du ménage est élevée. La consommation par personne diminue cependant fortement avec la taille du ménage par un effet d'économies d'échelle ;
- le niveau socio-économique du ménage est élevé ;
- le ménage n'utilise pas d'eau alternative pour les usages intérieurs au logement ; l'utilisation pour les seuls usages extérieurs n'impacte pas significativement la consommation d'eau de distribution ;
- l'âge de la personne de référence du ménage est intermédiaire (45-54 ans).

*Cette valeur correspond à la consommation d'eau des ménages dont le compteur débite moins de 250 m³/an.

Consommation d'eau de distribution

Au niveau de la production, environ 385 millions de m³ d'eau étaient prélevés en Wallonie pour la distribution d'eau publique en 2012, dont environ 80% provenaient des eaux souterraines. 60% de ces prélèvements étaient destinés aux consommateurs wallons, le reste allant en Flandre et à Bruxelles (source : SPW-DGO3). Malgré l'augmentation de la population wallonne, les prélèvements ont tendance à diminuer au cours du temps, notamment grâce à une baisse de la consommation.

Définitions et sources

L'indicateur de consommation moyenne d'eau de distribution par habitant est mesuré à partir des compteurs d'eau des logements/bâtiments.

Sources des données : les données utilisées pour réaliser cette fiche proviennent d'AquaWal, soit l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie, et les analyses de la Direction de l'Etat Environnemental du SPW-DGO3. D'autres informations sont basées sur une étude d'AquaWal et du CEHD (2015) à partir de données d'enquêtes.

Pertinences et limites

L'estimation de la part résidentielle de la consommation d'eau de distribution est difficile car :

- tous les secteurs consomment aussi de l'eau de distribution

- une partie des ménages exerce une activité professionnelle au sein de leurs logements. Par conséquent, une partie de la consommation d'eau est liée à cette activité.

C'est pourquoi les volumes d'eau de distribution à usage domestique sont assimilés aux volumes consommés par les "petits consommateurs". Il s'agit en général des usagers dont l'habitation est équipée d'un compteur qui débite moins de 250 m³/an. Cette définition englobe la consommation des ménages et celle liée à certaines activités professionnelles (petits commerces, HORECA...).

Pour en savoir plus :

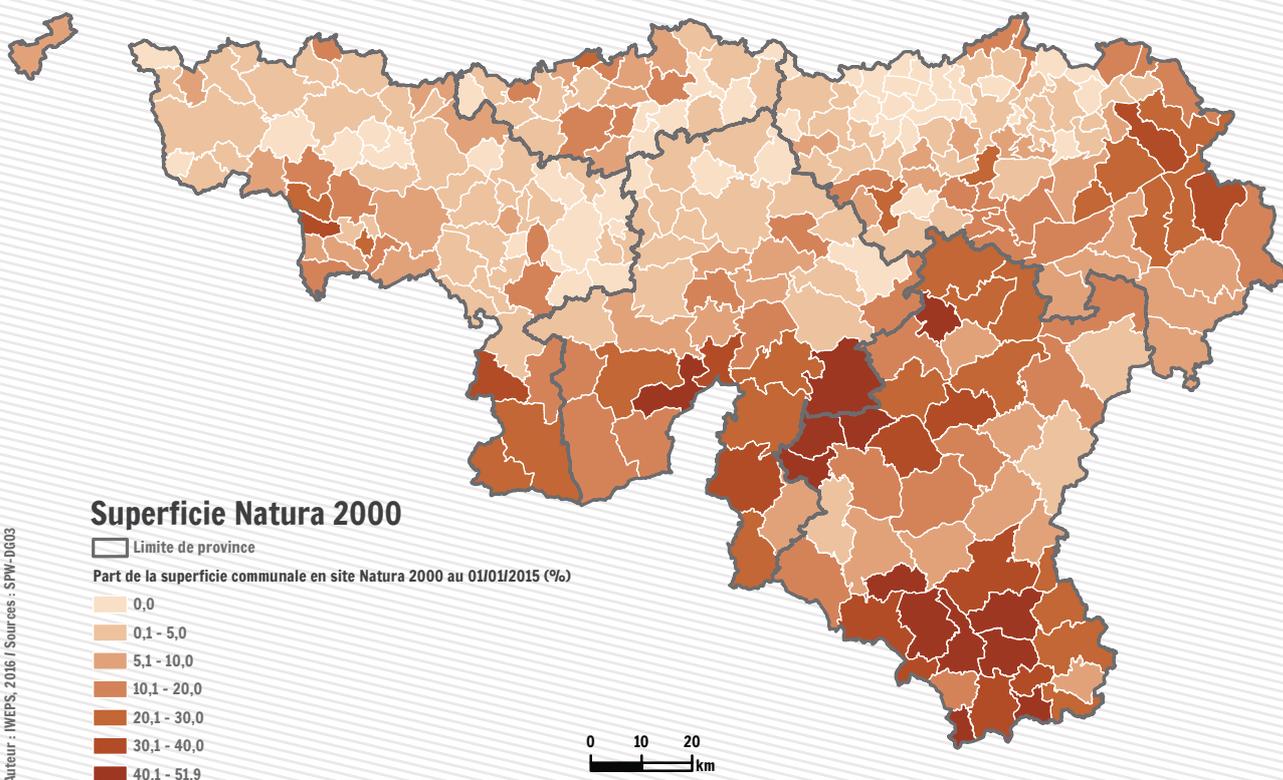
SPW-DGO3, 2015. Les indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2014 (ICEW 2014)
AquaWal et CEHD, 2015. Etude sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie, 199p.

Personne de contact : [Julien Charlier](mailto:j.charlier@iweps.be) (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **avril 2017**

Protection de la faune et de la flore

13%

Au 1^{er} janvier 2015, le réseau de sites Natura 2000 couvre 13% du territoire wallon et 0,76% du territoire fait partie d'un site naturel protégé



Le territoire wallon est moins densément peuplé que celui de la Flandre ; les forêts, zones humides et milieux semi-naturels occupent près du tiers du territoire, soit environ 5 400 km² en 2015 (source : IWEPS).

Afin de protéger les habitats naturels et les espèces animales et végétales menacées, notamment par l'urbanisation, l'Union européenne a réagi en lançant la création d'un vaste réseau écologique. Pour structurer ce réseau, l'Union européenne a dressé une liste d'habitats naturels et d'espèces (aussi bien animales que végétales) représentant le patrimoine européen le plus menacé. Chaque Etat membre est tenu de proposer une liste de sites permettant d'assurer, sur son territoire, le maintien ou le rétablissement de ces habitats et espèces dans un état de conservation favorable. Ce réseau de sites naturels protégés interconnectés, appelé Natura 2000, se met donc progressivement en place dans chaque pays membre, en application des directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE). En Wallonie, on compte 240 sites qui couvrent une superficie de près de 221 000 ha, soit 13% du territoire régional. Le réseau Natura 2000 est constitué à près de 70 % par des forêts alors que les prairies, jachères et vergers d'une part et les cultures d'autre part occupent respectivement 17 % et 1 % de la superficie totale du réseau. Environ 5,5 % des terres agricoles appartiennent au réseau (Source : SPW-DGO3).

Protection de la faune et de la flore

En Wallonie, certains sites jouissent d'une protection juridique plus forte que les sites Natura 2000 : il s'agit des réserves naturelles domaniales et agréées, des réserves forestières, des zones humides d'intérêt biologique et des cavités souterraines d'intérêt scientifique. Le réseau de ces sites naturels protégés continue de s'étoffer mais reste peu étendu : fin 2013, ces sites rassemblaient environ 12 800 ha, soit 0,76% du territoire wallon, ce qui est relativement faible (source : SPW-DGO3).

Malgré l'ensemble de ces statuts de protection, on note une érosion de la biodiversité en Wallonie : de nombreuses espèces sont en déclin et certaines sont menacées ou ont déjà disparu. Quelques progrès ont toutefois été enregistrés grâce aux efforts entrepris en faveur de la conservation et de la restauration des milieux naturels, comme la protection de certains sites et le développement du réseau Natura 2000 (source : SPW-DGO3).

Définitions et sources

La cartographie des sites Natura 2000 wallons au 1/1/2015 intègre les périmètres des sites qui bénéficient déjà d'un arrêté de désignation en vigueur ainsi que les périmètres des sites candidats qui verront leur arrêté de désignation adopté prochainement.

Sources des données : SPW-DGO3

Pertinences et limites

Les données sur les superficies de sites sous statut de protection mettent en évidence la part du territoire wallon protégé. Elles ne mettent cependant pas en évidence la qualité des biotopes rencontrés en Wallonie, ni le manque de protection de sites potentiellement remarquables.

Pour en savoir plus :

SPW-DGO3, 2015. Les indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2014 (ICEW 2014)
<http://natura2000.wallonie.be>

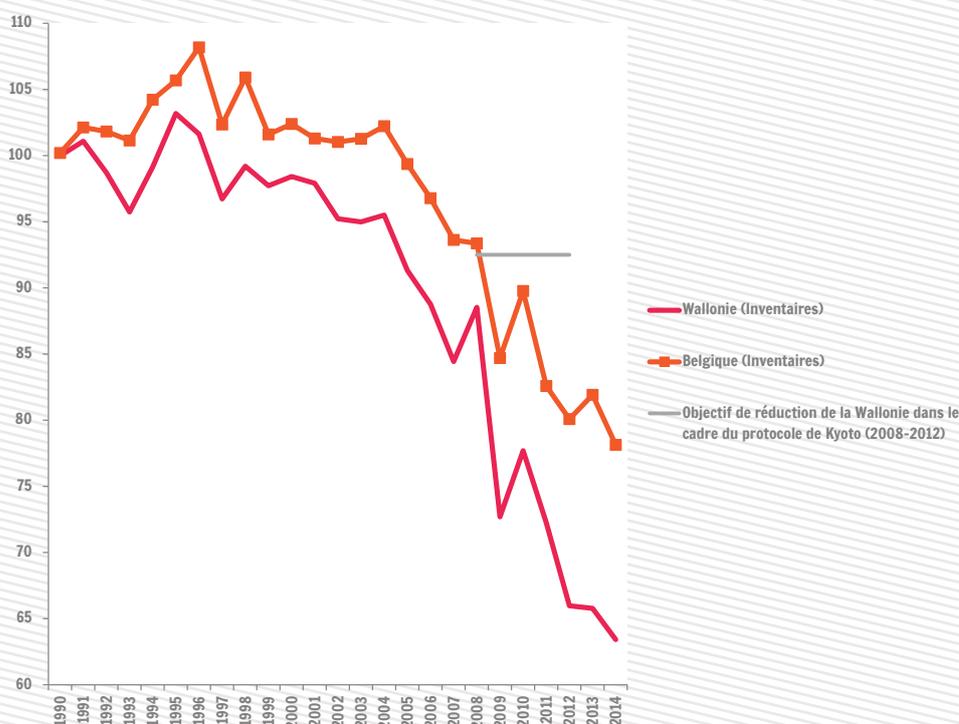
Personne de contact : **Julien Charlier**(j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **avril 2017**

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

-36,6%

Les émissions anthropiques de GES (hors secteur forestier) en Wallonie en 2014 étaient de 36,6 % inférieures à celles de 1990

Emissions de gaz à effet de serre (GES) : comparaison Wallonie-Belgique (1990 = 100)



Source / SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016

En 2014, sur la base des dernières estimations disponibles, les émissions anthropiques de GES (hors secteur forestier) en Wallonie étaient de 35,4 millions de tonnes de CO₂-équivalents de GES, soit 31% des émissions annuelles de la Belgique (113,9 Mt CO₂-équivalents).

L'évolution favorable, à savoir une réduction moyenne de 36,6% des émissions de GES par rapport aux émissions de GES de l'année de référence (-21,9% au niveau national), résulte de différents facteurs et de tendances contrastées entre les branches d'activité avec notamment une diminution dans les secteurs de la production d'énergie et de l'industrie. Les diminutions de ces dernières années sont en partie imputables au ralentissement de l'activité économique. Enfin, l'année 2014 est également considérée comme une année exceptionnelle au niveau des températures.

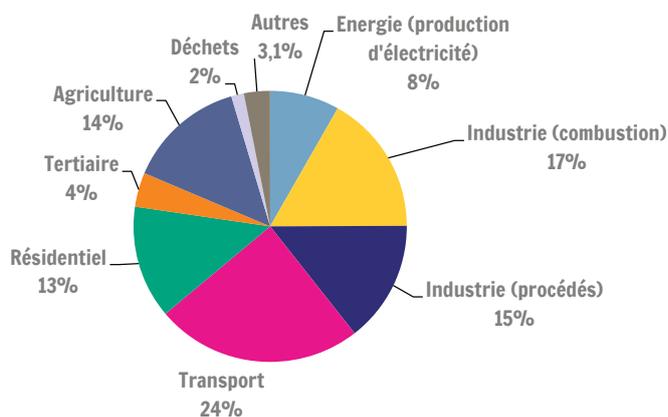
La réduction moyenne (24%) sur la période 2008-2012 dépassait l'objectif de réduction de la Wallonie dans le cadre du Protocole de Kyoto (diminution de 7,5% durant chaque année de la période 2008-2012 par rapport aux émissions de l'année de référence, 1990).

Les émissions de 2013 et 2014 sont actuellement inférieures à la trajectoire définie selon un objectif de -14,7 % par rapport à 2005 (objectif wallon pour l'année 2020 dans le cadre du burden-sharing pour les secteurs non-ETS).

Concernant la stratégie européenne 2020 (objectif belge : -15% des émissions GES par rapport à 2005), les émissions GES sont en baisse de 30,5% par rapport à 2005.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

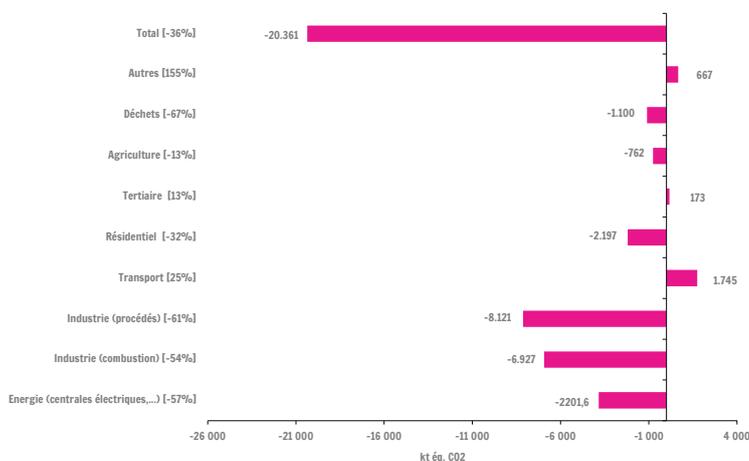
Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (GES), en Wallonie en 2014



Dans la répartition sectorielle, le secteur des transports est en 2014 le principal contributeur aux émissions de GES et représente 24% de celles-ci (contre 12% en 1990).

Source / SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016

Evolution sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 1990 à 2014 en Wallonie



Les émissions du secteur des transports (principalement routier) ne cessent de croître fortement depuis 1990, tant du point de vue relatif (25% de croissance) que du point de vue absolu (+1 745 kt éq. CO₂). Les émissions du secteur tertiaire (chauffage des bâtiments) sont également en augmentation (+13%). Les émissions pour le secteur résidentiel ont par contre chuté de 32%.

Source / SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016

Définitions et sources

Cet indicateur montre les tendances relatives aux émissions anthropiques totales des gaz à effet de serre (GES). L'inventaire wallon des émissions de GES, additionné aux inventaires de la Région flamande et de la Région de Bruxelles-Capitale, forme l'inventaire national belge rapporté annuellement par la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et des engagements européens (Effort Sharing Decision, EC/406/2009) et selon les lignes directrices du GIEC de 2006 et les potentiels de réchauffement global (PRG) revus, applicables pour la période 2013-2020.

Kt éq. CO₂ = kilo tonnes équivalent CO₂, qui tient compte du pouvoir de réchauffement global de chaque gaz.

Source : SPW - Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mai 2016

Pertinences et limites

Le niveau de référence (100) se réfère au niveau des émissions de gaz à effet de serre calculé pour « l'année de référence » dans le contexte du Protocole de Kyoto, à savoir l'année 1990 pour le niveau des émissions de CO₂, CH₄ et N₂O, et l'année 1995 pour le niveau des émissions de gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆ et NF₃).

Pour en savoir plus : <http://www.awac.be> et <http://www.climat.be>

Personne de contact : Julien Juprelle (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : avril 2017